

Initiatives : 10 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15293 – 7 F — MERCREDI 30 MARS 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Alors que de nouvelles dissensions sont apparues au sein de la coalition

Les droites obtiennent la majorité absolue à la Chambre italienne

Le Pôle des libertés constitué autour du mouvement ultra-libéral Forza Italia de l'homme d'affaires Silvio Berlusconi a remporté une nette victoire aux élections législatives des dimanche 27 et lundi 28 mars en Italie. Cette coalition, qui inclut les néo-fascistes et la Ligue du Nord, obtient 366 sièges sur 630. Néanmoins, ses dissensions internes se sont manifestées très vite après la victoire. Umberto Bossi, dirigeant de la Ligue du Nord et allié déjà réticent de M. Berlusconi pendant la campagne, refuse que celui-ci devienne président du conseil.

47,4 % D'AUDIMAT ! MERCI CHERS TÉLÉSPECTATEURS !!!

PLANTU

Une victoire paradoxale

CETTE fois, la page est bel et bien tournée. Omnipotente et inamovible à la tête du gouvernement italien pendant plus de quatre décennies, la Démocratie chrétienne est écrasée ; un demi-siècle après la fin de la deuxième guerre mondiale et du régime fasciste, pour la première fois, le Mouvement social italien (MSI), qui se veut l'héritier de Mussolini, est membre d'une coalition victorieuse ; surtout, pour la première fois depuis sa naissance, la République italienne prend, avec le masque du «Cavaliere» Berlusconi, le visage d'une droite «dure». C'est sans doute là la principale rupture, la vraie «révolution» de ce scrutin.

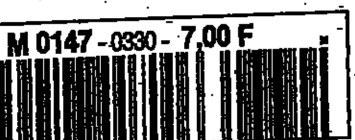
Seul élément de continuité ou presque, les communistes, même reconvertis en sociaux-démocrates, resteront dans l'opposition, sauf retournement spectaculaire. Amère ironie de l'Histoire pour le PDS (ex-PCI), qui fut le premier des partis communistes occidentaux à prendre ses distances avec Moscou : alors même que le danger du communisme totalitaire n'existe plus, l'anticommunisme a constitué un argument central – et semble-t-il efficace – de la campagne de «Forza Italia», le mouvement de Silvio Berlusconi.

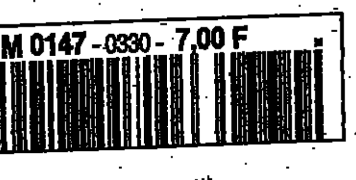
CETTE victoire est paradoxale et inquiétante. Paradoxale, parce que les Italiens ont voulu devenir «plus américains» au moment où, un peu partout en Europe, les excès et les conséquences sociales du libéralisme débridé amenaient à des révisions ; paradoxale aussi, parce que les électeurs, en plébiscitant le «Pôle des libertés» – perçu apparemment comme l'incarnation du «changement» auquel aspire le pays – ont suivi le plus célèbre des représentants de l'ancien système abhorré, Bettino Craxi, l'ex-socialiste vieil ami de M. Berlusconi et devenu l'un de ses plus fervents partisans.

Paradoxale encore, parce que le succès du fondateur de «Forza Italia» perpétue les rapports troubles qu'ont longtemps entretenus les hommes du pouvoir avec la Mafia : difficile en effet d'oublier les ambiguïtés et les silences de M. Berlusconi sur l'encombrant soutien que l'«Honorable société» semble bien lui avoir accordé.

ULTIME paradoxe : autant le choix des électeurs est clair, autant sa traduction dans les faits reste obscure. Les dissensions au sein du Pôle des libertés pèsent sur la victoire de la droite, ou plutôt des droites italiennes, et viennent s'ajouter aux obscurités introduites par le mode de scrutin. L'inquiétude, elle, vient, bien sûr, du mélange des genres entre politique d'une part, affaires, télévision et sport-spectacle de l'autre : car cette victoire n'est-elle pas aussi – et peut-être d'abord – celle de la télécratie et d'un quadrillage du territoire, par les clubs Forza Italia, calqué sur celui des clubs de football de M. Berlusconi ?

M 0147 - 0330 - 7,00 F





ROME

de notre correspondante

«Forza Italia!» «En avant l'Italie!», ou plutôt «A droite toute» : lundi soir 28 mars, une grande partie des quarante-huit millions d'électeurs italiens ont choisi d'adopter le cri de guerre, lancé il y a deux mois par le magnat des ondes, Silvio Berlusconi, devenu le principal animateur des forces de droite dans le pays. Et les commentateurs qui, il y a deux ans, en avril 1992, avaient tous parlé de *«tremblement de terre»* en constatant qu'après un demi-siècle de pouvoir une première et large brèche venait de s'ouvrir dans la forteresse démocrate-chrétienne restent aujourd'hui sans voix.

Un premier constat s'impose : en dépit de son épouvantable complexité, le nouveau système électoral fortement majoritaire a fonctionné ; le vote s'est «polarisé». Insensible aux sirènes d'une gauche unie, et qui, il y a quelques mois, aux municipales de décembre, s'est crue enfin au seuil du pouvoir ; rancunière envers un centre crépusculaire, l'Italie s'est jetée dans les bras de la droite.

Une droite assurée, en dépit des retards du comptage des voix, d'obtenir la majorité au Parlement. Une droite qui s'est elle-même sécrétée, ne serait-ce qu'artificiellement à travers l'ambition et le savoir-faire de «Forza Italia», et qui il y a deux mois encore n'existait qu'en filigrane. Une droite enfin dans laquelle figurent en bonne place et sans plus avoir à se cacher – ils auraient même doublé leur score (13 %) – les héritiers du parti fasciste.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite page 4

Une concertation s'est ouverte à l'initiative du gouvernement

La protestation des jeunes continue malgré la remise en question du CIP

La concertation annoncée lundi 28 mars par le premier ministre aux représentants des organisations d'étudiants et de lycéens a commencé l'après-midi même avec Michel Bon, directeur de l'ANPE, chargé par M. Balladur de trouver, avec ses interlocuteurs, un «nouveau système» de lutte contre le chômage permettant de «mettre fin au contrat d'insertion professionnelle». Ce geste du gouvernement ne satisfait pas entièrement les représentants étudiants qui continuent à exiger le retrait pur et simple du CIP et maintiennent la manifestation prévue jeudi 31 mars.

«Retrait» est un mot que ne parvient pas à prononcer Edouard Balladur. Même lorsqu'il finit par reconnaître que le contrat d'insertion professionnelle ne verra jamais le jour, il ne peut se résoudre à émettre ni, *a fortiori*, à écrire ce mot fatidique. A donner ainsi formellement satisfaction aux milliers de jeunes qui, depuis des jours, réclament dans la rue le retrait des décrets créant le CIP. Le premier ministre accepte simplement d'échanger ce mécanisme destiné à combattre le chômage des jeunes contre un autre système que mettraient eux-mêmes au point les contestataires du «SMIC-jeunes».

Ce refus de prononcer le mot fatidique, ce souci de camoufler ce qui est, malgré tout, une retraite sur des positions non préparées, risque d'empêcher Edouard Balladur de profiter pleinement du geste fait, lundi 28 mars, en direction des jeunes. L'«échange», proposé il y a quinze jours, aurait pu suffire à désamorcer leur colère. Aujourd'hui le premier ministre ne peut être assuré qu'un tel habillage permettra de calmer un mouvement qui, comme tout mouvement social profond, s'est durci au fil de la mobilisation et qui est, en fait, une réponse à ce que M. Balladur lui-même analyse comme étant un sentiment d'*«humiliation»*.

Tous ceux qui ont eu à faire face à une contestation de leur décision, qu'ils soient chef d'entreprise ou chef de gouvernement, ont le plus grand mal à éviter d'être en retard sur l'événement. Ce qui peut calmer la grogne au début d'un mouvement devient insuffisant lorsque celui-ci prend de l'ampleur. M. Balladur n'y a pas échappé. Il aurait pu, pourtant, se souvenir à quel point cela avait coûté cher à Jacques Chirac, à la fin de 1986, quand il proposait un renvoi en commission de la réforme universitaire dont les étudiants exigeaient l'annulation pure et simple.

THIERRY BRÉHIER

Lire la suite page 9
et nos informations pages 8 à 10

Un maire islamiste à Istanbul

Les islamistes turcs du Parti de la prospérité (Refah) ont effectué une percée spectaculaire aux élections municipales du dimanche 27 mars, en s'emparant notamment de la ville symbole d'Istanbul et en obtenant des scores importants à Ankara, la capitale, ainsi que dans l'Est et le Sud-Est à majorité kurde. Néanmoins, le parti du premier ministre, Mme Ciller, reste en tête dans le pays, ce qui devrait éviter une crise politique.

Lire page 6

Michel Noir est mis en examen

Un an après avoir été mis en examen pour «recel d'abus de biens sociaux» dans le cadre de l'affaire Botton, Michel Noir devait s'entendre notifier, mardi 29 mars, une mise en examen pour «abus de confiance» par le même magistrat instructeur lyonnais, Philippe Courroye. L'information ouverte contre X... à l'automne 1993 débouche sur un dossier «Noir» qui a pour enjeu la galaxie de ses comptes bancaires, personnels ou associatifs.

Lire page 13

Ionesco, prince de l'absurde

Mort le 28 mars à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le dramaturge a poussé la mécanique théâtrale jusqu'à la dérision absolue

La scène se passe à La Coupole, à l'automne 1982. C'est l'heure creuse où la brasserie de Montparnasse retrouve ses airs d'années folles, de buffet de gare. Foujita pourrait entrer en trottinant. L'Orient-Express va-t-il se ranger le long du boulevard, Cioran en descendre consterné, Morand y bondir ? Seul sur sa banquette, Ionesco attend, tel un clown de Sempé. Il ne manque que la valise vide d'Auguste, que le nez en celluloïd près du bock de bière. Le visage est bourrelé d'insomnie, si chagrin ! La langue d'Ionesco claque : *«Il ne se passe pas de minute sans que...»*

Je viens de demander : est-il possible, Eugène, que l'angoisse de la mort ne vous quitte jamais ?

Le regard se fait vide et implorant : *«C'est la grande injustice du monde, cette inégalité devant l'horreur qui gâche tout. Et à quoi bon l'art, à quoi bon la politique, s'ils n'en viennent pas à bout !»*

Nizan, déjà, se désolait, retour d'URSS : l'espoir marxiste de lendemains chanteurs n'y avait pas vaincu la peur individuelle de disparaître...

A l'instant où la mort saisit ceux qu'elle terrorisait le plus, un lâche soulagement nous visite : de l'effroi, quelque part, s'est apaisé ! Mais quand c'est un artiste de la taille d'Ionesco qui s'en va, la peine suit aussitôt : peine qu'une voix incomparable s'éteigne, et avec elle son mystère, le «comment» de cette anxiété d'enfant changée en œuvre d'art, en tourment universel, en tournant du théâtre mondial.

Tout commence le 11 mai 1950, dans la petite rue Champollion, qui maintient, à l'ombre de la Sorbonne, le Moyen Age des «escholiers». Le spectacle des Noctambules s'achève. Robert Kemp tempête et trompette ; Jean-Jacques Gautier grommelle. De qui se moque-t-on ? Ça veut dire quoi, ces familles qui se récitent leurs menus et des sornettes, face à la salle, sur le ton mécanique d'un cours de langue accéléré ? Et d'abord, où est-elle, cette «Cantatrice chauve» annoncée à l'affiche ? S'il s'agit de renvoyer au public l'image de ses sottises quotidiennes, autant valaient les provocations surréalistes, moins lugubres !

La critique, c'est fait pour être dérangé. A part Jacques Lemarchand, chroniqueur de *Combat* puis du *Figaro littéraire*, et lecteur chez Gallimard, la presse combat son désarroi à coups de sarcasmes. Si elle savait !... Elle est passée à côté d'agressions bien pires. Ionesco raconte dans *Notes et contre-notes* qu'il avait d'abord imaginé de terminer la pièce en criant lui-même aux spectateurs : *«Bandes de c..., j'aurai vos peaux !»* Des compères auraient envahi le plateau, des gendarmes les auraient fusillés séance tenante et auraient fait évacuer la salle.

Les mécontents ont parlé de surréalisme. Ils ne croyaient pas si bien dire. Ionesco a reconnu sa dette. Ce n'est pas un hasard si Breton et Queneau ont défendu le spectacle. Ils seraient suivis plus tard, à propos des *Chaises*, par des auteurs plus paisibles, Anouilh et Roussin.

BERTRAND POIROT-DELPECH

Lire la suite page 19

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

CHANGEMENT SOCIAL

Créer un nouvel Etat-providence

La France a le choix entre deux politiques : accepter que le redressement ne concerne qu'une partie de la population ; ou renforcer son corps de bataille technologique et créer, grâce aux ressources qu'il apportera, un nouvel Etat-providence.

par Alain Touraine

L'AMPLEUR du mouvement lycéen et étudiant, en exprimant à nouveau des inquiétudes qui avaient déjà éclaté en 1990, oblige à s'interroger sur les causes de ce qui est plus qu'un malaise et qui ne peut s'expliquer ni par les maladresses d'un gouvernement ni par la violence des casseurs. Il faut, au-delà de la description des acteurs et de leur conduite, définir la situation qui explique les événements et se rendre compte ainsi de la gravité des menaces que ressentent les étudiants et d'autres catégories sociales. Les partis politiques apportent leurs réponses, mais il faut d'abord rappeler la nature des questions posées à l'ensemble de la société française.

On parle si distraitement de globalisation et de mondialisation de l'économie qu'on ne perçoit plus assez clairement ce que ces mots veulent dire. Ce que nous vivons est la fin du monopole occidental du développement. Hier encore, nous pleurions sur la misère du tiers-monde avec d'autant plus d'hypocrisie que nous nous sentions bien protégés de son sous-développement. Or voici qu'en peu d'années la frontière entre les deux parties du monde disparaît, qu'une large partie du tiers-monde connaît une croissance forte et durable et qu'en conséquence des pans entiers des sociétés « développées » sont atteints par la crise et entraînés vers le sous-développement.

La frontière entre le développement et le sous-développement ne passe plus entre le Nord et le Sud ; elle traverse presque tous les pays et les divise en deux secteurs. Les économistes latino-américains savent depuis longtemps qu'il ne suffit pas de distinguer ceux qui ont un emploi et les chômeurs, et qu'il faut identifier au moins quatre secteurs : le secteur formel, le secteur informel à basse productivité, très petites unités de production et faibles revenus, les chômeurs et les exclus du marché du travail. Cette « dualisation » se propage à grande vitesse dans les pays les plus industrialisés. Et presque partout s'est déjà amorcé le même mouvement : on jette du lest pour redonner de la hauteur à une économie qui ne parvient plus à être nationale.

Une véritable rupture historique

Les Etats-Unis ont créé des dizaines de millions d'emplois, mais en abaissant fortement les coûts salariaux et en multipliant surtout les emplois tertiaires non qualifiés et mal payés. La Grande-Bretagne a surtout créé des emplois à durée déterminée ou à temps partiel. Les classes moyennes d'Italie du Nord réclament, par la voix de la Lega, qu'on se débarrasse d'un tiers de la population et du territoire pour redonner de la vigueur à l'économie du Nord et du Centre. L'Espagne a déjà placé près du tiers de sa population virtuellement active en dehors du marché du travail. La France, où ceux qui pourraient travailler et n'y parviennent pas sont plus près de 20 % que de 12 %, découvre que bien des secteurs d'activité, pour survivre, cherchent à abaisser fortement leurs coûts salariaux.

Tel est notre problème. Il est d'une telle gravité qu'il marque une véritable rupture historique : après une longue montée économique, c'est, depuis vingt ans, le recul relatif ; après une intégration nationale, c'est une désintégration accélérée de la société. La France, après avoir longtemps tardé à comprendre le renversement de la situation mondiale, a pensé qu'un effort soutenu et une politique orthodoxe suffiraient à la ramener sur le chemin de la croissance et du plein emploi, et elle a en effet opéré une remontée remarquable de 1984 à 1990. Mais aujourd'hui ce n'est plus en termes de conjoncture qu'il faut penser, mais en termes de structures de l'économie mondiale et de notre propre société.

Nous faisons face à de nouveaux compétiteurs, actifs et affamés ; nous devons maîtriser des technologies nouvelles qui deviennent utilisables par l'industrie plus vite que dans le passé, et nous payons aussi le prix d'un corporatisme étouffant et d'un affaiblissement général de notre capacité d'analyser, d'imaginer, de décider et de négocier les changements nécessaires.

Dans la crise récente, ce qui relève de la faute politique est d'avoir inquiété les étudiants des IUT, qui se considèrent à juste titre comme un des éléments les plus forts de la France technologiquement moderne et bien professionnalisée.

Même s'il n'y avait rien à faire contre l'abaissement des coûts salariaux d'un tiers de la population, cette chute ne devrait pas affecter ceux qui sont bien préparés à entrer dans la moitié supérieure des salariés. Et il est désastreux de paraître rejeter une jeunesse portée vers les études supérieures par un long mouvement d'ascension sociale et d'espoir de leurs familles, qui ont vu dans cette montée le couronnement d'une vie d'efforts. Mais peut-être cette faute s'explique-t-elle en grande partie par l'inconscience d'une société qui continue à croire que le renforcement des habitudes, des privilèges et du protectionnisme peut écarter longtemps les menaces.

Ce qui vaut pour le monde entier, de la Chine à l'Argentine et de la Pologne à la Suède, vaut aussi pour la France : nous sommes sortis de l'ère dominée par les Etats nationaux volontaristes. Pour le meilleur ou pour le pire, l'économie est maintenant mondialisée et ceux qui cherchent à s'abriter derrière des digues réglementaires ou corporatistes sont vite noyés.

Apathie et irresponsabilité

Nous devrions réfléchir sur les raisons de catastrophes coûteuses comme celles d'Air France ou de Bull et nous demander pourquoi, depuis trente ans, nous consacrons l'essentiel de notre épargne à retarder à peine la chute inéluctable des vieilles industries au lieu d'accélérer la création d'emplois dans les secteurs en développement. C'est l'inconscience et les égoïsmes de toute la société que la jeunesse paie aujourd'hui. Et sa révolte, comme celle du personnel au sol d'Air France, serait utile si elle sortait le pays de son apathie et de son irresponsabilité.

Si on admettait enfin qu'il faut faire face à l'avenir au lieu de cultiver la nostalgie du passé, on verrait vite que nous avons le choix entre deux politiques. La première est la plus simple : elle consiste à accepter de jeter du lest pour faire remonter le ballon, donc à accepter que le redressement n'entraîne plus vers le haut toute la société française, mais seulement 70 % de sa population, le reste étant en partie soulagé par des mesures d'assistance, en partie abandonné à la violence de la contre-société : mafia, drogue, émeutes. Solution brutale qu'un demi-siècle de social-démocratie européenne doit rejeter.

L'autre solution consiste à renforcer notre secteur compétitif, notre corps de bataille technologique, et, grâce aux ressources qu'il apporte, à créer un nouvel Etat-providence, chargé de limiter les coûts humains extrêmement élevés de changements sociaux rapides et, en particulier, de la tertiairisation accélérée de l'économie. Cette seconde solution ne tolère pas plus que l'autre le conservatisme et le corporatisme.

Que devons-nous faire pour la mettre en œuvre ? A cette question, on ne peut pas répondre seulement en accusant quelques catégories professionnelles, l'école, qui a aussi bon dos que la presse, ou une poignée de ministres. La société française ne peut répondre activement à son ébranlement actuel que si elle élève fortement et de manière très volontariste sa capacité de connaissance, de décision et de négociation. Ces mots indiquent tous des objectifs précis.

Savoir négocier

Se connaître soi-même et connaître le monde est le besoin le plus urgent, d'autant plus que les nouveaux emplois qualifiés seront surtout dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'information. Et avant même de se connaître, il faut prendre conscience de l'ampleur des problèmes à traiter. La société française se vit aujourd'hui comme victime, jamais comme acteur. Elle se plaint des menaces qui viennent du dehors ; elle ne s'occupe pas d'augmenter sa capacité d'initiative. C'est pourquoi les jeunes lycéens et étudiants, au lieu d'être inquiétés, devraient être accueillis comme la grande chance du pays. En demandant une place au soleil, ils aident la société à regarder vers son avenir.

Il faut, en second lieu, savoir décider, ce qui semble presque impossible dans un pays où la moindre initiative suscite des tirs de barrage efficaces. Enfin et surtout peut-être, il faut savoir négocier. Le plus grand obstacle au développement en France est la quasi-absence des syndicats, en dehors de quelques secteurs fortement corporativisés, recul dont ils sont eux-mêmes en bonne partie responsables. Aujourd'hui, on n'entend de propositions ni du côté patronal, devenu muet, ni du côté syndical, tandis que le monde intellectuel n'en finit pas de se réveiller de son long sommeil post-structuraliste.

Les manifestations et la contestation étudiante doivent avoir des effets positifs sur la société française, lui faire prendre conscience de la gravité de la situation, de l'ampleur et de la nouveauté des problèmes posés. Déjà la difficile négociation sur le GATT avait eu des effets positifs, avait commencé à réveiller une société endormie, fuyant l'analyse autant que l'action, l'initiative autant que la négociation.

Nous vivons les dernières années d'un siècle qui pourrait bien marquer la fin de notre histoire et notre entrée dans l'univers du sous-développement et donc d'une impuissance croissante si nous ne récupérons pas rapidement une faculté d'agir dont l'absence, au niveau européen, vient de se faire dramatiquement sentir en Bosnie. On parlait naguère du déclin américain ; les Etats-Unis en sont sortis et sont en plein redressement, technologique, économique et international. Nous ne pouvons pas accepter de devenir le continent malade du monde et nous devons entendre l'appel des étudiants à la vie.

► **Sociologue, Alain Touraine vient de publier *Qu'est-ce que la démocratie ?* (Fayard).**

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Effets pervers

LE procès Touvier est-il bon, est-il mauvais ? La question se pose un peu plus après chaque audience, tant la logique juridique se révèle distincte de l'historienne, donc de la pédagogique.

« Notre travail scientifique et le talent d'avocat ne font décidément pas bon ménage ! », a conclu l'historien François Bédarida en quittant la barre, vendredi 25 mars. C'était peu dire, et pour rester aimable. Son affrontement avec la défense avait mis en lumière des divergences irréconciliables. Pour le savant, il existe un minimum de vérité sur quoi s'accorde la communauté scientifique, à partir d'une compétence et d'une bonne foi opposables à tous. Pour l'avocat, chaque citoyen non spécialiste est fondé à rejeter toute thèse avancée de façon collective, c'est-à-dire suspecte d'officialité stalinienne.

Cette liberté solitaire serait un meilleur gage de véracité que le travail en groupe. La défense aurait le devoir d'en user sans trop de règles admises, puisqu'elle ne s'attache pas à une controverse académique (dont elle se sentirait de taille, le cas échéant), mais au sort d'un accusé.

L'ensemble des débats de Versailles se ramène aux effets pervers de ce dialogue de sourds. Lorsque la partie civile et les experts établissent que Vichy a précédé les vœux de l'occupant en matière de persécution antisémite, que le maréchal y a veillé personnellement, que le statut français des juifs ne diffère pas fondamentalement de la « solution finale » voulue par les Allemands, que la Milice de Darnand, bénie par Pétain, s'est mise au diapason et au service du programme d'extermination nazie l'accusé, ses familiers et son conseil opposent à ces évidences *leur* vérité, faite de dénégations, d'amnésie, de compassion pour *toutes* les victimes de la guerre. *Bombardement* médiatique = Dresde = Auschwitz. Les paroles s'équivalent : celle du raciste forcené Vallat et celle des enfants de massacrés ; ex-*waffen SS* contre déportés. La fatigue fait le reste. Les lois anti-juives, les cours martiales expéditives contre les « terroristes » et assimilés, donc les juifs, par naissance, les consignes miliciennes de lutte à mort ? Le chef du renseignement lyonnais ne connaissait pas. Le serment des services d'ordre ? C'était des mots. La subjectivité et le système de défense d'un accusé affaibli deviennent des éléments de preuve à l'égal des travaux d'historiens, de même poids, aussi admissibles et durables, avec, en prime, le prestige de défendre des positions minoritaires, donc réputées plus « objectives », que les principes de liberté et de débat contradictoire contre quoi l'homme du box a combattu et reste ostensiblement braqué.

ON a sans doute eu raison de prendre le risque d'édifier les générations nouvelles quant à la complicité empressée de Vichy avec le génocide. Mais voilà que la dialectique offerte à la défense par les conditions mêmes d'un procès en Etat de droit installe dans le prétoire un duel de thèses réputées également recevables alors qu'il n'en est rien, l'examen d'un cas pitoyable. Le piège du négationnisme se referme inexorablement sur les espoirs de l'éradiquer judiciairement.

Cette sape du caractère unique de la Shoah et de la complicité patente des « chevaliers » vichystes s'ajoute au travail sournois de certains ouvrages d'historiens amateurs, apparemment positifs mais aboutissant à imputer les chambres à gaz à un simple dérèglement de la rationalité scientifique. Une affaire de savants fous, de patriotes égarés, rachetée par une poignée de Justes hollywoodiens : voilà à quoi l'avenir risque de ravaler bientôt l'Holocauste ; une vilaine perversion, comparable, commensurable, avec les bombardements de Hambourg ou de Hiroshima, et préservant la confiance de l'Occident dans sa chère *nature humaine*.

Même un verdict sévère aura du mal à effacer cette banalisation perverse de la barbarie. L'Histoire y perdra, puisque le vrai et le faux auront été publiquement réduits, au nom des droits de la défense, à des marques égales de liberté, à des effets d'éloquence. Quant à l'image de la justice, déjà abîmée par la pratique hésitante d'une rétroactivité qui lui va mal au teint, elle illustrera l'iniquité qu'on lui reproche le plus, selon les gens qu'elle juge, les moments où elle le fait, et le sens que les médias donnent à ses sentences.

Depuis un an, les condamnations fermes pleuvent dru sur des élus de droite indélicats, sans que s'orchestrent de campagnes semblables à celle de 1992 sur l'affairisme d'en face. Autre effet pervers de l'actualité judiciaire : tandis que les jeunes chômeurs sont bastonnés, que deux Algériens turbulents sont renvoyés en « urgence absolue » dans leur pays de peu de droit, le président catastrophique d'une banque nationale laisse ses milliards de pertes à la charge des contribuables, et retrouve aussitôt un *job*, selon la loi parfaitement maffieuse des grands corps de l'Etat.

La fameuse formule de la guerre et du déshonneur s'applique aux adages sur la paix civile. On croit sauver l'ordre par une injustice ; et on récolte, outre l'injustice, le désordre.

rovidence

Effets pervers

ALGÉRIE

Un haut fonctionnaire et un Russe ont été assassinés

Moins d'une semaine après l'assassinat de deux Français, Roger-Michel Drouaire et son fils Pascal-Valéry, un autre ressortissant étranger, Konstantin Koukouchkine, quarante et un ans, employé à l'ambassade de Russie, a été victime d'un attentat. Son cadavre, criblé de balles, a été découvert, lundi 28 mars, dans un véhicule de fonction, à Saoula, au sud d'Alger. M. Koukouchkine est le cinquième Russe assassiné en Algérie en moins de cinq mois.

Le 16 octobre, deux officiers russes, coopérants militaires à l'école d'aviation de Laghouat, dans le Sud, avaient été tués par un groupe armé. Le 5 décembre, une mère de famille d'origine russe, Larissa Ayadi, mariée à un Algérien, était assassinée, alors qu'elle faisait son marché à Alger. Le 12 février, un ingénieur russe, travaillant à la centrale électrique de Jijel, dans le nord-est du pays, était victime d'un attentat dont les autorités n'ont pas fait mention officiellement (*le Monde* du 24 février). L'assassinat de M. Koukouchkine porte à trente-quatre le nombre des étrangers – dont huit Français – tués en Algérie depuis la fin du mois de septembre.

Ce même lundi, un haut fonctionnaire du ministère algérien des affaires étrangères, Belkacem Touati, sous-directeur de la division Afrique, a été mortellement blessé par balles, devant son domicile de Bordj-El-Kiffan, à l'est de la capitale. Le 7 décembre dernier, un autre haut fonctionnaire de ce même ministère, Salah Fellah, chef du département Asie, avait été victime d'un attentat également attribué aux groupes islamistes.

SOMALIE

Deux « casques bleus » tués dans une embuscade

Deux « casques bleus » indiens ont été tués par balles, lundi 28 mars, dans une embuscade qui leur a été tendue dans le port de Kisimayo, a annoncé à Mogadiscio un porte-parole de l'Opération des Nations unies (ONUSOM II), Chris Budge. Les deux soldats ont été tués alors qu'ils escortaient des employés de l'UNICEF entre deux centres de distribution de vivres. Il s'agit des premiers « casques bleus » tués depuis le retrait des troupes américaines de Somalie, vendredi 25 mars.

Kisimayo constitue avec Mogadiscio l'une des principales zones de tension en Somalie. Dimanche, les factions rivales qui se disputent le contrôle de cette grande ville portuaire sont parvenues à un accord prévoyant un cessez-le-feu et une conférence de réconciliation le 8 avril. Selon les responsables de l'ONUSOM, Mohamed Morgan, dont les forces contrôlent Kisimayo, a assisté à la cérémonie de signature, mais son rival Omar Jess ne s'est pas présenté.

L'Arabie saoudite, le Koweït, le Maroc et les Emirats arabes unis ont confirmé, à l'ONU, le retrait de leurs « casques bleus » de Somalie avant la fin avril, a indiqué un porte-parole de l'organisation à New York ; 150 Saoudiens et 150 Koweïtiens auront achevé leur retrait avant la fin mars ; 1 356 Marocains et 317 soldats des Emirats arabes unis auront quitté la Somalie avant la fin avril. Par ailleurs, 1 550 Pakistanais et 250 Indonésiens doivent rejoindre l'ONUSOM dans les prochaines semaines. Selon le même porte-parole, l'ONUSOM devrait compter 19 225 « casques bleus » le 1er mai. – (*AFP, Reuter.*)

OUGANDA

Election d'une Assemblée constituante

Les électeurs se sont rendus nombreux aux urnes, lundi 28 mars, pour désigner une Assemblée constituante qui doit ratifier un projet de Constitution censée introduire le multipartisme. Sept millions d'électeurs étaient appelés aux urnes à l'occasion de ce scrutin, le premier depuis l'arrivée au pouvoir du président Yoweri Museveni, en 1986.

Le président avait interdit aux partis de faire campagne pour ce scrutin. Il reviendra, selon lui, à l'Assemblée constituante qui sortira des urnes de légaliser ou non les formations politiques. Le projet de Constitution recommande notamment le maintien de l'interdiction des partis jusqu'à la fin de la décennie. Le parti au pouvoir, le Mouvement national de résistance (MNR), avait suspendu les partis il y a huit ans, en estimant que les formations politiques divisaient les Ougandais selon leur appartenance tribale.

Le MNR est la seule organisation politique légale, mais le président a coopté quelques dirigeants de l'opposition dans son gouvernement. Les deux principaux partis d'opposition, le Congrès du peuple ougandais (CPO) de l'ancien président Milton Obote (en exil en Zambie), et le Parti démocratique (PD), de l'actuel vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Paulo Semogerere, sont interdits d'activité, mais ils n'ont eu de cesse de critiquer la politique du président.

L'Assemblée constituante doit discuter pendant six mois du projet de Constitution et fixer la date des élections présidentielle et législatives prévues dans l'année. Elle comptera 214 membres élus ; 39 femmes seront nommées par des associations de femmes, 10 députés par les militaires, et 10 par le président. Cette assemblée remplacera les 300 membres du Conseil national de résistance (Parlement intérimaire), dont la plupart des membres ont été choisis par des comités locaux mis sur pied par M. Museveni lors de son arrivée au pouvoir.

Après une guerre civile de cinq ans, les combattants de M. Museveni s'étaient emparés de Kampala, la capitale, en 1986, et avaient renversé le régime du général Tito Okello, qui avait lui-même chassé du pouvoir le président Milton Obote six mois plus tôt. Malgré son apparente intolérance politique, Yoweri Museveni, quarante-neuf ans, est parvenu à restaurer l'ordre et à amener une relative prospérité dans un pays épuisé par des années de dictature. – (*AFP.*)

ANGOLA : suspension des pourparlers de Lusaka. – Les belligérants angolais ont suspendu, lundi 28 mars, les discussions de paix qu'ils avaient entamées, il y a quatre mois, *« afin d'éviter une rupture totale »*, a-t-on appris de source diplomatique à Lusaka (Zambie). Par ailleurs, la France a décidé de doubler son aide aux victimes de la guerre civile, a indiqué, lundi, la mission de coopération française à Luanda. Un navire a déchargé la semaine dernière un premier don français de 2 500 tonnes de maïs en grains et 1 825 tonnes de farine de maïs, qui ont été remis au Programme alimentaire mondial des Nations unies. – (*AFP.*)

CAMEROUN : les populations du nord du pays fuient au Tchad. – Plus de mille deux cents personnes, fuyant de sanglants affrontements entre Arabes Choas et Kotokos, dans l'extrême nord du Cameroun, se sont réfugiées au Tchad, dans la région du lac Tchad, notamment à Mahada, à 120 kilomètres au nord de N'Djamena, a indiqué, dimanche 28 mars, la Croix-Rouge tchadienne. De nouveaux combats ont éclaté le 22 mars, entre Arabes Choas et Kotokos, ainsi qu'entre forces de sécurité et « coupeurs de route », qui s'opposent régulièrement au nord du Cameroun, selon la même source. – (*AFP.*)

AFRIQUE DU SUD

La sanglante manifestation de l'Inkatha à Johannesburg risque d'avoir de lourdes conséquences

Une manifestation convoquée, *lundi 28 mars*, à Johannesburg, par les chefs traditionnels de la communauté zouloue – en fait par l'Inkatha, le parti de Mangosuthu Buthelezi – s'est terminée par des heurts qui ont fait des dizaines de morts. L'hypothèse d'une provocation n'est pas à écarter, et les conséquences pourraient être dramatiques alors que le Natal est déjà secoué par une violence incontrôlable.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

De vingt à soixante morts, selon les sources, et quelque deux cent soixante blessés, la plupart par balles. Tel est le bilan probable de plusieurs heures de manifestations sanglantes qui ont agité le centre de Johannesburg lundi 28 mars.

La manifestation était organisée pour soutenir le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, qui, sur les conseils de son oncle, Mangosuthu Buthelezi, appelle au boycottage des prochaines élections et réclame le rétablissement de la monarchie au Natal, où s'affrontent les partisans de Nelson Mandela et du chef de l'Inkatha.

Dans le climat ambiant, il ne fallait pas être grand sorcier pour deviner que cette manifestation risquait de tourner à la catastrophe. Pourtant, les responsables de la police n'avaient pris aucune précaution particulière pour éviter que les manifestants zoulous, fortement motivés et munis de leurs armes traditionnelles, n'atteignent le centre de la ville et ne se dirigent vers Shell House, le gratte-ciel qui abrite les locaux du Congrès national africain (ANC), en plein centre de Johannesburg.

Ce qui s'est passé ensuite n'est pas encore très clair et ne le sera sans doute jamais. Selon plusieurs témoignages, les incidents ont débuté à Jeppe Street, non loin de l'immeuble de l'ANC, lorsque des tireurs embusqués sur les gratte-ciel environnants ont tiré sur les manifestants. Une partie de ces derniers ont répliqué et se sont rassemblés devant les locaux de l'ANC, qu'ils ont tenté d'investir. Le service de sécurité de l'organisation aurait alors tiré à son tour.

Cela n'est qu'une version parmi d'autres, la moins sujette à caution dans l'état actuel des témoignages. Quelle que soit la vérité, le bilan est là : huit cadavres et une bonne dizaine de blessés graves ont été relevés devant Shell House. Au même moment, une fusillade similaire éclatait devant les jardins de la bibliothèque municipale, où les manifestants s'étaient rassemblés pour écouter quelques discours. Là aussi, le bilan est lourd et l'origine des coups de feu est tout sauf évidente.

Incompétence ou provocation

En organisant une manifestation de guerriers armés en territoire « hostile », l'Inkatha a certes pris une lourde responsabilité. Mais en l'autorisant sans prendre les précautions élémentaires, les responsables de l'ordre public ont fait preuve, au mieux, d'une rare incompétence, au pis, d'un talent affirmé pour la provocation. C'est vraisemblablement cette dernière hypothèse qui sera le plus communément retenue, alors que les principaux chefs de la police sont accusés par la commission Goldstone d'avoir trempé, avec leurs complices de l'Inkatha, dans une vaste conspiration en vue de déstabiliser le pays (*le Monde* du 22 mars).

Ces événements sanglants risquent d'amplifier une crise qui n'avait nul besoin de drames supplémentaires. Lundi soir, les représentants de l'ANC, du gouvernement et de l'Inkatha ont annoncé qu'un sommet réunissant le président Frederik De Klerk, Nelson Mandela, Mangosuthu Buthelezi et le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, aurait lieu vraisemblablement mercredi et jeudi. Une rencontre de la dernière chance qui, en tout état de cause, paraît bien tardive.

« Si après Joburg les affrontements s'amplifient au Natal, il n'y aura plus rien d'autre à faire que d'instaurer la loi martiale », confiait lundi soir un responsable de l'ANC. Quelques heures auparavant, le ministre de la loi et de l'ordre, Hernus Kriel, avait classé « zones de troubles » une dizaine de districts autour de Johannesburg. Mesure préliminaire, sans doute.

GEORGES MARION

EUROPE

Alors que M. Berlusconi et ses alliés sont en mesure de contrôler le Sénat

La coalition des droites obtient la majorité absolue à la Chambre italienne

Selon les résultats définitifs officiels des élections législatives du dimanche 27 mars publiés mardi par le ministère de l'intérieur italien, le Pôle des libertés, qui regroupe autour du mouvement de Silvio Berlusconi, Forza Italia, la Ligue du Nord et l'Alliance nationale (MSI, néofasciste), a remporté 366 sièges à la Chambre des députés, qui en compte 630 et dispose ainsi d'une large majorité (la majorité absolue est de 316 sièges). Le Pôle progressiste (gauche) dispose de 213 sièges et le centre de 46. Les 5 sièges restants vont à diverses petites formations.

Au Sénat, le Pôle des libertés, avec 154 sièges, manque de peu la majorité absolue (158 sièges sur 315). Le Pacte pour l'Italie de M. Segni obtient 31 sièges, le Pôle progressiste 122 sièges. Parmi les personnalités candidates aux élections législatives, Silvio Berlusconi a été élu dans une circonscription du centre de Rome, battant le ministre sortant du budget, Luigi Spaventa, qui se présentait sous la bannière du Pôle progressiste. Le centriste ex-démocrate-chrétien Mario Segni, artisan du nouveau système électoral italien, a été battu en Sardaigne par un candidat néofasciste.

Si le centre est le plus grand perdant du scrutin, la gauche emmenée par le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-Parti communiste) n'a pas su attirer vers elle l'électorat modéré et n'a pas dépassé sa zone traditionnelle d'influence. – *(AFP, Reuter.)*

De nouvelles dissensions

Suite de la première page

Et c'est cela la principale nouveauté. Le grand vainqueur restant bien sûr Silvio Berlusconi, plus encore que son mouvement devenu le deuxième parti d'Italie derrière le PDS (ex-PCI).

« Et maintenant commence un avenir meilleur pour le pays... ». Costume strict et sombre, yeux à demi fermés de fatigue dans les flashes crépitants, mais sourire étincelant, dans les sous-sols de l'Hôtel Jolly au cœur de la Rome prospère, le *« Cavaliere »* a célébré sobrement sa victoire lundi. Et il y avait même un peu d'émotion fugitive qui flottait, égarée, sur cette soirée, impeccablement organisée comme d'habitude, avec hôtesses en bleu, plan des locaux imprimé, « espace interviews » et buffet.

Des talents d'alchimiste

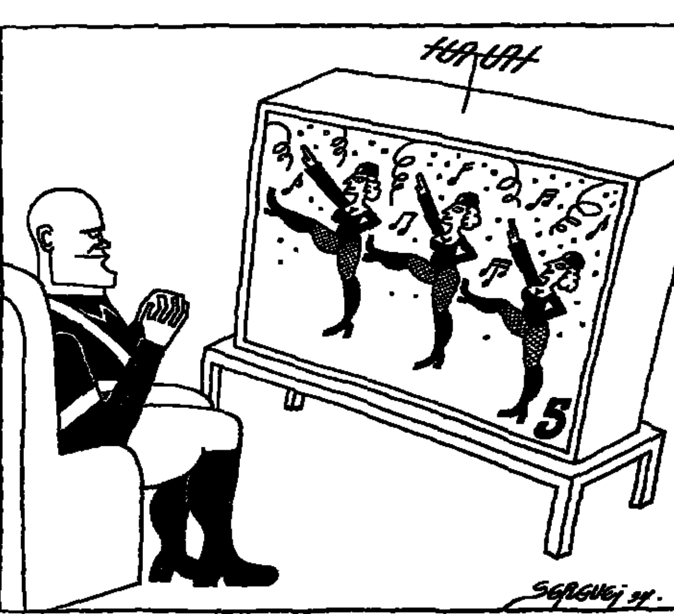
Une soirée de remise d'Oscars pour un tour de force sans précédent : en deux mois à peine de tournage, avec il est vrai des centaines de figurants et nombre d'effets spéciaux, Silvio Berlusconi a réussi à mettre sur pied le plus beau film de politique-fiction jamais rêvé : la naissance de la droite italienne. En cimentant l'alliance contre nature de deux mouvements que tout opposait, la Ligue et le MSI (1). Et pourtant ce miracle ou ce « mirage » italien, auquel semble-t-il il a fini par croire lui-même, mériterait d'être expliqué.

Car il y a « autre chose », derrière le Blitz télévisé, le parti préfabriqué, la piraterie des ondes, ou son désir évident, en servant le pays, de servir sa propre entreprise, fragilisée par les dettes et dans le champ de mire d'une gauche puissante. Expliquer le phénomène Berlusconi par les vieilles alliances contractées du temps de Bettino Craxi, l'ex-roi socialiste, et le désir de les recycler, ne rend pas compte de tout.

Outre le don certain qu'a le *« Cavaliere »* pour communiquer, sa démagogie prononcée (*« un million d'emplois nouveaux »*), et ses talents d'alchimiste pour transmuter le vieux en neuf, il faut compter aussi avec un pays traumatisé par un demi-siècle d'anticommunisme et qui a repoussé ses héritiers du PDS. D'autant que ces derniers, bien que « régénérés », étaient flanqués des nostalgiques de Rifondazione Comunista. Et cette alliance-là était peut-être prématurée. Surtout dans un pays où l'étatisme est largement rejeté par tout une classe de petits entrepreneurs et d'artisans à qui Silvio Berlusconi a su s'adresser. Enfin, outre certaines erreurs de la gauche, dont la campagne de dénigrement trop sectaire a fini par l'aider, sans doute a-t-il aussi profité de l'énorme vide laissé par la quasi disparition de la Démocratie chrétienne et de ses alliés.

Un vide que le chef du mouvement référendaire, le centriste Mario Segni, avait toutes les cartes en main pour combler, l'année dernière lors du référendum du 18 avril, mais que trop indécis – ou trop timoré – il n'a pas su utiliser. Et le centre, déjà handicapé par son passé, lié à l'immobilisme du pouvoir et à la corruption du système, l'a chèrement payé : le mouvement de Mario Segni flirterait à peine avec les 4 % nécessaires pour être en lice lors des décomptes de la proportionnelle. Ce qui l'a conduit lundi soir, constatant que le centre n'aurait peut-être pas de rôle d'appoint à jouer, à annoncer qu'il resterait fermement *« dans l'opposition »*.

Les dépouilles de la DC ? La Ligue aurait pu elle aussi s'en nourrir, mais elle a peut-être montré ses limites et son manque de maturité politique, même si elle reste stable (8 %). Cantonnée au Nord en dépit de ses efforts et née sur une protestation qui s'essouffle, et que les enquêtes judiciaires sur la corruption, « Mani Pulite », ont déjà largement rassasiée, elle n'a pas réussi jusqu'ici à proposer un véritable programme de relance nationale. Son chef Umberto Bossi, lui aussi hésitant dans sa trajectoire supposée vers le pouvoir, s'est fait souffler par Silvio Berlusconi l'étiquette de la « nouveauté », et celle de la « proposition ».



Trouver un programme commun

De plus, savamment écarté de l'orchestration télévisée qui a rythmé la campagne, Umberto Bossi s'est trouvé, lui le précurseur, contraint de jouer les faire-valoir. D'où, après sa campagne d'insultes contre ses deux partenaires, l'un *« fasciste »* (Gianfranco Fini), l'autre *« opportuniste de la pire espèce »* (Silvio Berlusconi), sa colère de lundi soir. Le dirigeant de la Ligue a réitéré ses menaces : *« pas de gouvernement avec les fascistes; pas de Berlusconi à la présidence du Conseil »*. Umberto Bossi, il est vrai, n'en est pas à un revirement près dans ses déclarations. Aussi, en attendant les résultats définitifs, qui lui permettront de prendre la mesure de sa force – et de sa capacité d'action auprès de son influent allié –, s'amuse-t-il à jeter de l'huile sur le feu.

La sérénité est totale, en revanche dans la troisième composante du pôle de droite. Place du Peuple à Rome, où vendredi soir le jeune secrétaire du MSI *« post-fasciste »*, Gianfranco Fini, avait tenu son dernier meeting de campagne devant 50 000 personnes enthousiastes, flottaient tranquillement, lundi au cœur de la nuit, banderoles et couleurs nationales. Aux municipales, où Gianfranco Fini et Alessandra Mussolini avaient failli l'emporter de peu à Rome et à Naples en décembre, le MSI avait déjà en quelque sorte exorcisé une première fois son passé.

En dépit de certains personnages encore trop « marqués » dans les rangs du mouvement, est-ce vraiment le changement ? Les efforts de son secrétaire pour sortir le MSI de son ghetto, le rendre présentable et le porter au gouvernement semblent bien, en tout cas, avoir porté leurs fruits. Parti résolument national et structuré, il semble également avoir absorbé une bonne partie de l'électorat démocrate-chrétien dérouté par l'irruption de Silvio Berlusconi, mais aussi, d'après les sondages, séduit dans les tranches d'âge les plus jeunes.

La droite a gagné, donc. Mais le plus dur reste à faire : donner une réalité à cette *« seconde République »* et surtout gouverner. Avec une opposition décidée, comme dit Achille Occhetto, le chef du PDS, *« à prendre sa revanche »*, et en tenant compte des sautes d'humeur de M. Bossi, qui pourraient d'ailleurs lui être fatales s'il décidait de rompre ses alliances, car dans les rangs de la Ligue nombreux sont ceux qui aspirent à goûter au pouvoir.

Pour cela, il faudra d'abord trouver un programme commun entre trois tendances aussi disparates, et se mettre d'accord sur un président du Conseil. Gianfranco Fini a déjà désigné Silvio Berlusconi. Que fera l'irascible Bossi ? D'autres noms circulent, dont celui du sénateur à vie et ex-président de la République Francesco Cossiga. Pour une République toute neuve, un petit air de déjà vu.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) Le MSI était le principal parti de l'Alliance nationale, étiquette regroupant aussi des personnalités de droite.

Forza Italia envisage de relâcher la politique d'austérité

Le paysage politique italien va sortir bouleversé des élections législatives. L'économie, elle, a déjà fait son *aggiornamiento*. Entamé il y a près de deux ans sous l'impulsion du premier ministre Giulano Amato puis de son successeur, Carlo Azeglio Ciampi, ancien gouverneur de la Banque centrale, il a permis de lancer un large programme de privatisation, de supprimer l'indexation des salaires, de commencer enfin à mettre de l'ordre dans les finances publiques.

Alors que Forza Italia de Silvio Berlusconi envisage de relâcher la politique d'austérité, beaucoup reste cependant à faire. En particulier pour venir à bout du problème numéro un dont souffre l'Italie : une dette publique monumentale. En 1980, elle représentait 60 % du produit intérieur brut (PIB). Dix plus tard, elle l'avait rattrapé et l'a nettement dépassé depuis (116 % en 1993 contre 45 % % en France).

Des économies budgétaires ont bien été réalisées en 1992 mais les comptes de la Sécurité sociale, ceux des caisses de retraite pèsent encore lourdement tant et si bien que l'Italie sera dans l'incapacité d'afficher en 1999 un ratio dette/PIB ne dépassant pas 60 % – l'un des critères de convergence prévus par le traité de Maastricht pour le passage à la monnaie unique. Dans le meilleur des cas, l'objectif sera atteint autour de 2015.

Cette faramineuse dette publique est, d'une certaine façon, le fruit de l'engagement pro-européen de l'Italie. La « planche à billets » étant interdite par Bruxelles et le Système monétaire européen (SME) pour financer les déficits, l'Italie a emprunté. Elle l'a fait massivement en offrant au cours des années 80 des taux attractifs mais ruineux pour les finances publiques. Et ce qui pouvait n'être qu'un mal provisoire, contrebalancé par une réduction drastique des dépenses publiques, s'est transformé en une dérive suicidaire jusqu'à l'arrivée au pouvoir de M. Amato.

Grâce à lui et à son successeur, l'Italie offre donc en ce printemps 1994 une économie en voie d'assainissement. Certes, sur le plan intérieur, l'austérité ne se dément pas. En 1993, alors qu'un actif sur dix est au chômage, les revenus des ménages ont baissé. Cette année, ils ne progresseront que très légèrement à l'image d'une inflation désormais assagie. Ce n'est donc pas la demande intérieure qui alimente le début de reprise mais les exportations. Dopées depuis l'automne 1992 par une dévaluation de la lire italienne d'environ 30 % par rapport au mark, les exportations se sont envolées. En 1993, elles ont augmenté de 20,4 % en valeur, par rapport à 1992, alors que les importations n'ont quasiment pas bougé. De là un excédent commercial record (109 milliards de francs), et une économie qui au total aura échappé à une forte récession. Rendu possible par la fin de l'indexation des salaires et la dévaluation de la lire, un début de reprise est d'ores et déjà perceptible en Italie. Pour qu'il perdure, des réformes profondes devront être menées à bien.

En principe, il y a peu de chance que la politique économique suivie depuis 1992 soit remise en question, même si Forza Italia, le mouvement de Silvio Berlusconi, au cours de la campagne électorale, a promis de relâcher la politique d'austérité et de réduire les impôts au rythme de 1 point de PNB (produit national brut) par an. Au demeurant, tous les partis réclament une pause de la pression fiscale. Les privatisations ne sont pas davantage un enjeu électoral. Le programme du gouvernement Ciampi sera poursuivi – voire accéléré si M. Berlusconi impose ses vues.

En fait, c'est sur l'emploi que les clivages gauche-droite réapparaissent. Tandis que celle-ci met l'accent sur la formation professionnelle et la mise en route de grands chantiers publics avec l'aide de Bruxelles, celle-là parle de déréglementation du marché du travail, de flexibilité accrue.

JEAN-PIERRE TUQUOI

CLÉS/ *Chronologie*

1992

5 avril. – Les élections législatives se traduisent par un effritement des partis traditionnels, notamment la Démocratie chrétienne qui n'obtient que 29,5 % des voix.

19 juillet. – Le juge anti-Mafia Paolo Borsellino et cinq agents de son escorte sont tués dans un attentat à Palerme.

1993

15 janvier. – Arrestation à Palerme du « numéro un » de la Mafia, Toto Riina, recherché depuis plus de vingt ans.

10 février. – Le ministre socialiste de la justice, Claudio Martelli, démissionne pour corruption présumée, dans le cadre de l'opération *« mani pulite »* (« mains propres »). Quatre autres ministres seront également contraints à la démission. Plus de quatre mille hommes politiques et chefs d'entreprise ont été jusqu'alors mis en cause, dont le premier secrétaire du Parti socialiste (PSI), Bettino Craxi qui démissionne le 11.

18 avril. – Approbation massive par les électeurs de huit référendums sur le système politique. Le principal, prévoyant l'introduction du scrutin majoritaire pour l'élection du Sénat, est approuvé a 82,7 %.

22 avril. – Démission du gouvernement du socialiste Giuliano Amato, en place depuis le 28 juin 1992.

4 mai. – Formation du gouvernement dirigé par l'ancien gouverneur de la Banque d'Italie, *Carlo Azeglio Ciampi*.

5 décembre. – Déroute aux élections municipales partielles de la Démocratie chrétienne. La gauche remporte les mairies de cinq grandes villes, dont Rome et Naples, face à l'extrême droite qui sort renforcée du scrutin.

1994

13 janvier – M. Ciampi, présente la démission de son gouvernement de « transition » et de « garantie nationale ».

16 janvier. – Le président de la République Oscar Luigi Scalfaro, annonce la dissolution du Parlement et l'organisation d'élections législatives anticipées pour le 27 mars. Finalement, les Italiens voteront aussi le 28.

Silvio Berlusconi un piètre patron

Candidat au poste de premier ministre, Silvio Berlusconi promet de gérer l'Italie comme son groupe Fininvest. L'engagement n'est pas très rassurant. Nébuleuse de plus de 300 sociétés présentes dans le cinéma et la télévision, l'édition, la grande distribution et les assurances, Fininvest affiche des performances décevantes depuis sa prise de contrôle, il y a trois ans, de Mondadori, numéro un italien de l'édition.

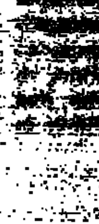
Si Fininvest s'est hissé par là même au deuxième rang européen dans le secteur de la communication, derrière l'allemand Berstelsmann, cette croissance a été très cher payée. Au cours des six dernières années, la dette de l'empire de Silvio Berlusconi a été plus que multipliée par dix, tandis que les profits suivaient un chemin inverse. Les bénéfices réalisés en 1993 n'ont pas été rendus publics mais, de l'aveu même des dirigeants de Fininvest, ils ne marquent pas d'amélioration par rapport à ceux de l'exercice antérieur.

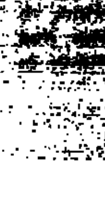
La politique d'acquisition dans l'édition – et la grande distribution – n'est pas seule à l'origine des contre-performances de l'empire du *Cavaliere*. La télévision, le cœur de Fininvest, est elle aussi atteinte. Concurrence oblige, les tarifs publicitaires des trois réseaux nationaux du groupe ont été revus à la baisse, occasionnant, selon une étude de la banque Mediobanca, une perte sèche de 30 milliards de lires (103 millions de francs). Et ce alors qu'une limitation du parrainage, procédé auquel a largement recours M. Berlusconi pour financer ses émissions, est envisagée par les pouvoirs publics.

Avec ses 550 grands magasins, la chaîne de distribution Standa, acquise en 1988, n'est pas davantage la tirelire escomptée par Fininvest. Dans le meilleur des cas, elle équilibrera ses comptes en 1994 grâce à l'ouverture de nouveaux magasins (*le Monde* du 28 janvier).

A la tête du groupe depuis que Silvio Berlusconi a décidé de se consacrer à la politique, Fedele Confalonieri, l'ami de toujours, plaide pour une structure éclatée de Fininvest, avec des filiales indépendantes et dont certaines pourraient être introduites en Bourse. L'avenir du groupe en serait bouleversé. En attendant, force est de constater, comme l'observe l'hebdomadaire *The Economist*, que Silvio Berlusconi n'a pas le talent de gestionnaire de Ross Perot, le leader populiste américain.

J.-P. T.





EUROPE

UKRAINE

Les résultats du premier tour des élections législatives approfondissent la coupure du pays

« Nous ne pourrons pas trouver de langage commun. » Cette constatation de Viatcheslav Tchernovil, le chef du parti nationaliste modéré Roukh, élu triomphalement dans l'ouest du pays, à l'égard de l'ancien premier ministre Leonid Koutchma, élu tout aussi triomphalement, mais dans la partie orientale de l'Ukraine, illustre bien la coupure qui s'est manifestée, dimanche 27 mars, lors du premier tour des élections législatives en Ukraine. Si les résultats de ce scrutin sont susceptibles d'être modifiés lors du second tour, dimanche 10 avril, ils ont toutefois clairement montré la prédominance, à l'ouest, d'un courant nationaliste, anticommuniste et favorable à un rapprochement avec l'Europe et, à l'est, d'hommes liés à l'ancien régime, partisans de liens étroits avec la Russie.

74 % des électeurs inscrits ont participé à ce scrutin qui, selon les observateurs de la CSCE, *« s'est déroulé avec beaucoup d'enthousiasme et un grand souci d'exactitude »*.

Les résultats des « sondages » effectués dans le Donetsk, la région de Lougansk et surtout la Crimée ont aussi montré la confirmation des tendances « séparatistes » de ces régions. Ainsi, dans le Donetsk, l'immense majorité des électeurs se sont prononcés pour un resserrement des liens avec la Russie, le retour dans la zone rouble et la reconnaissance du russe comme langue officielle de la région, au même titre que l'ukrainien. En Crimée, région peuplée de près de 70 % de russophones mais qui avait été « offerte » à l'Ukraine en 1954 par Nikita Krouchtchev, les élections au Parlement local semblent avoir donné une forte majorité au Bloc Russie, mouvement qui, comme son nom l'indique, revendique un rattachement de la presqu'île à la Russie.

Dans leur immense majorité, les électeurs ont aussi répondu « oui » aux trois questions du sondage qui leurs étaient posées sur une plus grande autonomie par rapport à l'Ukraine, l'établissement d'une double nationalité, russe et ukrainienne et le renforcement des pouvoirs du président Iouri Mechkov. Ce dernier, élu le 30 janvier dernier, a d'ores et déjà fait savoir qu'il donnerait force de loi à ce sondage, ce qui pourrait gravement envenimer les relations avec Kiev.

A ce titre, et à d'autres, le président ukrainien Leonid Kravtchouk semble, en tout état de cause, un des grands perdants de la consultation. En plus de la fronde qui continue à se développer en Crimée, il devra vraisemblament faire face, à une forte opposition dans le futur Parlement. Le fort taux de participation devrait, en outre, l'obliger à tenir ses promesses et à organiser en juin prochain une élection présidentielle à haut risque pour lui.

J.-A. F.

Après de longs mois de négociations

Le cosmodrome de Baïkonour est loué aux Russes par les Kazakhs pour trente ans

La visite officielle, lundi 28 mars, du président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev, à Moscou aura permis aux deux pays d'accentuer leur coopération en se mettant notamment d'accord *sur les conditions de location par Moscou de la* base spatiale de Baïkonour, que le Kazakhstan a *reprise en pleine propriété mais que Moscou* utilise depuis des décennies pour lancer ses vaisseaux spatiaux et ses fusées lourdes. La base sera louée à la Russie pour une durée de vingt ans, avec prolongation de dix ans et pour une somme de 115 millions de dollars par an. Vingt-trois accords, concernant les secteurs « politiques, militaires, sociaux, spatiaux » et les relations entre les citoyens russes et kazakhs habitant dans les deux pays ont été signés. Si le Kazakhstan a officiellement *refusé d'accorder aux Russes vivant* sur son territoire la double nationalité, comme le *demande Moscou à toutes les anciennes Républi*ques de l'ex-URSS, les deux pays ont signé un *« mémorandum »* devant faciliter les relations entre les deux communautés. Les relations entre les Kazakhs (43 % de la population) et les Russes (36 %) sont un enjeu majeur pour l'avenir du pays.

Le terrible bras de fer qui s'était engagé depuis environ deux ans sur l'avenir du complexe spatial de Baïkonour (1 600 kilomètres carrés) s'est finalement achevé par un compromis. Les Kazakhs, qui revendiquaient un droit de propriété, sont satisfaits de toucher des royalties, même si les sommes qui leur sont proposées ne sont *pas tout à fait à la hauteur de* celles qu'ils espéraient : 300 millions de dollars, dit-on (1). Car personne n'a jamais cru sérieusement que l'agence de recherches cosmique kazakh, créée en septembre 1991, pourrait *« coopérer activement avec les étrangers »* et se substituer aux Russes, maîtres incontestés du contrôle en orbite des charges utiles lancées et de quelques autres services tout aussi essentiels.

Les Kazakhs avaient fait monter les enchères, sachant que les Russes ne pouvaient se passer de Baïkonour et qu'ils ne *pourraient pas*, avant plusieurs années, transférer les moyens de lancement de la base kazakh sur un autre site. En juillet 1993, le ministre de la défense russe, Pavel Grachev, avait d'ailleurs déclaré que le cosmodrome de *Baïkonour devait* rester un centre spatial russe (2).

En effet, la base historique de Kapoustin-Yar, située dans la région d'Astrakan, et d'où est *partie le 18 octobre 1947 la pre*mière fusée balistique soviétique, sert essentiellement aujourd'hui au tir de petits satellites. La majorité des lancements de l'Union soviétique se faisaient donc depuis la base de Plessetsk, située dans la région d'Arckhangelsk, et celle de Baïko*nour, près de la ville de* Leninsk, à l'est de la mer d'Aral. La première, avec quelque mille trois cents lancements entre 1966 et 1991, est en théorie la base la plus active du monde. Mais cette hyperactivité s'est faite autour d'une spécialisation qui aujourd'hui gêne les Russes.

Handicap géographique

Baïkonour, bien que moins moderne, dispose d'un plus grand nombre de pas de tir permettant de lancer indifféremment des Proton, des *Zenit*, des Soyouz, des Molnya, des Cyclone, des Vostok et des Energia, et de tirer, si nécessaire, des satellites occidentaux, contre quelques devises. Les Russes avaient menacé de reconstruire une partie de ces installations à Plessetsk – et engagé des travaux dans ce sens pour le *Zenit* –, mais la base russe est handicapée par sa situation géographique.

En effet, elle ne permet pas d'atteindre sans dépense d'énergie prohibitive certaines orbites, notamment *celles dont le plan* est incliné à 51,6 degrés. Or *cette inclinaison est celle* de toutes les missions habitées menées par les Russes. Ces vols sont ceux qui permettent de garder en l'état l'un des derniers grands joyaux de l'espace russe, la station orbitale Mir-2, qui héberge de temps en temps des astronautes étrangers au prix attractif de 20 millions de dollars la semaine.

Une manne dont la Russie a besoin pour faire survivre ses activités spatiales et remettre en état les installations délabrées de Baïkonour que les Kazakhs auraient bien été en peine d'entretenir.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) La Russie avait initialement proposé de payer 135 milliards de roubles, soit environ 85 millions de dollars, alors que les Kazakhs avaient réclamé jusqu'à 7 milliards de dollars.

(2) Il l'était dans les faits, dans la mesure où les Russes, en 1993, ont pris en charge 94 % du financement de la base.

L'Arménie accusée d'avoir abattu un C-130 iranien

L'Iran a accusé, lundi 28 mars, les forces arméniennes d'avoir abattu un C-130 iranien qui s'est écrasé le 17 mars au Nagorny-Karabakh et a demandé à Erevan de *« punir les responsables »* de cette attaque *(le Monde* daté 20-21 mars).

Dans un communiqué, le ministère iranien des affaires étrangères a cependant reconnu que l'avion ne se trouvait pas sur sa route normale, et il a mis en cause les déficiences du contrôle aérien des pays de la région. Trente-deux personnes, dont un attaché militaire iranien à Moscou et dix-neuf femmes et enfants de diplomates iraniens, ont été tuées dans cette catastrophe. Téhéran, qui avait dépêché sur place une mission d'experts de l'armée de l'air et de l'aviation civile, *« s'arroge le droit de poursuites judiciaires afin de faire valoir les droits des victimes à un dédommagement »*. – *(AFP.)*

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Reprise des négociations serbo-croates pour un cessez-le-feu en Krajina

Représentants des autorités croates et des sécessionnistes serbes de Krajina devaient se retrouver, mardi 29 mars, à l'ambassade de Russie, à Zagreb, pour tenter de conclure un cessez-le-feu mettant fin à deux ans et demi d'hostilités. Les deux *parties s'étaient* séparées le 22 mars sans parvenir à un compromis, à l'issue d'une première séance de discussions conduite par l'émissaire russe, Vitali Tchourkine, avec la participation de l'ambasadeur des Etats-Unis à Zagreb, Peter Galbraith, et de médiateurs de l'ONU et de l'Union européenne.

Les pourparlers sont en principe limités à la conclusion d'un *accord de cessez-le-feu global*. Le problème du statut de la Krajina, où les sécessionnistes ont proclamé une « République » et qui est depuis plus de deux ans sous protection de forces de *l'ONU*, ne serait abordé que dans une phase ultérieure des négociations.

Concessions réciproques

Russes et Américains sont désormais d'accord pour estimer que le problème de la *Krajina* ne peut être résolu que moyennant des concessions de part et d'autre, a affirmé M. Galbraith. Les Serbes de Krajina doivent renoncer à leur revendication d'un Etat indépendant ou rattaché à la Ser*bie, mais il appartient* au gouvernement croate de leur accorder en contrepartie *« une autonomie très importante »*, selon le diplomate américain.

D'autre part, le Parlement de Bosnie-Herzégovine a entamé *lundi une session appelée à fran*chir le premier pas vers la constitution d'une fédération croato-bosniaque, conformément aux accords de Washington. C'est la première fois que les députés croates bosniaques se réunissent à Sarajevo depuis le début de la guerre. – *(AFP, Reuter.)*

M. Tudjman présente « ses excuses » aux juifs. – Recevant, lundi 28 mars, à Zagreb, Branko Lustig, l'un des producteurs du film de Steven Spielberg *la Liste de Schindler*, le président croate Franjo Tudjman a déclaré : *« Je saisis cette occasion pour présenter mes excuses à vous-même ainsi qu'à tous les membres de la communauté juive pour ceux qui, dans le NDH* [le régime pronazi d'Ante Pavelic], *ont participé à l'Holocauste* (...). » *« Un nombre considérable* [de Croates] *a pris une part active à la lutte antifasciste, dont moi-même en tant que jeune homme pendant quatre ans »*, a-t-il ajouté. En février dernier, M. Tudjman avait présenté ses excuses aux juifs pour avoir émis des doutes sur l'ampleur de l'Holocauste dans un livre écrit en 1989. – *(AFP.)*

EUROPE

TURQUIE

Les islamistes emportent la mairie d'Istanbul

Les résultats presque définitifs des élections municipales turques, qui ont eu lieu *dimanche 27 mars (le Monde du 29 mars)* confirment la percée des islamistes, qui remportent Istanbul, avec 25 % des suffrages.

ISTANBUL

de notre correspondante

« Tremblement de terre », « tempête » : la presse et 75 % des Stambouliotes ont accueilli avec incrédulité et anxiété la victoire des islamistes du Parti de la prospérité (RP) à Istanbul. Au quartier général du parti, en revanche, l'atmosphère était à la fête, puisque le RP a, non seulement placé son candidat à la tête de la municipalité du Grand Istanbul pour cinq ans, mais semble également avoir remporté la victoire dans seize des trente-trois districts de la ville.

« Allez-vous fermer les maisons closes ? », « Allez-vous fermer les boîtes de nuit de Beyoglu » ?, étaient les premières questions adressées par les journalistes à Recep Tayyip Erdogan, ce qui leur a valu la réponse exaspérée du nouveau maire de l'ancienne capitale ottomane. *« Mais enfin, pourquoi ne me parlez-vous pas des transports, de la pollution ou du ramassage des ordures ? Vous essayez de faire de moi une cible. »* M. Erdogan a souligné qu'il avait été élu pour fournir des services à l'ensemble de la population et qu'il entendait en faire sa priorité.

Les candidats du parti n'ont pas nié qu'ils prévoyaient de bâtir une mosquée sur la célèbre place Taksim, *en plein centre* d'Istanbul, mais il est peu probable qu'ils essayent – ou parviennent – à changer l'essence de cette ville cosmopolite. Les pouvoirs *limités accordés aux municipalités* ne leur en fourniront d'ailleurs pas l'occasion.

Les 25 % des Stambouliotes, et les 18 % de Turcs qui ont voté pour le RP – troisième parti à l'échelle nationale – ne sont pas tous des fondamentalistes musulmans. Le succès du RP reflète surtout la lassitude de l'électorat à l'égard des partis traditionnels, et notamment de la gauche, qui les ont déçus. Les vrais militants du partis ceux qui veulent un *retour* à des valeurs religieuses traditionnelles, sont certes en nombre important, mais cela ne suffit pas pour expliquer le raz-de-marée du RP, qui a doublé ses voix au niveau *national*.

Des métropoles schizophrènes

L'une des explications les plus fréquemment données – par ceux qui ont choisi le seul parti qui n'ait pas encore eu l'occasion de *faire ses preuves – était : « Essayons »*. Avec l'espoir que le RP, contrairement aux autres formations politiques qui ont démontré leur faiblesse à l'égard de la corruption omniprésente, tiendrait ses promesses *d'honnêteté*.

Une carte de la Turquie permet *de voir clairement* les *zones* où le RP a renforcé sa position. A l'exception d'Istanbul et d'Ankara – deux métropoles schizophrènes où la modernité de l'élite cohabite avec la tradition des immigrants ruraux – ce sont l'Est et le Sud-Est anatolien qui sont passés, en masse, aux mains du RP.

Bien que le succès des islamistes soit incontestable dans ces régions rurales, les résultats sont *quelque peu déformés* par le fait que les nationalistes kurdes du Parti de la démocratie (DEP, pro-kurde), avaient décidé de ne pas participer au scrutin, accusant les forces de sécurité de harcèlement à l'égard de leurs candidats. Six députés kurdes, dont cinq membres du parti, sont actuellement emprisonnés après la levée de leur immunité parlementaire. Par ailleurs, le pourcentage *de bulletins nuls* semble avoir été élevé dans le Sud-Est, en réponse à l'appel du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) qui avait demandé à la population kurde de boycotter ces élections.

La Turquie traverse, à l'évidence, une crise d'identité. Les seuls à ne pas l'avoir remarqué sont apparemment les dirigeants des partis traditionnels, qui continuent de faire campagne avec des idées vieilles de *soixante-dix ans, qu'ils n'ont pas* su adapter aux conditions de la Turquie d'aujourd'hui. Il n'est pas question d'abandonner les principes de Mustafa Kemal Ataturk, et notamment la laïcité de l'Etat, mais il est urgent de tenir compte des changements importants qui sont intervenus dans la société turque.

Le premier ministre Tansu Ciller a certes remporté une victoire puisqu'elle a maintenu une faible avance, 1,5 % à 2 %, sur son rival immédiat, l'ANAP, qui lui contestait la direction de la droite. Elle est désormais assurée de rester à son poste. Mais les trois partis traditionnels, le sien (DYP), l'ANAP de Mesut Yilmaz, et surtout les sociaux-démocrates du SHP, ont tous perdu *des points par rapport* aux élections générales de 1991, alors que le RP et les ultra-nationalistes du Parti de l'action nationale (MHP, 8 % environ) doublaient leur score.

Les résultats ont aussi souligné la nécessité de modifier le système électoral, qui permet à un parti de parvenir au pouvoir avec une majorité si faible qu'elle ne lui permet *pas* de gouverner de façon efficace. Alors que 81 % des voix étaient décomptés, le DYP, premier parti de Turquie, n'obtenait que 22,53 %. Pour l'instant, le pouvoir des islamistes du RP est limité aux municipalités qu'ils dirigeront dans trente provinces, mais leur chef, Necmettin Erbakan, un ingénieur à la voix suave et au *visage poupin, ne cachait pas son* but ultime. *« Nous avons conquis deux tiers de la Turquie. Il faut des réformes constitutionnelles. »*

La population turque a adressé un message sévère à ses dirigeants, avec l'espoir que le choc serait salutaire et les ferait sortir de leur apathie. La balle est désormais dans leur camp. Ont-ils compris la leçon, sauront-ils réagir ? *Le prochain test devrait* avoir lieu en 1996, lors des élections *générales*.

NICOLE POPE

La controverse sur les *institutions européennes*

John Major et Douglas Hurd cherchent à faire avaliser le « compromis de Ioannina »

LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement britannique devait se réunir, mardi matin 29 mars, pour décider s'il accepte ou non *le compromis sur les* règles de prise de décision au sein de l'Union européenne dégagé par les ministres des affaires étrangères des Douze lors de leur *réunion du week-end* dernier à Ioannina, en Grèce.

Cette réunion des Douze a engendré un fort sentiment de dépit à Londres. Parmi les parlementaires de Westminster, on décrivait, lundi, John Major brandissant l'étendard des grands principes, galvanisant ses troupes pour monter à l'assaut de la forteresse Europe, puis roulant son drapeau et demandant à tout le *monde de battre en retraite*...

Ce propos imagé, colporté dans *les rangs de l'opposition comme* parmi les parlementaires conservateurs, illustre le mauvais pas dans lequel s'est mis le premier ministre.

A la Chambre des communes, Douglas Hurd s'est cependant efforcé de présenter un « habillage » convenable du projet de compromis mis au point par les Douze, mais ses explications concernant les « concessions » qu'aurait obtenues la *Grande-*Bretagne n'ont guère convaincu : au bout du compte, c'est-à-dire à l'issue d'une poursuite éventuelle de la discussion sur une mesure controversée (dont la durée reste floue), il faudra bien 27 voix (et non 23, comme le réclamait Londres) pour s'opposer à une décision du conseil des ministres européens. Cela, M. Hurd a dû en convenir, tout en insistant sur le caractère *« transitoire »* d'un tel système, l'ensemble de la procédure de vote devant faire l'objet d'un réexamen en 1996.

M. Hurd a également fait savoir que le gouvernement devait recevoir *mardi matin* – quelques heures avant la réunion du cabinet – un engagement écrit de Jacques Delors, par lequel le président de la Commission pourrait, si l'on comprend bien, donner les assurances suivantes : à l'avenir, Bruxelles *ne tentera* pas d'imposer à la Grande-Bretagne les dispositions sociales du traité de Maastricht (Londres a obtenu une clause d'exemption sur ce chapitre), par le biais de directives concernant la santé et *la sécurité*...

Bref, tout était tenté pour *convaincre les membres* du gouvernement de John Major, ainsi que les parlementaires conservateurs, que le compromis européen est le meilleur (ou le moins mauvais) possible, puisqu'il préserve les intérêts britanniques, *sans retarder* l'élargissement de l'Union européenne.

MM. Major et Hurd se sont gardés de s'engager publiquement en faveur de ce compromis, mais les explications du secrétaire au Foreign Office montrent que le premier ministre et lui-même sont partisans d'avaliser celui-ci. *Un vote favorable* ne serait cependant pas suffisant pour restaurer l'autorité de M. Major, qui est accusé par les « eurosceptiques » du Parti conservateur – *mais aussi par les pro-européens* – d'être responsable d'une volte-face diplomatique peu glorieuse.

LAURENT ZECCHINI

PROCHE-ORIENT

Grave incident dans la bande de Gaza

La mort de six militants du Fatah complique la reprise des pourparlers entre Israël et l'OLP

Six militants du Fatah au moins – huit selon l'OLP – ont été tués lundi 28 mars par l'armée israélienne dans la bande de Gaza occupée. Cette affaire risque de rendre encore plus difficiles les discussions israélo-palestiniennes qui devaient reprendre *mardi au Caire*.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Inévitable » selon l'armée, *« assassinat collectif »* d'après les Palestiniens, la mort d'au moins six militants de l'OLP, tués lundi soir à Gaza par une unité militaire *opérant en civil, risquait bel* et bien de compliquer un peu plus la reprise officielle des négociations avec Israël. Le général Amnon Chahak, numéro deux de l'armée et chef des négociateurs israéliens, a téléphoné dans la nuit à son homologue palestinien, Nabil Chaath, pour lui expliquer que ce nouvel et grave incident rendait d'autant plus urgente la reprise du dialogue.

En fin de matinée, le ministère des affaires étrangères a annoncé que sa *délégation* se rendrait comme prévu au Caire pour conclure un accord de sécurité particulier pour la ville d'Hébron, théâtre, le mois dernier, du massacre de *trente Palestiniens* par un colon juif. De son quartier général à Tunis, Yasser Arafat a dénoncé ce *« nouveau massacre »* et il a accusé Israël de vouloir *« assassiner la paix »*. Le chef de l'OLP, qui avait déjà beaucoup de mal à convaincre ses partisans sur le terrain de la nécessité de reprendre les négociations, interrompues depuis la tuerie d'Hébron, a convoqué d'urgence le *comité exécutif* de sa centrale.

Selon les témoins palestiniens, les six hommes tués à Jabalya, l'un des camps de réfugiés les plus militants du territoire, se contentaient de distribuer des tracts à la sortie d'une mosquée, quand une unité spéciale de l'armée, dont les hommes opèrent en civil, a ouvert le feu sans sommation. Six autres personnes, dont deux femmes et un adolescent, ont été touchés par les tirs.

L'armée affirme que les six étaient masqués et armés de deux *fusils d'assaut* et de deux *pistolets*. Ils auraient *« tourné leurs armes en direction des soldats »*, sans avoir le temps de s'en servir. Les témoins jurent que les *militants étaient désarmés. Le chef* du Fatah pour la bande de Gaza, Soufiane Abou Zeidane, évoque un *« meurtre commis de sang-froid »*. Son organisation, qui est *aujourd'hui la principale, sinon* la seule, qui obéit encore partiellement à Yasser Arafat, a décrété un deuil national de trois jours et appelé à des manifestations.

Des incidents sérieux ont éclaté après, à Jabalya. Des *centaines de jeunes Palestiniens*, les mains maculées du sang de leurs frères, réclamaient vengeance. Le commandement militaire a imposé un couvre-feu quasi général sur la bande de Gaza, mais éprouvait beaucoup de difficultés à le faire observer. Les six victimes, dont deux étaient des militants *« importants et respectés »* par les habitants, appartenaient aux unités des Faucons du Fatah, une *milice qui observait plus* ou moins la trêve décrétée le 13 septembre 1993 avec l'armée israélienne.

Deux des principaux responsables des Faucons avaient déjà été tués par méprise en novembre 1993 et février 1994 par ces unités spéciales dont certains hommes politiques israéliens critiquent régulièrement les *« méthodes expéditives »*. *« L'armée a agi comme elle devait*, a déclaré à la radio militaire Benyamin Ben Eliezer, ministre du logement, proche du premier ministre. *« Quand des soldats en mission voient des Palestiniens en treillis et en armes, ils n'ont pas le temps de vérifier s'il s'agit de terroristes recherchés, de militants du Fatah ou d'activistes islamistes. La seule chose à faire est de charger et d'ouvrir le feu. »*

PATRICE CLAUDE

SUISSE

La mort de Max Petitpierre

L'homme qui a ouvert la Confédération au monde

L'ancien président de la Confédération helvétique, Max Petitpierre, *qui avait dirigé la* diplomatie helvétique de 1945 à 1961, *est mort, vendredi* 25 mars, à Neuchâtel, sa ville *natale*, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

BERNE

de notre correspondant

Pour ses compatriotes, Max Petitpierre aura été l'homme d'Etat par excellence de l'après-guerre. Sage parmi les sages du conseil fédéral, il était unanimement respecté *« pour son dévouement et son sens de la justice »*. Comme le rappellent aujourd'hui la presse et ses successeurs à la tête de la diplomatie helvétique, il restera comme celui qui a ouvert la Suisse au monde en régénérant sa politique étrangère et en imposant une conception plus active de la neutralité, complétée par les notions d'universalité et de solidarité. Au lendemain du conflit, un aggiornamento s'imposait. Si son splendide isolement avait plutôt *bien réussi à la Suisse*, sa neutralité lui valait des critiques de la part des alliés.

Elu le 14 décembre 1944 au gouvernement, Max Petitpierre n'a pas la tâche facile en prenant la succession de Marcel Pilet-Golaz, démissionnaire pour s'être montré trop complaisant envers les puissances de l'Axe. Pour ramener la confiance, il s'efforce à la fois de normaliser les rapports avec les alliés et de rendre plus crédible aux yeux de la communauté internationale le statut de neutralité. En 1946, Berne rétablit ses relations diplomatiques avec Moscou, interrompues depuis 1918.

Dans le même souci d'universalité, la Suisse est l'un des tout premiers pays occidentaux à reconnaître dès 1950 la République populaire de Chine. A la tête de la diplomatie helvétique, Max Petitpierre s'efforce de promouvoir la disponibilité de la Suisse pour aider à régler les conflits (Corée, Congo, Suez, Algérie), tandis que Genève accueille les conférences sur l'Indochine en 1954 et la réunion des Quatre Grands (Etats-Unis, URSS, France et Grande-Bretagne) en 1955. Max Petitpierre rencontre la plupart des grands de l'époque : Churchill, de Gaulle, Nehru, Molotov, Zhou-Enlai, Eisenhower ou encore le Négus.

« Ma vie a été beaucoup plus dictée par les événements, les hasards que par ma volonté », disait cet avocat-notaire neuchâtellois appelé à occuper à trois reprises la présidence tournante de la Confédération. Lors de son départ en 1961, le général de Gaulle, parmi d'autres, lui avait personnellement rendu hommage. *« Croyez que c'est avec un vif regret que je vois s'éloigner des affaires un homme d'Etat qui, comme vous, a toujours prouvé un attachement profond non seulement à la cause de la paix traditionnellement chère à votre pays, mais à celle de l'amitié franco-helvétique. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER

EN BREF

IRAK : attaques contre l'ONU. – Un hélicoptère des Nations unies a été attaqué à coups de pierres dans le nord de l'Irak après son atterrissage, a indiqué, lundi 28 mars, une commission de l'ONU. *L'appareil s'était posé*, dimanche 27 mars, à Mossoul pour évacuer d'un hôpital deux gardiens de l'ONU, blessés lors d'une embuscade contre leur véhicule. – *(AFP.)*

RWANDA : « appel solennel » de la communauté internationale. – Le représentant spécial au Rwanda du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh-Booh et l'essentiel du corps diplomatique se sont réunis, lundi 28 mars, à Kigali, et ont lancé un « appel solennel » aux partis rwandais, les enjoignant de mettre en place sans délai le Parlement et le gouvernement de transition élargis aux anciens rebelles tutsis. La prestation de serment des députés et des ministres du gouvernement de transition a été une nouvelle fois reportée lundi, en raison, notamment, de l'absence du président *Habyarimana et d'une quinzaine* de députés devant former la future assemblée. – *(AFP.)*

TUNISIE : protestation après l'arrestation de l'ancien président de la Ligue des droits de l'homme. – La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) a dénoncé, dans un communiqué, l'arrestation de Moncef Marzouki et les poursuites judiciaires engagées contre lui (*le Monde* daté 27-28 mars). La LTDH, qui *« a appris avec inquiétude »* l'arrestation de son ancien président, a demandé sa *« libération immédiate »*. Elle a rappelé que *« la liberté de pensée et d'expression sont des libertés fondamentales, garanties par la Constitution et les pactes internationaux »*.

YÉMEN : trois Néerlandais enlevés par une tribu. – A Jihana, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Sanaa, trois Néerlandais ont été enlevés par la tribu des Jihm, *qui avait déjà kidnappé un* diplomate américain en novembre, a indiqué lundi 28 mars l'Office des eaux, pour lequel travaillent les trois otages. L'enlèvement a eu lieu vendredi 25 mars et les ravisseurs n'ont pas encore fait connaître leurs demandes. – *(AFP.)*

Sommet de l'Union du Maghreb arabe (UMA), les 2 et 3 avril à Tunis. – Les chefs d'Etat – ou leurs représentants – des cinq pays membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) – Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie – se réuniront, les 2 et 3 avril, à Tunis, afin de *« faire progresser l'unification économique »*, a annoncé, vendredi 25 mars, un communiqué officiel. Ce sommet a été reporté à trois reprises en raison notamment de la situation en Algérie et du conflit qui oppose Tripoli aux Occidentaux. – *(AFP.)*

Visite officielle d'Alain Juppé à Tokyo. – Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, entamera, jeudi 31 mars, une visite officielle de trois jours au Japon. Les entretiens *porteront notamment sur* les relations commerciales entre les deux pays. En 1993, la France a enregistré un déficit de 29,6 milliards de francs dans ses échanges avec le Japon.

Concours sur le Japon pour journalistes. – *L'Association* de presse France-Japon (APFJ) et l'ambassade du Japon à Paris offrent des prix destinés aux journalistes. Les deux prix « Reporter au Japon » de l'APFJ *sont destinés* aux jeunes journalistes et aux étudiants d'écoles de journalisme, sélectionnés sur un projet de leur choix résumé en quatre pages maximum et accompagné d'un CV, qu'ils doivent envoyés au siège de l'Association, 14, rue Cimarosa, 75116 Paris, tél. 47-20-30-90. Un billet d'avion et un railpass seront offerts aux lauréats. Le « Prix spécial de l'ambassade du Japon 1994 » s'adresse à des journalistes de moins de quarante ans qui ne sont jamais allés au Japon. Les candidats doivent envoyer à l'APFJ, avant le 1er juin, une lettre de motivation de quatre pages accompagnée d'un CV. Le prix consiste en une invitation au Japon pour douze jours.



ASIE

La Corée du Sud reste calme face aux menaces de Pyongyang

Malgré quelques divergences avec ses alliés américains, Séoul s'évertue à ne pas aggraver la tension avec le Nord

SÉOUL

de notre envoyé spécial

Dispositif de sécurité renforcé, annonce d'une reprise des exercices militaires conjoints américano-sud-coréen (« Team Spirit »), envoi de missiles anti-missiles Patriot pour pallier une protection, insuffisante selon Washington, des troupes américaines basées en Corée du Sud, sont jusqu'à présent les mesures prises en réponse aux menaces verbales du Nord.

Vouée *« au feu et aux flammes »* par les Nord-Coréens, Séoul réagit avec calme à une nouvelle escalade dans une rhétorique guerrière qui est son lot depuis la signature de l'armistice de 1953. Depuis, de part et d'autres du 38e parallèle, deux armées (avec au sud l'appui de 37 000 soldats américains) sont sur le pied de guerre. *« Nos parents vivant à l'étranger et notamment aux Etats-Unis sont plus inquiets que nous »*, nous dit Kim Byung-il, éditorialiste du quotidien *Hankuk Ilbo*. *« Les gesticulations américaines dont fait abondamment écho la presse anglo-saxonne s'inscrivent dans une bataille de politique intérieure entre les partisans d'une réduction de l'effort militaire et leurs opposants. En ce qui concerne la menace de Pyongyang, nous sommes plus à même que Washington d'en mesurer la réalité »*, souligne, amer, un autre journaliste.

Chez les intellectuels, cette irritation est perceptible à l'égard des grandes puissances qui ont déterminé le destin de la péninsule, des Etats-Unis en particulier, dont certains pensent qu'à la faveur de cette crise ils obligent les Coréens à se doter de missiles Patriot. Une centaine d'étudiants opposés au déploiement des Patriot ont manifesté, dimanche 27 mars, devant l'ambassade américaine à Séoul.

La nouvelle tension dans la péninsule suscite aussi des oppositions internes au sein du gouvernement sud-coréen entre les partisans de la ligne souple, dont le ministre des affaires étrangères, Han Sung-joo, est un représentant, et les «faucons» au sein de son propre ministère.

Mais contrairement à ce qui se passait autrefois avec les régimes musclés que connut la Corée du Sud, le gouvernement n'exploite en rien cette menace pour mobiliser la population. Il cherche au contraire à calmer le jeu. *« Si le risque d'une action inconsidérée et suicidaire d'un régime aux réactions imprévisibles n'est pas écarté, il reste une marge de négociation*, estime Kim Kook-chin, directeur des recherches à l'institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale. *Il ne faut pas mettre Pyongyang en position de faire des erreurs de jugement »*.

En Chine, où il est actuellement en visite, le président Kim Young-sam ne semble cependant pas obtenir des dirigeants de Pékin les assurances que Séoul attendait d'une pression sur Pyongyang pour faire accepter les inspections complètes de ses sites nucléaires par l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA).

Pékin, opposé à l'hypothèse de sanctions économiques contre la Corée du Nord, comme à la reprise de *« Team Spirit »* et au déploiement des missiles Patriot, prône toujours une solution par le dialogue.

Un mois pour renouer le dialogue

Dans l'analyse des Coréens du Sud, plusieurs éléments divergent des positions américaines. Tout d'abord, est notable une différence dans les priorités. La question nucléaire nord-coréenne est perçue par Washington dans la perspective du renouvellement du traité de non prolifération (TNP), la possession de l'arme nucléaire par la Corée du Nord le vidant d'une partie de sa substance. Pour Séoul, comme pour Tokyo et Pékin, qui ne souhaitent certes pas avoir une puissance nucléaire à leur portes, la stabilité de la péninsule est cependant au moins aussi importante que le respect du TNP.

Sur l'origine de cette nouvelle crise, les observateurs à Séoul sont partagés entre deux interprétations qui ne s'excluent pas. Première hypothèse : aux abois (crise économique et sociale, isolement diplomatique, manque de devise pour se procurer du pétrole et du riz), Pyongyang a cherché à détourner le mécontentement populaire à l'égard du régime). Seconde hypothèse : le raidissement nord-coréen (qui a fait suite à son refus de laisser les inspecteurs de l'AIEA procéder à une inspection complète de leur sites nucléaires) aurait été provoqué par des malentendus dans les négociations avec les Etats-Unis : au dernier moment, les Coréens du Nord se seraient sentis floués.

Alors que la fin de la guerre froide s'est traduit pour Séoul par une reconnaissance de Moscou et de Pékin, Pyongyang reste isolé. Préoccupés par la survie du régime, ses dirigeants cherchent désespérément une reconnaissance internationale par la normalisation des relations avec les Etats-Unis – avec l'espoir d'une aide économique. La seule carte dont ils disposent est le doute qu'ils entretiennent sur leur capacité nucléaire. Ils ne peuvent l'abattre qu'une fois qu'ils sont certains d'obtenir le reconnaissance de Washington. L'accord intervenu lors de la seconde session de négociations à haut niveau entre Américains et Nord-coréens, à la suite de laquelle Pyongyang avait accepté une nouvelle inspection de l'AIEA, ne semble pas avoir été assez clair, estime l'ancien ambassadeur à Washington, M. Kim Kyung-won. C'est donc sur un base de négociations plus précise que pourrait reprendre le dialogue.

On laisse d'autre part entendre à Séoul que si les Chinois arrivaient à obtenir de Pyongyang une certaine souplesse, Washington pourrait aussi se montrer plus souple vis à vis de Pékin sur la question des droits de l'homme. Américains, Chinois, et Coréens du Sud et du Nord disposent d'un mois avant l'arrivée, par mer, des missiles Patriot – interprétée par Pyongyang comme un acte d'agression – pour renouer le dialogue.

PHILIPPE PONS

PAKISTAN : Islamabad refuse de geler son programme nucléaire en échange de F-16 américains. – Le Pakistan a rejeté, lundi 28 mars, la proposition des Etats-Unis de livrer trente-huit avions de combat F-16, à condition qu'il gèle son programme de recherche en matière d'armements nucléaires. Le gouvernement pakistanais affirme qu'il cherche uniquement à produire de l'énergie à des fins pacifiques, mais reconnaît qu'il est en mesure de fabriquer des armes nucléaires, et maintient qu'il ne ratifiera pas le traité de non-prolifération nucléaire si l'Inde ne le signe pas. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Les malheurs de George Stephanopoulos

WASHINGTON

de notre correspondant

La colère est mauvaise conseillère. Pour l'avoir ignoré, George Stephanopoulos, l'un des principaux collaborateurs du président Bill Clinton, se retrouve sur la sellette dans l'affaire du Whitewater. La raison en est épouvantablement complexe, mais le résultat politique pas moins dévastateur : Whitewater ne quitte pas la « une » de la presse et, avec George Stephanopoulos, c'est le principal conseiller politique du président qui est à son tour impliqué. La Maison Blanche et le juge Robert Fiske, chargé de l'enquête sur le Whitewater, ont décidé de faire la lumière sur les faits reprochés à M. Stephanopoulos. Ils remontent au mois de février dernier et concernent une agence judiciaire dépendant du département du Trésor (le RTC, *Resolution Trust Corporation*), dont la mission est d'enquêter sur les dizaines de faillites de caisses d'épargne intervenues à la fin des années 80.

M. Stephanopoulos vient d'apprendre que le RTC a décidé de confier à un républicain militant, particulièrement hostile au président, le juge Jay Stephens (ancien collaborateur des présidents Reagan et Bush), le dossier de la Madison Guaranty, la caisse d'épargne avec laquelle les Clinton ont eu des liens dans l'affaire du Whitewater. En gros, Bill Clinton et son épouse Hillary sont soupçonnés d'avoir bénéficié, il y a quinze ans, de prêts illégaux de la Madison pour renflouer leur projet de développement immobilier, le Whitewater, qui battait de l'aile.

M. Stephanopoulos ne comprend pas le choix d'un adversaire avéré de M. Clinton pour s'occuper précisément de ce dossier-là – alors que des dizaines d'autres magistrats, non politiques, auraient pu être désignés. Comme le RTC dépend de ce département, M. Stephanopoulos, lors d'une conversation téléphonique, fait part de sa colère au secrétaire général du Trésor, Joshua Steiner. Lequel prend des notes qui ont, depuis, été remises au juge Fiske (d'ailleurs lui aussi républicain).

Il y a deux versions de l'incident, entre lesquelles devra trancher Robert Fiske. La première veut que le conseiller de la Maison Blanche ait cherché à faire remplacer M. Stephens. Comme le RTC est une agence indépendante, disposant de pouvoirs judiciaires, ce serait une tentative de gêner le bon fonctionnement de la justice qui pourrait déboucher sur l'inculpation de M. Stephanopoulos. La seconde version – et la plus vraisemblable, selon la presse – est que M. Stephanopoulos a simplement poussé, comme il le dit lui-même, « un coup de gueule » et demandé si la nomination du juge Jay Stephens était définitive. Réponse : elle l'est.

ALAIN FRACHON

MEXIQUE

Un second suspect interpellé après l'assassinat de Luis-Donaldo Colosio

La police mexicaine a annoncé, lundi 28 mars, l'interpellation d'un deuxième suspect, Tranquilino Sanchez, un policier à la retraite, après le meurtre du candidat à l'élection présidentielle, Luis-Donaldo Colosio. Un film vidéo tourné par un amateur montre l'assassin présumé, Mario Aburto (actuellement incarcéré), qui pointe son pistolet vers la nuque du candidat, aux côtés de M. Sanchez. Ce dernier, loin d'empêcher le geste criminel, semble vouloir attraper l'épaule de Luis-Donaldo Colosio.

Le quotidien mexicain *El Universal* a affirmé que M. Sanchez était un collaborateur direct du général Domiro Garcia, membre de l'état-major présidentiel. Cette version a été démentie par le ministère de la justice. – *(AFP, Reuter.)*

Edouard Balladur a annoncé, lundi 28 mars, la suspension pendant une semaine du contrat d'insertion professionnelle (CIP). Pendant ce délai, Michel Bon, directeur général de l'ANPE, devra réunir les partenaires sociaux ainsi que les représentants des étudiants et des lycéens afin de *«mettre en place un nouveau système»* qui se substituera au CIP. La création d'une *«ANPE-jeunes»* est envisagée et des états généraux de la jeunesse sont prévus.

■ MOBILISATION : l'annonce de la suspension du contrat d'insertion professionnelle n'a pas entamé la mobilisation des lycéens et des étudiants décidés à maintenir la journée d'action du jeudi 31 mars. De nouvelles manifestations ont eu lieu à Toulouse et à Caen, lundi 28 mars, et des barrages ont, mardi 29 mars dans la matinée, bloqué des routes et autoroutes dans la Loire, en Isère, ainsi qu'à Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, où la gare a été occupée.

■ EXPULSIONS : l'expulsion vers l'Algérie de deux jeunes Algériens interpellés après des incidents à Lyon a, de nouveau, été évoquée devant les tribunaux après le refus du préfet du Rhône d'exécuter leur retour immédiat. Cette mesure découle des dispositions de la loi Pasqua de juillet 1993 qui a supprimé les instances de recours pour les expulsions *«en urgence absolue au nom d'une nécessité impérieuse pour la sécurité de l'Etat et la sécurité publique»*.

De Matignon à la télé, la folle journée des étudiants et des lycéens

Le message est arrivé lundi matin à 9 heures au QG de la coordination étudiante de l'IUT de Paris, et Peggy Mainguet, étudiante en gestion, est tombée des nues : le premier ministre, Edouard Balladur, proposait de recevoir les *«organisations représentatives»* des étudiants et des lycéens. Deux étudiants, pas un de plus, devaient se présenter à 11 heures à l'hôtel Matignon. Hélène Joubert a emboîté le pas à sa copine Peggy, et elles se sont mises en route illico, sans en savoir plus et sans préparation, avec une seule idée en tête, *«réclamer l'abrogation des décrets sur le CIP. C'est tout»*.

A 11 heures tapantes, elles sont arrivées rue de Varenne, rejointe par Christophe Hodé, étudiant en BTS au lycée Léonard-de-Vinci du Tremblay-en-France (Seine Saint-Denis), membre de l'UNEF (proche des communistes) et animateur d'une fantomatique «coordination des BTS» regroupant une quarantaine de lycées. Christophe n'était pas prévu au programme, mais il a accouru en entendant, à la radio, que le premier ministre recevait des étudiants. Moins rapides, Kristelle Lamendée, de l'IUT de Villetaneuse, et David Samyde, de l'IUT de Créteil, resteront sur le trottoir. Prévenus vers dix heures *«par un copain de l'UNEF-ID»*, ils se sont fait «griller» par les étudiants de l'IUT de Paris et ne seront pas admis à la table de négociations.

Premier accroc public dans un mouvement où Paris et la banlieue bataillent, depuis un mois, sans grand succès pour «représenter» les manifestants, l'*«OPA» des Parisiens* – ou l'habileté de Matignon à donner la préférence à l'aile la moins radicale du mouvement – suscitera quelques heures plus tard un communiqué vengeur de la coordination des IUT d'Ile-de-France (*«Les étudiants reçus par le premier ministre ne représentent que l'IUT de Paris»*), qui réclame *«le retrait pur et simple du CIP comme préalable à toute discussion»*.

«La mobilisation a payé»

Dans la cour de Matignon, les deux UNEF, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) et la presque inconnue Union nationale des lycéens (UNL) sont également représentées. Il n'est pas sûr, en revanche, que les manifestants de ces dernières semaines le soient vraiment. Car jamais un mouvement d'étudiants et de lycéens ne se sera joué autant des relais institutionnels classiques, syndicats et associations.

Les deux UNEF, invitées à négocier par le premier ministre, n'ont pratiquement aucun point d'ancrage dans les filières courtes de l'enseignement supérieur, IUT et STS. Cécile Amar, qui parle au nom de la FIDL, ex-animatrice du mouvement lycéen de 1990, est en maîtrise d'histoire à la Sorbonne. Samuel Gion, enfin, président et seul représentant de l'UNL, annonce tranquillement 50 lycées adhérant à son association – sur quelque 1 500 lycées publics. Quant aux «coordinations», hantées par la crainte d'une «récupération» politique, elles ressemblent davantage, celle de Paris surtout, à un super-bureau des élèves qu'à un groupe de pression. Et elles ne représentent, au mieux, qu'une trentaine d'établissements en France.

En plus des représentants d'une coordination, trois membres de l'UNEF-ID (proche des socialistes), deux membres de l'UNEF (proche des communistes), trois représentants de la FIDL ainsi que le président de l'UNEL sont donc reçus par le premier ministre, entouré de Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement, de Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et de Michel Bon, directeur général de l'ANPE.

Plusieurs arborent leur badge «Edouard m'a tuer», et les autocollants «Non au SMIC-jeunes, retrait du CIP» sont bien en vue sur les cartables ou les blousons. Histoire de donner le ton. Avant de grimper les marches du perron, Christophe Hodé parle de son «mandat» : *«Le retrait du CIP»*. Samuel Gion est plus disert : *«S'ils veulent geler les décrets, c'est OK*, dit-il. *A condition qu'à la fin ils soient retirés. Le gouvernement est très pressé de négogier. A chaque manif, il y a plus de monde, nous sommes en position de force. Le premier ministre cédera-t-il aujourd'hui même ? En tout cas, c'est pour cela que je suis là.»* Et il poursuit : *«Sur le chômage des jeunes, nous avons des idées. Plutôt que de nous proposer un sous-SMIC, le gouvernement pourrait créer des emplois pour les jeunes dans l'environnement, pour la réhabilitation des banlieues, etc. Et réfléchir au partage du travail.»*

Happening télévisé

12 h 30 : les trois représentants de la FIDL font leur sortie. Et appellent à la mobilisation générale : *«Balladur n'a pas cédé ! Nous lui avons exposé trois revendications : le retrait des décrets sur le CIP, le retour des deux jeunes Algériens expulsés et la libération des jeunes arrêtés pendant les manifs. Nous n'avons eu que des réponses négatives. En tant que représentants de la jeunesse, on continue.»*

A 13 heures, c'est au tour de Christophe Hodé, représentant des BTS, qui attrape le micro. Changement de ton : *«C'est une grande victoire des élèves de BTS et d'IUT*, lance-t-il, *qui montre que la mobilisation a payé. M. Balladur annonce qu'il gèle le CIP pour une semaine et il ouvre la négociation avec les jeunes. Nous allons demander aux étudiants et aux lycéens de rester mobilisés pour le gouvernement aille jusqu'au retrait des décrets. Mais nous avons, dès aujourd'hui, l'assurance que le CIP ne sera pas maintenu comme tel.»*

«Nous avons réussi à faire inscrire dans le communiqué que le nouveau dispositif mettra fin au CIP», jubile Hélène Joubert. *«D'après moi, dans une semaine, il n'y aura plus de CIP.»* Puis elle se reprend : *«Attention, c'est une simple suspension des décrets. Il faut se retrouver jeudi, dans la rue.»*

A 15 heures, Michel Bon, directeur général de l'ANPE, chargé par Edouard Balladur de conduire les discussions avec les étudiants, entame une première série de rencontres. L'UNEF-ID d'abord, puis la coordination des IUT. A 20 heures, la folle journée s'achève. En beauté. Deux heures de happening échevelé sur France 2, mené par Michel Field, animateur et philosophe nocturne, ex-leader du mouvement lycéen de 1973 contre la loi Debré, comme un poisson dans l'eau dans son studio envahi par des étudiants en colère agitant des banderoles, où se côtoient étudiants, jeunes chômeurs, inspecteurs de police, chefs d'entreprise, sociologues et représentants des «casseurs» de la place de la Nation.

Peggy et Hélène se sont partagé la tâche. La première est chez Michel Field, où Alain Madelin et Bernard Tapie, en duplex, sont soumis, sans pincettes, à un feu roulant de questions. La seconde est sur TF 1 face à François Bayrou, Jacques Lang, Bernard Tapie et Robert Hue. Plus efficace, sans aucun doute, pour préparer la suite – et d'abord la manifestation du 31 mars – que le travail de toutes les coordinations, associations et syndicats d'étudiants réunis.

CHRISTINE GARIN

Lire également page 27 la chronique «Images» de DANIEL SCHNEIDERMANN

Les contours des états généraux de la jeunesse se précisent

A l'issue de sa rencontre avec les organisations d'étudiants et de lycéens, lundi 28 mars, le premier ministre a annoncé la tenue d'états généraux de la jeunesse. Ces états généraux, dont la date et la forme n'ont pas encore été arrêtées, devraient associer les pouvoirs publics, les collectivités locales, les mouvements associatifs et les jeunes eux-mêmes. Leur préparation devrait débuter par la tenue, d'ici une semaine, d'un comité interministériel réunissant notamment MM. Bayrou et Fillon, respectivement ministre de l'éducation nationale et ministre de l'enseignement supérieur, ainsi que Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Ce comité interministériel, indique-t-on au ministère de l'éducation nationale, devrait mettre sur pied un secrétariat commun chargé de recenser les actions déjà engagées par les différents ministères – nouveau contrat pour l'école, politique de la ville – afin de les *«articuler»*, en vue de la tenue des états généraux.

Le communiqué du premier ministre

«Mettre fin au CIP»

L'Hôtel Matignon a publié, lundi 28 mars, en milieu de journée, le communiqué suivant :

«Le premier ministre, accompagné de Michel Giraud, ministre du travail, et du porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy, a reçu, ce lundi matin, les organisateurs du mouvement des lycéens et des étudiants de ces dernières semaines. Ensemble, ils ont évoqué les difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes de notre pays, et plus particulièrement les conditions de la mise en œuvre du contrat d'insertion professionnelle.

» 1) En ce qui concerne ce contrat, le premier ministre a rappelé la gravité du chômage des jeunes qui, en France, sont sept cent cinquante mille à être à la recherche d'un emploi, soit quatre à cinq fois plus que chez nos voisins allemands. Le premier ministre a estimé qu'il ne fallait se priver d'aucune voie pour tenter d'améliorer la situation.

» Il a toutefois observé que seules une concertation approfondie et l'adhésion du plus grand nombre permettent de trouver la solution du problème de l'emploi des jeunes. Il a donc décidé de confier à Michel Bon, directeur général de l'ANPE, une mission sur ce sujet, en liaison avec les représentants des organisations d'employeurs et de salariés, ainsi que des représentants d'étudiants et de lycéens.

» Pendant la durée des travaux de cette mission, qui permettra, dans l'espace d'une semaine, de définir un nouveau système et de mettre fin au CIP, le premier ministre a décidé de suspendre, à partir d'aujourd'hui, l'application du contrat d'insertion professionnelle.

» 2) Le gouvernement a décidé, en ce qui concerne l'emploi, de demander à Michel Bon de mettre sans tarder à l'examen la création d'un dispositif de recherche d'emploi spécialement destiné aux jeunes (ANPE-jeunes).

» 3) Les problèmes de la jeunesse ne se limitent pas à l'emploi, ils vont au-delà. Le premier ministre a annoncé la tenue d'États généraux de la jeunesse. La préparation de ces États généraux associera les pouvoirs publics, les collectivités locales, les mouvements associatifs et les jeunes eux-mêmes. Elle débutera, dans les prochaines semaines, par la tenue d'un comité interministériel où François Bayrou, François Fillon et Michèle Alliot-Marie, en particulier, feront part de leurs propositions pour l'organisation de ces Etats généraux.

» 4) Enfin, le gouvernement étudiera les voies qui permettent de mieux institutionnaliser le dialogue avec les jeunes, en leur permettant de participer à un certain nombre d'instances dans lesquelles ils ne sont pas aujourd'hui représentés.»

CLÉS/ *Les organisations en présence*

■ Représentativité. Les organisations syndicales d'étudiants sont faiblement représentées dans l'enseignement supérieur, particulièrement dans les filières professionnelles. Leur audience est mesurée par les élections dans les conseils d'université ou lors du renouvellement de leurs représentants dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). En janvier dernier, 4 % seulement des 1 936 063 inscrits ont pris part au scrutin. L'UNEF-ID (proche des socialistes) est arrivée en tête suivie par l'UNEF (proche des communistes), la *Fédération des associations* générales et locales d'étudiants (FAGE) et l'Union nationale interuniversitaire (UNI) proche du RPR.

■ UNEF-ID. Avec 20,82 % des voix aux dernières élections des CROUS, l'UNEF-Indépendante et démocratique reste la première organisation nationale. Héritière en ligne directe de l'UNEF, après *la scission, en 1971, des tendances* Unité syndicale (PSU) et Renouveau, proche du Parti communiste, puis la fusion, en 1980, avec le Mouvement d'action syndicale, l'UNEF-ID revendique 10 000 adhérents. Proche du Parti socialiste, cette organisation, traversée par plusieurs courants, est partagée en deux tendances d'importance équivalente qui ont évité la rupture lors du dernier congrès des 7 et 8 mai 1993. Présidée depuis novembre 1991 par Philippe Campinchi, 30 ans, adhérent depuis 1985 et proche de Jean-Christophe Cambadélis, lui-même ancien président de l'UNEF-ID, elle est surtout présente dans les universités et dans quelques rares IUT de la banlieue parisienne.

■ UNEF. Issue de la tendance Renouveau, proche du Parti communiste, l'UNEF est, elle aussi, en proie aux divisions internes. Dirigée par Bob Injey, elle a perdu une partie de son influence lors des dernières élections au CROUS avec 17,99 % des voix.

■ Coordination. A l'origine du mouvement contre le CIP, en marge des structures syndicales, une coordination des IUT, initialement baptisée Comité de défense des Bac + 2, s'est constituée, dès la publication des premiers décrets, à l'IUT de Paris. S'y sont ralliés les comités de l'IUT de Villetaneuse, animé *par Marc Ferret*, militant de la tendance minoritaire de l'UNEF-ID ainsi que la plupart des onze IUT de la région parisienne. Cette coordination, qui ne s'est pas dotée d'une véritable structure de fonctionnement, s'est élargie au fil des semaines à une trentaine d'établissements de province.

Une coordination des BTS, animée par Christophe Hodé membre de l'UNEF et regroupant quarante-six établissements d'Ile-de-France et de province, s'est jointe à la coordination des IUT.

■ FIDL. La Fédération indépendante et démocratique lycéenne a été créée par des proches de SOS-Racisme et du député (PS) Julien Dray, lors des grandes manifestations de l'automne 1986. Elle revendique un millier d'adhérents, est souvent implantée dans les lycées parisiens.

■ UNL. Fondée en janvier 1994 par Samuel Gion, 18 ans, élève de terminale, qui était alors membre élu au Conseil supérieur de l'éducation, l'Union nationale des lycéens réunit essentiellement des délégués élèves d'une cinquantaine d'établissements.



POINT DE VUE

Votons une nouvelle loi !

par Charles Millon

QUELLE désillusion pour cette *jeunesse qui a été bercée par* l'hymne à la gloire des diplômes ! Quelle déception pour elle de constater que la poursuite d'un cursus scolaire ou universitaire n'aboutit pas automatiquement au monde du travail ! Comment ne pas comprendre sa *révolte, quand tous* les responsables ont assommé les jeunes, depuis vingt ans, de discours sur la nécessaire formation ? Oui, les jeunes ont l'impression d'avoir été trompés. Ils les *croyaient, ces* belles paroles ; ils *n'y* croient plus. Ils se révoltent contre le mensonge, *ils* en ont assez des faux stages, des faux contrats de travail, des faux diplômes, des faux discours. Ils exigent la vérité.

Leur a-t-on menti sciemment, s'est-on bercé d'illusions sur l'efficacité du système éducatif, a-t-on été victime d'un aveuglement général ? Peu importe, le fait est là, la réalité a été trop longtemps occultée, et le CIP a joué le rôle de révélateur. Cette réalité que les jeunes découvrent, ils ne veulent pas y croire parce qu'elle ne correspond pas au schéma idéal qui *leur a été dessiné. L'erreur* de toute notre société : c'est d'avoir porté le savoir académique au pinacle, c'est d'avoir cru que l'école était capable seule de former *des jeunes «prêts à l'emploi»*, c'est d'avoir sacralisé le bac, c'est d'avoir fait croire que le diplôme était une assurance-travail et qu'il suffisait d'accumuler des connaissances *pour se voir ouvrir* les portes de l'emploi. Or, maintenant, chacun le sait : c'est faux.

L'acquisition du savoir-faire relève de la formation professionnelle *et s'inscrit dans une* démarche d'insertion. Et c'est là qu'éclate l'ambiguïté du CIP, car, en choisissant d'en faire un contrat de travail, on s'est trompé de logique. *On l'a inscrit dans une logique* de salariat alors qu'il relève évidemment de la logique de la formation. C'est peut-être théorique, mais c'est hautement symbolique.

D'ailleurs écoutons les reproches des jeunes : en disant non au CIP, *ils ne rejettent pas seulement* les mensonges d'hier, ils n'expriment pas seulement leur angoisse devant une société qui trop souvent les exclut, ils refusent aussi la logique *qu'ils entrevoient à l'horizon*. Ils redoutent une société où le travail serait un produit banal comme les autres.

Or, avouons-le, en faisant du CIP un contrat de travail, en envisageant une rémunération à 80 % du SMIC, *on a prêté le flan à cette* interprétation, même si la démarche s'appuyait sur une logique d'intégration professionnelle progressive dans l'entreprise.

Alors que faire ?

S'arc-bouter sur la loi et les *décrets tels qu'ils sont : c'est* prendre un risque, à mes yeux, inconsidéré. Car, de révélateur, le CIP pourrait devenir détonateur.

Désespérance et rupture

En effet, quelle que soit la bonne *foi du gouvernement, quel que soit* le bien-fondé des intentions qui ont motivé ces textes, quels que soient même les amendements qui ont été apportés ces dernières *semaines, le CIP restera pour les* jeunes un contrat de travail avec une rémunération au rabais. Alors prenons-y garde, l'émergence d'une société d'exclusion ajoutée à *la découverte d'une tromperie* sur l'efficacité des diplômes peut conduire à la désespérance d'une partie de la jeunesse. A-t-on le droit de prendre le risque d'une *rupture grave* entre la nation et sa jeunesse ? Je ne le crois pas.

Renoncer à toute réforme en matière d'insertion professionnelle : c'est donner raison à tous les partisans *du statuquo* et enfoncer la France dans un archaïsme destructeur. Car si la méthode utilisée et la logique choisie sont contestables, la volonté de favoriser *les initiatives courageuses et* novatrices prises depuis quelques années est évidente. Or, renoncer reviendrait à nier tous les efforts de ceux qui, dans le système éducatif, *dans les syndicats* de salariés, dans les unions professionnelles, dans les collectivités territoriales, ont initié le rapprochement entre savoir et savoir-faire, *ont compris* la *nécessité* d'une insertion professionnelle préalable à la conclusion définitive d'un contrat de travail. *Renoncer reviendrait* à condamner une génération *à avoir des diplômes mais à ne* pas trouver d'emploi, à avoir un savoir sans les moyens de le valoriser. Renoncer reviendrait à refuser de traiter le lancinant problème du chômage des jeunes et à repousser simplement de quelques mois leur révolte contre une société qui les rejette.

Il n'en est donc pas question.

Profitons de la crise actuelle pour regarder la réalité en face. Que de *révélateur* le CIP *devienne* accélérateur de réformes, mais au préalable ayons une explication franche avec la *jeunesse. Arrêtons* de jouer sur les mots : appelons formation ce qui est formation, insertion ce qui est insertion, mais n'essayons pas d'habiller un contrat d'insertion *professionnelle* en contrat de travail ou d'appeler salaire ce qui est une indemnité. *Soyons clairs et expliquons* au jeune qui accède à sa première expérience professionnelle que dans un premier temps il acquerra, en sus de ses connaissances, des *compétences pour que, dans un* second temps, il puisse en faire profiter l'entreprise.

Demandons à chacun de prendre ses responsabilités.

Rappelons d'abord aux Français que pour offrir des emplois aux *jeunes, les entreprises doivent* d'abord les créer et que, pour ce faire, il conviendra d'alléger les charges sociales sur les salaires et de transférer ces charges sur la fiscalité.

Rappelons aux entreprises qui trop longtemps ont raisonné à court terme et se sont désintéressées de la formation professionnelle *initiale qu'elles doivent aujourd'hui*, dans le cadre de la formation par alternance, devenir des «structures apprenantes» et prendre en charge l'insertion *professionnelle.*

Rappelons aux enseignants, qui trop longtemps ont considéré l'éducation et la formation comme leur domaine réservé et exclusif, *qu'ils ont la mission d'ouvrir leur* établissement sur l'entreprise et de faire comprendre aux élèves la complémentarité entre savoir et savoir-faire.

Ne plus jouer avec la réalité

Rappelons aux partenaires sociaux qu'ils doivent admettre qu'on ne luttera pas contre le chômage des jeunes si l'on n'inclut pas dans le cursus de formation une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise, à négocier cas par cas.

Demandons enfin à l'Etat *qu'il* accepte que, dans le cadre de la décentralisation de la formation professionnelle, des innovations, des expérimentations soient initiées *par les régions avec les* partenaires sociaux et le système éducatif.

Alors, une fois cela posé, nous pourrons sortir de cette crise par l'imagination et l'audace, et instaurer un vrai processus d'intégration *professionnelle*. Mais ne nous faisons pas d'illusion, il faudra aller bien au-delà de la loi quinquennale et repenser de fond en comble certaines mesures. Il faudra :

– instaurer une *véritable* filière d'intégration professionnelle par la formation par alternance ;

– lier le contrat d'intégration professionnelle à la conclusion postérieure d'un contrat de travail à durée indéterminée ;

– réserver l'exonération de la totalité des charges sociales aux *seules entreprises qui recevraient* des étudiants en alternance et qui concluraient des contrats d'intégration *professionnelle* ;

– créer des bourses d'installation *et promouvoir le tutorat* pour tous les jeunes désireux de s'établir comme travailleur indépendant.

Si dans quelques semaines le gouvernement propose un nouveau projet de loi tenant compte des remarques et des suggestion, *si dans quelques mois* une véritable filière d'intégration professionnelle est mise en place en France, alors le débat sur le CIP n'aura pas été inutile, il aura suscité des propositions, il aura surtout démontré que l'on ne peut plus jouer avec la réalité.

Alors, plutôt que de poursuivre un dialogue de sourds sur le CIP, *révisons* la loi quinquennale et votons une nouvelle loi.

► ***Charles Millon* est président du groupe UDF à l'Assemblée nationale et président du conseil régional Rhône-Alpes.**

La protestation continue

Suite de la première page

Le premier ministre d'aujourd'hui va-t-il être contraint à la même marche arrière que celui de la première cohabitation ?

Pour tenter d'éviter une telle *reculade*, M. Balladur avait choisi d'associer les contestataires à la recherche d'une autre formule de lutte contre le chômage des jeunes, mais le premier ministre a jugé que la concomitance de cette crise avec les élections cantonales lui compliquait la tâche : depuis le début de la *semaine dernière*, il avait compris qu'il lui fallait trouver une porte de sortie, mais il ne pouvait *pas aller trop* vite car il *estimait* que l'électorat de droite ne lui pardonnerait pas une nouvelle reculade, après *celle d'Air France et* celle de la loi Falloux, sous la pression de la rue. Il ne voulait pas être rendu responsable d'un second tour moins favorable à sa majorité. Charles Pasqua plaidait, au surplus, pour le maintien des textes, en assurant que les manifestations prendraient fin d'elles-mêmes et en mettant en garde M. Balladur contre la paralysie de l'action gouvernementale *s'il reculait*.

La semaine dernière a néanmoins été mise à profit pour préparer une solution dont le premier ministre pourrait enclencher le processus de mise à feu dès la fermeture des urnes. Une fois encore, ce sont les «deux Nicolas» – Nicolas Bazire, directeur de son cabinet, et Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement – *qui ont été seuls à la manœuvre*. Ils ont mis à profit les contacts que, depuis plusieurs semaines, prudents, ils avaient discrètement noués avec certains des animateurs du mouvement des jeunes.

Stratégiquement il a été décidé de s'efforcer, d'abord, d'éteindre l'incendie puis de s'attaquer, dans un deuxième temps, au malaise qui avait permis à la flammèche du *CIP d'embraser une partie* de la jeunesse. Ce dispositif a été présenté, avant même la réunion *officielle du lundi, à ceux des dirigeants* étudiants qui redoutaient de ne plus pouvoir endiguer l'explosion de la jeunesse, c'est-à-dire à ceux qui ont participé jusqu'au bout à la discussion avec le premier ministre.

Pour mettre en œuvre la recherche d'un autre *mécanisme*, le gouvernement avait besoin d'un homme ayant l'expérience de l'entreprise, mais qui connaisse aussi l'appareil d'Etat et qui ait déjà fait la preuve de son sens du dialogue. D'où le choix de Michel Bon, énarque, inspecteur des finances, ancien président de Carrefour et actuel directeur de l'ANPE. D'abord, M. Balladur avait prévu de lui laisser *plusieurs semaines pour mener sa* mission à terme ; puis il a compris qu'il fallait aller plus vite, d'où la proposition *d'un délai de quinze* jours faite au début de la réunion de lundi. Cependant, ses interlocuteurs ont fait valoir que cela donnait l'impression de renvoyer la condamnation définitive du CIP en pleine période de vacances scolaires. Le premier ministre a d'au*tant plus facilement accepté* de réduire ce délai à huit jours que celui-ci permet de clore cet aspect du dossier avant que les parlemen*taires ne retrouvent le* chemin de leur hémicycle.

Dans un deuxième temps – *mais* dans un deuxième temps seulement, pour éviter de donner l'impression de *«noyer le poisson»* –, le gouvernement est décidé à organiser des états généraux de la jeunesse. Là encore, il lui faudra trouver, pour les animer, une personnalité dont le profil n'est pas encore déterminé. Mais la principale difficulté tient à la représenta*tivité des porte-parole du mouvement*. Du fait du renouvellement rapide des générations, celle-ci est *problématique. Un travers qui* accentue celui du manque de poids des organisations syndicales et professionnelles. *M. Balladur* ne cesse de s'en plaindre, regrettant que les partenaires sociaux n'aient pas saisi les nombreuses perches qu'il leur a tendues.

Le poids de la province

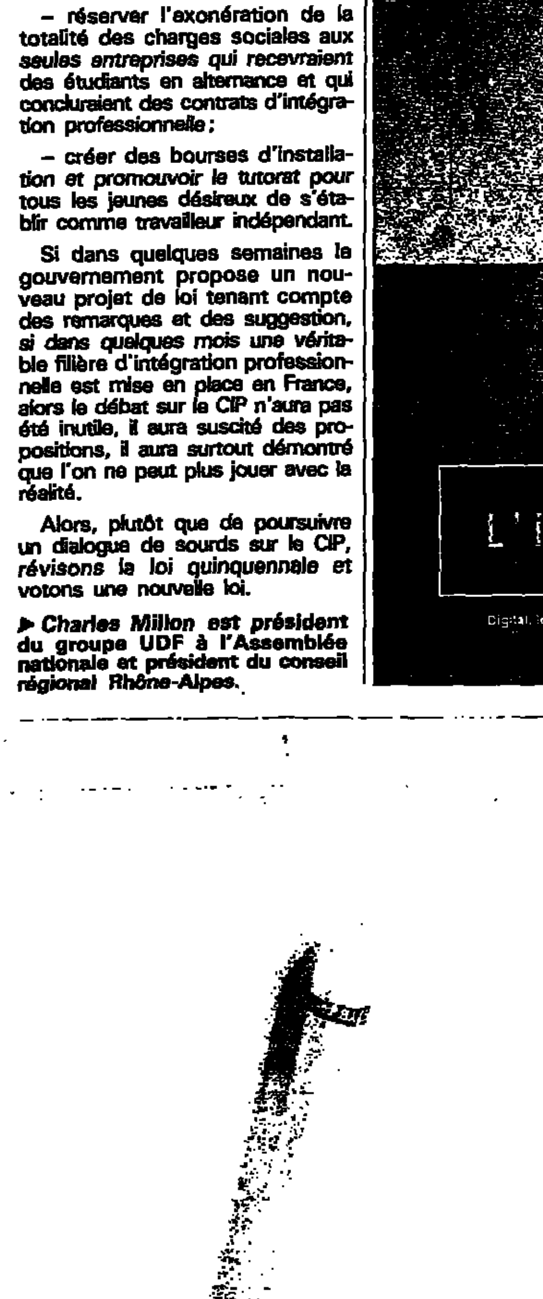
Leur concours lui est pourtant, *aujourd'hui, indispensable* pour sortir du piège où il s'est enferré, puisque son idée de base est de *leur demander de trouver un autre* mécanisme que ce CIP qu'elles ont condamné ou, comme le patronat, *qu'elles ont refusé de soutenir*. Pourquoi la concertation, qui n'a pas eu de résultats hier, serait-elle couronnée de succès aujourd'hui ? Certes, M. Balladur peut s'appuyer sur les divisions de ceux qui influencent les organisations de jeunes, même quand, comme les éternels rivaux, Jean-Christophe Cambadélis et Julien Dray, ils appartiennent tous deux au Parti socialiste. Surtout, rien ne prouve que les jeunes accepteront le compromis négocié par des dirigeants d'organisations sans aucune représentativité.

La grogne manifestée, lundi après-midi, par divers représentants de coordinations de province prouve que les animateurs parisiens ne *peuvent* prétendre être les seuls porte-parole d'un mouvement, en réalité plus puissant dans les *régions que dans la capitale. Or*, l'étalement des vacances scolaires, sur lequel compte tant, quoi qu'il en dise, le gouvernement, peut aussi bien lui offrir un mois de tranquillité (elles commencent le 9 avril à Paris, pour s'achever ailleurs le 9 mai) que favoriser la persistance d'un foyer de contestation.

Surtout, à force d'avoir attendu, M. *Balladur* a laissé s'enclencher le cycle «répression-solidarité». Or, pour l'heure, il ne veut pas donner l'ordre au préfet de Lyon de cesser de s'opposer à la justice dans l'affaire des deux jeunes Algériens expulsés. Il est vrai que ce dossier-là renvoie au débat sur les «lois Pasqua» et sur la lutte contre l'immigration clandestine, dont l'affaire du droit d'asile a montré que *le premier ministre ne pouvait* s'extraire.

S'il veut que la manifestation du 31 mars *soit celle de la fin du* conflit et non une relance de la contestation, M. Balladur devra faire encore d'autres gestes que celui amorcé lundi. Pour l'instant, il semble vouloir rester silencieux, puisqu'il a renoncé à participer, mardi 29 mars, au journal de *20 heures de France 2*. Il faudra bien, pourtant, que quelqu'un, ayant autorité pour le faire, prononce *ce mot que le premier ministre*, lui, ne veut pas, ne peut pas émettre : *«retrait»* !

THIERRY BRÉHIER



A la demande du gouvernement

Le directeur général de l'ANPE est chargé de préparer le retrait du projet

Après avoir reçu pendant deux heures des représentants étudiants et lycéens, Edouard Balladur a décidé, lundi 28 mars, de confier à Michel Bon, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), *«une mission qui permettra, dans l'espace d'une semaine, de définir un nouveau système et de mettre fin au contrat d'insertion professionnelle»*. Pendant la durée de cette *«concertation approfondie»* avec les partenaires sociaux et les représentants d'étudiants et de lycéens, le premier ministre *«a décidé de suspendre l'application du CIP»*.

Parallèlement, le gouvernement a également demandé à Michel Bon d'examiner *«la création d'un dispositif de recherche d'emploi spécialement destiné aux jeunes»* et annoncé la tenue d'états généraux de la jeunesse. Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a assuré que les pouvoirs publics entendaient *«étudier les voies permettant de mieux institutionnaliser le dialogue avec les jeunes en leur permettant de participer à un certain nombre d'instances dans lesquelles ils ne sont pas aujourd'hui représentés»*.

S'exprimant sur Télé-Emploi, Michel Giraud, ministre du travail, a souligné que, *«dans les huit jours, on doit trouver une formule qui permette aux jeunes de s'en sortir par une démarche qui soit approuvée, validée par les jeunes, mais également par les partenaires sociaux et les entreprises qui offrent les emplois»*.

Tout en se félicitant de ce *«premier pas»* du gouvernement, les organisations d'étudiants ont décidé de maintenir la manifestation du jeudi 31 mars, afin d'obtenir l'abandon définitif du contrat d'insertion professionnelle. Pour leur part, les centrales syndicales accueillent avec une prudente satisfaction la décision de suspendre le CIP. *«C'est sur des bases complètement nouvelles, avec l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle, et non de réduire les salaires des jeunes, que le dialogue doit désormais s'ouvrir pour être constructif»*, a estimé la CFDT, qui souhaite *«prendre appui sur les dispositifs existants d'apprentissage et de formation en alternance, et proposer les moyens de leur développement»*. Force ouvrière estime également que *«c'est autour de la formation en alternance que la solution doit être recherchée»*, tout en soulignant qu'il *«ne peut être question d'instaurer par voie conventionnelle un SMIC-jeunes»*.

Alors que la CFTC *«ne pleurera pas le CIP»* et appelle le CNPF à *«prendre ses responsabilités»*, la CFE-CGC, qui est restée en marge des actions syndicales, dénonce *«le caractère dangereux et provocateur des mesures annoncées»*. Enfin, la CGT considère que *«l'heure n'est pas à la négociation d'une autre forme de CIP mais à sa suppression»* et assure que *«les jeunes et les salariés ont agi non pour changer l'emballage mais pour supprimer son contenu»*.

COMMENTAIRE

Aveu d'impuissance

LE repli opéré sur le contrat d'insertion professionnelle au lendemain des élections cantonales ne devrait, au fond, pas constituer le motif de préoccupation essentiel d'Edouard Balladur. Déjà contraint depuis l'automne à faire machine arrière sur plusieurs dossiers, le gouvernement, mis à mal par les *réactions en chaîne déclenchées* par une disposition dont il n'avait pas prévu la portée, risque aussi et surtout de voir hypothéquées ses *capacités à s'attaquer au chômage* des jeunes.

En chargeant le directeur de l'ANPE du soin d'élaborer, avec les organisations d'étudiants et les partenaires sociaux, *«un nouveau système»* capable de prendre le relais du CIP, le premier ministre a certes trouvé une porte de sortie. La procédure adoptée est, en soi, une curiosité – promis à une mort certaine, le CIP n'en est pas moins *«suspendu»* pendant une semaine... –, mais elle reflète également un aveu d'impuissance. *De facto*, le gouvernement délègue la définition d'une autre politique à des protagonistes qui, compte tenu de la brièveté du délai fixé *(une semaine)*, auront du mal à relever le défi. D'autant plus que les interlocuteurs de Michel Bon seront d'abord soucieux de s'assurer *que cette concertation ne* débouche pas sur une quatrième mouture du CIP, et que la mobilisation lycéenne et étudiante reste en éveil.

Le premier ministre aurait pu choisir une autre issue, en préconisant une véritable négociation sur l'emploi des jeunes. Les dispositifs de formation en alternance (apprentissage, contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation) dont les pouvoirs publics affirmaient s'inspirer n'ont-ils pas été mis en place dans le cadre de la politique contractuelle? Inviter les partenaires sociaux à les parfaire, non pas en organisant une «grand-messe» au niveau national mais en engageant des discussions dans les branches professionnelles – comme cela fut le cas, avec quelques résultats, autour du déroule*ment de carrière des bas salaires* –, aurait pu apparaître comme une sortie par le haut. A condition d'annoncer d'emblée l'abandon *définitif du CIP et d'accorder aux* négociateurs un délai plus raisonnable.

Le silence du patronat

Outre qu'il serait apparu plus mobilisateur, un tel choix aurait permis de remettre les représentants des entreprises à leur place, c'est-à-dire au centre des débats. Il est en effet pararadoxal que, ces dernières semaines, l'on n'ait pratiquement pas entendu la voix du patronat. L'Hôtel Matignon, qui se désole du manque de répondant du CNPF, invoque les turbulences qui secouent l'organisation patronale dans la perspective de la succession de François Perigot. Pour autant, les pouvoirs publics n'avaient rien à perdre dans une relance du dialogue social. L'occasion aurait pu être saisie de s'interroger pour de bon sur les limites des politiques fondées sur l'abaissement du coût du travail et de placer la discussion non plus uniquement sur le terrain de l'adaptation des jeunes aux emplois (au passage, les jeunes diplômés, lorsqu'ils sortent du système éducatif, ne découvrent pas tout à fait le *monde* du travail car leur cursus exige qu'ils effectuent plusieurs stages en entreprise), mais sur celui de la création d'emplois.

Le premier ministre n'a pas été plus inspiré en suggérant *«la création d'un dispositif de recherche d'emploi spécialement destiné aux jeunes»*. Edouard Balladur pense-t-il vraiment répondre aux attentes des étudiants et lycéens en leur *proposant, après un* «SMIC-jeunes», une «ANPE-jeunes»? Bien que la loi quinquennale y ait porté atteinte, les structures mises en *place depuis une dizaine d'années* – permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et missions locales – n'ont pas si mal fonctionné. *Leur intérêt* est d'ailleurs de constituer une structure d'accueil large, dépassant la seule recherche d'emploi.

Dans ces conditions, la mort annoncée du CIP pourrait signifier pour le gouvernement bien plus *qu'un simple retour à la case* départ. Dans tous les cas de figure, il sera difficile à Edouard Balladur de reprendre l'initiative sur un terrain où il *a été désavoué* par une partie de la jeunesse. Quant aux syndicats, quelque peu requinqués par l'agitation de ces dernières semaines, ils guetteront avec d'autant plus de vigilance la moindre résurgence du «SMIC-jeunes».

JEAN-MICHEL NORMAND

L'affaire des deux jeunes manifestants algériens renvoyés dans leur pays

Expulsions : l'imbroglio lyonnais se poursuit

LYON

de notre bureau régional

La contestation sérieuse qui oppose la justice au ministère de l'intérieur, à propos de l'expulsion de deux jeunes Algériens, arrêtés au cours de manifestations à Lyon, détenus administrativement puis expulsés, le 24 mars, vers l'Algérie malgré les décisions de magistrats de l'ordre judiciaire, a été de nouveau évoquée, lundi 28 mars, devant le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de cette ville. Les avocats des jeunes gens, Mouloud Madici, dix-huit ans, et Abdelhakim Youbi, dix-neuf ans, ont demandé qu'une astreinte de 50 000 francs par jour soit imposée à l'administration préfectorale afin que les conclusions du jugement rendu vendredi 25 mars en référé et en formation collégiale, qui ordonne le retour immédiat des deux expulsés, soit exécuté. En défense, l'Etat a plaidé une fois encore l'incompétence du tribunal et demandé *«au moins»* un sursis à statuer. *Le juge de l'exécution s'était* donné jusqu'à mardi 29 mars, 13 heures, pour faire connaître sa décision.

«Quelle histoire procédurale!», s'est exclamé Mᵉ Pascal Rousset-Bert, avocat du Trésor. C'est vrai qu'il faudra sans doute encore quelques audiences comme celle de lundi – dans ce prétoire ou *ceux d'autres juridictions* – pour dénouer le nœud juridique formé à l'occasion de l'embarquement précipité des deux manifestants interpellés le 21 mars à Lyon. L'échange des arguments techniques et juridiques entre les défen*seurs des jeunes gens et* les conseils du ministère du budget et du ministère de l'intérieur, représentés par l'administration préfectorale du Rhône, aura réclamé trois bonnes heures. Mais l'assignation du préfet du *Rhône et de son adjoint, délégué à la sécurité*, pour leur indiquer éventuellement le montant de l'astreinte que le juge civil peut décider d'imposer ne pouvait pas éviter la répétition de l'audience précédente. Redondance nécessaire cependant, ne serait-ce que pour permettre au juge de l'exécution – et aux avocats qui n'avaient pas été cités ou n'avaient pas été délégués par l'autorité administrative vendredi dernier – de comprendre les enjeux de cette empoignade entre deux pouvoirs – l'exécutif et le judiciaire – dont la séparation formelle, *«sous peine de forfaiture»*, est consacrée depuis plus de deux cents ans par un article de loi (article 13 de la loi des 16 et 24 août 1790).

Imbrication des responsabilités

Car c'est bien de cela dont il s'est agi *tout au long de cette* audience : l'imbrication des responsabilités entre, d'un côté, l'administration, dont personne ne conteste – pas même les défenseurs des Algériens qui ont déposé une requête devant le tri*bunal administratif* de Lyon (1) – le droit d'agir en matière de sécurité publique, et de l'autre, l'autorité judiciaire, chargée au premier chef de garantir les libertés fondamentales. En effet, de deux choses l'une : ou bien le ministère de l'intérieur, après avoir fait appréhender trublions et casseurs, agit seul, assurant identification, interrogatoire, rétention et expulsion, et n'a en effet de comptes à rendre que devant une juridiction administrative; ou bien, prenant réellement la dimension de l'Etat de droit auquel elle se réfère volontiers, l'administration respecte les *bornes que le législateur*, et récemment encore avec la loi du 24 août 1993, a placées sur le parcours procédural pour éviter les abus de droit.

Or, actuellement, un individu appréhendé sur la voie publique reste sous le contrôle de magistrats du pénal. En l'espèce, ceux de la sixième chambre correction*nelle de Lyon, auxquels Mouloud* Madici et Abdelhakim Youbi avaient été présentés, mardi 22 mars, ainsi que plusieurs de leurs camarades, n'ont pas suivi les réquisitions du parquet, qui demandait leur mise en détention provisoire en attendant leur jugement. C'était le droit de ces magistrats, saisis dans le cadre de leurs compétences. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, *devait-il, dès lors*, pour contourner l'obstacle, prendre l'arrêté d'expulsion que l'on sait?

Deuxième point de friction : la mise en œuvre de cet arrêté d'expulsion, alors même qu'un autre magistrat, chargé précisément du contrôle de la rétention administrative, avait rendu une ordonnance demandant la remise en *liberté sur-le-champ des jeunes* gens détenus administrativement au fort de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Enfin, un troisième point de discussion retient l'attention : comment, en effet, peut-on justi*fier la mise en œuvre* de l'arrêté d'expulsion, alors même qu'une requête, assortie d'une demande de sursis à exécution, a été déposée devant la juridiction dont on revendique aussi fort la compétence? *«Comment dire à ces jeunes, à ces gosses, qu'il faut respecter la loi, si ceux-là même qui ont pour mission de la faire appliquer la bafouent?»*, a dit en substance Jean-Félix Luciani, dans la plaidoirie de conclusion de la défense des jeunes gens. Quelle loi? Celle que le ministre de l'intérieur interprète pour servir ses intérêts ou celle que les citoyens ont voulu, fondée sur les droits de l'homme?

BERNARD ÉLIE

(1) Le tribunal administratif de Lyon doit examiner la requête le 6 avril.

RECTIFICATIF : Marcel Leclerc. – C'est par erreur que *Marcel Leclerc*, le préfet délégué à la sécurité et à la défense auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, a été prénommé Henri dans deux articles consacrés à l'affaire de l'expulsion de *deux jeunes Algériens à Lyon* (*le Monde* daté 27-28 mars et du 29 mars).

Une procédure à facettes multiples

En cas de *«menace grave pour l'ordre public»*, un étranger peut être expulsé par arrêté du ministre de l'intérieur. L'ordonnance de 1945 *portant* statut des étrangers prévoit qu'un étranger en instance d'expulsion doit être entendu par une commission spécialisée. Ce texte protège aussicontre l'expulsion plusieurs catégories de personnes en raison de leur âge ou de leurs liens avec la France (mineurs, étrangers résidant habituellement en France depuis l'âge de six ans, parent ou époux d'un Français).

Raidissant des dispositions préexistantes, la loi Pasqua *d'août 1993 prévoit* une suppression graduelles de ces protections en fonction de la gravité des motifs d'expulsion. Ainsi, en cas d'*«urgence absolue»*, le passage devant la commission d'expulsion est supprimé. Si l'expulsion est considérée comme *«une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique»*, les protections disparaissent *à l'exception de celle* concernant les mineurs.

Le ministère de l'intérieur a considéré que le cas de Mouloud Madaci et Abdelhakim Youbi, les deux manifestants algériens interpellés à Lyon lundi 21 mars, relevait à la fois de l'*«urgence absolue»* et de la *«nécessité impérieuse pour la sécurité publique»*. Dans cette situation, la plus grave, la loi Pasqua supprime à la fois le passage en commission et les protections. Mouloud Madaci n'aurait pas pu être expulsé sans l'utilisation de cette disposition très particulière, puisqu'il vivait en France depuis l'âge de six ans.

Le ministère de l'intérieur justifie sa décision par le fait que les deux jeunes gens auraient commis plusieurs délits et lancé des pavés contre les policiers lors de la manifestation du 21 mars. *Leurs défenseurs* s'indignent de l'utilisation d'une disposition conçue pour les terroristes et les criminels graves, à l'encontre de jeunes dont le casier judiciaire est vierge.

Trois procédures distinctes sont en cours, concernant les *deux Algériens de Lyon.*

La première concerne les faits de *«jet de pierres et objets divers contre les forces de l'ordre, bris de vitrine, vol dégradation et recel»* constatés lors de la manifestation anti-CIP, et qu'ils *nient, comme des jeunes Français* interpellés en même temps qu'eux. Remis en liberté à l'issue d'une comparution immédiate, ils doivent répondre de ces faits devant le **tribunal correctionnel** de Lyon le 11 avril.

Une autre procédure, devant le **tribunal administratif** concerne le recours déposé par les deux jeunes gens afin d'obtenir le sursis à exécution et l'annulation de l'arrêté d'expulsion pris par le ministre de l'intérieur. Ce recours doit être examiné le 6 avril.

Une connotation diplomatique

Après l'exécution de l'expulsion, les avocats des jeunes Algériens ont poursuivi en référé *le préfet du Rhône et le préfet* adjoint à la sécurité pour «voie de fait». Le **tribunal de grande instance** de Lyon leur a donné raison, vendredi 25 mars dans cette procédure *parallèle*. Les juges, comme le leur demandait le préfet, se sont déclarés incompétents pour juger de la légalité de l'arrêté d'expulsion. Nonobstant cette déclaration d'incompétence, ils ont examiné l'affaire au fond.

Invoquant la Convention européenne des droits de l'homme, le tribunal a estimé que le préfet, en ordonnant l'expulsion sans attendre l'issue des deux premières procédures, avait privé les deux jeunes de deux droits fondamentaux, celui d'être jugé après avoir pu se défendre, et celui d'exercer un recours. Le tribunal a ordonné au préfet de *«prendre toute mesures utiles»* pour assurer le retour des deux expulsés et leur maintien en France jusqu'à *leur* jugement.

Le représentant de l'Etat a refusé d'exécuter cette décision prise par le tribunal de grande instance, dont il conteste la compétence au profit du tribunal *administratif. Pour ce faire, il a* pris, samedi, un arrêté de conflit qui saisit le **tribunal des conflits**, haute instance spécialement réunie pour trancher les différends entre tribunaux de l'ordre judiciaire (coiffés per la cour de *Cassation) et de l'ordre administratif* (coiffés par le conseil d'Etat).

Le *même procédé, qui transforme* un débat de libertés publiques en querelle de procédure, a été utilisé récemment par le ministère de l'intérieur pour étouffer le scandale de l'insalubre «dépôt» des étrangers du Palais *de justice de Paris après que* le tribunal de grande instance de Paris se fut déclaré compétent pour examiner des faits qualifiés d'*«atteintes à la liberté individuelle»*.

Décidés à contraindre le préfet à mettre en œuvre le jugement de référé, les avocats des expulsés ont demandé au juge de l'exécution d'infliger au représentant de l'Etat une astreinte de 50 000 francs par jour de retard pris pour le retour des deux *jeunes Algériens. La décision* devait être rendue, mardi 29 mars, à la mi-journée.

Pendant que leur affaire tourne à l'imbroglio juridique, Mouloud Madaci et Abdelhakim Youbi sont retenus dans la «zone internationale» du port d'Alger. Les autorités algériennes leur ont en effet refusé l'entrée sur le territoire, ajoutant *une connotation* diplomatique franco-algérienne à ce dossier qui met surtout en cause l'application d'une des dispositions essentielles de la loi Pasqua.

PHILIPPE BERNARD

Après le second tour des élections cantonales

M. Carignon doit s'attendre à des municipales difficiles à Grenoble

Seul ministre du gouvernement d'Edouard Balladur à avoir été mis en ballottage le 20 mars – il *avait obtenu* 51,45 % des suffrages exprimés, mais il n'avait pas atteint le quart des électeurs inscrits –, Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble et *président du conseil général* de l'Isère, a finalement recueilli 60,66 % des voix une *semaine* plus tard. Ce score, en apparence élevé, ne reflète pas les nouveaux rapports de force qui prévalent, depuis les élections *législatives de mars* 1993, *au* sein de la ville qu'il dirige depuis onze ans.

GRENOBLE

de notre correspondant

Au soir du second tour des législatives, en mars 1993, moins de mille voix séparaient, dans l'ensemble de sa ville, les suffrages des candidats de droite de ceux des candidats de gauche. Cette avance en voix n'avait, naturellement, rien à voir avec ses précédents succès électoraux, notamment ceux enregistrés aux municipales de 1989 : sa liste avait alors été élue, dès le premier tour, avec plus de 53 % des suffrages, loin devant celle présentée par le Parti socialiste.

Une nouvelle fois, cette année, l'alerte a été chaude. Habitué à réaliser, dès le premier tour des élections cantonales, des scores particulièrement élevés – 61,8 % des suffrages en 1982 et 65,8 % en 1988 –, le conseiller général de Grenoble-4 a brutalement chuté de 14 points au premier tour. Il a ainsi retrouvé, à quelques dizaines de points près, les résultats des cantonales de 1976, *où il avait obtenu 51,3 % des* voix au premier tour et 59,6 % au second. Cette année-là, M. Carignon faisait son entrée sur la scène politique iséroise.

Son très mauvais score des élections de mars 1993 avait été interprété comme un désaveu, *par son électorat traditionnel*, de sa conduite politique. Il lui était notamment reproché d'avoir «louvoyé», entre la gauche et la droite, pendant sa période de mise en congé du RPR, de juin 1990 à juin 1992.

Perte d'aura

D'autre part ses «amis» politiques de l'UDF l'auraient également *sanctionné pour son attitude «discourtoise»* vis-à-vis du président du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon, dont il avait voulu ravir le siège à l'occasion des élections de 1992. Enfin, la multiplication des «affaires», dans lesquelles il est impliqué directement ou indirectement depuis 1990, a également joué en sa défaveur.

Dès le lendemain du scrutin législatif de 1993, qui avait révélé une réduction de son implantation électorale dans les *cinq cantons de Grenoble*, M. Carignon installait auprès de lui une «cellule de crise». Il voulait redynamiser ceux qui l'avaient jusqu'alors soutenu et reconquérir les électeurs qui l'avaient abandonné. Il a multiplié, au cours des douze derniers *mois, ses permanences dans les* quartiers et remis au goût du jour les réunions dites «d'appartement». Organisées à l'initiative des amis du maire, ces rencontres, qui rassemblent des groupes de vingt à trente personnes, pas nécessairement toutes complaisantes à son égard, sont destinées à lui permettre d'exposer sa politique municipale, aujourd'hui contestée.

A nouveau, les scrutins des 20 et 27 mars manifestent une désaffection à l'égard du maire de Grenoble. Certains électeurs de centre gauche, qui l'avaient rejoint lors de l'ouverture politique qu'il avait faite au moment des cantonales de 1988 et des municipales de 1989, ont, cette fois-ci, déserté les urnes ou bien regagné les rangs de la gauche, ou, encore, suivi les candidats écologistes. *«Alain Carignon s'est banalisé. Il a perdu son aura, qui l'avait porté à ses plus hauts niveaux électoraux en 1988 et 1989. Désormais, il ne parvient plus à déborder au-delà de son électorat traditionnel UDF-RPR»*, analyse le politologue Pierre Martin, responsable du centre d'informatisation des données sociopolitiques, installé dans l'Isère.

Cette nouvelle situation politi*que place le maire en position* très délicate pour affronter les prochaines élections municipales. Désormais, la droite et la gauche sont bord à bord à Grenoble. *«Coincé entre le Front national et nous, Alain Carignon se trouve dans une impasse»*, explique Michel Destot, député (PS). Le maintien probable du Front *national au second tour* des municipales, en 1995, pourrait, en effet, priver le maire du troisième mandat auquel il aspire.

CLAUDE FRANCILLON

Irritations centristes à la Réunion

SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION

de notre correspondant

Le changement de majorité au profit de la gauche au sein du conseil général de la Réunion, le 27 mars, est la traduction logique du découpage administratif particulier de ce département français d'outre-mer, où les communes se divisent en cantons, à l'inverse de la situation métropolitaine. Ce particularisme permet aux maires de s'assurer l'entière mainmise sur *la composition de l'assemblée* départementale. Rares, en effet, sont les candidats qui ont pu s'imposer en dehors de ce qu'on appelle localement le «syndicat des maires», à moins d'être d'être historiquement implanté sur le canton. Jean Chatel (divers droite), espoir d'une droite en quête de porte-drapeau dans le climat délétère des «affaires» locales, qui s'est imposé dans un canton de Saint-Denis, est une exception.

Au-delà de l'effet mécanique du redécoupage de Saint-Denis, opéré par Charles Pasqua en 1986, la droite a surtout payé, dans le chef-lieu, le prix fort de ses divisions. Après avoir assumé un pouvoir *absolu sur la majorité «départe*mentaliste» depuis 1963, Michel Debré, l'ancien premier ministre, avait été bouté hors de la Réunion par un de ses poulains, Auguste Legros, élu député de la première circonscription en 1988. La même année, M. Legros abandonnait son fauteuil de président du conseil général à Eric Boyer (divers droite), qui vient d'être condamné à deux ans de prison ferme pour corruption. *La* forte rivalité entre MM. Legros et Boyer a finalement favorisé la victoire des socialistes, conduits par Gilbert Annette, député (app. PS), aux élections municipales de 1989 à Saint-Denis. Sous le règne de M. Legros, la droite avait accaparé jusqu'à huit *cantons sur neuf dans le chef-lieu.*

La défaite de la droite à Saint-Denis a suscité l'amertume dans les rangs du RPR et de l'UDF. Les centristes sont virulents vis-à-vis des *«états-majors parisiens»*, qui ont *«imposé»* M. Chatel dans la perspective des élections municipales de 1995. *«Je remets en cause la stratégie définie par la Rue Oudinot*, a déclaré, sur RFO, Jean-Paul Virapoullé, député (UDF) et maire de Saint-André. *Je leur avais dit que cela serait catastrophique pour la droite à la Réunion. Dimanche, ils l'ont vérifié!»* A gauche, on se gausse des états d'âme des centristes : prompts à dénoncer le «diktat» de Paris sur l'île dans la défaite, ils n'ont de cesse de valoriser leurs «entrées» parisiennes quand ils se rendent en métropole.

ALIX DIJOUX

La majorité est divisée en Haute-Corse

BASTIA

de notre correspondant

«Patron» du département durant trentre-trois années consécutives, François Giaccobi (MRG) espérait bien prendre sa revanche après avoir été éconduit de la présidence du conseil général en mars 1992 par Paul Natali (divers droite). A cette fin, il était allé jusqu'à ressusciter l'union de *la gauche, tradition vivace en* Haute-Corse, mais qui a été fortement ébranlée par les divisions entre radicaux et socialistes autour du «statut Joxe».

M. Giaccobi aura *finalement* échoué d'une courte tête dans son entreprise de reconquête, la gauche devant se contenter de quatorze sièges sur trente. La bataille a été perdue dans le canton de Bustinaco, où le conseiller sortant, Joseph Campana (MRG), *a dû s'incliner devant Antoine* Périnetti (divers droite).

La droite devrait donc conserver la présidence du conseil général. Pourtant, rien n'est définitive*ment acquis car la majorité* départementale est en proie à de vives querelles intestines qui vont compliquer sa tâche. Les duels fratricides dans certains cantons et l'appoint décisif apporté à quelques élus de la majorité par des voix de gauche, voire nationa*listes, vont laisser des séquelles.* A titre d'exemple, à Ghisoni, fief gaulliste depuis quarante ans, Dominique Gambini (RPR) a été battu de sept voix par Pierre-Paul Paolini (UDF), soutenu par la gauche et les nationalistes. A Orezza-Alesani, le sortant, Francis Riolacci (divers droite), a été réélu grâce à l'apport de voix provenant de la gauche radicale et socialiste.

C'est dans ce contexte que le RPR devrait opposer à Paul Natali son propre candidat à la présidence, Jean-Claude Bonnacorsi. Avocat, homme discret, M. Bonnacorsi est l'homme de l'appareil du mouvement néogaulliste de Haute-Corse, dont il est le secrétaire départemental. Il est, en outre, le suppléant de Pierre Pasquini, *député (RPR), lequel avait* été combattu en coulisse, en mars 1993, par M. Natali. Ce détail prend aujourd'hui toute son importance à l'heure où certains comptes vont être soldés.

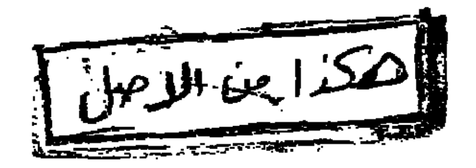
L'espoir de M. Giaccobi est de tirer parti des divisions de la majorité. L'attitude de Francis Riolacci (divers droite), élu à Orezza-Alesani, *qui s'était abstenu* en 1992 lors de l'élection de M. Natali, fait partie des atouts dont il peut disposer. A moins qu'il ne soit en butte, lui-même, à des *dissidences* venant de ses propres rangs. Tout le monde, à gauche, n'est pas enthousiaste devant l'éventualité de son retour.

MICHEL CODACCIONI

VAR : Hubert Falco (UDF-PR), candidat de la majorité à la présidence du conseil général. – L'actuel premier vice-président du conseil général du Var, Hubert Falco, également député (UDF-PR) du Var, sera le *candidat unique* de l'UDF à la succession de Maurice Arreckx, président du conseil général depuis 1985, qui a été battu au second tour des élections cantonales par Eliane Guillet de la Brosse (FN), dans le sixième canton de Toulon. Arthur Paecht (UDF-PR), *également vice-prési*dent de l'assemblée départementale, a retiré sa candidature (*le Monde* du 29 mars). Les dirigeants du RPR ont décidé de ne pas présenter de candidat. – (*Corresp.*)

BORDEAUX : M. Valade déclare sa candidature à la mairie. – Jacques Valade, sénateur (RPR) de Gironde, président du conseil régional d'Aquitaine, s'est déclaré, lundi 28 mars, candidat à la succession de Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux (*le Monde* du 29 mars). *«Les résultats des cantonales en Gironde et, tout particulièrement, à Bordeaux traduisent le malaise profond qui atteint notre ville. Nos concitoyens ont formulé clairement un avertissement dont il faut mesurer l'exacte signification»*, *a-t-il déclaré* devant les élus de la majorité bordelaise après une réunion du conseil municipal consacrée au budget. – *(Corresp.)*

GAUCHE : MM. Chevènement, Michel et Sarre quittent le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. – Jean-Pierre Chevènement (Territoire de Belfort), Jean-Pierre Michel (Haute-Saône) et Georges Sarre (Paris), appartenant au Mouvement des citoyens, que dirige M. Chevènement, et jusqu'à présent apparentés au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, *quittent* cette formation pour adhérer au groupe République et Liberté, annonce le *Journal officiel* du 29 mars. Jean-Claude Lenoir (Orne) quitte, lui, le groupe République et Liberté pour adhérer au groupe UDF.



La mise en examen de M. Tapie dans l'enquête sur les comptes du club marseillais

L'OM et ses « intermédiaires »

Bernard Tapie, président de l'Olympique de Marseille, a vigoureusement réagi après sa mise en examen pour « faux, usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux », par un juge marseillais dans le cadre de l'enquête sur les comptes de son club (le Monde du 29 mars). Le député et conseiller général (MRG) des Bouches-du-Rhône s'estime une nouvelle fois victime d'un « complot médiatico-judiciaire basé sur des accusations totalement fausses ». Au terme de près de deux ans d'investigations, le rapport de synthèse établi par le Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Marseille chiffre pourtant à 80 045 277 francs le montant des versements effectués par le club, de façon irrégulière ou inexpliquée, entre 1988 et 1990.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

M. Tapie, une fois de plus, se pose en victime. Or, sa mise en examen n'est, en fait, qu'un acte de procédure rendu nécessaire par l'état du dossier. L'affaire des comptes de l'OM avait eu pour origine, en novembre 1990, une information judiciaire concernant des malversations dont était suspecté le club de football du Sporting club de Toulon. De Toulon, les enquêteurs étaient ensuite passés à Marseille. Après la découverte d'une série d'irrégularités dans la comptabilité de l'OM, le parquet de Marseille avait ordonné une enquête préliminaire de police. Au cours de cette enquête, les policiers du SRPJ avaient successivement entendu, en qualité de témoins, les principaux dirigeants du club marseillais : Jean-Pierre Bernès, alors directeur général, Alain Laroche, directeur administratif et financier, Michel Hidalgo, mamager général, puis, en dernier lieu, en avril 1991, Bernard Tapie et le vice-président de l'OM, Jean-Louis Levreau.

Il était apparu que le club avait consenti des prêts fictifs à certains joueurs et versé d'importantes commissions à des intermédiaires agissant sous le couvert de sociétés étrangères dont certaines étaient considérées comme fictives . Ces faits avaient été partiellement reconnus par M. Bernès et par l'un des joueurs, Philippe Vercruysse, mais niés par M. Tapie. Dans un rapport de synthèse, en date du 4 juillet 1991, le procureur de la République de Marseille, Olivier Dropet, avait alors, informé la chancellerie de son intention d'ouvrir une information judiciaire des chefs de « faux, usage de faux et abus de confiance ». Cette procédure ne sera entamée que dix mois plus tard, le 16 avril 1992, après que le ministre de la justice de l'époque, Michel Vauzelle, eut donné des directives visant neuf clubs de football.

*Dans la foulée, plus d'une quarantaine de commissions rogatoires internationales – concernant, pour la plupart, des pays européens – étaient délivrées par le juge Bernadette Augé. Plus de la moitié de ces commissions ayant été exécutées, les enquêteurs de la section financière du SRPJ ont remis, le 2 février, un rapport de synthèse de 90 pages au magistrat instructeur, Pierre Philipon, qui a succédé à Mme Augé, en septembre 1992.

« Volonté d'agir illégalement »

Conclusion des policiers : « *Les constatations effectuées sur les différents prêts fictifs, factures et paiements injustifiés aboutissent automatiquement à une comptabilité ne reflétant pas la réalité. L'ensemble des procédures utilisées*, ajoutent-ils, *implique, de la part des dirigeants de l'OM une volonté d'agir illégalement* (...) ». L'article 105 du code de procédure pénale interdisant au juge « *d'entendre des personnes contre lesquelles il existe des indices graves et concordants de culpabilité* », M. Tapie ne pouvait plus, dès lors, être entendu comme témoin mais devait être mis en examen.

De boites aux lettres en comptes à numéros, les policiers ont eu, en fait, le plus grand mal à identifier les bénéficiaires de fonds importants versés par l'OM à de prétendus intermédiaires dont on ignore souvent la nature exacte des prestations. En 1988, par exemple, une commission de 1,8 million de francs est versée à un dirigeant du club de Mulhouse à l'occasion du transfert du joueur Abedi Pelé. Les fonds aboutissent sur un compte numéroté à Bâle. La même année, le transfert d'Eric Cantona donne lieu à un virement de 600 000 francs. Les fonds transitent par une « société taxi » de Barcelone, Artconsult Iberica, puis aboutissent sur un compte en Suisse où ils sont retirés et reversés en liquide à un intermédiaire habituel de l'OM.

A un autre moment apparaît un intermédiaire portugais très connu dans le milieu du football, Manuel Barbosa, qui a traité le transfert à l'OM du Brésilien Carlos Moser. Barbosa part de l'OM avec une valise contenant 700 000 francs en espèces. *Pourquoi en espèces?* Parce que, raconte-t-il, il doit se rendre à Paris pour régler une dette de jeu et qu'à son arrivée la banque est fermée... Le juge Philipon, qui s'est déplacé en Suisse, n'a pas été en mesure de contrôler, dans ce pays, d'autres comptes où des sommes importantes ont été versées par l'OM. Notamment au bénéfice d'un autre intermédiaire *réputé, d'origine grecque* celui-là, Spiros Karagiorgis, qui a réussi, jusqu'ici, grâce aux particularités de la procédure helvétique, à faire echec à la curiosité du magistrat.

« *C'est une affaire fiscale et non pénale* » avait décrété Bernard Tapie, peu après son audition, en avril 1991. Le président de l'OM avait admis, alors, que l'enquête de police « *avait mis en lumière des anomalies* » tout en invoquant les mœurs propres au football professionnel. Il plaide, aujourd'hui, non coupable sur toute la ligne et met en cause « *les élucubrations avancées par l'ex-inspecteur de police Antoine Gaudino et ses relais dans la presse. Il n'y a pas de fausses factures*, soutient M. Tapie (...) *et heureusement il y a un juge d'instruction qui fait son métier. Je pense qu'en deux rendez-vous avec lui, tout sera tiré au clair et au propre* ». On indique, toutefois, au palais de justice de Marseille, que l'enquête pourrait se prolonger « *au moins deux ans* ». « *On peut, raisonnablement, présumer*, a, par ailleurs, déclaré le procureur de la République, Louis Di Guardia, *que M. Tapie ne restera pas le seul mis en examen dans cette affaire* ».

GUY PORTE

AFFAIRE VA-OM : confrontation à Valenciennes. – La confrontation entre divers protagonistes du match Valenciennes-Marseille du 20 mai 1993 a eu lieu, mardi 29 mars au matin, dans le bureau du juge d'instruction Bernard Beffy, en charge de l'enquête sur les différents volets de cette affaire. Bernard Tapie, président de l'OM, s'est rendu au palais de justice, de même que Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général du club phocéen, ainsi que plusieurs dirigeants du club nordiste. Le but de cette confrontation était, semble-t-il, de revenir sur les discussions, parfois très vives, entre ces différentes personnes, le soir du match présumé « arrangé ».

Le rapport sur le financement du PR

« Aucune révélation » estime Ladislas Poniatowski

Le porte-parole du Parti républicain, Ladislas Poniatowski, a estimé, lundi 28 mars, que le rapport au parquet du juge Renaud Van Ruymbeke sur le financement du PR, publié dans nos éditions du 29 mars, ne contenait « *aucune révélation* », mais témoignait d'un « *dysfonctionnement de la justice* ».

Selon M. Poniatowski, qui s'exprimait sur RTL, « *les chiffres annoncés dans le rapport n'ont pas été découverts ou révélés par le juge, mais ont été transmis tout à fait officiellement par le trésorier du PR* », Jean-Pierre Thomas. « *Le rapport*, a poursuivi le député de l'Eure, *ne nous révèle rien de nouveau en matière de financement des partis politiques. On sait qu'avant 1990 tous les partis politiques étaient obligés de trouver, d'une manière pas tout à fait normale, des fonds pour fonctionner. Depuis 1990, l'avantage de la loi est que tous les comptes sont clairs.* » M. Poniatowski résume ainsi le comportement du juge qu'il considère comme « *très grave* » : « *Salissons, salissons, il en restera toujours quelque chose, même si cela n'est fondé sur rien du tout.* »

Mardi 29 mars, sur RTL, Alain Madelin, ministre des entreprises et vice-président du PR, a déclaré pour sa part : « *Est-ce que les financements du Parti républicain se sont faits dans le cadre des lois sur le financement des partis? La réponse du PR est oui. Que la justice fasse son travail.* (...) *En ce qui me concerne, je ne suis pas mêlé, ni de près ni de loin, au financement du PR. Cela étant, j'ai confiance en la justice de mon pays, je porte la responsabilité du Parti républicain et je l'assume totalement.* »

FAITS DIVERS

Libérée après plus de seize mois de séquestration

Le mystère de la pharmacienne d'Olot

MADRID

de notre correspondant

Pratiquement tout le monde la *croyait morte*. Depuis le 20 novembre 1992 que la pharmacienne avait été enlevée dans son garage à Olot, à 80 kilomètres au nord de Barcelone, l'espoir s'était amenuisé au fil de ces 492 jours du plus long rapt de l'histoire criminelle espagnole. Les ravisseurs n'avaient plus donné aucun signe de vie depuis le 29 décembre 1992, soit un mois après les faits. Plus rien jusqu'au dimanche 27 mars où, à 3 heures du matin, une jeune femme âgée de trente-six ans, le visage blême, vêtue d'une *vieille couverture trouée*, s'est présentée à un pompiste de Granollers, près de Barcelone, et *lui a dit* : « *Je suis Maria Angels Feliu.* » Le pompiste ne crut cette revenante que lorsque celle qui ressemblait à une clocharde eut montré ses bijoux et prouvé son identité.

L'incroyable nouvelle a littéralement soulevé de joie la petite cité catalane. Des mois et des mois durant, ses habitants avaient manifesté pour *demander la libération de leur* pharmacienne. Début octobre, l'enquête officielle avait été arrêtée. Juste après, comme en réponse, était survenue l'arrestation sur dénonciation de deux ravisseurs présumés niant toute participation à l'affaire. Les deux hommes sont toujours en détention. Enfin, à la mi-mars, le même informateur, aujourd'hui en fuite, indiquait que le cadavre de Maria Angels Feliu se trouvait à Albacete. Ce *n'est pas un cadavre que l'on a* découvert mais une jeune femme amaigrie et pâle, qui est réapparue, maîtresse d'elle-même, quelquefois souriante. Elle s'est refusée à donner des détails sur sa séquestration, au cours de laquelle elle n'a pas été *maltraitée dans « la petite pièce humide »* qui lui a servi d'univers pendant plus de seize mois.

Les médecins qui l'ont examinée l'ont trouvée en bonne santé physique et mentale. Sa famille assure qu'aucune rançon n'a été payée. Cette incroyable parenthèse dans la vie de cette mère de famille sans histoire, issue d'un milieu riche est aujourd'hui refermée. En ce dimanche de joie, la seule chose qui « *rend triste* » cette rescapée est de savoir qu'une autre jeune fille, Anabel Segura, enlevée le 12 avril dernier, lors de son footing dans *la banlieue de Madrid*, est toujours aux mains de ses ravisseurs. La presse espagnole s'interroge sur la possible existence d'« *une industrie de l'enlèvement* ». Des gens parfaitement organisés capables de savoir attendre longtemps pour une *rançon, même si elle n'est* versée qu'après la libération. Une hypothèse parmi d'autres.

MICHEL BOLE-RICHARD

SOCIÉTÉ

De l'affaire Botton à l'affaire Noir

Le maire de Lyon devait être mis en examen, mardi 29 mars, pour abus de confiance et placé sous contrôle judiciaire

LYON

de notre bureau régional

« Abus de confiance », le chef de mise en examen que le juge Philippe Courroye devait notifier, mardi après-midi 29 mars, au maire de Lyon dans le cadre de l'information contre X... ouverte le 14 octobre 1993, résume assez justement, en trois mots entendus dans leur sens premier, l'esprit des différentes phases d'une affaire judiciaire gigogne qui ne cesse de rebondir depuis le 14 novembre 1992, date de l'inculpation et du placement sous mandat de dépôt de Pierre Botton pour *« abus de biens sociaux »*, *« banqueroute »*, *« faux en écriture et usage »*. Aujourd'hui, l'affaire débouche sur un dossier « Noir » ayant pour enjeu la galaxie de ses comptes bancaires, personnels ou associatifs. Le maire de Lyon devrait même être placé par le juge sous un contrôle judiciaire, prévoyant une restriction à sa liberté de circuler ainsi que le versement d'une caution.

Lorsque, fin 1992, les frasques économico-mondaines de Pierre Botton furent découvertes, on put croire à une affaire de délinquance financière classique dont une cinquantaine de pharmaciens auraient été les principales et passives victimes. Pourtant, au fil des semaines, et à la lumière d'un rapport fiscal, « gelé » par l'administration des finances, les largesses du gendre du maire de Lyon apparurent comme ne relevant pas de la munificence ordinaire. En puisant abondamment dans les comptes de ses sociétés pour multiplier les somptueuses invitations – week-end de rêve, séjours tropéziens ou subtropicaux, raids en hélicoptère ou en avion privé vers les tables étoilées, etc. – l'ancien directeur de campagne de Michel Noir avait affiché une attirance certaine pour les stars de la télévision. Patrick Poivre d'Arvor, présentateur vedette du 20 heures sur TF 1, apparaissait alors comme le principal bénéficiaire – d'où son inculpation pour « recel d'abus de biens sociaux », le 5 février 1993 – mais aussi comme la figure emblématique du volet médiatique du dossier.

Puis la politique entra en scène. D'abord, avec l'inculpation de Charles Giscard d'Estaing, présenté comme le financier du « groupe » Botton et qui, comme le révéla *le Monde*, semblait avoir été « sponsorisé » par son employeur pour lancer une OPA sur une circonscription des Alpes-Maritimes sous la bannière du... RPR. Plus sérieusement ensuite, avec la longue audition comme témoin de Michel Noir, le 2 février 1993. Interrogé sur les dépenses engagées par M. Botton pour agrémenter sa vie quotidienne et ses loisirs et, surtout, pour rehausser son image et favoriser sa trajectoire politique, l'ancien ministre du gouvernement Chirac affirma qu'il mettait ces cadeaux sur *« le compte de l'amitié »* ou du militantisme politique, persuadé qu'il s'agissait des *« deniers personnels »* de son gendre.

Révélations et preuves matérielles

La suite de l'instruction placera souvent M. Noir – mis en examen le 29 mars 1993, deux semaines après Michel Mouillot, maire (UDF) de Cannes, et au lendemain de sa brillante réélection comme député du Rhône – dans une situation difficile. Estimant avoir été « lâché », M. Botton n'attend pas sa remise en liberté, le 5 avril 1993, pour donner sa version des faits en accablant son ancien « champion ». Selon le « faiseur de maire », qui fut successivement ou conjointement l'ami, le gendre, le conseiller factotum, le directeur de campagne puis le rival électoral de Michel Noir, celui-ci aurait, dès leur rencontre, en 1983, utilisé, voire sollicité, ses possibilités financières affichées, puis son entregent chèrement acquis. Et *M. Botton d'accompagner ses révélations d'un certain nombre de preuves matérielles* : factures, notes, lettres, photos de famille etc., témoignant d'un sens aigu de la conservation et de la prévoyance.

La plus intéressante de ces pièces consistait en un projet de « convention de remboursement » rédigé de la main de Michel Noir, le 12 avril 1989 – soit au lendemain de son élection à la mairie de Lyon et de sa spectaculaire rupture avec son gendre – faisant l'inventaire des sommes importantes engagées de façon occulte et notamment *« les dépenses ayant été passées en frais d'entreprise »*. M. Noir affirma alors qu'il avait rédigé ce texte afin de *« coucher noir sur blanc »* le *« délire des revendications »* de M. Botton, qui l'aurait soumis à un chantage affectif.

Après la mise en examen de Marc-Michel Merlin, PDG de la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), filiale de la Lyonnaise des eaux, pour des abus de biens sociaux portant sur 5,48 millions de francs et dont M. Botton, rédacteur avoué de fausses factures, affirme n'avoir été que le bénéficiaire *« intermédiaire »*, d'autres chefs d'entreprise se retrouvèrent sur la sellette. Parmi eux Serge Crasnianski, PDG de l'entreprise grenobloise KIS, soupçonné d'avoir réglé à M. Botton deux factures bidons (900 000 francs) et parallèlement destinataire d'une étrange lettre d'abandon de créance émanant de M. Noir lorsque ce dernier était ministre du commerce extérieur. Autre révélation troublante : pour combler la moitié du déficit du compte d'une de ses associations, géré par la Lyonnaise de banque, M. Noir avait remis 500 000 francs en espèces au PDG de cette banque. Cet important versement s'était effectué dans le bureau même du maire, le 24 décembre 1992.

C'est donc par la banque autant que par la bande que l'affaire Botton, devenue l'affaire Botton-Noir, va accoucher d'une affaire Noir. L'examen par les policiers du SRPJ de Lyon de certains comptes personnels ou associatifs de M. Noir dans le cadre de leur enquête sur les faits de recel, a en effet fait apparaître de nombreux versements, opérés entre 1987 et 1993, dont une grande partie en espèces. Ces sommes ne correspondent pas à ses revenus de député ou de maire, M. Noir étant par ailleurs non imposable...

« Des mots qui tuent »

Parmi les généreux donateurs figurent d'importantes sociétés (Générale des eaux, Bouygues, Lyonnaise des eaux-Dumez, Jean-Claude Decaux ou leurs filiales) ayant participé, à des titres divers, aux grands chantiers en cours dans l'agglomération lyonnaise. D'où un réquisitoire supplétif et l'ouverture d'une nouvelle information. Lors du conseil municipal du 18 octobre, tout en menaçant de faire des révélations sur certains *« hommes politiques de A à Z »*, le maire annonce qu'il ne pourrait supporter de voir son patronyme *« accolé à des mots qui tuent comme escroquerie et abus de confiance »*.

Dernier rebondissement en date, le soupçon qui pèse désormais sur le maire d'avoir détourné plusieurs millions de francs de fonds publics en transférant sur les comptes d'autres associations – J'habite Lyon, J'aime Lyon, Opinions et Nouvelle Démocratie – destinées à financer son activité politique personnelle, une grande partie des sommes attribuées à son groupe municipal Ensemble Lyon. Plusieurs proches du maire, parmi lesquels son épouse Danielle, son chef de cabinet et plusieurs de ses adjoints sont susceptibles d'être mis en cause pour complicité. Mais Pierre Botton n'en fait pas partie.

« J'apprends que j'aurais reçu une lettre m'informant d'une éventuelle mise en examen à la suite des affabulations de Pierre Botton... », avait écrit M. Noir, dans un communiqué diffusé en mars 1993. Cette fois, le maire de Lyon, très solennellement averti par la requête le concernant, introduite par le procureur général de Lyon auprès de l'Assemblée nationale *via* le garde des sceaux (*le Monde* du 18 mars), ne saurait user du conditionnel. Et les *« affabulations »* de Pierre Botton ne pèsent plus rien en regard de la vérité des écritures de ses comptes bancaires.

ROBERT BELLERET

DIFFAMATION : Pierre Botton condamné pour des propos visant Michel Charasse. – Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) a condamné, lundi 28 mars, Pierre Botton à 15 000 francs d'amende pour diffamation envers Michel Charasse, ancien ministre du budget. L'homme d'affaires lyonnais a décidé de faire appel. Dans un entretien à *Paris-Match*, Pierre Botton avait affirmé que ses démêlés avec la justice étaient dus *« à des raisons politiques »*, ajoutant notamment : *« Michel Charasse a géré mon dossier, j'en ai les preuves. »* Une accusation dont l'intéressé s'était défendu, précisant qu'il s'était borné à transmettre le dossier de M. Botton à la justice à la demande du parquet de Lyon. Le tribunal a condamné *Paris-Match* à 15 000 francs d'amende et accordé le franc de dommages et intérêts à M. Charasse.

Dans l'attente du décret d'application de la loi Evin

Une marque de whisky et son agence de publicité condamnées après une campagne d'affichage

Le tribunal de grande instance de Paris a condamné, vendredi 25 mars, les sociétés United Distillers International et Avenir Havas Media à verser à l'Association nationale pour la prévention de l'alcoolisme 30 000 francs de dommages et intérêts à la suite d'une campagne d'affichage en faveur du whisky de marque Johnnie Walker. Cette condamnation relance la polémique sur les difficultés d'application de la loi Evin de lutte contre l'alcoolisme. Plus de trois ans après la promulgation de ce texte et en dépit des engagements gouvernementaux, le décret devant réglementer cet affichage n'a toujours pas été publié.

La cinquième chambre du tribunal de grande instance de Paris a jugé, vendredi 25 mars, qu'en l'absence du décret relatif à l'affichage en faveur des boissons alcoolisées toute publicité de ce type était aujourd'hui interdite. Ce jugement, qui visait une affiche incitant à la consommation du whisky de marque Johnnie Walker, condamne solidairement les sociétés United Distillers International et Avenir Havas. Le tribunal de grande instance de Paris explique notamment que l'article L-17 de la loi Evin *« se suffit à lui-même en ce qu'il concerne le principe général d'autorisation restreinte qu'il énonce »*.

Cet article est, depuis trois ans, au centre d'une polémique qui oppose, au travers des ministères de l'agriculture et de la santé, différents groupes de pression, en même temps qu'il fait l'objet de quiproquos au sein des milieux viticoles et médiatiques français (1). La principale difficulté consiste à définir les *« zones de production »* de boissons alcoolisées au sein desquelles l'affichage pourrait, aux termes de la loi, être autorisé.

Il y a quelques mois déjà (*le Monde* du 9 novembre 1993), le tribunal de grande instance de Paris avait condamné l'Union de brasserie et ses publicités pour la 33 Export et la société Brasserie Fischer pour la bière Adelscott. Aujourd'hui, fait nouveau, le tribunal de grande instance de Paris condamne conjointement le producteur et la société d'affichage. Il estime en substance que, tant que le décret n'est pas paru, c'est-à-dire tant que les zones de production n'auront pas été définies par les pouvoirs publics, aucune publicité par voie d'affiche ne pourra être autorisée.

La situation actuelle est d'autant plus incompréhensible qu'après s'être engagé à ne pas modifier la loi Evin (*le Monde* daté 16-17 janvier) le gouvernement d'Edouard Balladur (qui, député en 1991, avait voté la loi Evin, à la différence de Jacques Chirac) avait fait connaître sa volonté de trouver rapidement une solution (*le Monde* du 20 janvier). Un groupe de travail avait été constitué *« associant les parlementaires et les ministres concernés afin d'élaborer les moyens permettant de concilier les objectifs de santé publique et la légitime valorisation de nos productions viticoles »*, expliquait alors Jean Puech, ministre de l'agriculture. Ce dernier précisait que M. Balladur *« souhaitait disposer personnellement du résultat de cette concertation avant que les décisions ne soient arrêtées en cette matière »*.

« Un total imbroglio juridique »

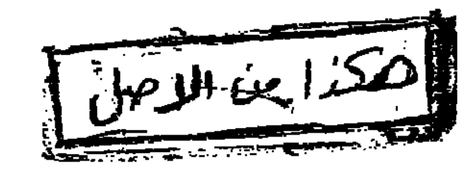
Depuis, aucune décision n'a été prise par le gouvernement, cette incertitude alimentant, notamment chez les alcooliers internationaux et les publicitaires, toutes les hypothèses, sinon tous les espoirs. On confirme laconiquement, dans l'entourage de Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, que des réunions avec des professionnels de la viticulture et des parlementaires *« sont en cours »* et *« se passent bien »*.

« Un constat s'impose : celui d'un total imbroglio juridique qui n'est satisfaisant ni pour les professionnels de la viticulture ni pour ceux de la santé publique, nous a déclaré Yves Rousset-Rouard, député (UDF) du Vaucluse. *Aujourd'hui, vouloir absolument retenir la notion de zones de production dans lesquelles l'affichage sera autorisé est soit une absurdité, soit une hypocrisie* (2). » Certains en viennent à espérer que la jurisprudence naissante permettra de pallier les faiblesses du dispositif réglementaire. Mais il faudra d'abord que la juridiction d'appel se prononce sur les décisions prises en première instance. *« Dans l'attente, tout est possible, notamment une révision de la loi Evin dès la session de printemps*, confient plusieurs spécialistes de santé publique. *Il est donc indispensable que la cour d'appel se prononce sur cette question essentielle. »* Auprès de l'association nationale de prévention de l'alcoolisme, on craint qu'il ne faille, ici encore, attendre de longs mois.

JEAN-YVES NAU

(1) La loi Evin prévoit l'autorisation, dans la presse écrite, des publicités incitant à la consommation de boissons alcoolisées *« à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse »*, ainsi que par voie de radiodiffusion dans certaines catégories de radio et dans certaines tranches horaires.

(2) Yves Rousset-Rouard, député (UDF) du Vaucluse, et Franck Thomas-Richard, cardiologue et député (UDF) du Cher, organisent, jeudi 14 avril à l'Assemblée nationale, un colloque sur le thème : « Faut-il réformer la loi Evin ? »



Le procès de l'ancien chef milicien devant la cour d'assises des Yvelines

Les aveux circonstanciés et restrictifs de Paul Touvier

Au procès de Paul Touvier, devant la cour d'assises des Yvelines à Versailles, a commencé, lundi 28 mars, l'examen des faits reprochés à l'ancien milicien ayant conduit à l'arrestation et à l'exécution de sept otages juifs, le 29 juin 1944, à Rillieux-la-Pape, près de Lyon. Cette audience a donné lieu à un interrogatoire serré et parfois dramatique de Paul Touvier par le président Henri Boulard.

Les faits. Rien que les faits. Tous les faits. Les faits jusqu'à épuisement, les faits jusqu'au vertige. Dans sa cabine vitrée, Paul Touvier est redevenu l'accusé immobile des premiers jours. Derrière son bureau, revêtu de sa robe rouge et de son manteau de petit-gris, le président Henri Boulard se révèle offensif, pugnace, tranchant même. Le face-à-face est singulier et incisif, cinglant et violent.

Lundi 28 mars, sommé de s'expliquer, Paul Touvier a raconté et avoué la préparation du massacre de sept juifs à Rillieux, le 29 juin 1944. A sa manière. Avec ses mots, ses dérobades, ses oublis. *« Pouvez-vous nous rappeler les faits ?* demande le président. *– Avant les faits, il y a un commencement à Londres*, réplique l'accusé. *– Je ne vois pas ! – Si, la radio de Londres avait demandé l'assassinat de Philippe Henriot, le ministre de l'information. – Eh bien ! racontez ce que vous savez. – Le 28 juin au matin, de très bonne heure, de faux miliciens, ils s'étaient fait faire des uniformes, sont venus sonner au ministère de l'information, à Paris, où était venu dormir Philippe Henriot. Ils se sont fait ouvrir la porte facilement parce qu'ils ont dit qu'ils venaient défendre le ministre. Ensuite, sous la menace, ils se sont fait conduire devant l'appartement du ministre. Ils ont ouvert et tiré une rafale sur Henriot qui est mort sur le coup. »*

De ce moment, Touvier sera moins disert, plus bref. *« Quand et où apprenez-vous cet assassinat ?* interroge le président. *– J'apprends la mort d'Henriot dans la rue, à Lyon. C'est Jean Feuz, l'un de mes chauffeurs, qui me l'a apprise. Il m'a dit :* « Ils ont tué Philippe Henriot. Victor de Bourmont (chef régional de la Milice) te cherche partout. » *Ça m'a fait un choc... J'ai été le rejoindre immédiatement à son bureau, au* Progrès. *Il était 14 heures. »*

Le président fixe l'accusé : *« Oui, l'annonce officielle de la mort a été donnée vers midi trente. – Bourmont était décomposé*, précise Touvier. *Il m'a tout de suite dit :* « Les Allemands veulent faire des représailles, ils veulent une centaine de juifs. » *– Bourmont avait-il rencontré Werner Knab, le chef de la Gestapo, ou avait-il eu une communication téléphonique avec lui ? – Je ne sais pas. Ils avaient eu une très longue conversation, et Bourmont avait obtenu que les Allemands ne s'occupent pas de cette affaire. C'était essentiel. Autrement, cela aurait été une catastrophe du point de vue publicité. Et il avait obtenu de faire baisser les exigences allemandes à trente otages. J'étais vraiment atterré, pris de court. – Alors ?* relance abruptement le président. *– Il n'y avait pas de discussion. Il fallait y passer. »*

En quelques minutes, la cour d'assises s'est figée. La rumeur habituelle a disparu. Seules les phrases douces de Touvier et les interrogations bourrues du président résonnent dans le prétoire. *« Pourquoi avoir choisi de faire descendre le nombre des otages de trente à sept ?* demande le président. *– J'ai pensé qu'il fallait procéder par étapes pour avoir le plus de chance de sauver des otages. Je ne sais pas comment mes arguments ont porté. – Vous n'avez pas songé à refuser ? – Quand je suis rentré à mon bureau, on a beaucoup discuté avec mon adjoint André Reynaud, et on est arrivé à la conclusion qu'on ne pouvait pas faire autrement. André Reynaud s'est occupé des détails, si je puis dire. Il s'est occupé de préparer les hommes. Moi, je suis retourné voir Bourmont... »*

« Cela ne m'est pas venu à l'idée »

Paul Touvier enchaîne : *« J'ai quand même sauvé vingt-trois personnes. Ce qui est désolant, c'est qu'on n'a pas pu les retrouver. – Vous en aviez trente sous la main ? – Non. – Alors, vous n'avez sauvé personne. Avez-vous réfléchi pour savoir s'il n'y avait pas d'autres solutions ? Vous n'étiez pas obligé d'obéir. Vous ne dépendiez pas de Bourmont, c'est très clair. – Si. – Non, le deuxième service est autonome. Vous recevez directement vos ordres de Vichy. Au surplus, vous êtes inspecteur national de la Milice. Ça a un sens. Je ne comprends pas que vous ne vous soyez pas tourné vers Vichy. – Je n'ai pas eu le temps. – Mais vous dites que vous êtes retourné voir Bourmont ! – Non. – Et il y a quelqu'un qui était prêt à vous soutenir à Vichy. – Qui ? – Francis Bout de l'An* (secrétaire général adjoint de la Milice). *Si vous étiez atterré, angoissé comme vous le dites, vous auriez demandé à Vichy... J'ai un document là. »*

Le président repousse la liasse devant lui. Toujours immobile, Touvier semble hypnotisé. Il répond docilement, happé par l'enchaînement des questions. *« Ce n'est pas par hasard qu'on vous demande des juifs... – Bien sûr,* concède Touvier. *– Vous rentrez dans le système alors qu'à l'époque, les représailles qui viendront quelques semaines plus tard n'existent pas. Que redoutiez-vous ? – Que Knab* (chef de la Gestapo lyonnaise) *mette son plan à exécution. – Quel plan ? Vous n'aviez pas vu Knab. – Je n'avais pas mes entrées à la Gestapo, mais Bourmont m'avait mis au courant. – Il y avait une autre solution : fuir. – Cela ne m'est pas venu à l'idée. – Pourquoi ? – J'ai été pris de panique. J'ai eu l'impression qu'il y avait une contrainte. Knab était prêt à faire exécuter cent juifs. – Vous avez varié à ce sujet. Quand vous écrivez dans les années 50 au Père Blaise Arminjon, vous parlez de soixante juifs. – C'était une erreur. – Sur un point capital ! Est-ce que c'était vraiment aussi précis que vous le dites, vraiment quelque chose d'irrépressible ? – Oui ».*

Le président de la cour d'assises revient à la charge : *« Et n'auriez-vous pas pu avoir plus de courage, une autre attitude ? – Laquelle ? – Dire : je me sacrifie. Je suis prêt, j'y vais à leur place. Vous n'y avez pas pensé ? – Non. – Enfin, vous qui aviez été frappé par l'affiche du Service d'ordre légionnaire avec ce chevalier blanc qui se détachait ! – C'est vrai. Mais les choses se sont précipitées. – Non ! Vous avez eu tout l'après-midi. – Bourmont m'a dit : il faut le faire, c'est indispensable. »*

L'interrogatoire se resserre, plus rapide. *– Vous n'en aviez pas sous la main, des juifs ? – Si. – Oui, il y en avait deux. Et on est venu vérifier s'ils étaient juifs. – Qui* « on » *? – Vos services. Vos hommes sont rentrés dans la cellule et ils ont fait ouvrir les braguettes des détenus pour voir qui était circoncis. – Ce n'est pas moi qui ait fait ça. – C'est vous le chef ».* Paul Touvier se passe la main sur la bouche : *« Ce n'est pas moi qui ait fait ça et je n'en ai pas donné l'ordre. – L'impulsion vient du chef et vous aviez demandé qu'on arrête des juifs. Vos équipes sont parties arrêter des juifs. – Non, non... non... Je n'ai pas donné d'ordres. Sans doute des opérations étaient-elles en cours. »*

« C'est Londres qui est responsable »

Henri Boulard continue : *« Vous allez réussir à réunir sept juifs. Deux qui étaient déjà dans votre prison et puis cinq autres qui arrivent. La cellule va se remplir jusqu'à 21 h 30. Vous passez la nuit là-bas ? – Pas la nuit. – Une grande partie de la nuit. – Une partie. – D'ailleurs, le milicien Edmond Fayolle aimerait bien partir, selon sa déposition. – Non... – Si ! Vous lui dites :* « Il faut rester ». *D'ailleurs, nous l'entendrons, nous verrons bien. – Et vous, que faites-vous ? – Je ne sais pas. – Vous supervisez ? – Oui. – Vous supervisez l'opération ? – De loin... Qui est responsable, si ce n'est pas Knab. Et si on analyse bien la situation, c'est Londres qui est responsable. – Vous vous donnez facilement bonne conscience ! Vous n'avez pas un sentiment de responsabilité ? – Si. »*

Le fil de l'interrogatoire ne s'est pas rompu. Assis devant son client, Mᵉ Jacques Trémolet de Villers encaisse les coups sans bouger. Le président Boulard repart à l'assaut : *« Vous avez eu du mal à trouver sept juifs. Mais vous auriez pu tout autant en prendre un huitième parmi vos prisonniers. Ç'aurait pu être Louis Goudard, le huitième ? – Mais Goudard n'était pas juif,* répond Touvier qui n'a pas senti la chausse-trape. *– Vous saviez qu'ils allaient à l'exécution ? – Evidemment, évidemment... – Vous saviez qu'ils allaient à la mort ? – Je ne pouvais pas faire autrement. – Avez-vous rendu compte aux Allemands ? – Oh, non ! – Vous avez rendu compte à Vichy. – Oui. Ils étaient aussi navrés que moi. »*

Le président Boulard : *« Vous assumez votre responsabilité ? – Ma part de responsabilité. – Elle est grande ? – Je ne sais pas. Ce n'est pas à moi de juger. – Au Père Arminjon, vous écrivez que vous avez fait célébrer une messe. – Plusieurs. – Tous les ans ? – Presque. – Vous continuez ? – Non. – Alors ? – C'est tout. Je n'ai jamais oublié ce drame. – C'était inévitable ? – C'était leur décision. – La vôtre. – Non. Ce n'est pas moi qui ai décidé et je n'ai pas procédé à l'exécution ».*

« On n'a jamais élucidé si vous aviez assisté à la fusillade. Les sept juifs ont été tués d'une rafale de mitraillette et une fois au sol d'un coup de grâce dans la tête. Nous avons une planche de photos. – Mon rôle se terminait au moment où la camionnette est venue les chercher. – Oui, vous êtes parti au même moment en voiture, vers 3, 4 heures du matin », note le président de la cour d'assises.

Mᵉ Henri Leclerc, conseil de la Ligue des droits de l'homme, se dresse : *« L'accusé est parti au petit matin. Se souvient-il de ce qu'il a fait ? Où va-t-il ? – Je ne me souviens pas. – C'était banal alors ? – Non, ce n'était pas banal. – Et pas de souvenirs,* insiste l'avocat. *– C'est un fait. Je ne me souviens pas,* répond Paul Touvier. *– Eh ! bien, mesdames et messieurs les jurés, vous vous souviendrez, vous ! »*

LAURENT GREILSAMER

EN BREF

COUR D'ASSISES : le Syndicat de la magistrature demande une réforme urgente. – Après la condamnation à quinze ans de réclusion criminelle d'Elisabeth Cons par la cour d'assises de Paris, le Syndicat de la magistrature (SM) rappelle *« l'urgente nécessité d'une réforme de la procédure pénale de nature à rendre obligatoire la motivation des décisions rendues par cette juridiction et à ouvrir une voie d'appel pour les parties au procès ».* Le SM estime que *« l'absence de motivation de l'arrêt de la cour d'assises est d'autant plus choquant qu'Elisabeth Cons a été condamnée pour complicité d'assassinat alors même que l'assassin de Jacques Perrot n'a pas pu être identifié avec certitude. Ainsi Elisabeth Cons ne connaîtra jamais les raisons qui ont conduit la cour d'assises à la condamner ».* Actuellement, fondées sur l'« intime conviction » du jury, les décisions des juridictions criminelles ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

GRANDE-BRETAGNE : meurtre dans une école. – Armé d'un fusil et d'un couteau, un chômeur âgé de vingt-neuf ans, Stephen James Wilkinson, a fait irruption, lundi 28 mars, dans une salle de classe du collège Hall Garth de Middlesbrough, au nord-est de l'Angleterre. Il a fait sortir le professeur, puis est revenu dans la classe où il fit mettre en rang tous les élèves. Il a tué une adolescente âgée de douze ans à coups de couteau et blessé grièvement deux autres élèves, dont les jours ne sont pourtant pas en danger. L'homme a été arrêté par la police après avoir été maîtrisé par deux enseignants. Il a été inculpé et écroué sur-le-champ. On ignorait encore, mardi 29, les raisons de son geste. – *(AFP, Reuter.)*

Un commando pris en flagrant délit d'attentat près de Bonifacio (Corse-du-Sud)

La police a réussi un important coup de filet contre le FLNC

Quatorze nationalistes corses puissamment armés ont été interpellés, dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mars, alors qu'ils s'apprêtaient à faire sauter un luxueux complexe touristique proche de Bonifacio (Corse-du-Sud). Plusieurs membres du commando sont des figures connues du FLNC-Canal historique, précise-t-on de source proche de l'enquête, à Paris. Parmi eux se trouveraient notamment un journaliste de la presse marseillaise ainsi qu'un nationaliste recherché par la justice, qui était entré dans la clandestinité après sa condamnation par contumace pour un meurtre commis le jour de Noël 1988 dans un bar d'Ajaccio.

AJACCIO

de notre correspondant

Faut-il voir dans le coup de filet opéré par les forces de gendarmerie et de police insulaires, renforcées par le RAID, dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mars à Bonifacio, une sorte de réponse du berger à la bergère, comme le suggèrent en Corse certains observateurs pour qui le gouvernement se serait jusqu'ici efforcé de gagner du temps en ménageant les nationalistes? Le FLNC-Canal historique avait en effet annoncé, le 16 février, la fin de la trêve des attentats qu'il observait depuis le 22 juin 1993.

Dans une conférence de presse tenue de nuit dans l'extrême sud de l'île – un endroit peut-être pas très éloigné du lieu où devait être tendue, quelques semaines plus tard, la souricière – le porte-parole de l'organisation clandestine avait sévèrement critiqué le pouvoir, accusé de vouloir *«maintenir la Corse dans le carcan français et écarter définitivement toute perspective de souveraineté».* Vingt-quatre heures après la fin de la trêve, trois attentats étaient commis à Mende (Lozère), ville choisie comme symbole. *«C'est là,* avait expliqué le FLNC, *que s'est tenu le comité interministériel pour l'aménagement du territoire au cours duquel le gouvernement a annoncé la mise en place de la nouvelle politique en matière d'aménagement du territoire.»*

Cependant, la première grande opération en Corse du FLNC a tourné court, dimanche 27 mars, en raison des dispositions prises par le préfet de police Jean-Pierre Lacave. Plusieurs dizaines d'hommes étaient appelés à intervenir dans un important attentat destiné à détruire le hameau de Piantarella (vingt-six appartements résidentiels) érigé dans le complexe touristique de Sperone, qui abrite l'unique grand golf de l'île. L'opération était, semble-t-il, méticuleusement organisée et le déplacement de ces hommes impliquait l'utilisation de moyens terrestres et maritimes. Mais la préfecture de police disposait de renseignements précis qui devaient autoriser l'envoi du RAID en Corse.

Un arsenal impressionnant

Au total, cent vingt policiers et gendarmes ont été engagés. En premier lieu, quatre individus chargés de neutraliser les gardiens ont été interpellés, puis dix autres qui devaient miner le lotissement. Des coups de feu ont été échangés, sans qu'aucun blessé soit relevé. Un certain nombre de membres du commando ont probablement pu prendre la fuite. Dans la journée, deux véhicules, dont l'un avait été incendié, et une vedette de onze mètres, également incendiée – elle avait probablement été utilisée pour amener sur place une partie du commando – étaient découverts dans les environs. Un impressionnant arsenal a été saisi : soixante bouteilles de gaz butane, une soixantaine de kilos d'explosifs (dynamite et plastic), six fusils d'assaut et dix armes de poing, des grenades et des détonateurs.

La réussite de cette opération, première du genre depuis que la Corse est confrontée à la violence nationaliste clandestine, permet de penser qu'après la longue période de dialogue lancée par Pierre Joxe et poursuivie par Charles Pasqua, le pouvoir est maintenant décidé à mettre un terme à des errements qui ne suscitent guère l'approbation de l'opinion publique. Les partisans du FLNC, que l'on retrouve au sein de la Cuncolta naziunalista et de ses organisations satellites, se sont toutefois regroupés devant l'hôtel de police d'Ajaccio où les quatorze personnes interpellées ont été placées en garde à vue. Dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 mars, ils ont été dispersés par la police, qui a fait usage de grenades lacrymogènes en vue de répliquer aux jets de pierres et aux incendies de poubelles. Les militants en garde à vue seront transférés à Paris pour être présentés à la quatorzième section du parquet chargée des dossiers terroristes.

PAUL SILVANI



DÉFENSE

Au lieu des 225 000 prévus

Les effectifs de l'armée de terre pourraient se stabiliser autour de 233 000 hommes vers l'an 2000

Les effectifs de l'armée de terre devraient cesser de décroître pour se stabiliser, à l'an 2000, autour de 233 000 hommes, au lieu des 225 000 qui étaient prévus à l'origine. Cette orientation figure dans le projet de programmation militaire soumis à un conseil de défense du 6 avril prochain et au conseil des ministres du 20 avril.

Si elle est retenue par le gouvernement, cette proposition de l'état-major de l'armée de terre marque une pause dans la diminution des effectifs et dans la réorganisation des forces par rapport à des décisions antérieures. En 1994, l'armée de terre comprend 240 000 hommes, soit 45 % des effectifs militaires globaux.

Désireux de ne pas ajouter au chômage et au déclin des activités économiques dans des zones où les armées sont souvent le seul élément créateur d'emplois, le gouvernement a suspendu la restructuration des forces entreprise par ses prédécesseurs. Cette initiative a été bien accueillie des élus locaux. Elle a pour conséquence de maintenir les effectifs à hauteur de 240 000 hommes en 1997, avec la mise sur pied de neuf divisions au total : quatre divisions affectées à la Force d'action rapide (FAR); une division blindée et une brigade mixte relevant du corps européen (avec les Allemands et les Belges); trois divisions blindées et une division d'infanterie de montagne (qui résultera de la fusion, en juin prochain, de la 15e division d'infanterie et de la 27e division alpine), formant le gros du corps blindé mécanisé (CBM). Si l'on exclut l'Eurocorps, qui a un statut particulier, la FAR et le CBM constituent ce qu'on appelle en France le corps de bataille.

Tel qu'il est aujourd'hui en préparation, le projet de programmation militaire 1995-2000 ouvre la voie à une armée de terre qui serait forte de 233 000 hommes à la fin du siècle. L'objectif – primitivement fixé – de 225 000 hommes serait abandonné. Face à ces constructions propres au ministère de la défense et à l'état-major, l'administration du budget penchait plutôt pour une armée de terre réduite à 200 000 hommes.

Avec 233 000 hommes, soit une légère reprise de la baisse des effectifs entre 1997 et 2000, l'armée de terre s'interroge sur le point de savoir si elle peut maintenir en ligne ses neuf divisions, dans leur organisation actuelle, ou si elle devra se contenter de huit divisions, dites «densifiées», en perdant une division d'infanterie ou une division blindée.

Un débat non tranché

Le ralentissement dans la déflation de ses effectifs – soit 233 000 hommes à terme, au lieu des 225 000 prévus par le plan Joxe – va peser sur les frais de fonctionnement de l'armée de terre (titre 3 de la loi de finances) et, par contre-coup, sur le montant des crédits d'équipement (titre 5). Ce qui est attribué aux premiers est autant de pris sur les seconds, à budget global de la défense relativement constant. Le débat oppose les partisans d'une armée de terre certes réduite, mais mieux équipée, aux adeptes d'une armée de terre peut-être plus volumineuse, mais démunie des armements les plus modernes.

C'est le cas, en particulier, du corps blindé mécanisé. La question n'est pas tranchée, en effet, de savoir si l'armée de terre devra se contenter de trois divisions blindées, chacune disposant au total de cent soixante chars Leclerc du dernier modèle, ou si elle pourra conserver quatre divisions blindées, dont l'une gardera des chars AMX-30 B2 anciens mais rénovés, avant d'être dissoute. Au début du programme Leclerc, il avait été envisagé de commander entre quatorze cents et onze cents chars. Le coût élevé du Leclerc (plus de 30 millions de francs l'unité) va obliger l'armée de terre, lors de la programmation militaire, à réduire ses ambitions de plus de la moitié.

J. I.

Devant la hausse de leurs prix

M. Léotard demande aux industriels de l'armement de faire «un énorme effort de maîtrise des coûts»

Le ministre de la défense, François Léotard, a annoncé, lundi 28 mars, qu'il allait prochainement réunir les industriels de l'armement afin de leur demander de faire *«un énorme effort de maîtrise des coûts».* M. Léotard a précisé qu'il allait *«recevoir prochainement»* les industriels *«pour leur indiquer quelles sont ses intentions».* Selon une source industrielle, cette réunion avec une quinzaine de participants doit avoir lieu jeudi 31 mars au ministère de la défense.

«Incontestablement, il faudra qu'ils fassent un effort de maîtrise des coûts et cela passe par un dialogue entre les états-majors, la délégation générale pour l'armement et les industriels», a ajouté le ministre de la défense, qui s'exprimait notamment devant les présidents des groupes Dassault-Aviation, Aérospatiale et de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). *«Nous arrivons à des coûts tels par produit que notre pays sera obligé de partager»* la fabrication des armements à l'avenir, a-t-il poursuivi. Il y a dix jours, le délégué général pour l'armement, Henri Conze, avait indiqué qu'il fallait *«gagner 2 % de productivité par an».* En 1994, les crédits d'équipements nucléaire, spatial et classique dépassent les 104 milliards de francs.

[A titre d'exemple, on peut indiquer que le prix budgétaire de l'avion de combat Rafale atteindra les 590 millions de francs l'unité; celui de l'avion Atlantique de surveillance maritime sera de 900 millions de francs; celui de l'hélicoptère Tigre, de 110 millions de francs, et celui du char de combat Leclerc dépassera les 30 millions.]

L'abeille, le colza et le génie génétique

Des chercheurs de l'INRA vont étudier l'impact de plantes créées en laboratoire sur le comportement des insectes pollinisateurs

RISQUONS une hypothèse : dans les années à venir, *une grande firme parvient* à commercialiser un produit miracle contre les insectes ravageurs des cultures. Obtenu par synthèse chimique, issu des avancées de la lutte biologique ou des manipulations génétiques, qu'importe : le traitement est sûr, bon marché, et protège les plantes cultivées contre leurs principaux ennemis naturels. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Pas tout à fait. Car les industriels, dans leur enthousiasme, ont oublié de s'assurer que leur pesticide ne portait pas atteinte aux « bons » insectes, bourdons, abeilles et autres butineurs. Un oubli désastreux pour l'agriculture, puisque ces espèces assurent rien qu'en France la pollinisation d'environ deux millions d'hectares cultivés, et demeurent indispensables à la production de variétés agronomiques aussi répandues que la luzerne, le trèfle violet, les pommes ou les cerises.

Pour peu probable qu'il soit, ce *scénario-catastrophe* n'a en théorie rien d'impossible. Et il devient d'autant plus essentiel de pallier ce genre de risques que les progrès de la biologie moléculaire offrent désormais la possibilité de conférer aux plantes cultivées de nouveaux caractères génétiques – parmi lesquels, précisément, la résistance aux insectes nuisibles. Avant d'envisager la mise sur le marché de telles plantes « transgéniques » (auxquelles ont été « greffés » des gènes étrangers), il importe donc d'étudier aussi soigneusement que possible les conséquences sur le milieu naturel de ces manipulations du vivant. Pour prévenir, plutôt que guérir, de futures désillusions.

Coléoptères ravageurs

Réclamée de longue date par les écologistes, cette attitude de prudence est aujourd'hui reprise à leur compte par un nombre croissant d'industriels, conscients que leur activité sur le terrain agronomique ne peut désormais qu'aller de pair avec une réelle prise en compte de l'environnement.

Leader européen dans le secteur des semences, le groupe Limagrain a ainsi créé, en 1992, une Fondation d'entreprise entièrement dévolue à cet objectif. Sa vocation : initier et soutenir, par le biais d'appels d'offres diffusés à l'échelle européenne, *« des études scientifiques dans le domaine végétal qui, par leur nature, contribueront à la protection de l'environnement »*.

« Troisième du genre, l'appel d'offres lancé en 1993 par la Fondation portait sur l'évaluation des risques liés à l'emploi du génie génétique en agriculture », précise son secrétaire général, Renaud de Tastes. A la clé : le financement pendant deux ans d'un poste de chercheur de *niveau post-doctoral, ainsi que* le fonctionnement matériel inhérent à l'objet de sa recherche. Soit, au total, 488 000 F sur deux ans. Une aubaine pour les deux *laboratoires* de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) dont le projet commun vient finalement d'être sélectionné (1), et dont le très *scientifique intitulé* – « *Evaluation de l'impact de colzas transgéniques exprimant des inhibiteurs de protéases sur des insectes ravageurs et des insectes pollinisateurs* » – cache de passionnants travaux sur la reconnaissance, par les insectes, de leurs plantes nourricières.

Pour saisir les enjeux de ces recherches, il faut en premier lieu comprendre ce que sont ces colzas transgéniques, auxquels un ou plusieurs gènes étrangers *ont été intégrés de manière* à être transmis à leur descendance. Développés à Versailles par le laboratoire de biologie cellulaire de l'INRA, ces colzas ont été conçus pour offrir une résistance naturelle aux coléoptères, principaux ennemis de cette plante de grande culture. Les gènes introduits dans leur patrimoine héréditaire contrôlent en effet la synthèse de substances dites « inhibiteurs de protéases », qui *entravent spécifiquement* la bonne digestion des insectes. Que ces derniers viennent à goûter de trop près les feuilles et les tiges de ce colza transformé, *et c'est donc leur survie qui*, à terme, s'en trouvera menacée.

Question : comment charançons des siliques *(Ceutorhynchus assimilis)*, grosses altises *(Psylliodes chrysocephala)* et autres coléoptères dévoreurs réagiront-ils vis-à-vis de ces colzas empoisonnés ? Vont-ils les manger et mourir, ou détecter le danger et s'en tenir éloignés ? *« Dans les deux cas, le sélectionneur aura obtenu ce qu'il désire, et les cultures seront protégées »*, résume Min-Ha, coresponsable du projet au laboratoire de neurobiologie comparée des invertébrés (Bures-sur-Yvette). *« En revanche, les conséquences pour l'agriculture pourraient être désastreuses si les « bons » insectes étaient eux aussi menacés par ces variétés potentiellement mortelles. »* Plante mellifère donc abondamment visitée par les abeilles, le colza tueur de coléoptères se révélerait-il alors un remède pire que le mal ?

Signaux olfactifs

Plus encore qu'au comportement des insectes ravageurs, c'est donc au comportement des pollinisateurs que vont s'attacher les chercheurs de l'INRA, pour déterminer si cette plante génétiquement manipulée peut espérer franchir un jour les portes du laboratoire. Une mission d'autant plus indiquée pour l'équipe de Bures que cette dernière se consacre depuis plusieurs années à l'étude neurobiologique de l'abeille, pour laquelle elle dispose d'une expérience et d'un matériel sans équivalent en France.

Auteur d'une thèse de doctorat en sciences soutenue en 1991, Martine Le Métayer va ainsi s'employer, durant les deux ans à venir, à observer les effets des inhibiteurs de protéases introduits dans les colzas sur le comportement de butinage de l'abeille domestique *Apis mellifera*.

Ce qui implique, précise-t-elle, de *« franchir un certain nombre d'étapes préalables »* : vérifier si ces substances toxiques s'expriment dans le nectar ou le pollen ; analyser, à l'aide de tests biochimiques, si leur présence dans le colza se traduit par un changement dans la composition générale des signaux olfactifs émis par la plante ; étudier si les abeilles, insectes doués d'un sens olfactif hors du commun, sont capables d'apprendre à reconnaître et de mémoriser ce dangereux arôme.

« L'étape finale du comportement de butinage en conditions naturelles met en jeu un réflexe d'extension du proboscis aboutissant à la prise alimentaire, détaille M[me] Pham-Delegue. *Reproduite dans un essai biologique, cette réponse permet d'évaluer les capacités de l'abeille à mémoriser un signal odorant associé à une récompense alimentaire. On peut ainsi rechercher, au sein des différents constituants volatils produits par le colza, quels sont les composés-clés impliqués dans la reconnaissance de la plante par l'insecte. »* Une recherche qui intéresse avant tout les spécialistes de l'INRA par son aspect fondamental, mais qui pourrait aussi, en révélant les talents d'indicateur biologique des abeilles, permettre de mieux évaluer les risques sur l'environnement de la dissémination de futures plantes transgéniques.

CATHERINE VINCENT

(1) La Fondation Limagrain a en fait réuni deux projets complémentaires, respectivement présentés par le laboratoire de neurobiologie comparée des invertébrés (INRA-CNRS, Bures-sur-Yvette) et le laboratoire de biologie cellulaire de l'INRA (Versailles). Seront également associés à ces travaux la station d'amélioration des plantes (Rennes) et le laboratoire de zoologie (Poitou-Charentes) de l'INRA, ainsi qu'un laboratoire britannique, la Rothamsted *Experimental Station*.

Les mystères de la caulerpe

Algue tropicale très discrète dans son milieu naturel, la « Caulerpa taxifolia » prolifère bizarrement sur le littoral méditerranéen. Les chercheurs se mobilisent pour l'étudier... et l'éradiquer

C'EST une jolie algue à la fine dentelure, que les amateurs apprécient pour son élégance et sa robustesse en aquarium. Plante tropicale des mers chaudes, la *Caulerpa taxifolia* est cultivée dès les années 60 par les aquariophiles allemands. En 1982, elle est introduite dans les aquariums du Musée océanographique de Monaco pour l'élevage des poissons-clowns. La caulerpe fait merveille, car elle se cultive très bien en milieu artificiel et plaît beaucoup aux visiteurs.

A la suite d'une vidange des aquariums de Monaco, vers 1983-1984, la petite caulerpe s'est retrouvée en mer libre et, contrairement à toute attente, elle y a fait souche. D'abord au pied du rocher lui-même, puis, de place en place, entre le cap d'Ail et Menton, sur tout le littoral des Alpes-Maritimes. Non seulement la caulerpe n'a pas succombé aux rigueurs hivernales – la température de l'eau de mer peut descendre à 10 degrés sur ce littoral –, mais elle s'est mise à prospérer de manière tout à fait insolite. *« Dans son biotope tropical, la* Caulerpa taxifolia *est très discrète*, explique Alexandre Meinesz, directeur du laboratoire Environnement marin littoral à l'université de Nice. *Aux îles Vierges, en Polynésie ou en mer Rouge, elle est plutôt rare et toujours de taille réduite – quelques dizaines de centimètres. »* Bizarrement, alors que la Méditerranée n'offre en principe pas les conditions optimales pour le développement de cette algue tropicale, la voici qui se met à développer des stolons (racines traçantes d'où partent les « feuilles ») qui atteignent parfois 2 mètres de long ! Hypothèse émise aux entretiens de Ségur, le 21 mars à Paris, par Charles Boudouresque, directeur du laboratoire de biologie marine à l'université de Marseille : *« Les aquariophiles allemands ont peut-être procédé à des croisements entre caulerpes – il en existe cent dix espèces dans le monde. On aurait ainsi une nouvelle variété plus robuste et plus envahissante. »*

Envahissante est le mot. Cette algue d'aquarium, une fois en mer, manifeste une propension marquée pour les fonds méditerranéens. Alors qu'en zone tropicale elle ne descend pas au-delà de 32 mètres, *« on la trouve jusqu'à – 99 mètres, fixée sur coraux et gorgones »*, témoigne Alexandre Meinesz, le biologiste plongeur. La caulerpe n'hésite pas non plus à coloniser les herbiers de posidonie, qu'elle attaque par le centre, bien à l'abri du ressac. On peut alors contempler des prairies bicolores, où le vert tendre de la caulerpe se détache sur le vert sombre de la posidonie. A terme, la caulerpe l'emporte et reste seul maître du terrain.

1 300 hectares recouverts

De sorte que le mètre carré découvert en 1984 à l'aplomb du rocher de Monaco devient 1 hectare en 1989, 30 hectares en 1991, 427 hectares en 1992 (dont 73 totalement couverts) et touche quelque 1 300 hectares en 1993, de la Riviera italienne à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), avec des pointes jusqu'à l'île d'Elbe et Messine. Peu regardante sur la nature du terrain, la caulerpe s'installe sur tous les fonds de 2 à 50 mètres, qu'il s'agisse de sable, de rochers ou de tombants.

Encore si elle se contentait de coloniser les fonds. Mais cette algue contient une substance toxique, la caulerpényne, qui décourage la prédation des animaux brouteurs comme les limaces de mer, les oursins et les saupes (poissons herbivores). De sorte que, n'ayant pas d'ennemi, cette algue tropicale peut s'installer impunément dans tout le bassin méditerranéen. Des recherches sont en cours à l'INSERM de Nice pour étudier la toxicité de la caulerpe. Ses toxines, qui peuvent être mortelles pour la souris, bloquent la production de gonades chez l'oursin. Mais elles ne s'accumulent pas dans les viscères des saupes que l'on force à en ingurgiter. Enfin, comme le confirme Danielle Pesando, du laboratoire de physiologie cellulaire de l'INSERM, *« elle ne présente pas de toxicité pour l'homme »*.

Les tentatives d'éradication de l'algue intruse en sont toujours au stade expérimental. Les chercheurs du centre IFREMER de Toulon ont tout essayé : arrachage manuel, faucardage mécanique, suceuse à air, pompe à eau, dénaturation par injection d'eau chaude, mise sous bâche opaque pour bloquer la photosynthèse, etc. *« Les résultats ne sont jamais à 100 % »*, déplore Yves Henocque. Ils sont aussi très coûteux : à raison de 200 à 350 F le mètre carré, on n'arrive à nettoyer en deux heures que 2 mètres carrés de rocher ou 12 de sable. En fait, ces opérations servent uniquement à stopper l'extension de nouveaux points de colonisation repérés à temps.

Y a-t-il un espoir pour que l'extension de la *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée se régule naturellement ? Car, après tout, comme l'a souligné Charles Boudouresque, la Méditerranée a déjà connu l'introduction de 350 espèces diverses, *notamment à la suite du creusement* du canal de Suez (1869). Mais les intrus, aujourd'hui, viennent surtout avec les coques de bateau, les eaux de ballast, l'aquaculture et l'aquariophilie (amateur ou scientifique). La plupart du temps, ces introductions passent inaperçues, soit qu'elles n'aient pas d'incidence notable sur le milieu d'accueil, soit qu'elles s'éteignent d'elles-mêmes à la faveur d'une secousse climatique.

Parfois, cependant, elles se transforment en fléau, comme l'invasion de la *Crepidula fornicata*, ce coquillage introduit en Grande-Bretagne en 1872, qui parasite aujourd'hui les parcs à huîtres. Quant à la moule zébrée (*Dreissenia polymorpha*), qui colonise les prises d'eau des usines et les canalisations, elle aurait déjà occasionné 5 milliards de dollars de dégâts après son introduction dans les Grands Lacs américains ! Dernièrement, encore, une invasion de méduses en mer Noire était due à la négligence d'un navire océanographique américain...

Ces fâcheux précédents incitent les autorités à la plus grande prudence. La *Caulerpa taxifolia* est donc aujourd'hui sous étroite surveillance, tant des responsables de l'environnement que de ceux de la pêche, de la plaisance, des affaires maritimes et de la recherche scientifique. Il est même demandé aux 140 000 adhérents de la Fédération française de plongée sous-marine de signaler chaque nouvelle présence de l'algue que l'on n'ose plus dire tropicale.

ROGER CANS



génétique

caulerpe

Croisade andine pour la légalisation des drogues

En Amérique latine et en Espagne, un manifeste en faveur de la légalisation des stupéfiants vient d'être lancé par Gabriel Garcia Marquez, prix Nobel de littérature

BOGOTA

de notre envoyé spécial

FAUT-IL légaliser les drogues? Toutes les drogues? Pas seulement celles qualifiées de douces, comme le cannabis, mais aussi les drogues dures, la cocaïne, produite à partir de la pâte-base de coca, et l'héroïne, dont la matière première est la belle fleur rouge et vénéneuse du pavot (l'amapola), qui prolifère aujourd'hui comme un cancer sur les contreforts de certaines cordillères sud-américaines?

A cette question, que l'on jugera, selon ses opinions, indécente, provocante ou nécessaire, des réponses catégoriques ou nuancées sont de plus en plus fréquemment apportées. Le signe sans doute d'un désarroi grandissant des esprits face à l'explosion spectaculaire du trafic de drogue dans le monde (dix fois plus de cocaïne offerte aujourd'hui sur le marché nord-américain qu'il y a dix ans) et à l'échec, admis par tous, de la lutte engagée contre les trafiquants et les multinationales du crime organisé.

Le constat est aussi que la seule répression, les saisies pourtant de plus en plus importantes, les séquestres d'argent sale ou supposé tel, les arrestations de petits dealers, de gros parrains et de diplomates corrompus, sans parler de l'offensive militaire contre le cartel de Medellin, n'ont manifestement pas réussi à endiguer cette vague montante liée à une hausse de la délinquance, au trafic d'armes, à l'économie souterraine et à pratiquement tous les conflits armés de «profil bas» de la planète.

Deux dates, deux reculs : «Ne comptez pas trop maintenant sur les crédits d'aide des Etats-Unis», déclarait George Bush à ses collègues sud-américains à la conférence antidrogue de San-Antonio, en février 1992. Message interprété cinq sur cinq par les kapos repartis à l'assaut. *«Je mettrai fin au trafic dans mon pays»*, affirmait le président Fujimori en 1990. Trois ans après, sociologues et économistes péruviens se désolent. *«C'est une déroute. Jamais les narcos n'ont été si puissants chez nous. L'alliance est maintenant totale. Une véritable cartellisation entre trafiquants colombiens et péruviens.»*

L'intuition aussi que la frontière n'est plus aussi rigoureuse entre pays producteurs et pays consommateurs. Car le chancre de la consommation, surtout chez les jeunes, progresse également à toute allure dans les pays producteurs andins. Les rapports, les témoignages sont alarmants. Un seul exemple : dans les collèges chics de plusieurs capitales sud-américaines, la majorité des élèves se droguent. *«Ils passent facilement de l'herbe au «crack» et à la cocaïne»*, affirme un sociologue. Des familles désespérées se lamentent en découvrant l'impensable.

La tempête soulevée par «The Economist»

Le journal *The Economist* de Londres a causé une certaine sensation en développant à deux reprises, ces dernières années, le thème de la légalisation, sans se prononcer catégoriquement mais en posant le problème. En décembre 1993, l'inspectrice générale de la santé aux Etats-Unis, Jocelyn Elders, avait provoqué une tempête politique à Washington et une énergique mise au point de Bill Clinton, affirmant alors que *«la criminalité reculerait si les drogues étaient légalisées»*. Pas de chance pour Mme Elders, quelques jours seulement après cet esclandre, son fils Kevin, vingt-huit ans, était accusé de trafic de cocaïne et arrêté. Il risque une peine de quarante ans de prison.

Une modeste campagne en faveur de la dépénalisation totale du cannabis (production, commercialisation, consommation) avait été esquissée en France en 1976. L'un de ses avocats : le docteur Bernard Kouchner, qui n'était pas encore ministre. Aujourd'hui, il nuance : *«Réglementer, mais pas légaliser»*, dit-il. Et il ajoute : *«Le problème majeur de santé publique est celui des drogues dures»*, avec son corrolaire, la progression de l'épidémie de sida. Charles Pasqua se proposait, en revanche, de réclamer devant les Nations unies la mise au ban des nations des pays producteurs. Le ministre de l'intérieur n'a pu finalement se rendre à New-York – Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, l'a remplacé au pied levé –, mais il semble que M. Pasqua n'ait pas modifié son point de vue musclé et, peut-on ajouter, plutôt irréaliste. En juin 1993, un «Mouvement pour la légalisation contrôlée» des drogues (MLC), a été créé à Paris (*le Monde* du 17 juin 1993). Son animateur : Francis Caballero, avocat, auteur d'un précis Dalloz intitulé *Droit de la drogue*.

En Amérique latine et en Espagne, la cause anti-prohibitionniste vient d'être relancée avec éclat. La vedette et leader de cette nouvelle croisade : Gabriel Garcia Marquez, prix Nobel de littérature. Le manifeste de l'écrivain colombien, repris en décembre dernier par l'édition latino-américaine de l'hebdomadaire madrilène *Cambio 16*, est un document de combat. Il estime que onze années de guerre au trafic *«débouchent sur le terrorisme aveugle, l'industrie du kidnapping, la délinquance à grande échelle, la corruption généralisée dans le cadre d'une violence sans précédent»*. On peut approuver. Le tableau est exact. Mais il ajoute : *«La guerre contre la drogue n'a pas été beaucoup plus qu'un instrument d'intervention américaine en Amérique latine.»* Ce qui est caricatural. Le manifeste de Garcia Marquez serait plus convaincant si son texte d'accompagnement n'apparaissait pas d'abord comme un brûlot violemment antiaméricain et accessoirement procubain. Comme si Cuba n'était pas également impliqué dans le trafic.

Tel quel, le manifeste a été contresigné par un certain nombre d'intellectuels et d'écrivains latino-américains et espagnols, surtout catalans. Entre autres, l'écrivain Carlos Fuentes, le chanteur Joan-Manuel Serrat, Fernando Savater, l'historien mexicain Hector Aguilar. Le manifeste aurait été approuvé également par Mario Vargas Llosa. Du moins si l'on en croit le journaliste colombien (résidant à Madrid) Antonio Caballero, qui se vante publiquement de se droguer régulièrement. Mais Vargas Llosa n'a pas démenti. Et comme le remarque le *Miami Herald* : *«Retrouver côte à côte Garcia Marquez et Vargas Llosa, qui ne sont d'habitude d'accord sur rien, n'est pas banal. Et mérite réflexion.»*

On connaît les arguments de Milton Friedman, professeur des très libéraux *Chicago Boys* – ce mouvement d'économistes lancé au Chili dans les années 70 –, en faveur de la légalisation. *«Le gouvernement*, dit-il, *n'a pas à décider de ce qui est bon ou mauvais pour moi. Je suis mon seul maître.»* Les signataires du manifeste ajoutent d'autres éléments. La légalisation, disent-ils en substance, réduirait brutalement les prix, et par conséquent la délinquance et la violence. Plus surprenant, le procureur général colombien de Greiff (équivalent de l'attorney général aux Etats-Unis), l'homme qui a fait tomber Pablo Escobar, s'est aligné sur la même position : *«Parce que*, dit-il, *les Américains n'ont pas vraiment confiance en nous et parce que l'on ne peut pas se battre, ici, en Colombie, et dépénaliser ailleurs.»*

Le poids de la communauté internationale

Des prises de position catégoriques et marginales qui suscitent, en Colombie même, malaises et polémiques. Le président Gaviria a rappelé son opposition ferme à la légalisation. Il estime que la grande majorité de l'opinion colombienne partage son point de vue. Andres Pastrana, candidat conservateur indépendant à la présidence et en tête des sondages, approuve lui aussi : *«Il faut*, dit-il, *arracher la jeunesse à un abrutissement qui serait autorisé.»* Maza Marquez, ancien patron du DAS, la police secrète, victime d'une bonne dizaine d'attentats, l'homme à abattre en priorité par le cartel de Medellin, candidat à la présidence en mai 1994, a du bon sens basé sur une solide expérience. *«Légaliser*, dit-il, *ce serait privilégier un accroissement immédiat et brutal de la consommation, déstabiliser l'économie avec l'afflux massif des narcodollars et nous isoler de la communauté internationale.»*

Les expériences menées en Espagne, en Suisse et aux Pays-Bas – que les abolitionnistes brandissent en exemples – ne se révèlent pas toujours adaptées *(voir notre série intitulée «Drogués en Europe : aider ou sévir», parue dans* le Monde *des 4, 5, 6, 7, 8 et daté 9-10 janvier)*. Peut-on accepter sans frémir que, demain, les mafias vendent librement héroïne, cocaïne, «crack» ou l'une quelconque des 147 drogues illégales recensées? Evidemment non. Ce qui conduit certains anti-prohibitionnistes, dont le MLC, à prôner une légalisation sous contrôle de l'Etat. L'impasse où mène la seule répression implique de toute évidence une prise de conscience internationale et la tenue de réunions où les experts parleraient sans *a priori* idéologiques de tous les aspects du trafic.

MARCEL NIEDERGANG

L'invitation au «voyage en Hollande»

Un élu parisien s'émeut de la publicité faite auprès de médecins français par une clinique pratiquant des avortements

AMSTERDAM

de notre correspondant

LE maire du 6e arrondissement, *sénateur de Paris*, François Collet, vient de saisir le ministre de la santé des Pays-Bas du cas d'une clinique d'avortement néerlandaise, Preterm, à La Haye, qui fait actuellement la promotion de ses services auprès de plusieurs centaines de prescripteurs étrangers potentiels, notamment des médecins français. Aux yeux de M. Collet, la démarche de Preterm est contraire à la loi française. Il estime ainsi que la lettre d'autopromotion adressée à *«divers organismes à caractère social de Paris»* par Mme Meijer-Roos, chef de clinique à Preterm, *«constitue une publicité en faveur de l'avortement (...), propose des IVG jusqu'à 13 et 20 semaines de la conception»*, et émane d'un établissement médical n'ayant pas d'autre activité, toutes choses interdites par la législation de la République. La législation néerlandaise, elle, est bien différente. Tout d'abord, la loi du 1er novembre 1984 sur l'interruption de grossesse autorise bien celle-ci jusqu'à la 21e semaine d'aménorrhée, et dans certains cas juqu'à la 24e semaine.

Ensuite, elle en attribue la pratique aux hôpitaux publics ainsi qu'à dix-sept cliniques spécialisées privées, dûment autorisées par l'Etat et placées sous sa tutelle.

Ces cliniques ne peuvent en principe avorter que les femmes enceintes depuis un trimestre (13 semaines). Mais quatorze d'entre elles, dont Preterm, sont également habilitées pour les IVG dites du «second trimestre». Toutes catégories confondues, Preterm, qui a cinq médecins sous contrat et emploie 6 personnes, a procédé en 1993 à 870 avortements, dont une centaine sur des femmes étrangères.

Car la loi néerlandaise, dernière caractéristique, n'interdit pas l'avortement des non-Néerlandaises, qui ont toujours su faire «le voyage en Hollande» pour une IVG, *même du temps où* l'avortement y était légalement prohibé... mais officiellement toléré. Aujourd'hui encore, un avortement sur trois pratiqués aux Pays-Bas concerne des étrangères : 10 721 sur 37 972 en 1985, 12 058 sur 30 242 en 1990, 10 738 sur 30 036 en 1991 et 10 210 sur 29 632 en 1992.

Ces chiffres permettent au ministère de la santé de La Haye de revendiquer *«le taux d'avortement le plus bas au monde»*. Ils montrent en tout cas que l'IVG est, aux Pays-Bas, en perte de vitesse absolue, patientes néerlandaises et étrangères comprises. Mais la part relative de ces dernières n'en croît pas moins, notamment à la suite de la relève de certaines nationalités par d'autres : entre 1985 et 1992, le nombre des Allemandes a été divisé par près de deux (de 8 297 à 4 970), et celui des Espagnoles a chuté de 6 344 à 134, mais la rubrique «autres pays» a pris son envol, avec 996 femmes en 1985, 1498 en 1990, 1 602 en 1991 et 2 256 en 1992. Le docteur Doppenberg, conseiller médical de la fédération Stimezo des cliniques d'avortement, constate *«une augmentation des patientes venues d'Europe de l'Est, des pays du Maghreb et de France»*.

Un délai de réflexion

Dans le bureau directorial de Preterm, des boîtes en carton sont empilées, gorgées d'enveloppes en partance vers l'Allemagne, l'Espagne et la France, contenant la lettre-circulaire dénoncée par M. Collet et un petit dépliant quadrilingue indiquant la marche à suivre en cas *«de grossesse indésirable»*. Prosélytisme? Jorien Wuite, membre du conseil d'administration de la clinique et seule interlocutrice disponible, s'en défend : *«Nous avons récemment déménagé et nous avons besoin de le faire savoir à nos contacts étrangers.»*

La lettre, cependant, ne fait pas mention de ce fait. *«Nous voulons simplement faire savoir que nous existons*, précise donc Mme Wuite, *mais sans faire de publicité, pratique à laquelle nous n'avons jamais eu recours : nous ne nous adressons pas aux femmes mais à des contacts professionnels.»* A ces derniers, ensuite, de répercuter *«l'information»* à leurs patientes.

Lesquelles peuvent être sûres que leur décision d'avorter sera *«acceptée»*, Preterm reconnaissant *«le droit de la femme de décider de continuer ou non sa grossesse»*. Pourtant, la loi néerlandaise prescrit au praticien de discuter d'une alternative à l'avortement avec sa patiente, et d'imposer à celle-ci un *«délai de réflexion»* de cinq jours avant de passer à l'acte. Cette disposition avait été adoptée en son temps dans le but clairement affiché de *dissuader* «le tourisme de l'avortement», en contraignant les patientes étrangères à séjourner une semaine aux Pays-Bas. Mais les cliniques d'avortement la détournent : elles font courir le délai de réflexion à compter du rendez-vous entre la femme étrangère et le médecin de son pays d'origine...

Contraire à la lettre et à l'esprit de la loi, cette pratique n'en est pas moins courante. Le docteur Doppenberg nous l'a confirmé, de même que Mme Wuite : *«nous fixons rendez-vous au septième jour suivant la première prise de contact téléphonique»*. L'«astuce», bien sûr, ne tient que si un médecin étranger a explicitement aiguillé sa cliente vers Preterm, ou un établissement similaire. Mais la clinique de La Haye ne paraît pas être trop formelle sur ce point : selon son dépliant, elle demande aux patientes d'amener *«si possible»* une lettre de recommandation. Mme Wuite nous a toutefois assuré qu'*«une patiente non munie d'une telle lettre devrait attendre cinq jours, comme une Néerlandaise»*, avant d'être opérée.

Le parallèle Néerlandaise-étrangère cesse réellement au moment de régler les frais de l'intervention. Prise en charge à 100 % par le régime social néerlandais pour ses affiliées, l'IVG est payante pour une non-ressortissante. A Preterm, une Française acquittera près de 1 800 francs pour un avortement du «premier trimestre», environ 3 000 francs pour une IVG entre la treizième et la dix-huitième semaine, et au moins 3 300 francs au-delà.

Reste que les cliniques des Pays-Bas sont, par la loi, des établissements à but non lucratif, et qu'elles n'ont pas la liberté de déterminer leurs tarifs. Ceux-ci sont fixés par l'AWBZ (pour les Néerlandaises) et par l'Office central de tarification médicale (COTG), pour les étrangères, qui opèrent une certaine péréquation sur la base des *«coûts d'exploitation»* réels, dans certaines limites, de chacune des dix-sept cliniques. Selon les prévisions budgétaires 1994 du COTG, l'avortement d'une Néerlandaise sera facturé en moyenne l'équivalent de 1 575 francs, et celui d'une étrangère 1 938 francs. La rançon de ce système de financement contrôlé est que les cliniques, confrontées à une baisse générale du nombre d'IVG, ont intérêt à attirer autant de clientes que possible, toutes nationalités confondues, pour maintenir leur standing. Et celui de Preterm, installée dans une villa bourgeoise refaite à neuf de La Haye, paraît assez élevé.

CHRISTIAN CHARTIER



Pour financer l'aide aux plus démunis

Le Conseil de Paris décide d'une forte augmentation des impôts locaux

Jacques Chirac a présenté aux conseillers de la capitale, lundi 28 mars, une série de mesures sociales parmi lesquelles figurent la prolongation toute l'année du dispositif hivernal d'aide aux sans-logis et un nouveau plan d'insertion pour les allocataires du RMI. Il leur a également demandé de voter une majoration des impôts locaux qui, avec celle des prestations municipales, coûteront aux Parisiens 1,6 milliard de francs supplémentaires.

« Paris solidaire, mais Paris plus cher », telle pourait être la formule résumant les longs débats des élus de la capitale au cours de leur séance mensuelle du lundi 28 mars. Une fois de plus, l'exclusion et la misère que vivent quotidiennement un *nombre croissant de Parisiens* ont occupé le devant de la scène. Qu'ils soient élus et appartiennent à la majorité ou à l'opposition, ou fonctionnaires dépendants de la préfecture de police, les intervenants ont *tous* versé au dossier telle ou telle indication alarmante.

Selon le socialiste Philippe Farine, les *sans-domicile-fixe* seraient quarante mille en Ile-de-France, dont seize mille en grand danger. Les « bleus » de la brigade d'aide aux personnes *sans abri ont, l'an dernier,* conduit à la maison de Nanterre quarante six mille personnes ramassées dans les rues a indiqué le préfet Philippe *Massoni*.

En quatre mois, cet hiver, le *SAMU social* du *docteur* Emmanuelli a secouru douze mille sans-logis, dont sept cents nécessitaient des soins (*le Monde* du 26 mars).

Les titulaires du RMI ont augmenté de près de 23 % en un an, pour atteindre le nombre record de quarante trois mille, a souligné le maire de la capitale et, phénomène complètement nouveau, 17 % d'entre eux ont le niveau bac + 2. Quant à Magdeleine Anglade (RPR), elle a *rappelé que* le chômage frappait actuellement plus de trente cinq mille cadres à Paris.

« Notre société est gangrénée par l'exclusion, a résumé le maire. *Nous ne pouvons plus traiter cette maladie au coup par coup et en urgence. Il faut à présent une démarche continue, dynamique et axée sur l'insertion. »* La série de mesures qu'il a présentées au Conseil de Paris s'inscrit dans cette logique. *Même si certaines ont été* jugées insuffisantes par l'opposition, toutes ont été approuvées par une sorte de front commun des élus municipaux.

En premier lieu, puisqu'il n'y a plus de saison pour la *détresse sociale, le dispositif* hivernal d'assistance aux sans-logis sera maintenu toute l'année. Foyers d'hébergement, numéro d'appel vert géré par le *Secours catholique* (cent appels quotidiens), distribution de bons de repas, ramassage par le SAMU social, resteront en fonctionnement après la date du 15 avril, qui, jusqu'ici, marquait le terme de l'« hiver administratif ».

Démolition de l'asile Nicolas-Flamel

Les équipes mobiles imaginées par le docteur Emmanuelli *vont même être institutionnalisées* et installées dans l'ancien hospice Saint-Michel (douzième arrondissement) que la ville entreprend de restaurer. Le SAMU *social* y aura son PC, un centre de vie, une infirmerie de trente lits et un « observatoire de la précarité ». Simultanément, dans le treizième arrondissement, la municipalité va démolir l'asile Nicolas-Flamel, créé *il y a cent ans, devenu* obsolète.

*Au lieu des cinq cent cin*quante lits, qui permettaient l'hébergement provisoire de sans-abris pour la durée de la nuit, un centre moderne, de *plus modeste dimension* (deux cents places), va bientôt voir le jour. L'ambition de cet équipement municipal sera plutôt la réadaptation que l'accueil précaire. *Déjà, un nouveau relais* a été construit à la Poterne des Peupliers. Les SDF et les des bénéficiaires du RMI y sont hébergés en chambres à trois *lits*, soignés, pris *en main*, et si possible, réintroduits dans le circuit social.

La réinsertion est encore le maître mot et l'objectif du plan départemental que, pour la cinquième année consécutive, le maire a présenté aux conseillers de Paris. Les crédits mis en *œuvre ont décuplé depuis 1990.* Ils atteignent cette année 237 millions de francs. Il s'agit par tous les moyens de récupérer des chômeurs à la dérive.

Augmentation de la vignette automobile

Pour l'instant, le taux de réinsertion est faible, 20 %. Mais la multiplicité des actions imaginées devrait permettre d'augmenter ce « rendement ». Il n'y a pas moins de trente trois mesures nouvelles. Elles *tendent à améliorer l'accueil*, à moderniser les services administratifs, à muscler et à former *les équipes de travailleurs* sociaux.

L'administration veut aussi multiplier les formations pour les bénéficiaires du RMI et les orienter vers un certain nombre de secteurs où la demande n'est pas satisfaite. *Il faut encore* offrir des possibilités de logement, soit dans des hôtels sociaux, soit dans des studios à bon marché.

On doit se préoccuper de la santé des chômeurs – en ouvrant des dispensaires – et de leur vie sociale – en leur proposant des activités culturelles. Tout cela est résumé dans un guide pratique de cent vingt pages, rédigé avec l'aide des RMIstes et publié par la *Ville à soixante mille exem*plaires.

Ce plan d'insertion et l'ensemble des autres dispositions exceptionnelles prises par le maire de Paris représentent un effort financier dépassant *400 millions de francs. Il* s'ajoute aux dépenses sociales *ordinaires* et aux *prélèvements* de solidarité en faveur des communes de banlieue. Comme Jacques Chirac l'avait annoncé lors de la discussion budgétaire (*le Monde* du 15 décembre 1993), les contribuables parisiens devront cette année en acquitter la charge.

D'abord en supportant une *majoration de la plupart* des prestations et des services de la *Ville. Le conseiller* communiste Henri Malberg en a énuméré l'interminable liste. Elle va du stationnement aux activités périscolaires en passant par la taxe de balayage, l'accès aux piscines et les entrées dans les musées. La ville en attend 525 millions de plus que l'an *dernier*.

La vignette automobile, qui n'avait pas bougé depuis des années, augmentera de 10 %. *Mais ce sont surtout les impôts* locaux qui accusent le coup. Pour des situations personnelles inchangées, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier bâti subiront une hausse de 13,6 % par rapport à 1993. Soit, pour l'ensemble des contribuables parisiens, une ponction supplémentaire dépassant cette année *1,1 milliard* de francs. Ces augmentations ont été adoptées par *la majorité municipale* (RPR et UDF) à l'exception d'Alain Dumait (CDS). Les conseillers socialistes, communistes ou membres du Mouvement des citoyens ont voté contre. En période de récession, la solidarité à un prix.

MARC AMBROISE-RENDU

REPÈRES

ECOLES
Grève des enseignants à la Goutte-d'Or

Vingt-cinq établissements pri*maires du dix-huitième arrondis*sement à Paris ont fermé leurs portes et environ cinq cents parents et enseignants ont manifesté, lundi 28 mars, pour demander *l'ouverture d'une nou*velle école à la rentrée. Selon le Collectif de la Goutte d'or, organisateur du mouvement, 118 enfants actuellement en maternelle n'ont pas encore de place en CP pour la rentrée prochaine.

Les responsables du Collectif estiment qu'une nouvelle école pourrait être installée dans les locaux de l'ancien lycée professionnel. Une idée que la mairie d'arrondissement a retenue mais, explique Marie-José Sainte-Rose-*Rosemond, adjoint chargé* des affaires sociales, les bâtiments appartenant jusqu'à une date récente à la région, les travaux à réaliser sont inscrits au budget *1995*, et la nouvelle école ne pourra ouvrir ses portes qu'en 1996. *D'ici là, cinq* classes devraient être ouvertes dans des locaux provisoires répartis sur trois sites.

ENTRAIDE
Un théâtre de Clichy et Réverbère s'associent pour aider les SDF

Le Petit Théâtre de Clichy (Hauts-de-Seine) se *mobilise en* faveur des sans-abri. Cette salle de la proche banlieue accueille, du 30 mars au 30 avril, *« l'Onclômar »*, une pièce divertis*sante, écrite et jouée par de* jeunes comédiens qui veulent aider les SDF. Les lecteurs de *Réverbère*, l'un des journaux vendus à la criée par et pour les *sans-abri, pourront assister* gratuitement à ce spectacle sur présentation du numéro 14 ou du numéro 15 de ce bimensuel. Cette opération est organisée en *association avec les étudiants de* HEC et de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), qui récoltent des fonds en vue d'acheter une péniche d'accueil *pour les sans-abri*.

► *L'Onclômar*. Du 30 mars au 30 avril, du mardi au samedi, à 21 heures, au Petit Théâtre de Clichy (3, rue du Docteur-Calmette). *Tél : 40-87-12-72.*

AMÉNAGEMENT
Le parc de Passy en panne

Décidément, l'opération d'aménagement du parc de Passy est l'une des plus difficiles de Paris. Sur cet espace d'environ 4 hectares, le ministère de la construction avait installé provisoirement ses bureaux au cours des années 50. Mais on avait promis aux habitants du seizième arrondissement, déjà frustrés de terrain de sport par la construction de la Maison de la radio, *qu'on leur rendrait là un jardin de* plus de 20 000 mètres carrés. Ce qui fut inscrit sur le plan d'occupation des sols de Paris. Puis le ministère déménagea à la Défense, oublia les promesses et prétendit construire six cents *logements dans le parc de* Passy.

Finalement, après de longues passes d'armes avec les associations et les élus de l'arrondissement, on en resta à trois cent cinquante logements et un jardin réduit à 13 500 mètres carrés. Sept ans après le premier projet, le chantier démarrait. Mais un glissement de terrain vient de se *produire qui fait courir les plus* grands risques aux immeubles surplombant le parc. On a ramené 10 000 mètres cubes de terre pour tenter de stopper le mouvement de la colline de Chaillot. Le chantier, lui, est au point mort.

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

BLINKY BILL, LE KOALA MALICIEUX. Film australien de Yoram Gross, v.f. : Reflet République, 11e *(48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE. Film franco-italien-tunisien de Nacer Khémir, v.o. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FOLIE DOUCE. Film français de Frédéric Jardin : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e *(43-59-36-14) ; Sept Parnassiens,* 14e (43-20-32-20).

GERONIMO. Film américain de Walter Hill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis *Saint-Germain*, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-*36-10-96 ; 36-65-71-44*).

GRANDE PETITE. Film français de Sophie Fillières : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

INTIMITÉ. *Film français de Dominik* Moll : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet *Bastille*, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-*69-27).

LE JOURNAL DE LADY M. *Film* suisse d'Alain Tanner : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

La mort d'Eugène Ionesco

Alors on a ri

«Comment dit-on rose en français?»

La question, posée par le maître à l'élève, fait trembler les murs du théâtre, tant elle est criée. Car le maître a perdu patience. Et quand le drame va-t-il finir? L'élève, une très jeune fille, joues rondes, nattes bien sages, est terrorisée. Comment dit-on rose en français! Bien sûr, c'est la question piège, rose ne se dit sûrement pas rose, en français! Ne pas se risquer à dire une bourde pareille, c'est le zéro garanti, le zéro pointé, la punition à l'école, la râclée à la maison!

Un sadique, ce professeur! Et, lexicalement parlant, un pervers! Peut-être bien un étranger, qui règle ses comptes, qui s'était payé échec sur échec, ses premiers mois d'accueil en France, incapable qu'il était de se débrouiller avec son manuel abrégé eskimo-français, ou, pourquoi pas, roumain-français?

Cela se passe en 1951, à Montparnasse, au Théâtre de Poche. Marcel Cuvelier, qui joue le méchant maître de *la Leçon*, fait bouche cousue sur l'auteur, Eugène Ionesco. Inconnu au Flore, inconnu partout. Seul José Corti, l'éditeur-libraire des surréalistes, prétend tout savoir sur Ionesco, mais c'est top-secret. Il serait enseignant, c'est tout. Au Théâtre de Poche, le public est rare.

Quelques mois passent. 1952 : une salle de théâtre très bizarre, près de la place de la République, à deux pas du Cirque d'Hiver. Une rue non éclairée, un hall d'immeuble patibulaire. A droite de la porte de la cave, une porte plus petite s'ouvre sur un local tout peint en rouge sang.

Sur la scène, une femme âgée, cheveux blancs, vieux fichu sur ses vieilles épaules, berce son mari sur ses genoux, un homme plus âgé encore, semble-t-il. Elle le console : *«Alors, on a ri... alors on a ri...»* Elle cherche ses mots. Elle ne trouve pas. Tout est sombre ici, tout est froid. Mais si, elle trouve : *«Alors on a ri... Alors on arriva...»*

Dans la salle, personne. Tsilla Chelton joue devant des chaises vides. La pièce s'appelle *les Chaises*.

Quatre décennies sont passées. 1992. La question-piège, *«Comment dit-on* rose *en français?»*, est posée chaque soir, depuis trente-huit ans, rue de la Huchette, et chaque soir on refuse du monde. Et *«Alors on a ri»* a été redit, tout récemment, par Pierre Dux et Denise Gence, devant les salles combles de La Colline. Et le théâtre de Ionesco est joué dans le monde entier.

Eugène Ionesco, dans un petit appartement de Montparnasse, est d'une courtoisie d'ange, pour ses quatre-vingts ans. Les visiteurs blancs, noirs, jaunes, rouges, les filles comme les garçons, sont accueillis les bras ouverts. Ionesco aime beaucoup offrir des fraises au sucre et à la crème, en toute saison. C'est un peu pour en croquer quelques-unes lui-même, mais Rodi, son épouse, l'a à l'œil. Rodi est géniale, toute petite, tout ce qu'elle fait et dit est beau, est drôle. Elle distribue l'un des derniers gags d'Eugène : un prétendu lexique anglais-français *«à l'usage des étudiants américains»* : toutes les phrases sont idiotes. Ionesco, lui, montre ses peintures, qui sont magnifiques : des bonshommes et des animaux, on dirait qu'ils tombent tout droit du soleil, où ils avaient, à la réflexion, trop chaud.

Pas croyable que cet hôte, si simple, si fraternel, soit ce poète de génie qui a libéré la scène de ce pays, de tous les pays, de la grisaille ou même des ténèbres, de la prétention, du naturalisme, de la trivialité, qui pesaient si lourd sur les comédiens, sur les publics? Cette conscience politique aussi, qui a conduit Ionesco à se battre contre l'horreur, et sa voix, plus que bien d'autres, portait loin et fort!

Adorable Ionesco, vous venez de filer dans ces espaces un peu différents que vous avez si souvent décrits, en des monologues déchirants, et pourtant si clairs, si souriants. Cela nous fait un vide si noir, mais aucun grand mot ne nous vient, parce que plus c'était grand, ce que vous avez écrit, et plus c'était universel et quand même tragique, plus aussi c'était sans pathos, simple comme vous, comme la vie, comme la mort, comme le ciel bleu de vos tableaux. Comment dit-on Ionesco en français? On dit : Ionesco, merci, alors on a ri, alors on vous serre contre nous, à jamais.

MICHEL COURNOT



Ida Kar, Photographer par Val Williams (Virago)

Le prince de l'absurde

Suite de la première page

Ces cautions firent beaucoup pour l'acceptation, par le public du Boulevard, de ce qui allait devenir *le théâtre d'«avant-garde»* ou de l'«absurde». Par-delà les surréalistes, Ionesco, Beckett et Adamov renouaient avec des traditions séculaires : *les plaintes de la Bible, les* bouffons de Shakespeare, Labiche, Feydeau, Allais, Jarry. L'ombre de Job plane sur *Godot* ; celle de *Lear* sur *Le roi se meurt*.

Très vite, des thèses fourmilleront, comme souvent quand une œuvre a essuyé un premier refus. Expliquer à tout prix, c'est encore façon de rejeter le message. C'est trahir l'auteur et ses metteurs en scène de la première heure – Nicolas *Bataille*, Marcel Cuvelier, Sylvain Dhomme, Jean-Marie Serreau, Jacques Mauclair. Pour eux, il est question de miner naïvement le *rite réaliste* de *l'intérieur*, de pousser la mécanique de Labiche jusqu'à la dérision absolue, improbable. *Tout peut arriver : un pompier* sans feu au cœur d'un dîner bourgeois, mais aussi des chaises ou des champignons par dizaines, un cadavre qui s'allonge, des promeneurs changés en bêtes sauvages. Sans préavis, ni règle, ni explication! Fini les dénouements prévisibles et espérés, le rationnel sauvegardé à la chute du rideau! Seule logique repérable : la constance des fantasmes où l'auteur puise ses fantaisies. Ouf, Ionesco est fou!

Un aplomb désolé et ravageur

A propos, d'où tient-il cet aplomb désolé et ravageur?

Rien de tel que l'exil pour porter à bousculer l'ordre établi et les conforts langagiers. Beckett et Adamov, aussi, viennent d'une autre culture. Ce que Ionesco doit à des compatriotes comme Caragiale (1852-1912), déjà plein d'épouvante *allégorique*, aux érudits de le dire. L'âme roumaine incline-t-elle au spiritualisme déçu et au nihilisme ricanant, comme le suggèrent les ressemblances avec Cioran?

Le fait est que, très tôt, Ionesco baigne dans sa culture d'adoption ; avec une prédilection pour les sophistes qui autorisent à tout démontrer et le contraire. Que l'on puisse tout prouver, et donc rien, l'enchante, l'excite, dès lors que son rêve de transcendance s'éloigne. Car le petit Eugène y a cru, à un Ciel habité. C'était avant l'âge de raison, dans une campagne plantureuse et lumineuse, La Chapelle-Anthenaise. Le facteur coïncidait avec l'essence du facteur, les ballons des enfants montaient caresser la barbe de l'Eternel. La terreur du néant n'avait pas encore assombri à jamais le visage lunaire, et son propos.

Cette nostalgie d'un monde intelligible avec au-delà en carton rose, on ne la sent pas poindre tout de suite. *La Cantatrice chauve* se contente de casser notre confiance *dans la parlote en famille*. *La Leçon* aggrave nos troubles : c'est tout le sadisme inclus dans la maîtrise et la transmission du savoir qui, dix-sept ans avant 68, s'étale, féroce, vorace, prophétique.

Avec *les Chaises*, le malaise se corse. Et si notre babil le plus *savant n'était que confusion mentale* de couple gâteux ? *«Sémiramis, ma crotte!»* : répète l'épouse. Ce diminutif inepte donne la mesure du désastre. Toute activité de l'esprit est suspecte de tourner au ressassement conjugal, au pépiement entre un vieil enfant en redingote, velléitaire, étourdi, et son épouse-mère, sans âge, protectrice, acrimonieuse. Entre eux, le contentieux se matérialise comme dans les cauchemars. Il prend la forme de cadavres importables, d'œufs en vrac. La vie donne l'exemple de ces poussées déraisonnables, de ces lubies pour opéras, de ces cancers!

Dès 1959, la menace déborde l'intimité bourgeoise. Un terroriste sans cause apeure les cités *(Tueur sans gages)*. L'année suivante, amplifiée par l'entrée à l'Odéon tout neuf de Jean-Louis Barrault, la parabole se politise : *le Rhinocéros*. Ces voisins de palier à qui il pousse du poil et des cornes dans la nuit, qu'Aristote ne suffit pas à raisonner, ni l'apéro villageois, ne figurent-ils pas à l'évidence la contamination des bonnes gens en régimes totalitaires? Lesquels, régimes? Hitler, Staline, tous. Selon les pays où la pièce est jouée, les sous-entendus et les esprits de résistance changent de signe.

Encore faudrait-il pouvoir résister! Le rêveur Bérenger sauvera-t-il la mise humaniste? Rien de moins sûr. Seule utopie honnête : que le monde reste conforme aux imageries de l'enfance, *il n'y a pas à* sortir de là (*le Piéton de l'air, la Soif et la Faim*)! L'obstacle à toute amélioration individuelle et collective, c'est *l'acharnement que* le Mal met à nous abattre comme des quilles (*Jeux de massacre*), à nous miner, à saccager notre innocence. *Le roi se meurt*, auquel fera écho *Macbett*, dresse le catalogue de notre misère incurable. La souveraineté que nous croyons exercer sur notre corps n'est qu'un leurre. Nous nous enfonçons dans le néant comme des roitelets d'opérette, ballottés entre l'illusion et la rage impuissante. Les épouses alentour ne peuvent qu'atténuer la mélancolie du prince, en saluer les éloquences. Une idée reçue veut que la mort ne puisse se regarder en face, non plus que le soleil, et n'inspire que des lieux communs : Ionesco démontre le contraire, cette année-là. Avec *Fin de partie*, de Beckett, et *le Roi se meurt*, le sens du tragique issu de la guerre, du déclin des religions et, peut-être, du progrès de la science qui, selon Weber, a *«désenchanté le monde»*, *cette grande dépression* de l'âme européenne trouve en scène, à travers le talent de Jacques Mauclair, sa forme la plus grinçante, la plus poignante, la plus accomplie.

Dans la dernière période, tandis que la veine théâtrale s'épuise, le citoyen Ionesco va se démener. Le totalitarisme soviétique l'écœure, l'obsède, l'indigne. C'est là-bas que s'incarne le mal social absolu. Il va déferler, fort de nos complaisances suicidaires.

Dans les années 60, déjà, il a éructé contre la mode florissante de Brecht et du brechtisme *(l'Impromptu de l'Alma)*. Les artistes qui prétendent expliquer et changer le monde sont des escrocs, à ses yeux, et leurs adeptes des gogos. Il ne peut sortir que de l'oppression et *du carnage des prétentions* à rendre l'histoire intelligible et à décréter le progrès. L'Occident se perdra à force de cultiver sa mauvaise conscience et ses incertitudes. Articles, manifestes et actions ont attesté cette conviction devenue hantise.

Et si le dramaturge avait formidablement contribué à la crise de doute qu'il déplora ensuite ? Ionesco ne serait pas le seul créateur apprenti sorcier à avoir allumé inconsciemment le feu qu'il combat en conscience. Voilà ce que c'est que de s'en prendre aux formes : le contenu saute. Céline, qui prônait l'ordre, et parfois le pire, a plus fait pour l'ébranler, par sa seule syntaxe, que tous les chantres de la révolution. En sortant de *la Cantatrice chauve, comment croire* encore à la respectabilité bourgeoise, à la communicabilité, à la raison, à la bonne foi, à l'accord des participes, à un quelconque contrat social ?

Coup de dynamite rigolard

C'est ce coup de dynamite rigolard dans les conventions quiètes, quelles qu'elles soient, qui a assuré la *portée universelle et le triomphe* mondial du théâtre d'Ionesco. L'effet de choc passé, toute une génération, continents confondus, s'est récité le menu des Smith et des Martin comme la preuve que les parents avaient eu bien tort de se fier au réel et au langage ; comme un signe de ralliement, aussi. Dès que la machine sociale ou sémantique laissait voir sa déglingue, on a dit, on répète encore, *«c'est du Ionesco!»*, comme on disait naguère : c'est *«ubuesque»* ou *«kafkaïen»*. Il n'a manqué au patronyme du disparu que de tolérer l'adjectivation ; *«ionesquien»* ne va pas.

En décembre 1984, cherchant sur quoi s'entendre qui fût à la fois universel et français, que jouaient les étudiants de l'Institut franco-japonais de Tokyo, sinon... *la Cantatrice?* Comme sur le campus et dans les salles *«off»* du monde entier à toute heure du jour et de la nuit; comme à la Huchette, où les cars de tourisme font pèlerinage, entre la *Vénus de Milo* et *la Joconde*, à une des sources de l'imagerie contemporaine. Oui, c'est bien dans ces velours râpés que, sur un pari de potache inconsolable, le vingtième siècle a trouvé la touche qui eût manqué à son portrait : une dégaine de clown abasourdi.

La Coupole s'allume pour le soir. Ionesco avale d'un trait le verre qu'il avait commandé contre tous les conseils médicaux : son épouse *vient d'entrer, elle le cherche de* son regard de Japonaise surprise. Va-t-elle gronder, s'attendrir, les deux? On dirait du Ionesco. La paupière d'un des premiers dramaturges de ce temps bat, lourde de peine et d'espièglerie.

«Au fond, j'ai été un subversif malgré moi!»

Comme les plus grands.

BERTRAND POIROT-DELPECH

[Eugène Ionesco est né le 13 novembre 1912 à Slatina (Roumanie). L'année suivante, sa famille vient en France, où il passe sa jeunesse. Etudes en province, à Paris, au lycée de Bucarest, à la faculté des lettres de Bucarest et de Paris. Licence de lettres.

Professeur de français dans un lycée de Bucarest de 1936 à 1938, il revient en France pour préparer une thèse à laquelle *il renoncera, tout en décidant* de s'établir définitivement en France.

A partir de 1950, il voyage dans le monde entier, invité pour la création de ses pièces. Il donne de nombreux articles dans le Figaro, le Quotidien de Paris, le Monde. Il milite dans des organismes tels que le CIEL pour la défense des libertés.

Le 22 janvier 1970, il est élu à l'Académie française au fauteuil de Jean Paulhan, et reçu en février 1971 par le professeur Jean Delay.]

Hommages

Jack Lang : *«C'était un révolutionnaire du théâtre, qui a bouleversé l'art dramatique du XX[e] siècle. Est-ce en raison de sa double appartenance roumaine et française ? Toute sa vie, Ionesco cultiva l'ambiguïté, l'étrangeté, la faculté de dérangement. Il lui suffisait d'un détail, d'une réplique, pour déclencher des mécanismes incontrôlables, fantastiques et inquiétants, absurdes ou burlesques, pour combattre le mécanique et le logique, symboles pour lui de l'absence de vie et de réalité. Il utilisa une arme théâtrale ancienne, mais qu'il sut totalement renouveler : la farce.»*

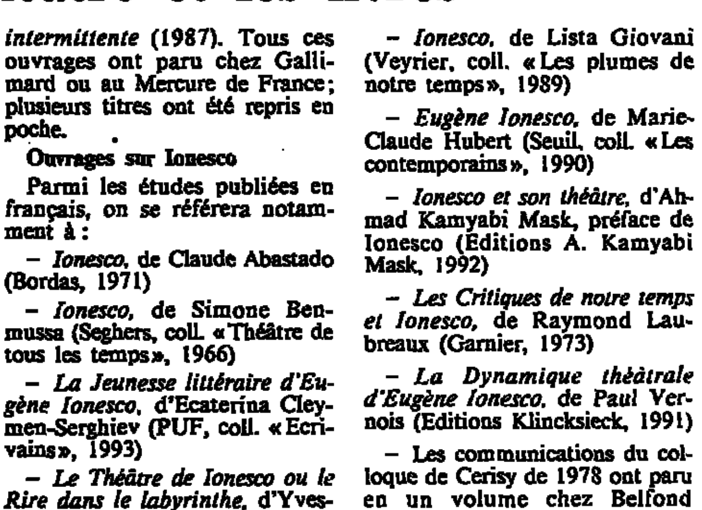
Claude Brulé, président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) : *«Il était l'un de nos grands cosmonautes théâtraux, créateur d'un univers incommensurable à toute mesure, à tout résumé, à toute pesanteur. Il était, comme Beckett, l'un de ces frères étrangers qui avaient fait du français l'autre langue de leur génie.»*

Maurice Druon, de l'Académie française : *«L'Académie française est en deuil d'un dramaturge d'exception. Théâtre de dérision, de désespoir aussi. Mais sous ce désespoir se cachait une quête d'espérance. Ionesco était un spiritualiste et un croyant.»*

La mort d'Ionesco a aussi provoqué une grande émotion en Roumanie, où il était très apprécié, bien qu'il n'y fût plus revenu depuis 1938. *«La culture roumaine, dont il s'est formé, et la culture française, dans laquelle il a atteint la plénitude, ont vu en Eugène Ionesco l'une des valeurs fondamentales du XX[e] siècle»*, a estimé le président de l'Académie roumaine, M. Virgiliu Constantinescu.

«C'était un homme magnifique, qui a servi une seule cause, perdue d'avance : la cause de la vérité», a déclaré l'écrivain Gabriel Liiceanu. Ionesco a lancé l'un des plus *«vibrants appels à la lucidité que l'on ait entendu pendant ce siècle»*, a pour sa part déclaré l'ex-roi Michel de Roumanie, qui réside en Suisse.

Le théâtre et les livres



Apparu dans les petites salles du Quartier latin, le théâtre d'Eugène Ionesco a très vite connu un succès mondial. Il a été traduit dans des dizaines de langues et joué dans plus de quarante pays. Voici les dates de création des œuvres dramatiques :

1950 : *la Cantatrice chauve* (Noctambules).

1951 : *la Leçon* (Poche).

1952 : *les Chaises* (Lancry).

1953 : *Victimes du devoir* (Quartier Latin). *La Jeune Fille à marier* (Huchette). *Les connaissez-vous?* (Huchette) *Les Grandes chaleurs* (Huchette). *Le Rhume onirique* (Huchette).

1954 : *Amédée ou Comment s'en débarrasser ?*(Babylone).

1955 : *Jacques ou la Soumission* (Huchette).

1956 : *L'Impromptu de l'Alma* (Studio des Champs-Elysées).

1957 : *le Nouveau Locataire* (Théâtre d'aujourd'hui).

1959 : *Tueur sans gages* (Récamier). *le Rhinocéros* (Odéon).

1962 : *Le roi se meurt* (Alliance française). *Le Piéton de l'air* (Odéon).

1966 : *la Soif et la Faim* (Comédie-Française).

1970 : *Jeux de massacre* (Montparnasse).

1972 : *Macbett* (Rive gauche).

1973 : *Ce formidable bordel* (Théâtre Moderne)

1975 : *l'Homme aux valises* (Théâtre de l'Atelier)

1979 : *Contes pour enfants* (Théâtre Daniel-Sorano).

1981 : *Voyages chez les morts* (Guggenheim Theater de New York).

Bibliographie :

Le Théâtre complet a paru en sept volumes, chez Gallimard dans la «collection blanche» (1954-1981), puis, dans «la Pléiade», dans une édition préparée par Emmanuel Jacquart (1990).

Parmi les nombreux ouvrages en prose, signalons :

La Photo du colonel, récits (1962); *Notes et Contre-notes* (1966); *Journal en miettes* et *Présent passé, Passé présent* (1967 et 1968); *Solitaire*, roman (1973); *Antidotes* (1977); *Un homme en question* (1979); *Hugoliades* (1982); *le Blanc et le Noir* (1985); *Non* (1986); *la Quête intermittente* (1987). Tous ces ouvrages ont paru chez Gallimard ou au Mercure de France; plusieurs titres ont été repris en poche.

Ouvrages sur Ionesco

Parmi les études publiées en français, on se référera notamment à :

– *Ionesco*, de Claude Abastado (Bordas, 1971)

– *Ionesco*, de Simone Benmussa (Seghers, coll. «Théâtre de tous les temps», 1966)

– *La Jeunesse littéraire d'Eugène Ionesco*, d'Ecaterina Cleynen-Serghiev (PUF, coll. «Ecrivains», 1993)

– *Le Théâtre de Ionesco ou le Rire dans le labyrinthe*, d'Yves-Alain Favre (Editions J. Feijoo, 1991)

– *Ionesco*, de Lista Giovani (Veyrier, coll. «Les plumes de notre temps», 1989)

– *Eugène Ionesco*, de Marie-Claude Hubert (Seuil, coll. «Les contemporains», 1990)

– *Ionesco et son théâtre*, d'Ahmad Kamyabi Mask, préface de Ionesco (Editions A. Kamyabi Mask, 1992)

– *Les Critiques de notre temps et Ionesco*, de Raymond Laubreaux (Garnier, 1973)

– *La Dynamique théâtrale d'Eugène Ionesco*, de Paul Vernois (Editions Klincksieck, 1991)

– Les communications du colloque de Cerisy de 1978 ont paru en un volume chez Belfond (1980), sous le titre *Ionesco, situation et perspectives*.

La Cantatrice chauve, 11 944[e]

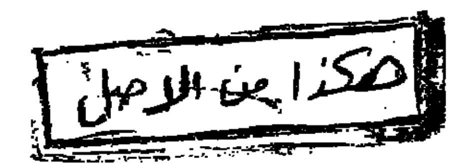
Le 28 mars s'est donnée au théâtre de la Huchette la 11 944[e] représentation de *la Cantatrice chauve* depuis sa reprise, en 1957. Créée en 1950 aux Noctambules dans une mise en scène de Nicolas Bataille, la pièce avait été reprise une première fois à la Huchette en 1953.

A cette époque, le petit théâtre du Quartier latin accueillait également un spectacle composé de six courts textes de Ionesco dont Claude Sarraute louait, dans *le Monde* du 8 août *«les dons comiques* [qui allient] *le gag le plus irrévérencieux, le plus visuel, à l'étude de caractère subtile et déconcertante»*. Ce qui n'empêchait pas le critique Robert Kemp, toujours dans *le Monde*, mais cette fois le 18 octobre 1955, de traiter Ionesco de *«menue curiosité du théâtre d'aujourd'hui»*.

En 1957, donc, *la Cantatrice chauve* et *la Leçon* s'installent définitivement à la Huchette, dans leurs mises en scène d'origine (celle de *la Leçon* est due à Marcel Cuvelier). Mise à part l'interruption de mai 1968, le spectacle n'a plus bougé. Au fil des ans, plus de cent comédiens ont joué devant un public en grande partie étudiant ou lycéen. Aujourd'hui, six comédiens se relaient au fil de l'année dans chaque rôle, tous membres de la troupe de la Huchette. *«Jusqu'à ce qu'il ne puisse plus marcher, Ionesco venait régulièrement nous voir»*, dit Jacques Legré, le directeur du théâtre de la Huchette.

«Parfois, il s'installait dans la salle, parfois il restait à discuter avec nous, nous formions une espèce de famille.» Le 28 mars, on a annoncé la mort du dramaturge au public, mais il n'y aura pas d'autre hommage particulier parce que *«rendre hommage à un auteur de théâtre, c'est le jouer»*.

▶ Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette. Paris 5[e]. Métro Saint-Michel. Tél. : 43-26-38-99. 100 F et 70 F. Relâche dimanche. *La Cantatrice chauve* à 19 h 30, *la Leçon* à 20 h 30.



CULTURE

Mort de Pierre Vozlinsky directeur général de l'Orchestre de Paris

Le musicien Pierre Vozlinsky, directeur général de l'Orchestre de Paris, est mort brutalement, lundi 28 mars, à son domicile de Paris. Il était âgé de soixante-deux ans.

Pierre Vozlinsky était un homme à l'intelligence déliée et à l'autorité sourcilleuse. Volontiers acerbe, il savait, le moment opportun, faire montre d'une chaleur humaine discrète et désintéressée. D'Herbert von Karajan à Leonard Bernstein, de Wolfgang Sawallisch à Lorin Maazel, de Pierre Boulez à Daniel Barenboïm, les chefs d'orchestre les plus importants de notre époque lui avaient accordé leur confiance. Vladimir Horowitz et Isaac Stern l'avait accepté dans le cercle étroit de leurs amis.

Pierre Vozlinsky a été l'un des artisans les plus clairvoyants de la remise à niveau de la vie musicale française. Elle ne lui inspirait pourtant que des sentiments mitigés, car l'attitude de trop de politiques ignorants de la chose musicale les avaient trop souvent conduits à démolir par inconséquence ce qu'il avait construit.

Le professionnel imposait ses analyses d'autant plus pertinemment qu'il avait une vision globale des problèmes liés à la production et à la diffusion de la musique et qu'il savait, pour être musicien lui-même, qu'il faut lutter contre le laisser-aller des musiciens et des chefs d'orchestre français. Ceux-ci étant enclins par tradition à *« voir venir l'inspiration »* comme il le disait. Il ajoutait *« lorsqu'elle vient, mieux vaut être en forme pour lui ouvrir les bras »*. La mort de Pierre Vozlinsky est une perte grave pour la vie musicale française, pour l'Orchestre de Paris dont il était le directeur général et pour Semyon Bychkov, directeur musical de cette formation. Avec un tel patron aux commandes, Bychkov pouvait partir diriger au loin en toute tranquillité : « Voz » tenait le cap.

Depuis son admission au poste de directeur général de l'Orchestre de Paris, en 1987 – Daniel Barenboïm l'avait appelé à ses côtés – Pierre Vozlinsky avait entrepris de monter cette institution en première division. Il était à deux doigts d'avoir rempli les termes de ce contrat qu'il s'était lui-même imposé en pratiquant une politique de recrutement et, quoi qu'on ait dit, de dialogues avec les musiciens qui a porté ses fruits lors de la signature d'un accord global d'entreprise (*le Monde* du 11 décembre 1992). L'Orchestre de Paris rentre d'une tournée aux Etats-Unis où il a été adoubé par la critique et ovationné par le public. Son dernier disque consacré à Dutilleux (1) pourrait être le plus accompli qu'il ait enregistré.

Né le 11 août 1931, Pierre Vozlinsky avait reçu deux premiers prix du Conservatoire de Paris – piano et musique de chambre. Il était lauréat de la Fondation de la vocation et avait reçu le deuxième prix du Concours international George Enesco de Bucarest (1958) en se présentant en duo avec le violoniste Serge Blanc. Sa carrière de pianiste l'avait conduit un peu partout dans le monde. Après quelques années passées à enseigner au conservatoire de Saint-Germain-en-Laye et au conservatoire de Paris, Pierre Vozlinsky s'était mis au service des musiciens. Auteur et producteur des vingt-cinq numéros de *l'Homme et sa musique* (1966-1970), d'un film sur Pablo Casals (1970), il devient chef du service de la musique à la télévision. De 1969 à 1972, il animera le *« meilleur service musical de télévision du monde en termes de production, d'achat et de diffusion »*, ainsi qu'il le disait sans fausse modestie. On lui doit, à ce titre, l'organisation de l'Année Beethoven à la télévision. A raison d'un concert chaque mercredi soir, cette série devait retenir en moyenne un million de téléspectateurs devant leur poste de télévision tout au long de l'année 1970. Soucieux, comme toujours, de ne donner que les meilleurs à entendre, Pierre Vozlinsky avait su attirer dans les studios des Buttes-Chaumont les pianistes Wilhelm Kempff, Robert Casadesus et Emil Guilels, les violonistes Christian Ferras, Nathan Milstein et Zino Francescatti, les quatuors Amadeus et Borodine, le trio Stern-Rose-Istomin et quantité d'autres musiciens de même pointure. Respectueux du public, il avait demandé à Max-Pol Fouchet de présenter chaque émission et à Brigitte et Jean Massin de faire l'analyse des œuvres présentées. En outre, Pierre Vozlinsky avait imposé quinze heures d'émissions mensuelles à la télévision, des retransmissions d'opéras, de musique contemporaine et des concerts symphoniques.

Nommé en 1975, directeur des programmes et des services musicaux à Radio-France, Vozlinsky avait entrepris, dès son entrée en fonctions, de refondre l'Orchestre national alors mal en point. Ce qu'il réussit, non sans difficultés, en recrutant les musiciens au plus haut niveau possible et en invitant Sergiu Celibidache, Georg Solti, Claudio Abbado, Riccardo Muti, Lorin Maazel à le diriger. Les concerts de Celibidache ont marqué la vie musicale internationale des années 70. Lors du départ du chef roumain en 1981, à la suite d'un conflit qui ne fut pas résolu de la manière la plus clairvoyante par Michèle Cotta, PDG de Radio-France depuis peu (*le Monde* des 6 et 7 novembre 1981), le National était l'un des meilleurs orchestres du monde. *Ce n'était plus le cas cinq ans plus tard.*

De 1983 à 1986, Pierre Vozlinsky fut directeur général d'Erato-production et du Midem classique qu'il avait créé. La même année, il est nommé directeur général de l'Orchestre de Paris et de l'Opéra-Bastille. Un an plus tard, il est renvoyé de son poste à Bastille trois mois après avoir écrit à Raymond Soubie, président de l'association de préfiguration de Bastille, pour lui demander les moyens d'aborder la tâche redoutable de mettre en route cette énorme machine de production de spectacles. Il sera officiellement remercié pour des raisons liées à *« l'impossibilité du conseil pour se mettre d'accord avec M. Pierre Vozlinsky sur des conditions essentielles de son contrat (...) »*. Les arguments développés par le « démissionné » prévoyaient, dix-sept mois avant l'inauguration du nouvel opéra, les problèmes qui seront effectivement les siens. Il abordait notamment le problème de la non-dénonciation des conventions collectives et le risque de transporter les problèmes de Garnier à Bastille. Le tort de Pierre Vozlinsky aura été, une fois de plus, d'avoir raison contre un pouvoir peu au fait de la complexité de la tâche à accomplir avant que le rideau ne se lève sur un concert ou une représentation d'opéra.

ALAIN LOMPECH

Bilan des salons

SAGA et Découvertes : un public renouvelé

A la fermeture en musique des quatre salons de la porte de Versailles, lundi 28 mars à 16 h 30, les organisateurs pouvaient constater, comme prévu, que le SAGA et Découvertes (*le Monde* du 24 mars) étaient quelque peu touchés par leur déménagement au Palais des expositions. Les deux salons enregistrent en effet cet année une sérieuse baisse de fréquentation : 40 000 visiteurs pour les deux manifestations, alors qu'en 93, le SAGA en recevait 40 000 et Découvertes 30 000. Mais ce résultat n'est pas tout à fait décourageant, cette baisse ne tenant pas compte des visiteurs entrés par le Salon du Livre. L'intercommunication entre les quatre salons (environ 215 000 visiteurs au total) a joué, et a eu des répercussions sur les ventes, notamment au SAGA, plus proche des Livres, dans l'espace et par ses contenus. Même en n'ayant pas beaucoup vendu, nombre de galeristes misent sur ce renouvellement partiel du public, qu'ils trouvent plus frais, moins conventionnel dans son approche de l'art. Et se disent prêts à renouveler l'expérience des salons couplés porte de Versailles.

Les bilans des ventes ne sont pas encore faits. Ils semblent très inégaux d'une galerie l'autre. On peut toutefois remarquer qu'à Découvertes, il n'y a guère eu de clients pour des œuvres proposées à 30 000 francs et plus. Par contre les petites pièces participant d'une figuration rajeunie, sans prétention excessive, et offertes à des prix allant de 2 500 francs à 5 000 francs se sont bien, voire très bien vendues : ainsi des tableaux de Carlos Puente (Galerie Orti Sauli, Gênes), des dessins d'Emmanuel Fournier (Galerie Pierre Colt), les hublots de Patrice Girard (Galerie Lelia Mordoch), ou, dans l'espace consacré aux artistes sénégalais, des sous-verres de Kone et des images amusées de Diedhiou. Plusieurs tableaux en fer cloués de Eudes Menichetti (Galerie Beau Lezard) qui étaient vendus à 20 000 ou 25 000 francs, ont trouvé preneurs. Les autres « révélations » encouragées par la Fondation Peter Styuvesant semblent avoir eu moins de succès.

G. B.

Salon de Mars : divine surprise

Le Salon de Mars (*le Monde* du 19 mars) s'est achevé sur un bilan positif, selon ses organisateurs, qui refusent pourtant d'en communiquer le chiffre d'affaires : *« A quoi bon, puisque ces chiffres sont toujours faux ! »*

Il aurait attiré 70 000 visiteurs, en partie grâce à sa prolongation durant un week-end supplémentaire. Si les marchands contactés ne sont pas non plus convaincus par le nombre d'entrées annoncé, tout le monde s'accorde à reconnaître que le cru 94 a dépassé les espérances les plus optimistes. Car les collectionneurs, essentiellement parisiens, sont de retour, y compris pour l'art contemporain. Non seulement ceux-ci achètent à nouveau, mais ils le font désormais sans (trop) discuter les prix d'ailleurs revus à la baisse.

Les plus grosses méventes se font en fait sur les célébrités de l'art contemporain international, encore trop chères ou trop radicales. Les artistes français – et tout particulièrement les peintres – s'en tirent beaucoup mieux, les « classiques » de la modernité aussi. Nathalie Obadia par exemple, dont c'était la première participation, est enchantée par les contacts établis et heureusement surprise par des ventes qui dépassent ses prévisions. *« Je m'attendais à couvrir à peine mes frais. Là, j'ai fait un petit bénéfice, mais un bénéfice tout de même ».*

H. B.

CINÉMA : forte hausse de fréquentation en 1993. – Le Centre national du cinéma a publié le nombre d'entrées dans les salles l'an dernier. Avec 133,33 millions de spectateurs, ce résultat traduit une forte hausse par rapport aux 115,9 millions de 1992 (+17,43 millions, + 15,6 %). Ce bon résultat est dû en partie au succès de quelques « gros films » (*les Visiteurs* nettement en tête avec 14 millions d'entrées, suivi par *Aladdin*, *Jurassic Park* et *Germinal*). Il concerne à la fois la région parisienne et la province. Cette hausse profite aux films français (+14,7 %) comme aux films américains (+13,4 %), mais davantage encore aux films des autres nationalités (+38,8 %), même si ceux-ci n'occupent toujours que 8 % du marché français.

La Malaisie va autoriser « la Liste de Schindler ». – Après les nombreuses réactions déclenchées par l'interdiction du film de Spielberg (*le Monde* du 29 mars), le gouvernement de Kuala-Lumpur a finalement décidé d'autoriser le film sur le territoire malais.

COMMUNICATION

Irrité par les pressions de RMC et de la SOFIRAD

Le CSA choisit NRJ comme repreneur de Radio-Montmartre aux dépens de RMC

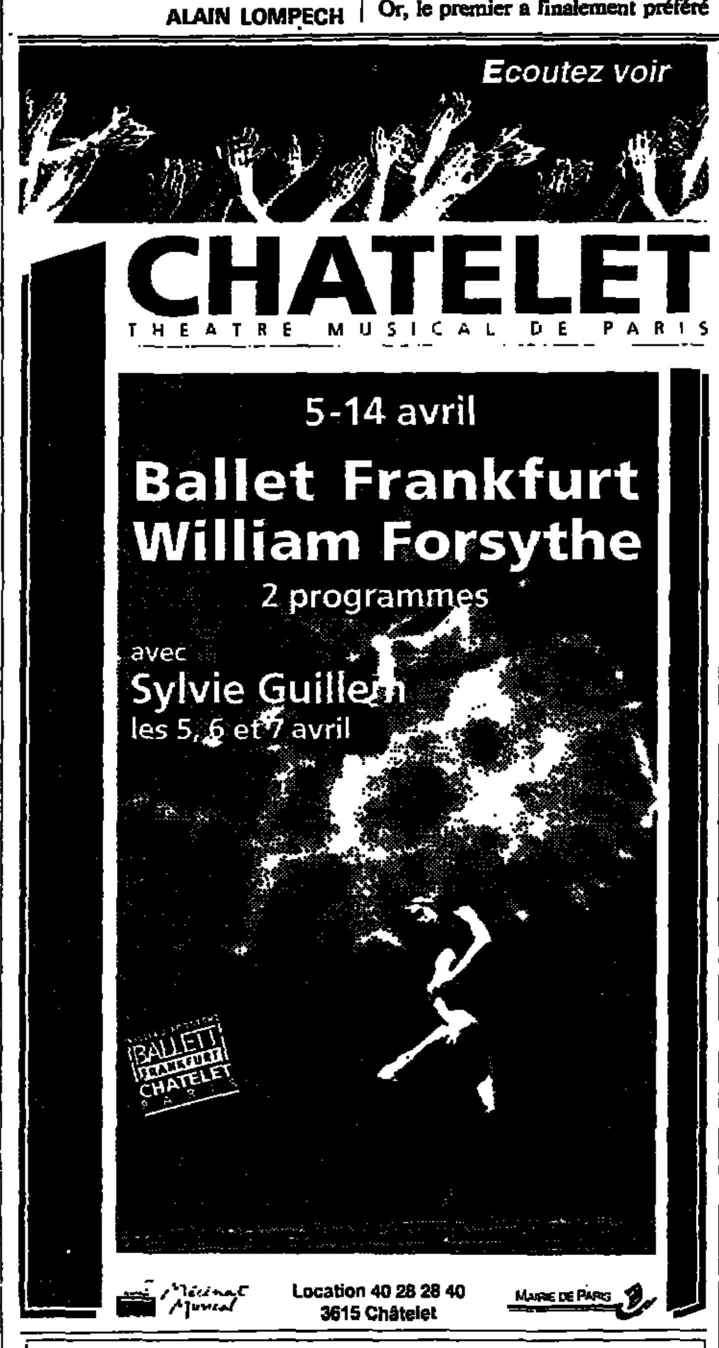
A l'issue de sa réunion, lundi 28 mars, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a estimé que le plan proposé par NRJ, candidat contre RMC et son actionnaire majoritaire la SOFIRAD, au rachat de Radio-Montmartre, était *« le plus apte à assurer la continuité du format et le développement de la station »*. Sous réserve de l'examen par le tribunal de commerce de Paris, mercredi 30 mars, du plan de continuation déposé par NRJ, c'est donc le groupe de Jean-Paul Baudecroux (NRJ, Chérie FM, la banque de programmes Rire et chansons) qui devrait reprendre les dix-sept fréquences de Radio-Montmartre, un réseau actuellement en redressement judiciaire qui diffuse « 100 % de chanson française » à un auditoire âgé de plus de cinquante ans.

Quatre candidats s'étaient manifestés : RMC, NRJ, les taxis G7 d'André Rousselet et la société d'alarme CEDI (*le Monde* daté 20-21 mars). RMC souhaitait acquérir ce réseau pour y installer son troisième réseau, ainsi que l'autorise la loi sur la communication du 2 février, qui a porté à 150 millions d'auditeurs le « seuil » anti-concentration d'un groupe radiophonique. Une déclinaison du programme Nostalgie pour un auditoire plus âgé, à l'étude depuis un an, aurait ainsi trouvé une place. Vendredi 25 mars, le directeur général de RMC, Jean-Noël Tassez, et le président de la SOFIRAD, Jean-Louis Dutaret avaient annoncé dans un communiqué commun au CSA, et à la surprise générale, avoir acquis 75,03 % de la société CIRTES, opérateur de Radio Montmartre, auprès de ses propriétaires, l'homme d'affaires Pierre Mouselli et ses associés *« pour un prix de dix millions de francs »* (*le Monde* daté 27-28 mars).

Ce rachat devait aussi se faire sous réserve de l'accord du CSA et du tribunal de commerce de Paris. Or, le premier a finalement préféré la candidature du groupe de M. Baudecroux, candidat malheureux au rachat de RFM puis de RMC, à celle de RMC et de la SOFIRAD NRJ, qui souhaite *« mettre en place une grande radio nationale FM moderne à destination des* seniors, *les 50 ans et plus »*, s'est engagé *« à conserver tous les emplois »*.

L'avis positif accordé par le CSA au plan de relance du groupe de M. Baudecroux s'inscrit dans une logique qui n'avait pas échappé aux observateurs : pourquoi un groupe comme RMC dont le prix de vente a été estimé à 650 millions de francs, et qui devait venir renflouer les caisses de l'Etat, devrait-il aujourd'hui venir y puiser quelque 400 millions de francs pour sa recapitalisation et son développement ? Le CSA n'a jamais caché, en privé, que la privatisation de RMC aurait été menée, selon lui, de la pire manière. La décision du CSA, passablement agacé ce week-end pas les déclaratins intempestives de MM. Tassez et Dutaret – président de la SOFIRAD – témoigne de sa volonté de résistance après les affronts infligés par le ministère de la communication et par Matignon. L'affaire Fun radio a porté à son paroxysme les antagonismes entre le ministère et le CSA, M. Carignon ne s'étant pas privé de désavouer Jacques Boutet en allant assister, en personne, à l'émission « Love in fun » dans ses studios. Le président du CSA avait dû en outre céder aux pressions de Matignon, inquiet des vagues soulevées par les mises en garde du CSA en pleine contestation du CIP. Malgré les pressions exercées par Jean-Louis Dutaret, toujours conseiller de M. Carignon, pour « relancer » le groupe RMC, le CSA a choisi, cette fois, de tenir bon. Pour le directeur général de RMC, Jean-Noël Tassez, *« la décision du CSA de confier Radio-Montmartre à NRJ est pitrale. Le CSA vient d'inventer une nouvelle catégorie juridique : l'irritation »*.

ARIANE CHEMIN



EN BREF

PRESSE : Christian de Villeneuve nommé rédacteur en chef du Parisien. – Christian de Villeneuve, rédacteur en chef du *Readers'digest* depuis 1985, sera nommé rédacteur en chef du *Parisien*, le 1er mai prochain. Il remplace à ce poste Gérard Ejnès, nommé directeur adjoint de la rédaction de *l'Equipe*, quotidien sportif du groupe Amaury, dont fait aussi partie *le Parisien*.

Afrique Express vendu en kiosques. – L'hebdomadaire *Afrique Express*, lancé en mai 1993 et vendu jusqu'à présent par abonnement, est en vente en kiosques *via* le réseau des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) à partir du jeudi 17 mars. *Afrique Express* (20 francs), qui couvre, sous une forme austère et sans commentaires, toute l'actualité africaine (excepté le Maghreb), rassemble, par pays et par thèmes, des informations émanant pour l'essentiel de l'Agence France Presse.

GRANDE-BRETAGNE : la BBC lance une radio d'informations générales et sportives en continu. – « Radio Five Live », radio d'informations générales et sportives en continu, a commencé à émettre, lundi 28 mars, au Royaume-Uni. Lancée par la BBC sur ondes moyennes, Radio Five Live occupe le réseau de Radio Five, la chaîne éducative de la BBC (*le Monde* daté 26-27 décembre 1993) qui disparaît donc. La nouvelle radio « sports and news » disposera d'un budget annuel de départ de 30 millions de livres (environ 250 millions de francs). La radio, qui émet 24 heures sur 24, veut fidéliser environ 4 millions d'auditeurs chaque jour. Radio Five Live, première radio « tout info » de Grande-Bretagne, s'inspire notamment du succès de France-Info, première radio nationale d'information en continu lancée en juin 1987 par Jérôme Bellay et Roland Faure, qu'elle était venue « étudier » à Paris.

Bataille boursière dans l'industrie américaine de l'armement

Deux groupes industriels concurrents convoitent le fabricant d'avions militaires Grumman

Le fabricant américain d'avions militaires Grumman a demandé, lundi 28 mars, aux deux groupes industriels qui le convoitent – Martin Marietta et Northrop – de soumettre leurs dernières offres avant jeudi 31 mars. En se mettant ainsi sur le marché, Grumman répond à *l'OPA hostile de Northrop* lancée le 10 mars pour 2,04 milliards de dollars (11,8 milliards de francs) et met fin, *provisoirement*, à l'accord de fusion qu'il avait signé, le 7 mars, avec Martin Marietta.

NEW-YORK

de notre correspondant

Victime de la chute des budgets de la défense, l'industrie américaine de l'armement est, depuis plusieurs années maintenant, en pleine restructuration. Fermetures d'usines et réductions d'effectifs en sont l'un des aspects. Fusions et acquisitions d'entreprises en sont un autre. C'est dans cette optique que Martin Marietta, un groupe spécialisé dans l'aérospatiale et l'électronique de défense (un chiffre d'affaires de 9,5 milliards de dollars en 1993, des bénéfices de 450 millions) était parvenu, le 7 mars, à un accord en vue d'une fusion avec son homologue Grumman (des ventes de 3,3 milliards de dollars, 65 millions de profits) (*le Monde* du 9 mars).

Le groupe californien Northrop (5,1 milliards de dollars de ventes, 96 millions de profits) n'entendait pas laisser les industriels de la côte Est se restructurer entre eux. Trois jours après l'annonce du mariage entre Martin Marietta et Grumman, Northrop faisait connaître, le 10 mars et à son tour, son intérêt pour Grumman et lançait une offre publique d'achat (OPA) *« inamicale »* (contre l'avis de l'entreprise-cible). Martin Marietta voulait acheter Grumman pour 55 dollars l'action – un total de 1,93 milliard de dollars (11,2 milliards de francs). Northrop en proposait 60 dollars, ce qui valorisait Grumman à 2,04 milliards de dollars (11,9 milliards de francs).

L'affaire mettait la direction de Grumman dans une position délicate. Sur le plan industriel, celle-ci est convaincue que l'alliance avec Martin Marietta est *la meilleure solution*. Si d'ailleurs le mariage ne se fait pas, Grumman devra payer une indemnité d'au moins 50 millions de dollars à Martin Marietta. Les administrateurs de Grumman ne peuvent cependant refuser une offre financièrement plus intéressante dans l'immédiat pour leurs actionnaires. Après quelques hésitations, le conseil d'administration du groupe, réuni vendredi, a finalement fait savoir qu'il ne souhaitait *« prendre aucune position sur l'offre de Northrop »*. En fait, il a décidé de s'en remettre au plus offrant. Lundi, le fabricant d'avions militaires a fait savoir par lettre à ses deux prétendants qu'il attendait, avant jeudi 31 mars, leurs dernières offres.

A Wall Street, on aurait aimé que ces escarmouches soient le premier épisode d'un nouveau feuilleton, venant succéder à la bataille boursière autour de Paramount. Les industriels de l'armement – aux Etats-Unis en tout cas – ne sont pas cependant des gens de spectacle. Peu d'experts s'attendent à une série de surenchères. Face à la détermination de Northrop, deux hypothèses sont évoquées. Premier scénario : Martin Marietta pourrait se chercher un partenaire (Boeing ou Lockheed par exemple) pour surenchérir. Ils se partageraient ensuite la proie. Seconde possibilité : Martin Marietta laisse Northrop acheter Grumman, avant d'absorber à son tour, dans quelques mois, le nouvel ensemble.

Pour l'instant en tout cas, la perspective de fusions n'empêche pas la poursuite des réductions d'effectifs dans le secteur. Le rapport annuel de Northrop, juste publié, révèle l'intention de la direction du groupe de supprimer en 1994 3 000 postes de travail (10 % du personnel de l'entreprise). Grumman faisait travailler 33 700 salariés en 1987, mais 17 900 seulement à la fin de l'an dernier. Avant même qu'il ne soit question d'un rapprochement avec une autre entreprise du secteur, ses dirigeants prévoyaient la *suppression de 1 000 emplois* cette année.

ERIK IZRAELEWICZ

Après la décision de l'OPEP de maintenir sa production

Les cours du pétrole poursuivent leur recul

La décison prise par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) le 26 mars de maintenir en l'état sa production jusqu'à la fin de l'année a provoqué, lundi 28 mars, une réaction négative sur les marchés. A Londres, le baril de brent (qualité de référence de la mer du Nord) est tombé de 14,10 dollars à 13,02 dollars. Tendance analogue quelques heures plus tard à New-York, où le brut de référence aux Etats-Unis *(light sweet crude)* pour livraison en mai a clôturé à 14,10 dollars, en baisse de 1,03 dollar.

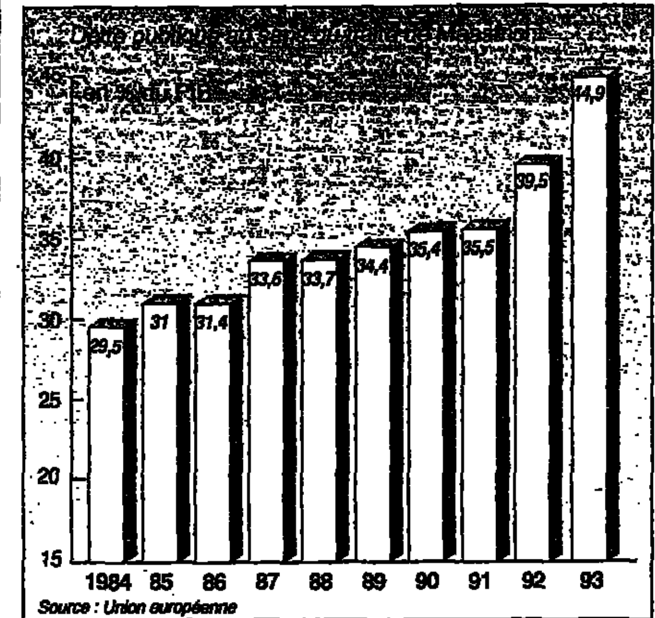
Certes, ce maintien des quotas était annoncé par les analystes pétroliers bien avant la réunion de Genève. Mais les conséquences d'une telle décision avaient peut-être été minorées. Le risque de ne rien faire est d'entraîner temporairement les cours *« en dessous de 10 dollars le baril »* prévenaient les experts de l'OPEP dans le document de travail servant de base aux discussions du week-end. En effet, selon ce scénario, d'ici à la fin de l'année l'organisation, en produisant 24,52 millions de barils/jour, aura un débit supérieur à la demande pendant les deux prochains trimestres. La tendance s'inversera au cours des trois derniers mois.

Parfaitement conscient des conséquences néfastes de ce choix, les douze ont finalement opté pour la thèse imposée par l'Arabie saoudite. Le plus important membre du cartel préserve ainsi sa part avant le retour de l'Irak sur le marché quand l'ONU le décidera. Ce jour-là, pour faire une place à Bagdad, les onze autres membres de l'OPEP devront vraisemblablement restreindre chacun leur production.

Cette décision, la plus mauvaise qui soit, a été dès son annonce critiquée. Les Iraniens, opposés sur d'autres terrains aux Saoudiens, ont été les plus virulents. Le ministre du pétrole, Gholamreza Aghazadeh, a rendu l'Arabie saoudite *« responsable de la baisse des cours du brut »*. Cité lundi 28 mars par l'agence officielle IRNA, M. Aghazadeh a estimé que ce refus *« va uniquement aboutir à faire baisser les cours du brut »*.

D. G.

La situation française reste bonne mais s'est beaucoup dégradée



Une fois n'est pas coutume : le mode de calcul national du déficit public de la France défavorisait jusqu'à présent beaucoup... la France. Ainsi en 1993, la dette des administrations publiques représentait, selon les calculs du ministère de l'économie, 58,2 % du PIB (produit intérieur brut) alors que les calculs européens, effectués dans l'optique du traité de Maastricht aboutissent à un déficit de 44,9 %. Plus de 13 points d'écart !

Ces divergences vont prendre fin. Lors de la réunion, la semaine dernière, de la Commission des comptes de la nation (le Monde du 24 mars), le ministre de l'économie a présenté une série statistique retraçant l'évolution du déficit de l'ensemble des administrations publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) au cours des dernières années. Cette série a l'avantage de permettre des comparaisons entre les douze pays de l'Union européenne. Elle montre que le déficit public français au sens des normes du traité de Maastricht est, d'une part, bien inférieur à ce que les chiffres nationaux faisaient apparaître, d'autre part, que la France est encore très en dessous des limites à ne pas dépasser : 44,9 % en 1993 contre 60 %. En revanche, ces chiffres confirment ce que l'on savait : depuis 1991 le déficit n'a cessé de s'aggraver et cette aggravation s'est beaucoup accélérée à partir de 1992. Le gonflement de la dette publique, qui est un stock, est le résultat des déficits budgétaires annuels, qui sont des flux et ont beaucoup augmenté, du fait principalement du tarissement des recettes fiscales.

Une expérience France Télécom-Groupement des cartes bancaires

3 000 cabines téléphoniques se mettent à la Carte bleue

Quelque 3 000 cabines téléphoniques publiques situées à Lyon et dans le quartier d'affaires de la Défense, près de Paris, acceptent, à compter de mardi 29 mars, le paiement par Carte bleue. France Télécom et le Groupement des cartes bancaires ont décidé de mener l'expérience pendant trois mois, se réservant par la suite la possibilité d'étendre l'opération à l'ensemble des 120 000 cabines téléphoniques françaises qui fonctionnent aujourd'hui avec télécarte uniquement.

Les usagers utilisant leur Carte bleue dans une cabine marquée du logo « CB » vont payer l'unité téléphonique au même prix qu'avec une télécarte (soit 0,80 franc l'unité, qui correspond à 3 minutes de communication locale). Toutefois, le porteur d'une Carte bleue qui ne téléphone pas régulièrement avec sa Carte bleue sera taxé. En effet, France Télécom fera débiter au bout de 30 jours un montant minimum de 20 francs (soit 25 appels locaux d'une durée de trois minutes ou moins) sur le compte de toute personne qui aura utilisé au moins une fois sa carte bancaire à puce dans une cabine.

Ce montant minimum correspond au droit des commerçants de n'accepter le paiement par carte bancaire qu'au-delà d'un certain montant, indique le Groupement des cartes bancaires.

CAMEROUN : accord sur le réaménagement de la dette publique. – Le Cameroun a obtenu, lundi 28 mars, un réaménagement de sa dette publique auprès de ses quatorze créanciers regroupés au sein du Club de Paris. Ces derniers ont traité un peu moins de neuf milliards de francs de dettes, correspondant aux arriérés depuis plus de deux ans et aux échéances à venir jusqu'à septembre 1995. Une partie de cette somme a été rééchelonnée, une autre partie a fait l'objet d'annulations de 50 %. La dette extérieure totale du Cameroun s'élevait à 7,5 milliards de dollars (42,75 milliards de francs) fin 1993, dont les deux tiers vis-à-vis des pays du Club de Paris.

La libre circulation dans l'Union européenne

Voitures sans frontières mais non sans barrières

Grâce au marché unique européen, les véhicules de marque française achetés en Espagne sont depuis quelques mois plus nombreux en Pays basque et dans le sud des Landes. Ce qui n'arrange pas tout le monde.

BAYONNE

de notre correspondant

Les concessionnaires des Pyrénées-Atlantiques sont heureux : mars a été bon et la vente des automobiles durant *février a progressé*, *doublant* même par rapport à janvier pour les petites cylindrées, prime de 5 000 francs oblige... Toutefois, cette *euphorie* est moindre en Pays basque et dans le sud des Landes où *« le marché des voitures neuves a régressé de 20 % en un an »*, assure Jean-Marie Berckmans, directeur d'une grosse concession à Bayonne.

Les garages pointent le doigt sur la prudence des ménages, mais aussi sur d'affreux moutons noirs : *les mandataires*, autrement dit des entreprises qui profitent de la libre circulation dans le marché unique pour acheter des *voitures en* Espagne et les vendre nettement moins cher en France. Ils sont trois ou quatre entre Urrugne, Biarritz et Louhossoa à susciter la colère chez les concessionnaires. Si bien que par crainte, ou par souci de discrétion, les intéressés rechignent à s'exprimer publiquement. Quant aux clients, tout se passe de bouche à oreille et le téléphone basque marche plutôt bien.

« Notre argument numéro un, c'est le prix, explique l'un de *ces mandataires. Et puis, on s'occupe de tout, les papiers, les démarches administratives. C'est la voiture neuve clé en main. »* Ainsi, une Renault 19 RT cinq portes, vendue chez un concessionnaire patenté 105 000 francs, le sera 91 500 francs chez ce mandataire. Un particulier achètera également une Peugeot 106 XT cinq portes 75 200 francs dans le circuit habituel, mais 63 920 francs *via* cette filière.

Pas de rendez-vous avant quatre mois

L'opération est directe : le client contacte l'importateur, lui confie le mandat d'acheter un modèle précis en Espagne. Il signe un bon de commande, verse un acompte et le mandataire cherche un fournisseur outre-Pyrénées. La voiture trouvée, elle ne pourra être acheminée en France qu'à condition d'être payée comptant. Elle sera livrée au client français avec une immatriculation espagnole spéciale, numéro blanc sur fond vert. L'acheteur doit s'acquitter de la TVA et passer au service des mines pour la visite de conformité. Enfin arrivera la plaque définitive. Durée totale : deux à trois mois.

Parmi les inconvénients de cette formule, le paiement comptant, des délais plus longs, mais aussi quelques complications, comme les carnets de route en espagnol. Par contre la garantie est valable un an. Autre handicap, *« les visites d'entretien donnent lieu à des courses d'obstacles homériques auprès des concessionnaires français : ils ne peuvent refuser d'assurer le service après-vente*, raconte notre mandataire, *mais, comme par hasard, aucun rendez-vous n'est possible avant quatre mois »*.

Du côté des concessionnaires établis, les importateurs sont perçus comme des empêcheurs de vendre en rond. *« Leurs pratiques mettent en danger le travail des 1 600 salariés que nous employons sur la côte basque »*, souligne-t-on dans ce garage de Biarritz, chiffres à l'appui. Haussement d'épaules chez les mandataires : *« Ramenons les choses à leurs modestes dimensions. Ils grognent parce que leur marché se ralentit sinon ils nous dédaigneraient, eux qui ont su il y a quelques années montrer l'exemple en vendant des voitures françaises, et surtout des motos, en Espagne. »*

Ces flux d'automobiles ont pour premier ressort les variations des monnaies : la peseta a été fortement dépréciée par rapport au franc après plusieurs dévaluations survenues à l'automne 1992, puis en août 1993. Mais les différences de prix sur un même modèle ont aussi d'autres causes : des taxes moindres dans la péninsule et, surtout, la politique des prix menée par les constructeurs nationaux. Avec des options identiques, le prix final d'une auto à Bayonne sera de 15 % à 40 % supérieur à ce qu'il est à San-Sebastian pour le marché espagnol. Dans ces conditions, les constructeurs français auraient ces derniers mois fait pression sur les concessionnaires d'outre-Pyrénées pour qu'ils honorent moins vite les sollicitations venues de l'Hexagone.

Pour l'heure, les grands garages de la côte basque ont retrouvé le moral avec la prime de 5 000 francs, améliorée d'un coup de pouce maison. *« Ça repart*, estime-t-on à la Société basque automobile de Bayonne. *C'est le moment d'acheter. D'ailleurs le troisième âge sort ses économies. »* Pour autant, la sérénité demeure égale chez les mandataires : *« Nous resterons les moins chers. Les primes actuelles ne sont pas éternelles et les concessionnaires chercheront à remplumer leur trésorerie. Nous continuerons donc de déranger. Il faudra s'y habituer. C'est ça l'Europe. »* Une circulaire du réseau Renault, elle, vise déjà l'horizon 1997 : *« Les variations monétaires (...) pollueront le marché automobile européen aussi longtemps qu'il n'y aura pas de monnaie unique. »* L'on n'ose même pas rêver à une *harmonisation fiscale*.

MICHEL GARICOIX

REPÈRES

FINANCES

Un directeur de Total entendu à titre personnel dans l'affaire Cogéma

Six ans après le scandale des pertes de la Cogéma sur le MATIF (marché à terme international de France), le dossier judiciaire n'est pas encore bouclé. Pour preuve, le quotidien *les Echos* annonce dans son édition du 29 mars qu'Alain Brion, membre du comité éxécutif de Total chargé du trading et du Moyen-Orient, va être entendu par le juge d'instruction comme *témoin* dans cette affaire, mais à titre personnel. Alain Brion n'a jamais caché son amitié pour *Jean-Marc Aletti, personnage* central de cette affaire, qui avait même employé quelque temps son *épouse*

L'affaire Cogéma éclate en janvier 1988, quand cette société filiale du Commissariat à l'énergie atomique, dépose plainte contre X... pour abus de confiance et escroquerie, après la découverte d'une perte de 259 millions de *francs sur le* MATIF. La gestion de ces fonds sur ce marché avait été confiée à Arbitrage SA, *société présidée par Jean-Marc* Aletti et liée à la charge d'agents de change Buisson. Jean-Marc Aletti s'enfuyait *alors hors de* France et était finalement arrêté en juillet 1991.

SOCIAL

Les syndicats hostiles au projet de décret sur la durée du travail

Poursuivant l'application de la loi quinquennale sur l'emploi, le ministère du travail vient d'adresser aux partenaires sociaux quatre nouveaux projets de décret. Parmi eux, figure une nouvelle mouture du texte devant réformer la durée hebdomadaire du travail et les temps de repos dans la plupart des grands secteurs de l'économie.

Ce projet, qui abroge les soixante-quinze décrets découlant de la loi de 1936 relative aux 40 heures hebdomadaires, fait suite à une première *concertation avec les partenaires sociaux* mais suscite toujours l'hostilité de tous les syndicats. *Il prévoit notamment* que si certaines catégories (employés de commerce de détail non alimentaire, des banques ou des caisses de Sécurité sociale) bénéficieront toujours de deux jours de repos consécutifs par semaine *« dont le dimanche »*, les autres salariés auront certes 48 heures de repos hebdomadaires, mais avec *« une période de repos minimale de 35 heures consécutives »*. Le texte envisage aussi de fixer à 11 heures la durée minimale de repos par jour.

TRANSPORTS

American Airlines et Delta Air Lines prêtes à passer un accord avec des compagnies européennes

American Airlines et Delta Air Lines, deux des plus importantes compagnies aériennes américaines, seraient sur le point de passer des accords de partenariat avec deux transporteurs européens, selon le *Financial Times du mardi 29 mars. Ameri*can pourrait annoncer, le mois prochain, un accord dit de « code-sharing » *avec le transpor*teur polonais Lot Polish Airlines autorisant les deux compagnies à vendre, sous certaines conditions, des sièges dans leurs avions respectifs sous un même numéro de vol.

De son côté, Delta pourrait *annoncer, mardi 29 mars,* un accord du même type avec Austrian Airlines. Avec ces accords, les compagnies américaines emboîteraient le pas à United Airlines (UAL), dont l'accord avec Lufthansa vient d'aboutir. Cela permettra à la compagnie allemande de proposer cent quarante destinations américaines en utilisant les avions d'UAL et à *cette dernière d'avoir accès aux* villes allemandes dans les mêmes conditions.

INDICATEURS

ALLEMAGNE DE L'OUEST

■ **Inflation : + 0,2 % en mars.** – L'indice des prix à la consommation en *Allemagne de l'Ouest a augmenté, selon des* données provisoires, de 0,2 % en mars par rapport à février où il avait progressé de 0,3 % comparé à janvier. Sur un an (mars *1993-mars 1994), la hausse des prix a été de 3,2 % contre* 3,4 % entre février 1993 et février 1994.

GRANDE-BRETAGNE

■ **Balance des paiements courants : – 10,7 milliards de livres en 1993.** – Le solde de la balance des paiements courants britannique a été déficitaire, en données corrigées des variations saisonnières, de 2,56 milliards de livres (22 milliards de francs) au quatrième trimestre de 1993. Au total, le déficit des paiements courants s'est élevé, l'an dernier, à 10,7 milliards de livres.

ÉTRANGER

Afin de renouer le dialogue commercial avec les Etats-Unis

Le Japon adopte un programme d'ouverture de ses marchés

Le Japon a adopté, mardi 29 mars, un programme d'action pour ouvrir davantage ses marchés et réduire ses excédents extérieurs, en le présentant comme *« un effort maximum »* pour permettre la reprise du dialogue commercial avec les Etats-Unis, interrompu le 11 février. Cette initiative *« volontaire »* comprend des mesures d'incitation aux importations, à la dérégulation de l'économie, à la libre concurrence ainsi que des mesures pour ouvrir les marchés publics de l'informatique, des équipements médicaux, de l'assurance et de l'automobile. Mais le gouvernement nippon a repoussé à la fin juin, des dispositions plus concrètes concernant sa politique macro-économique (notamment la poursuite de la baisse des impôts) et la déréglementation administrative.

« Sans en faire un engagement international » ni *« un objectif chiffré »*, il assure que l'excédent des comptes courants japonais (131 milliards de dollars en 1993, soit près de 750 milliards de francs) va diminuer pour représenter quelque 3,1 % du produit intérieur brut pour l'année fiscale *1993 (d'avril 1993 à mars 1994)* et 2,8 % pour l'année fiscale 1994, contre 3,4 % pour l'année fiscale 1992.

L'objectif de ce plan, a expliqué le premier ministre japo-nais, Morihiro Hosokawa, est d'*« améliorer les mécanismes de marché, de continuer à assurer la croissance économique par la demande intérieure et de favoriser la dérégulation »*. M. Hosokawa avait téléphoné, mardi matin, au président américain Bill Clinton pour lui en communiquer les grandes lignes. Selon un porte-parole de la Maison Blanche, ce dernier *« a exprimé sa reconnaissance pour les premières indications fournies »* et va *« étudier avec attention ce plan »* dont il attend les détails.

Ces derniers jours, les constructeurs automobiles japonais avaient fait un geste en assurant qu'ils augmenteraient leurs achats de pièces détachées américaines au cours des prochaines années. Le gouvernement nippon a annoncé la fin du système d'auto-limitation des exportations d'automobiles vers les Etats-Unis, en vigueur depuis 1981.

CONJONCTURE

L'enquête mensuelle de l'INSEE

Les chefs d'entreprise sont de plus en plus optimistes

Les perspectives de production sont aujourd'hui résolument optimistes. *« Elles traduisent, par rapport à l'été dernier, un véritable retournement des anticipations : les perspectives personnelles* [des chefs d'entreprise] *sont redevenues positives dans la plupart des branches de l'industrie manufacturière, les biens d'équipement professionnel constituant une exception notable »*, indique l'INSEE dans son enquête de mars auprès des chefs d'entreprise.

Celle-ci confirme la tendance déjà observée dans l'enquête de février. *« Les perspectives générales connaissent à nouveau une nette amélioration : les soldes d'opinion retrouvent leur niveau de l'automne 1990. En matière de prix de vente industriels, les anticipations à la baisse semblent s'être dissipées depuis le début de l'année. Les chefs d'entreprise s'attendent maintenant à une stabilisation des prix »*, poursuit l'INSEE.

Le raffermissement de l'activité industrielle au cours de ces derniers mois est particulièrement marqué pour les biens intermédiaires et, dans une moindre mesure, pour les biens d'équipement professionnel. Les carnets de commandes connaissent une franche amélioration, due principalement à l'automobile ainsi qu'aux *biens intermédiaires. Quant* aux stocks, ils sont jugés proches de leur niveau normal.

EN BREF

FMI : l'ancien ministre des finances critique l'organisation internationale. – L'ancien ministre des finances de la Russie, Boris Fiodorov, a vivement *critiqué la décision du* Fonds monétaire international (FMI) d'accorder un crédit de 1,5 milliard de dollars à *Moscou.* Dans un article publié par le *Financial Times* du lundi 28 mars, M. Fiodorov accuse les pays occidentaux de *« sacrifier les réformes économiques à d'illusoires profits politiques »* et demande au FMI de *« ne pas se presser »*. Le mieux serait d'attendre, avant de débloquer les fonds, *« d'être raisonnablement sûr des vertus économiques du gouvernement russe (...). Plus vite les fonds seront versés, plus vite la politique économique changera – dans le mauvais sens »*, juge l'ancien ministre réformateur, qui avait démissionné en janvier.

GATT : les pays en développement opposés à un volet social. – Les pays en développement (PED) ont exprimé, lundi 28 mars, à Genève, leur opposition à l'insertion d'un volet social dans le futur programme de travail du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui lui succédera. Le représentant du Brésil au GATT, Luiz Felipe Lampreia, a déclaré que, pour les PED, les questions concernant l'amélioration des législations sociales du travail étaient *« fondamentalement un point de débat relevant individuellement de chaque Etat souverain »*.

RUSSIE : L'augmentation des taxes à l'importation sur les produits de base va être révisée. – Entrée en vigueur le 15 mars, l'importante augmentation des taxes à l'importation appliquée sur la plupart des produits de base va être révisée, a déclaré Boris Eltsine dimanche 27 mars. Allant de 15 % pour les produits laitiers à 46 % pour certains *modèles de voitures,* ces taxes de nature protectionniste, destinées à protéger l'industrie russe de la concurrence étrangère, avaient suscité de nombreuses oppositions. Dans une lettre de protestation à M. Eltsine, les maires de Moscou, Saint-Pétersbourg et Ickaterinbourg avaient averti que ces mesures risquaient de *« détruire complètement le système d'approvisionnement »* de leurs villes, qui importent plus de 70 % de leurs produits alimentaires. M. Eltsine leur a donné raison en parlant d'erreur gouvernementale. – (*AFP*).

SÉCURITÉ SOCIALE : Mme Veil nomme trois experts pour un Livre blanc. – Le ministère des affaires sociales a annoncé, vendredi 25 mars, la désignation d'*« un groupe de trois experts »*, chargés *« d'analyser la situation du système de soins et de l'assurance-maladie et d'examiner les différentes solutions susceptibles d'être envisagées pour maîtriser les dépenses et améliorer la qualité des soins »*. Cette analyse a été confiée à Raymond Soubie, auteur du rapport « Prospective santé 2010 » du Commissariat au Plan, à Christian Prieur, ancien directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie, et à Jean-Louis Portos, *professeur de clinique* médicale à la faculté de médecine Paris XII-Créteil. *« Cette expertise permettra*, a précisé le ministère, *d'ouvrir la réflexion qui aboutira à la remise au gouvernement au début de l'automne du Livre blanc sur l'avenir de la santé et de l'assurance-maladie. »*

ÉTRANGER

Grâce au bon accueil réservé à son Power Mac

Le groupe Apple reprend confiance

Résultats en baisse, déception autour du communicateur personnel Newton, Apple a peut-être trouvé le moyen de briser sa crise de doute. Son Power Mac, équipé du microprocesseur Power PC, a été bien accueilli par la Silicon Valley.

SAN-FRANCISCO

correspondance

A Cupertino, sur l'autoroute 180, au sud de San-Francisco, les ingénieurs d'Apple ont retrouvé le sourire. La sortie de Power Mac, à la mi-mars, équipé du microprocesseur Power PC – cerveau de l'ordinateur – développé conjointement par Apple, IBM et Motorola, a bien été accueilli à Silicon Valley. Seul, Intel, premier fabricant mondial de microprocesseurs, maître de 80 % environ du marché, a minimisé l'importance du Power PC qui concurrence directement sa propre production.

A la différence du Pentium d'Intel, la puce vedette de la société, qui est basée sur la technologie dite CISC, Power PC repose sur une technologie économe, en temps et en énergie, peu employée, appelée RISC : *«On passe de la machine à vapeur au moteur à essence»*, dit Jean-Louis Gassée, l'un des anciens directeurs d'Apple. Les analystes de Silicon Valley considèrent qu'Apple, qui détient 13 % du marché des micro-ordinateurs, pourrait, d'ici cinq ans, gagner une part supplémentaire de 5 % à 10 %. Apple espère vendre 1 million de ses nouveaux ordinateurs dans les douze prochains mois. Le moins cher de la gamme vaut 2 000 dollars (environ 12 000 francs).

Le nouveau microprocesseur est aussi une manière pour IBM de trouver une exploitation commerciale pour une technologie, le RISC, sur laquelle le géant travaille depuis longtemps. IBM passe pour l'une des sociétés qui, ces dernières années, a été la plus pillée par ses concurrents. Ou de celle qui a su le moins tirer parti sur le marché de ses innovations technologiques.

L'atout principal du Power PC est son prix. A performances égales, le Power PC est de 30 % à 40 % moins cher que son rival, le Pentium d'Intel. La nouveauté des ordinateurs équipés de Power PC est leur compatibilité avec les logiciels de Microsoft tel Windows. Jusqu'ici, Apple avait préféré préserver son originalité. Ce souci d'indépendance avait fini par nuire à ses ventes. Perte d'initiative, perte de confiance. Apple s'est trouvée dans une situation qui avait semblé d'autant plus dramatique que son ordinateur de poche, le Newton, annoncé avec fanfare, se vendait mal. Ces problèmes avaient mené au départ, courant 1993, du président charismatique de la société, John Sculley, remplacé par l'Allemand Michaël Spindler, et au licenciement, sur le plan mondial, de 2 300 personnes sur 14 500 employés.

Apple prépare, toujours avec IBM, un nouveau système d'exploitation qui concurrencera celui de Microsoft. Power PC n'est pas pour autant une panacée. Intel, avec ses ressources, a, d'ores et déjà, annoncé qu'il baissait les prix du Pentium et qu'il sortirait un nouveau microprocesseur plus puissant dès septembre. Certains informaticiens soulignent aussi qu'une des technologies internes de Power PC, le «bus», est obsolète en comparaison du «bus» PCI utilisé progressivement par Intel. Apple doit enfin convaincre les programmeurs de travailler à concevoir des logiciels pour Power PC plutôt que pour ses concurrents. Cette dernière inconnue fait d'Apple une société encore, par bien des côtés, convalescente.

RÉGIS NAVARRE

Après quatre années consécutives de crise

Les chimistes allemands se montrent plus optimistes

Après quatre années de vaches maigres, l'industrie chimique s'apprêterait-elle à sortir de cette *mauvaise passe cyclique*? Sans véritablement le confirmer et en demeurant très prudents, les trois premiers groupes mondiaux – les allemands Hoechst, BASF et Bayer – *ont laissé entrevoir une* telle possibilité lors de la présentation successive de leurs résultats.

Le bilan de 1993 est sans surprise, c'est-à-dire mauvais. Hoechst a annoncé, le 22 mars, une baisse de 31 % de son bénéfice d'exploitation consolidé à 1,48 milliard de DM (4,9 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires pratiquement stable (+ 0,4 %) à 46,047 milliards de DM. Ce recul du bénéfice avant impôt est plus important que ceux de BASF (– 14,6 % à 1 milliard de DM pour des ventes en baisse de 3 % à 40,56 milliards de DM) ou de Bayer (– 12,6 % à 2,4 milliards de DM pour un chiffre d'affaires stationnaire à 41 milliards de DM).

Réduction des coûts, suppression d'effectifs principalement sur les sites allemands, et cessions d'actifs sont les principales caractéristiques des politiques menées par chacun des groupes qui entendent, malgré une possible embellie, poursuivre leurs économies. Ainsi, Hoechst a consacré 2 milliards de DM pour ses restructurations depuis 1991, dont 1,5 milliard de DM pour les seules réductions d'effectifs. En trois ans, 12 000 emplois ont été supprimés dans le groupe et 8 000 postes sur 172 500 devraient encore disparaître en 1994 et 1995, a indiqué le président du directoire, Wolfgang Hilger. *«Nous ne sommes plus le poids lourd que nous étions»*, a affirmé de son côté Gerhard Wolf, membre du directoire de BASF, dont le groupe entend également se séparer encore de 4 000 personnes. Bayer quant à lui ramènera ses effectifs globaux à 150 000 salariés en supprimant 2 100 emplois.

Devant la reprise américaine, le développement des marchés asiatiques et le redémarrage progressif européen, les chimistes se montrent un peu plus optimistes pour cette année. Quelques indices, comme l'arrêt de la chute des prix et le retour des commandes, sont considérés comme des signes favorables. Wolfgang Hilger a ainsi annoncé, le 22 mars, que le carnet de commandes de Hoechst au premier trimestre affichait une hausse, *«pour la première fois depuis deux ans, grâce notamment aux exportations»*, avec toujours une stagnation en Allemagne. Tendance analogue chez BASF où les affaires se développent, excepté dans son pays d'origine et au Japon. Dans ce contexte, Bayer envisage une hausse de 15 % à 20 % de son résultat cette année.

D. G.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chambres de commerce réclament une réforme de la fiscalité locale

«Si les objectifs de la future loi d'orientation sur l'aménagement du territoire sont simples à énoncer – cohésion économique et sociale, meilleure répartition des activités et des hommes –, la multiplicité des outils nécessite des choix clairs tant dans l'organisation des pouvoirs publics que dans l'environnement des entreprises.» C'est ainsi que l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ouvre la «contribution» qu'elle va rendre publique, dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire.

L'ACFCI met en avant le *«primat de l'économique»* et estime que toute politique d'aménagement doit d'abord être *«cohérente avec les actions de relance de la croissance, de la compétitivité des entreprises et de l'emploi»*. Les représentants des entreprises n'ont pas peur d'exiger de la part de l'Etat un rôle majeur d'*«arbitre et régulateur»* et de *«moteur»* dans la construction des réseaux d'infrastructure. Et ils demandent d'y être associés par *«la concertation et les contrats»*. Les contrats de plan sont considérés par les chambres comme des procédures utiles. Les autorités consulaires plaident aussi pour des *«regroupements entre entités territoriales»*, *«une clarification des compétences et des moyens»*, et estiment que les *«espaces régional et interrégional»* paraissent les plus *«opportuns comme relais»* d'une politique nationale.

Pour l'ACFCI, la diversité des territoires devrait être un *«atout»*, à condition de *«faire jouer les complémentarités entre des politiques sectorielles (transports, urbanisme commercial, agriculture...) et spécifiques (zones de montagne, loi sur le littoral)»*. Elle plaide pour le développement de *«grandes métropoles régionales compétitives au plan européen, assorti d'une certaine maîtrise de la croissance de Paris et de l'Ile-de-France»*, et demande que soient identifiés sur le territoire des *«pôles de compétence industriels, touristiques, naturels, culturels»*.

Taxe professionnelle : un seul taux ?

Quant aux impôts, l'ACFCI réclame une réforme de l'ensemble de la fiscalité locale et nationale par souci *«de simplification, mais également en prenant en considération les effets territoriaux de chaque impôt»*. Un système de péréquation sur la base du potentiel fiscal *«permettrait de donner une égalité de chance à chaque territoire»*, ajoute-t-elle, se rapprochant ainsi nettement du point de vue exprimé à plusieurs reprises par le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua. Certaines chambres préconisent même une réforme de la taxe professionnelle, en révisant les bases de son calcul (pour prendre en compte la valeur ajoutée) et en suggérant un seul taux sur tout le territoire ou un taux unique par zone afin d'inciter les communes à se regrouper dans des *«bassins d'activité et d'emploi»*.

Dernière suggestion : l'amélioration des rythmes des activités économiques dans le temps. Il faut réviser, sur l'année, la carte des congés scolaires, *«en créant notamment plusieurs zones en région parisienne et en étalant davantage toutes les vacances scolaires avec un calendrier analogue à celui qui existe entre les Länder allemands»*. Ainsi serait corrigée l'alternance trop marquée entre périodes de suremploi du capital et des hommes et périodes de sous-emploi *«qui ont des effets néfastes sur l'aménagement de l'espace»*.

F. Gr.

VIE DES ENTREPRISES

Dans un communiqué

Mme Bettencourt et Nestlé confirment la stabilité de l'actionnariat de L'Oréal

Liliane Bettencourt et le groupe suisse Nestlé, ont indiqué, lundi 28 mars, que *« l'équilibre »* de leurs intérêts respectifs reste *« inchangé et demeure stable »* dans Gesparal, holding détenant 51 % du capital et 67 % des droits de vote de L'Oréal. Dans un communiqué, les deux parties rappellent que la *« période de 20 ans d'inaliénabilité de leurs participations »* dans Gesparal a pris fin le 26 mars et qu'elles *« ont donc désormais un droit de cession (...). assorti d'un droit de préemption réciproque »* (*le Monde* du 26 mars).

Mais, souligne le communiqué, Mme Bettencourt a toujours indiqué *« qu'elle garderait le contrôle de la majorité sa vie durant »* et Helmut Maucher, président et administrateur délégué de Nestlé SA, *« a récemment confirmé l'intérêt »* de son groupe *« pour cet investissement stratégique. L'équilibre du contrôle de Gesparal* [51 % Mme Bettencourt, 49 % Nestlé], conclut le texte, *est donc inchangé et demeure stable »*.

Par ailleurs, André Baladi, économiste, fondateur d'André Baladi & Associates, nous prie de préciser qu'il est *« en rapport depuis plusieurs années avec un groupe d'une centaine de fonds de pensions américains pesant plus de 400 milliards de dollars »* et non « millions » comme nous l'avions indiqué dans notre article *« L'Oréal : alliances en liberté »* paru dans *le Monde* du 26 mars.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

En réduisant sa participation

Elf Aquitaine entérine l'accord sur la raffinerie de Leuna

Annoncé par la Treuhand, confirmé par les Russes la semaine dernière, l'accord trouvé pour la construction de la raffinerie de Leuna en ex-Allemagne de l'Est a été approuvé, lundi 28 mars, par Elf Aquitaine, qui en sera l'opérateur industriel. Le schéma retenu est celui annoncé depuis plusieurs jours (*le Monde* du 24 mars). Elf, qui était actionnaire dans ce projet à 66 %, ramènera sa participation à 43 %. Thyssen, l'autre partenaire à hauteur de 33 %, cédera, à l'issue de la construction de la raffinerie, sa part à la société chimique allemande Buna.

Les sociétés pétrolières russes Rosneft, Surgutneftegaz et Megionneftegaz ont conclu un accord avec le pétrolier français prévoyant l'entrée de ces trois sociétés à hauteur de 24 %. *« La part d'Elf Aquitaine dans ce projet qui se trouvait être de 100 % du fait de la possibilité de sortie de Thyssen sera donc à terme ramenée à 43 % »*, indique un communiqué publié le 28 mars par la compagnie pétrolière française.

Dès le 21 mars, la présidente de la Treuhand, Birgit Breuel, prédisait un dénouement rapide de ce contentieux qui dure depuis l'automne, risquant même un moment de dégrader les relations franco-allemandes. En 1992, Elf Aquitaine s'était engagé à construire avec Thyssen une raffinerie à Leuna, dans l'ex-RDA, en échange de l'obtention du réseau de stations-service Minol. Ce projet industriel est alors présenté comme *« l'investissement franco-allemand le plus significatif depuis 1945 »*. Les deux partenaires décident d'investir au total, d'ici à 1996, *« plus de 6 milliards de deutschemarks »* (près de 20 milliards de francs), dont l'essentiel dans la construction d'une raffinerie d'une capacité de 10 millions de tonnes.

L'importance de cet engagement amène, dès l'automne 1993, le nouveau président d'Elf, Philippe Jaffré, à reconsidérer cet investissement et à rechercher d'autres partenaires avec pour idée de ramener sa participation aux alentours de 33 % tout en demeurant opérateur industriel. Un bras de fer s'engage avec les autorités allemandes, alors que les travaux ne démarrent pas à la date prévue du 28 février. A l'issue de cet accord, la raffinerie pourrait voir sa capacité diminuer de 10 à 9 millions de tonnes, ce qui ne devrait pas réduire sensiblement les coûts. Elle devrait entrer en service en 1997.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

OFFRES

OLIVETTI devient le deuxième opérateur de téléphones cellulaires en Italie. – Le groupe informatique Olivetti, associé à un groupe d'investisseurs, *Pronto-Italia, a remporté* lundi 28 mars l'appel d'offres lancé par le ministère des postes pour devenir le deuxième opérateur de téléphones cellulaires en Italie, a annoncé la présidence du conseil. Son unique concurrent était le consortium Unitel composé des groupes Fiat de Giovanni Agnelli et Fininvest de Silvio Berlusconi. Le marché, qui devait être attribué le 30 avril, l'a été peu avant les premiers résultats des élections *législatives, qui ont consacré* la victoire de M. Berlusconi.

***HOUSE OF FRASER* revient au Stock Exchange.** – L'offre de vente de la totalité du capital de House of Fraser (HoF), la plus importante chaine de grands magasins britanniques, a été souscrite 2,2 fois au prix de 180 pence, a annoncé lundi 28 mars la banque Warburg, responsable de la vente. House of Fraser va retourner à la Bourse de Londres le 6 avril, neuf ans après l'avoir quittée, à la suite de son rachat par les frères *égyptiens* Al Fayed. La vente valorise le groupe à 413,3 millions de livres (3,5 milliards de francs). Sur les 229,6 millions d'actions, 172,2 ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels et 57,4 millions auprès du public. Les frères Al Fayed ont revendu cette chaine, à l'exception du grand magasin londonien Harrods, afin de réduire leur endettement. Le groupe a réalisé un bénéfice imposable de 34,5 millions de livres pour son dernier exercice, en progression de 31 % sur l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 722 millions (6,1 milliards de francs).

PARTENARIAT

SIEMENS TELECOMMUNICAZIONI : accord pour l'intégration d'Italtel. – Siemens l'a emporté sur le suédois Ericsson, le français Alcatel et l'américain ATT. Le groupe allemand devient le partenaire privilégié d'Italtel, le fabricant italien d'équipements de télécommunications, contrôlé par la STET, *holding qui gère* les participations de l'Etat dans le téléphone. La Stet et Siemens ont signé, samedi 26 mars à Rome, un mémorandum d'accord qui prévoit, selon des modalités et un calendrier à définir, la création d'une nouvelle société intégrant Italtel et Siemens Telecommunicazioni, filiale italienne du groupe allemand. Le capital de la nouvelle entité sera contrôlé à parts égales 50 %-50 % par Stet et Siemens. Cette société commune devrait avoir un chiffre d'affaires de 3 400 milliards de lires en 1994 (*12 milliards de francs*). Créée en 1921, Italtel a entretenu des liens très étroits avec Siemens dont elle a été l'agent commercial en Italie pendant près de quarante ans. L'américain ATT détient 20 % d'Italtel qui devront être rachetées par la Stet, *préalablement* à la fusion.

CONFLITS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : appel à la grève pour le 7 avril. – Les cinq syndicats (CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CGC), de la Société générale ont décidé de boycotter, lundi 28 mars, une réunion du comité central d'entreprise de la banque sur le plan social pour 1994 et ont appelé le personnel à une action minimum de 24 heures de grève le 7 avril. La direction a confirmé les termes du plan social prévu pour 1994 qui comprend 673 suppressions d'emploi *« nettes, sans aucun licenciement »* : 1 570 postes sont supprimés et 897 sont créés dans la programmation pour l'année en cours, sur un total de 30 734 salariés fin 1993, a-t-elle précisé.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 29 mars ⬇ Indécise

La Bourse de Paris était très hésitante mardi 29 mars dans un marché calme à quelques jours de la trêve pascale. En hausse de 0,31 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,09 %. Aux alentours de 13 heures, après plusieurs aller-retour entre le rouge et le vert, les valeurs françaises s'inscrivaient en moyenne en repli de 0,06 % à 2 143,28 points. Le montant des échanges atteignait sur le *marché à règlement mensuel un peu plus* de 1 milliard de franca.

L'activité industrielle française « s'est nettement raffermie au cours des derniers mois » et « les perspectives de production sont aujourd'hui résolument optimistes », indiquait mardi l'enquête *mensuelle de l'INSEE dans l'industrie* réalisée en mars auprès des chefs d'entreprise.

Ces bonnes nouvelles devraient quelque peu occulter les déceptions suscitées par les faibles diminutions des taux d'intérêt en France et en Allemagne ces dernières *semaines*.

Les gestionnaires constataient que la pression à la vente s'était quelque peu *allégée mais* que les ordres d'achat restaient dans l'ensemble timides. Cette semaine devrait être calme en raison de la trêve pascale (le vendredi saint étant *chômé à la Bourse*).

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible, on relevait à la mi-séance UIS (+ 4,8 %), La Rochette (+ 2,9 %) et Pechiney International (+ 3,2 %). Skis Rossignol perdait 3,3 % et Euro Disney 3,8 %. Une application *portant sur* 27 850 titres (1 % du capital) Fives Lille a été réalisée peu après l'ouverture au cours de 540 francs.

NEW-YORK, 28 mars ⬇ Troisième séance de baisse

Wall Street a accentué ses pertes *lundi 28 mars*, en *raison du pessimisme* provoqué par les tensions politiques dans le monde et la faiblesse des valeurs pétrolières après la décision des pays de l'OPEP de *maintenir leur niveau* actuel de production. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes, qui perdait jusqu'à 45 points à la mi-séance, a clôturé en baisse de 12,38 points, à 3 762,35 points, soit un repli de 0,33 %. Quelque 287 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en baisse a largement dépassé celui des valeurs en hausse : 1 566 contre 649 alors que 573 actions restaient inchangées.

La situation du Mexique, après l'assassinat la semaine dernière du principal *candidat présidentiel, celles de la Corée* du Nord et de la Chine, ainsi que l'affaire Whitewater aux Etats-Unis, monopolisent l'attention des investisseurs, selon Bill *Allyn, de Jefferies and Co. « Le marché a envie de vendre »*, a observé M. Allyn.

Du côté des valeurs, Telefonos de Mexico a perdu 1 7/8 à 60 5/8 et Empresas La Moderna cédait 1/2 à 25 1/8. La *décision des pays de l'OPEP de laisser inchangé leur niveau de production*, qui aurait dû rassurer les investisseurs sur l'inflation, les a au contraire encouragés à vendre les valeurs pétrolières. *Chevron a cédé 1 5/8 à 88 1/4 et* Texaco 1 1/8 à 64 3/4.

VALEURS	Cours du 25 mars	Cours du 28 mars
Alcoa	76 1/4	75 3/4
Allied Signal Inc.	38 1/4	37
American Express	29 5/8	29 3/8
ATT	52 5/8	52 3/4
Bethlehem Steel	20 7/8	20 7/8
Boeing	45 3/4	45 3/4
Caterpillar Inc.	116 3/8	114
Chevron	89 7/8	88 1/4
Coca-Cola	41 5/8	42 1/8
Disney Corp.	45	44
Du Pont de Nemours	56 1/4	56 7/8
Eastman Kodak	44 3/4	45
Exxon	66 1/2	65
General Electric	102 1/8	103 1/2
General Motors	56 7/8	57 1/2
Goodyear Tyre	41 3/4	43 1/8
IBM	54	53 1/2
International Paper	68 3/8	68 7/8
McDonnell Douglas	114 1/2	112 1/2
Merck and Co	30 1/8	30 1/4
Minnesota Mining	100	100
Morgan (J.P.)	63 7/8	63 5/8
Philip Morris	51 3/4	51 1/4
Procter Gamble	53 5/8	54 1/4
Sears Roeb. and Co.	46	45 3/8
Texaco	65 7/8	64 3/4
Union Carbide	25	24 1/2
United Tech.	66 3/8	66 1/8
Westinghouse E.	13	12 7/8
Woolworth	18 1/8	18 1/2

LONDRES 28 mars ⬇ Prudence

Les valeurs ont débuté la semaine très timidement, *lundi 28 mars, à la* Bourse de Londres sur un marché rendu très prudent par les incertitudes sur *l'évolution des taux d'intérêt* britanniques. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a gagné 0,5 point, soit 0,02 %, à 3 129,5 points. L'activité a été faible avec seulement 498 millions d'actions échangées contre 846,3 millions vendredi. Elle devrait le rester dans *l'attente du long week-end pascal*.

L'indice Footsie s'est montré incapable de maintenir le rebond technique qui le faisait progresser de 20 points à la mi-journée. *L'ouverture maussade de* Wall Street lui a fait ensuite perdre l'ensemble de ses gains.

Les nombreuses sociétés détachant leur dividende ont également pesé sur l'indice. Ainsi, Unilever a lâché 24 pence *à 1 023 et Legal and General 15 pence* à 483. Les entreprises ayant annoncé leurs résultats ont connu des sorts bien différents. Pearson a bondi de 31 pence *à 666 grâce à une hausse de 38 % de* son bénéfice imposable en 1993.

VALEURS	Cours du 25 mars	Cours du 28 mars
Allied Lyons	5,58	5,54
BP	3,72	3,88
BTR	3,78	3,74
Cadbury	4,75	4,74
Glaxo	6,24	6,22
GUS	5,82	5,78
ICI	8,14	8,13
Reuters	20,18	20,20
RTZ	8,62	8,48
Shell	6,56	6,56
Unilever	10,45	10,20

TOKYO, 29 mars ⬇ Recul

La Bourse a *clôturé* en baisse, mardi 29 mars, à l'issue d'une séance léthargi*que, victime de la hausse du yen contre* le dollar, consécutive à l'annonce de mesures économiques libérales par le *gouvernement japonais. L'indice Nikkei* a cédé 232,05 points, soit 1,16 %, à 19 709,74 points. Le volume des échanges était estimé à 260 millions de titres contre 250 millions la veille. Selon les opérateurs, celui-ci ne devrait guère varier au moins jusqu'à vendredi, premier jour de l'exercice budgétaire 1994-1995.

« Compte tenu que tous les yeux sont fixés sur le début de l'exercice budgétaire, il est difficile pour le marché de bouger », a commenté un opérateur.

VALEURS	Cours du 28 mars	Cours du 29 mars
Bridgestone	1 560	1 560
Canon	1 710	1 690
Fuji Bank	2 250	2 240
Honda Motors	1 740	1 720
Matsushita Electric	1 760	1 740
Mitsubishi Heavy	696	689
Sony Corp.	6 220	6 130
Toyota Motors	2 000	2 000

CHANGES

Dollar : 5,7070 F ⬇

*Mardi 29 mars, à Paris, le deut*schemark était ferme à 3,4220 F, au cours des premiers échanges interbancaires, contre 3,4235 F lundi soir (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar reculait à 5,7070 F, contre 5,7265 F la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	28 mars	29 mars
Dollar (en DM)	1,6775	1,6680
TOKYO	**25 mars**	**28 mars**
Dollar (en yens)	104,74	103,80

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (29 mars) .... 6 1/8 % - 6 1/4 %
New-York (28 mars) .... 3 9/16 %

BOURSES

PARIS

	25 mars	28 mars
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 136,62	2 144,49
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 489,99	1 494,54
Indice SBF 250	1 447,55	1 451,45

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	25 mars	28 mars
Industrielles	3 775,82	3 762,35

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	25 mars	28 mars
100 valeurs	3 129	3 129,50
30 valeurs	2 472,40	2 479,60

FRANCFORT

	25 mars	28 mars
Dax	2 130,06	2 161,42

TOKYO

	28 mars	29 mars
Nikkei Dow Jones	19 941,79	19 709,74
Indice général	1 613	1 596,51

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7080	5,7090	5,7415	5,7440
Yen (100)	5,5069	5,5133	5,5612	5,5697
Ecu	6,5944	6,5985	6,5932	6,6002
Deutschemark	3,4220	3,4230	3,4258	3,4284
Franc suisse	4,0319	4,0355	4,0524	4,0577
Lire italienne (1000)	3,4964	3,4993	3,4780	3,4829
Livre sterling	8,5534	8,5607	8,5731	8,5839
Peseta (100)	4,1633	4,1671	4,1426	4,1490

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	*Demandé*	*Offert*
$ E-U	3 9/16	3 11/16	3 11/16	3 13/16	4	4 1/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 3/16	2 5/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 1/8	6 1/4	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	*5 11/16*	*5 13/16*	5 5/8	5 3/4	5 1/2	5 5/8
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 1/8	8 3/8	8 1/8	8 3/8	8 1/8	8 3/8
Livre sterling	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	8 1/16	8 5/16	7 15/16	8 3/16	7 7/8	8 1/8
Franc français	6 1/8	6 1/4	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 29 MARS

Liquidation : 22 avril
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,08 % (2142,81)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
147,28	EDF-GDF 3%	5820	5820	—
85,23	B.N.P. (T.P)	1094	1050	–4,02
68,20	Cr.Lyonnais(T.P.)	1070	1050	–1,87
95,67	Renault (T.P.)	2522	2520	–0,08
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2475	2500	+1,01
98,74	Saint Gobain(T.P.)	1271	1289	+1,42
52,24	Thomson S.A (T.P)	1121	1121	—
18	Accor 1	721	718	–0,89
14	Air Liquide 1	820	821	+0,12
14,50	Alcatel Alsthom 1	678	682	+0,59
10	Alcatel Cable 1	643	639	–0,62
13	Alspi 1	385	384	–0,26
—	AGF-Ass.Gen.France	585	577	–1,37
23	Axa 1	1340	1336	–0,30
72,81	Bail Invest. 1	1030	1016	–1,36
10	Bancaire (Cie) 1	592	594	+0,34
10	Bque Colbert CI#	189	187	–1,06
16	Bazar Hot. Ville 2	689	688	–0,15
15	Berger (M) 2	1350	1360	+0,74
15	Bertrand Faure 2	648	—	—
10	BIC 1	1370	1390	+1,46
4	BIS 1	280	281	+0,36
—	B.N.P. 1	258,40	258,50	+0,04
22	Bollore Techno. 1	361	360	–0,28
61	Bongrain 1	3250	3285	+1,08

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
2	Sogenal (Ny) 2	155	157,50	+1,61
33	Sommer-Allibert 1	2379	2395	+0,67
29,30	Sophia 1	533	527	–1,13
34,50	Sovac 1	1720	1705	–0,87
17	Soie Batignolles 1	465	469,90	+1,05

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
0,25	Hitachi 1	52,40	52,80	+0,76
22,73	Hoechst 1	1148	1115	–2,71
1,21	I.B.M 1	316,90	307,70	–2,90
0,90	I.C.I 1	69,30	69,95	+0,94
2,48	I.T.T. 1	472	482	+2,12
0,85	Ito Yokado 1	306,80	307	+0,07
0,28	Matsushita 1	95,65	95,80	+0,16
0,53	Mc Donald's 1	335	338	+0,90

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 28 mars

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 28/03	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7025	5,7265	5,45	5,95
Ecu	6,5915	6,5945	...	...
Allemagne (100 dm)	342,9100	342,3500	330	353
Belgique (100 F)	16,6035	16,6010	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	304,7700	304,3400	293	314
Italie (1000 lires)	3,4495	3,4900	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	86,8900	86,9100	83	91
Irlande (1 iep)	8,2280	8,2670	7,90	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,5340	8,5710	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,3365	2,3305	2,05	3,35
Suisse (100 f)	402,8600	401,7200	389	411
Suède (100 krs)	72,1400	72,5300	69	78
Norvège (100 k)	78,6800	78,5800	74	83
Autriche (100 sch)	48,7270	48,6530	47	50
Espagne (100 pes)	4,1615	4,1680	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3150	3,3100	2,95	3,70
Canada (1 $ can)	4,1440	4,1708	3,95	4,40
Japon (100 yens)	5,4439	5,4632	5,24	5,59

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 28/03
Or fin (kilo en barre)	71700	71600
Or fin (en lingot)	71950	71800
Napoléon (20f)	409	412
Pièce Fr (10 f)	320	—
Pièce Suisse (20 f)	412	413
Pièce Latine (20 f)	414	412
Souverain	527	521
Pièce 20 dollars	2525	2580
Pièce 10 dollars	1370	1400
Pièce 5 dollars	710	—
Pièce 50 pesos	2850	2885
Pièce 10 florins	435	425

Matif (Marché à terme international de France)

28 mars 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 212 846

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	123,04	122,40	120,70
Précédent	122,44	121,74	121,04

CAC 40 A TERME
Volume : 44 983

Cours	Mars 94	Avril 94	Mai 94
Dernier	2145	2157	—
Précédent	—	—	—

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Masako et Jérôme CHOUCHAN
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sangam,

le 26 mars 1994, à Tokyo.

2-12-12 *Kamiikedai*,
Ota-Kû Tokyo 145 Japon.

Décès

– Mme José Artaud-Macari,
M. et Mme Yves Colmou,
Le docteur et Mme Charles Artaud-Macari,
M. et Mme Alain Artaud-Macari,
Elise, Simon, Antoine, Frédéric et Théo,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. José ARTAUD-MACARI,
commandeur de la Légion d'honneur,
président honoraire
du Conseil supérieur des transports.

26, avenue Paul-Doumer,
06190 Roquebrune-Cap-Martin.

Jérôme BOMPARD-LINNEMANN

est mort le 27 mars 1994.

Il aurait eu trente-trois ans le 3 mai.

De la part de
Françoise et Christian Bompard,
ses parents,
Barthélémy Bompard, Claire Salmon Le Gagneur et leur fille Nina,
Emmanuèle Bompard,
Sa famille,
Ses amis français et américains.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 30 mars, à 10 h 30, en l'église *Saint-Médard, 141, rue Mouffetard,* Paris-5e.

Selon ses dernières volontés, il sera incinéré le jeudi 31 mars, à 15 h 45, au Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue de la Glacière,
75013 Paris.

– Nous apprenons le décès du

Père Robert CLÉMENT, s. j.,

survenu le 16 mars 1994, au Liban.

[Né le 12 avril 1918 à Lyon, Robert Clément est entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-huit ans. Il a passé la plus grande partie de sa vie au Proche-Orient, d'abord comme procureur au séminaire de Ghazir, au Liban (1950-1952), puis comme professeur de français et préfet au collège de la Sainte-Famille, au Caire (1953-1962), enfin au collège Notre-Dame de Jamhour, au Liban, où il a occupé diverses fonctions, dont celle de responsable des études secondaires. Spécialiste du droit canon oriental, membre du groupe théologique des Dombes, Robert Clément a été un pionnier de l'œcuménisme. Il a publié de nombreux articles sur les Eglises d'Orient et divers ouvrages sur l'éthique, la théologie et la catéchèse. Son action inlassable en faveur d'un Liban uni dans la diversité de ses cultures et de ses religions lui avait valu d'être nommé officier de l'ordre du Cèdre en octobre 1993.]

– Elodie Degiovanni a perdu sa grand-mère,

Palmyre DEGIOVANNI,

le 19 mars 1994.

Elle croyait aux lendemains qui chantent et elle a tant aimé les siens.

Dominique FAÏN

nous a quittés le 26 mars 1994.

Sa famille et ses amis se retrouveront en l'église Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, Paris-13e, le mercredi 30 mars à 16 heures.

De la part :
de Marie-Solange,
son épouse,
de Sabine, Agnès, Xavier et Bruno,
ses enfants,
des familles Faïn et Jannin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Nathan FEDOROWSKI,
éditeur,
directeur de galerie,

survenu le samedi 19 mars 1994.

Les obsèques ont eu lieu ce jour à Berlin.

« Il siérait aux étoiles de rire aux éclats,
Mais dites, quel trou perdu que ce monde ! »
Boris Pasternak.

– Mme Lina Fréva,
Patricia et Marc Khayat,
Kim et Terry,
Mme Denise Maklouf,
M. et Mme Victor Guez,
M. et Mme François Hababou,
M. et Mme Jules Attia,
M. Lucien Fréva,
Les familles Boccara, Cohen, Wistrich,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Georges FRÉVA.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 mars 1994 à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin, entrée principale.

– Le président,
Et les Membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,
sont profondément attristés par la disparition de l'un des auteurs les plus remarquables de toute l'histoire du théâtre contemporain.

Un immense créateur vient de disparaître.

Eugène IONESCO,

admiré dans le monde entier, joué par les acteurs les plus renommés, a changé la conception même de l'écriture théâtrale en remettant en cause, d'une façon radicale, le langage scénique.

La SACD adresse à sa femme et à sa fille l'expression de sa profonde sympathie.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

(Lire pages 1 et 19)

– Le président,
Le président honoraire,
Et tous les membres de l'Alliance française de Paris,
viennent d'être cruellement éprouvés par le décès de

M. Raymond LAS VERGNAS,
vice-président de l'Alliance française de Paris,

le samedi 26 mars 1994.

Les obsèques auront lieu le jeudi 31 mars, à 10 h 45, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– Mme Liliane Lasry,
son épouse,
Brigitte et Gabriel Lasry,
Clara et Jacques Fiorentino,
Olivier et Nicolas, Léa et Emmanuel,
ses petits-enfants,
Les familles Lasry, Benatar
et Albo de Caracas,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur José LASRY,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,

survenu à son domicile, le 27 mars 1994.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Bagneux, le mardi 29 mars.

54, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

– Dominique,
son épouse,
Romain et Aude,
ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri LE TELLIER,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique (X 75),
ingénieur en chef de l'armement.

Selon sa volonté, il a été incinéré, lundi 28 mars 1994.

6, rue Fizeau,
92150 Suresnes.

– M. Jean Loiseau,
M. François Kœnig
et le docteur Marie-Agnès Kœnig-Loiseau,
M. Guy Beurnier et Mme,
née Anne Loiseau,
Mlle Brigitte Loiseau,
M. et Mme François Loiseau-*Guignard,*
Les docteurs Didier
et Pascale Loiseau,
M. et Mme Pierre Loiseau-Reynier,
Et ses neuf petits-enfants,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Mme Jean LOISEAU,
née Odette Perrin,

le 27 mars 1994, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 mars 1994, à 15 h 30, en l'église Saint-Martin de Langres (Haute-Marne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Une messe à son intention sera dite le jeudi 7 avril, à 18 h 30, en la chapelle de l'hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, Paris (7e).

La famille remercie tout particulièrement le docteur Bernard Boboc et d'équipe soignante du service du professeur Barbier.

– Sa famille,
Ses proches,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Denise LURIN,

survenu le 25 mars 1994, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église d'Hauteville-Lompnès (Ain), le mardi 29 mars.

Cet avis tient lieu de faire-part.

31, rue Duguesclin,
69006 Lyon.

– *Poitiers. Biard. Buxerolles.*

Mme *J.* Trouvé-Létang,
sa nièce,
Mme Paul Létang,
Le docteur et Mme Olivier Trouvé,
et leurs enfants,
M. et Mme Christian Pourel,
et leurs enfants,
Mme Christine Létang,
M. et Mme Gabriel Sotir,
et leur fils,
M. Hubert Létang,
ses petits-neveux,
Mlle M. Ardibus,
sa cousine,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

bâtonnier Jacques MASTEAU,
avocat à la cour d'appel de Poitiers,
ancien député et sénateur,
maire honoraire de Poitiers,
président honoraire du conseil général,
membre honoraire du Parlement,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de l'ordre de Malte,

survenu le 27 mars 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en la cathédrale de Poitiers, le mercredi 30 mars, à 14 heures.

Condoléances sur registres.

La famille recevra à son domicile, le mardi 29 mars, à partir de 14 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

60, rue Jean-Jaurès,
86000 Poitiers.

– Pierre Bessière
et Henri Mahé de Boislandelle,
ont la douleur de faire part du décès de

MIETTE
Marie-Antoinette BESSIÈRE,
née Mahé de Boislandelle,

survenu à Perpignan le 23 mars 1994.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Michel René VASSALLUCCI

* Marseille, 21 septembre 1961,
(†) Amsterdam, 25 mars 1994.

Editeur à Amsterdam,
chevalier dans l'ordre
des Arts et des Lettres.

Editions Arena, De Ruyterkade 39, 1012 AA Amsterdam (Pays-Bas).

La crémation aura lieu à Amsterdam, au crématorium du Nieuwe Oosterbegraafplaats, Kruislaan 126 (Middenweg), le mercredi 30 mars. La cérémonie débutera à 15 h 30.

– La Conférence permanente des orchestres français,
au nom de l'ensemble des administrateurs et des musiciens des orchestres *qu'elle représente,*
a le regret de faire part de la mort de

Pierre VOZLINSKY,
directeur général
de l'Orchestre de Paris,
vice-président de la Conférence
permanente des orchestres français,
ancien directeur de la musique
à Radio-France.

Les orchestres français tiennent à témoigner à sa famille et à ses proches, *ainsi qu'*à l'Orchestre de Paris, son administration, son chef et ses musiciens, leur grand désarroi et leur plus vive sympathie.

Ils garderont de Pierre Vozlinsky le souvenir d'un homme d'exception, et regretteront autant son sens de l'humour et de l'amitié que sa grande exigence et son professionnalisme, qu'il a bien voulu mettre au service de la musique, et dont tant de musiciens ont pu bénéficier.

(Lire page 20.)

– Jacques Vrignaud,
Françoise et Madjid Ali-Khodja,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses parents et amis,
font part du décès de

Yvonne VRIGNAUD,

survenu le 27 mars 1994, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques religieuses et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans l'intimité à Rochefort-sur-Mer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15 *bis*, rue de Maubeuge,
75009 Paris.

– M. et Mme Pascal Weil,
M. Philippe Weil,
ses enfants,
Alice,
sa petite-fille,
Mme Marie-Joseph Moglia
et ses enfants,
M. et Mme Jacques Lançon
et leur fils,
ses frère, sœur, belle-sœur,
neveux et nièce,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Pierre WEIL,
née Geneviève Lançon,

survenu à Paris, le 27 mars 1994, à l'âge de soixante-deux ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 30 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Jean de Montmartre, 19, rue des Abbesses, Paris-18e.

Remerciements

– M. et Mme Bresson,
Et leur famille,
remercient tous les amis qui se sont associés à leur douleur et ont montré tant de marques de sympathie, lors du décès de

Denis BRESSON.

– Eliane Gallico,
son épouse,
Lorenzo,
son fils,
son épouse et leurs enfants,
Ses sœurs, belles-sœurs et beaux-frères,
leurs enfants et petits-enfants,
remercient toutes les personnes qui leur ont exprimé leur sympathie lors du décès de

Ruggero GALLICO,

survenu à Rome, le 20 mars 1994.

– Mme Robert Lajon,
son épouse,
Sa famille,
Ses camarades de déportation,
remercient très vivement toutes les personnes qui leur ont exprimé leur sympathie lors du décès de

M. Robert LAJON.

– Nicole et Faïk Dizdarevic,
dans *l'impossibilité de répondre* aux très nombreux messages reçus lors du départ de

Mirjana,

remercient tous ceux qui leur ont témoigné leur amitié.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire de la mort, le 3 avril 1993, de

Christiane LEGUIL,
née Bayart,

une messe sera célébrée en la chapelle Saint-François, 44, rue Molitor, Paris-16e, le mardi 5 avril 1994, à 18 heures.

Anniversaires

– Il y a deux cents ans, le 29 mars 1794,

Charles Nicolas
BEAUVAIS de PRÉAUX,
médecin,
député de Paris à la Convention,
montagnard,
représentant en mission,
mort au service de la patrie,

était crématisé à Montpellier.

Pour la première fois en Europe, depuis la fin de l'Antiquité, un bûcher était allumé non pour détruire un hérétique, ou par mesure d'hygiène, mais par respect, pour rendre hommage.

La Convention nationale avait voté le transfert des cendres de Beauvais de Préaux au Panthéon.

Les crématistes n'oublient pas.

Pour tout renseignement sur le personnage et la cérémonie funèbre, écrire à : *Association crématiste,* BP 110, 67028 Strasbourg Cedex.

– Le 30 mars 1992,

Bernard VINAY

quittait les siens.

Ses amis se souviennent.

– En ce troisième anniversaire de la disparition de

Claude WARNOD,

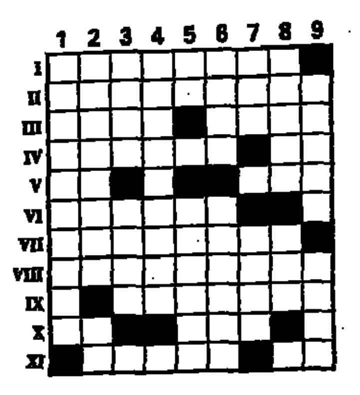
nous pensons à lui.

Colloques

– Il y a trente-deux ans, le 15 mars 1962, six inspecteurs de l'éducation nationale : Max Marchand, inspecteur d'académie, chef du service des centres sociaux éducatifs d'Algérie ; Marcel Basset, Robert Eymard, l'écrivain Mouloud Feraoun, Ali Hammoutene, Salah Ould Aoudia, étaient assassinés à Alger dans l'exercice de leurs fonctions par un commando Delta de l'OAS. En raison des élections cantonales, le colloque annuel de l'association des Amis de Max Marchand et de ses compagnons a été reporté aux 2 et 3 avril 1994. Résidence La Fayette, avenue de Bourgogne, 17000 La Rochelle.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6267



HORIZONTALEMENT

I. Des arrêts en chemin. – II. Un homme qui avait l'habitude de bêcher. – III. Une déclaration. *Une coiffure qui peut donner la* grosse tête. – IV. Nous sommes tous passés par là. Vaut de l'or. – V. Symbole. Peut être pris *dans un salon.* – VI. *Peut servir* pour faire la haie. – VII. Opérations finales. – VIII. Sans parti pris. – IX. Comme une voix qui n'est pas de stentor. – X. *Participe.* Ne manque pas d'homonymes. – XI. Quand on en est, il n'y a pas de quoi pavoiser. S'en va parfois de la poitrine.

VERTICALEMENT

1. Femme avec chien. – 2. Etre vraiment tordant. Partie de la Touraine. – 3. Donne plus d'espace. *Pourrait* s'attaquer à tout un quartier. – 4. Est plus petit que sa moitié. – 5. Préfixe. En face du bidet. – 6. Fis sauter. Doit avoir de bonnes dents. – 7. Elle a ses fidèles. C'est l'ancienne Illiberis. – 8. Etoffe. Put donc répondre. – 9. Craignent le bâton. Chiffre limite pour une agréable rencontre.

Solution du problème n° 6266

Horizontalement

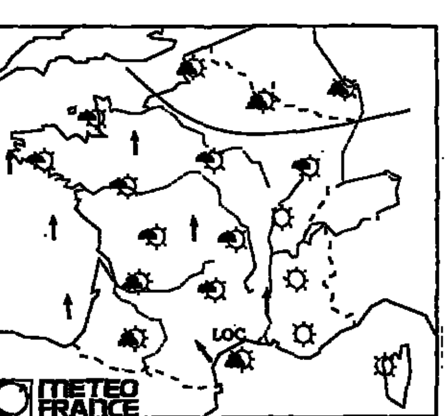
I. Véracité. – II. Accordéon. – III. Ro. Roi. NO. – IV. Ie. Tien. – V. Cures. SR. – VI. Ere. Inter. – *VII. Se. Je. Uri. – VIII. Muera. It.* – IX. Geste. Leu. – X. Anée. Cour. – XI. Oter. Rixe.

Verticalement

1. Varices. Gao. – 2. Ecœurement. – 3. RC. Ré. Usée. – 4. Aorte. Jeter. – 5. Croisière. – 6. Idie. Cr. – 7. Té. Tu. Loi. – 8. Eon. Sérieux. – 9. Nourriture.

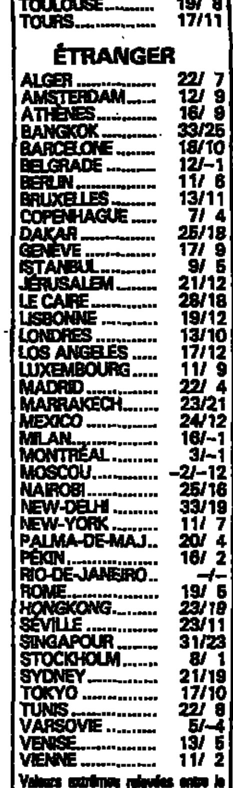
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE MERCREDI 30 MARS 1994 VERS MIDI





TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	18/ 5
BIARRITZ	18/10
BORDEAUX	18/ 9
BOURGES	16/11
BREST	13/11
CAEN	16/12
CHERBOURG	12/11
CLERMONT-FER.	20/12
DIJON	18/11
GRENOBLE	19/ 7
LILLE	14/11
LIMOGES	14/ 9
LYON, BRON	19/ 9
MARSEILLE	18/ 7
NANCY, ESSEY	14/10
NANTES	16/11
NICE	16/ 9
PARIS-MONTS	17/12
PAU	20/11
PERPIGNAN	21/10
POINTE-A-PITRE	30/22
RENNES	16/11
ST-ETIENNE	20/ 6
STRASBOURG	14/10
TOULOUSE	19/ 8
TOURS	17/11
ÉTRANGER	
ALGER	22/ 7
AMSTERDAM	12/ 9
ATHÈNES	16/ 9
BANGKOK	33/25
BARCELONE	18/10
BELGRADE	12/–1
BERLIN	11/ 6
BRUXELLES	13/11
COPENHAGUE	7/ 4
DAKAR	25/18
GENÈVE	17/ 9
ISTANBUL	9/ 5
JÉRUSALEM	21/12
LE CAIRE	28/18
LISBONNE	19/12
LONDRES	13/10
LOS ANGELES	17/12
LUXEMBOURG	11/ 9
MADRID	22/ 4
MARRAKECH	23/21
MEXICO	24/12
MILAN	16/–1
MONTRÉAL	3/–1
MOSCOU	–2/–12
NAIROBI	25/16
NEW-DELHI	33/19
NEW-YORK	11/ 7
PALMA-DE-MAJ.	20/ 4
PÉKIN	16/ 2
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	19/ 5
HONGKONG	23/19
SÉVILLE	23/11
SINGAPOUR	31/23
STOCKHOLM	8/ 1
SYDNEY	21/19
TOKYO	17/10
TUNIS	22/ 8
VARSOVIE	5/–4
VENISE	13/ 5
VIENNE	11/ 2

Valeurs extrêmes relevées entre le 28-03-1994 à 6 heures TUC et le 29-03-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : assez bien ensoleillé dans l'ensemble avec des températures printanières. – De la Normandie au Nord-Picardie, le ciel sera très nuageux le matin, mais les éclaircies devraient se développer en cours d'après-midi par l'ouest. Sur le Languedoc-Roussillon, le vent marin apportera de nombreux nuages bas, le soleil aura bien du mal à se tailler une petite place. En Aquitaine, ainsi que sur le sud des Charentes, le ciel sera voilé toute la journée et des ondées orageuses pourront se déclencher en fin de journée.

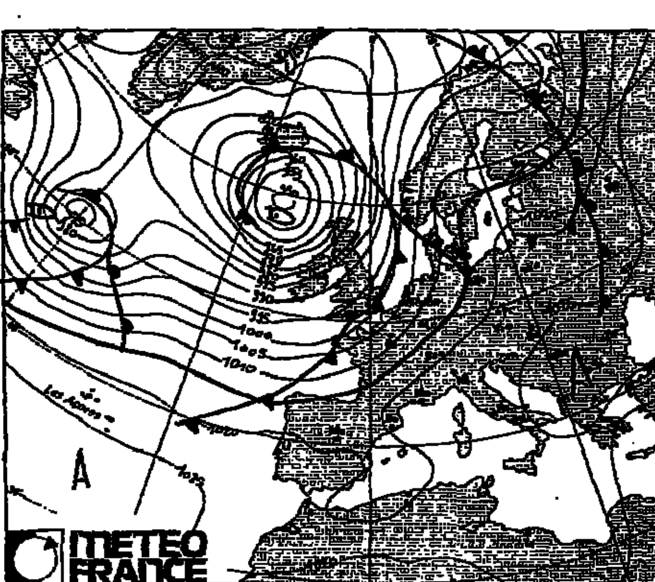
En soirée, le vent de sud se renforcera en vallée du Rhône, il atteindra parfois 80 km/h. Le marin et l'autan souffleront également assez fort ; les côtes bretonnes seront exposées à un vent de sud-ouest atteignant en fin de journée 90 km/h.

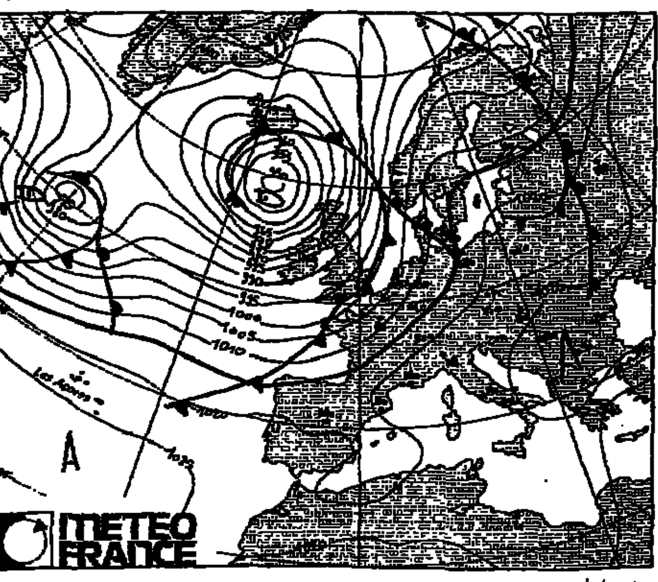
Les températures minimales seront comprises entre 6 et 9 degrés en général. Il fera plus doux près des côtes normandes, avec 10 degrés, ainsi que près de la Méditerranée. C'est dans le Sud-Ouest qu'il fera le plus chaud, avec 13 degrés.

En cours d'après-midi, les températures seront très douces, en hausse par rapport à la veille. Il ne fera pas plus de 15 degrés en Bretagne, tandis que le reste du pays affichera entre 18 et 24 degrés du nord au sud, localement 26 degrés dans le Sud-Ouest.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 31 MARS 1994 A 0 HEURE TUC





MARDI 29 MARS

TF 1

15.20 Série : Mike Hammer.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Cristiana Reali.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.50 Cinéma : Joyeuses Pâques. □ Film français de Georges Lautner (1984). Avec Jean-Paul Belmondo, Sophie Marceau, Marie Laforêt.
22.35 Sport : Boxe. Championnat du monde WBC des légers en direct de Levallois : Miguel Angel Gonzalez (Mexique)-Jean-Baptiste Mendy (France).
23.45 Sport : Fundoor. 5e Swatch Super Fundoor de Bercy.
0.40 Journal et Météo.
1.15 TF 1 nuit (et à 1.40, 3.25, 3.55, 4.30).
1.20 Magazine : Reportages. Quand passe la garde républicaine, de Christophe Berdy et Jean-Claude Fontan (rediff.).
1.55 Téléfilm : Via Mala. (Dernière partie).
3.30 Série : Passions.

FRANCE 2

15.50 Variétés : La Chance aux chansons.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Radio Corbeau. □ Film français d'Yves Boisset (1988). Avec Claude Brasseur, Pierre Arditi, Christine Boisson.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'ai été otage. Invités : Laurence Dreyfus ; Thierry, otage pendant trois mois en Irak, lors de la guerre du Golfe ; le baron Empain. Reportages : Parents d'otages, de Catherine Heuze et Olivier Raffet ; SOS otages, de Stéphane Villeneuve et Vincent Daudey ; Le syndrome de Stockholm, de Jean Claude Catala et Antoine Roux.
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Alain Tanner, réalisateur, Myriam Mézières, scénariste et interprète du film, *le Journal de Lady M.* ; Nacer Khémir, réalisateur du film *le Collier perdu de la colombe* ; Maud Perl, conceptrice des costumes ; Agnieszka Holland, réalisatrice du film *le Jardin secret* ; l'atelier de scénario bordelais Equinoxe ; Musique : Angélique Kidjo ; Défilé de costumes du film *le Collier perdu de la colombe*.

FRANCE 3

16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Roger Hanin.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Liane de Pougy*, de Jean Chalon.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.50 Cirque : La Piste royale.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Jeunesses en révolte : les années 60, de Françoise Prébois. Invité : Serge Berstein, historien.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent.
23.55 Continentales.

CANAL PLUS

15.20 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.15 Le Journal du cinéma.
16.20 Cinéma : Drôles d'oiseaux. ■ Film français de Peter Kassovitz (1992). Avec Bernard Giraudeau, Patrick Chesnay, Ticky Holgado.
17.55 Magazine : Dis Jérôme ?
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.03 Sport : Football. Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe : PSG-Arsenal, en direct ; à 20.30, coup d'envoi ; à 21.15, Flash d'information ; à 22.30, Benfica-Parme, en différé.
0.10 Série : le Juge de la nuit.
0.54 Pin-up.
0.55 Cinéma : Killer Instinct. ■ Film américain de Tony Maylam (1991).

TÉLÉ-EMPLOI

13.50 Reportage : Traits d'union. 14.15 Magazine : Passe, impair et gagne ! 14.30 Magazine : Une région, un jour (Nord-Pas-de-Calais). 15.45 Documentaire : Les Métiers de France (Le fabricant d'automates). 16.50 *Magazine* : L'Ecole *pour un métier*. 18.35 Débat : Vingt idées pour l'emploi.

ARTE

19.00 Série : The Pink Medecine Show.
19.30 Documentaire : *Une histoire de zoo.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. A quoi sert l'ONU ? Invité : Boutros Boutros-Ghali.
21.40 ▶ Soirée thématique : La Symétrie aux ordres. L'architecture monumentale *sous Mussolini. Soirée conçue* par Andres Pfaffli et Doris Hepp.
21.45 Cinéma : Le Conformiste. ■■■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1970). Avec Jean-Louis Trintignant, Stefania Sandrelli, Dominique Sanda (v.o.).

23.35 Documentaire : L'Architecture refoulée. D'Elda Guidinetti et Andres Pfaffli.
0.35 Documentaire : Le Triomphe du vide. De Silvano Agosti (35 min).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Flash.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Téléfilm : Le Secret des deux orphelins. De Donald Shebib, avec Charlton Heston, Bruce Greenwood.
22.35 Série : Les Incorruptibles, le retour.
23.30 Série : L'Heure du crime.
0.15 Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Mes années clip.
1.30 Magazine : Culture pub.
1.55 Magazine : Culture rock.
2.20 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Panorama de la volcanologie.
21.32 Grand angle. Exclus des soins : quelle alternative aux réponses caritatives ? (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Vivre dans la roche.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 février au Châtelet) : Cassandre, de Jarrell, par l'Ensemble InterContemporain, dir. P. Konwitschny ; Marthe Keller, récitante.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette pour deux violons, alto et deux violoncelles op. 163, Der Musensohn, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio
Radio-Shalom, 18 h 30 : Nicolas Sarkozy (« le grand débat »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Versailles-Verdun

UNE poignée d'adolescents en jeans se poussent du coude sous les lambris de Matignon ; on imagine les coups d'oeil furtifs aux plafonds, aux tapisseries. Et l'incrédulité : que sont devenus les CRS, les tribunaux, les grenades ? Soudain il n'y a plus personne entre le pouvoir et nous ! Justement, le pouvoir, le voici, *à petits pas. Affable, le* premier ministre serre les mains de la délégation, invite chacun à s'asseoir. Ces exigences implacables dans ces bouches d'enfants, cette tremblante courtoisie du pouvoir : que nous rappelaient donc ces scènes ? Les négociations de Grenelle, en Mai 68 ? Ou bien Versailles, dont le peuple affamé de Paris, un jour de septembre 1789, découvrit *d'un même regard les ors* et la solitude ?

Sitôt la délégation sortie, tout s'accéléra. Nicolas Sarkozy annonça la « suspension » du CIP pour huit jours. Quelques instants plus tard, le ministre du travail – le même, *quelques jours plus tôt, qui* jurait de s'accrocher au CIP comme les poilus à Verdun – confessait que le gouvernement le suspendait *« pour le supprimer »*. La retraite était en ordre, mais précipitée.

Après l'hôtel Matignon, les jeunes s'élancèrent logiquement à l'assaut de la télévision. Même TF 1 ? Même TF 1, qui avait autorisé deux émeutiers à venir côtoyer le ministre de l'éducation et quelques inévitables (Bernard Tapie, Jack Lang, Claude Bébéar, etc). Soigneusement rangés dans de petits cadres, en duplex de province, d'autres jeunes encore bafouillaient des questions respectueuses.

Ce fut une autre chanson à France 2, qui avait décidé d'ou*vrir son antenne au mouve*ment, pour une soirée sans précédent. Plus de deux heures durant, de la foule rassemblée – *quatre cents participants* – se déversa un flot d'angoisse aveugle et de désespoir lucide, d'attention et de chahut, d'intolérance et d'exigence. Puis, Tapie apparut, arrivant de chez PPDA, à temps pour rappeler que ce défouloir était aussi un spectacle. *« Vous nous bottez le cul, vous avez mille fois raison »*, lança-t-il aux jeunes. *« Qu'est-ce que tu as fait, quand tu étais ministre ? »*, objecta un des « botteurs », provoquant aussitôt la colère du « botté ». Rajeuni de vingt ans, Michel Field, ancien chef *contestataire lycéen, tendait* à ses descendants sa main et son micro. Lorsqu'il alluma sa pipe, ce fut comme une révéla*tion : la télévision venait d'ac*coucher d'un nouveau Polac. *« Que M. Madelin me donne son salaire, je fais son travail ! »*, s'exclama un musicien de Marseille. Et Field, goguenard, au ministre : *« Vous dealez avec lui ? »* Etait-ce la pipe ? L'heure tardive ? A deux minutes de la fin, Alain Madelin rendit les armes : *« En voyant cette émission, je me dis que nous aurions mieux fait de ne pas faire le CIP. »* C'était fini. Dans la tranchée abandonnée, rôdait l'odeur froide des déroutes.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde* radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 30 MARS

TF 1

6.00 Série : Mésaventures. (et à 0.25, 4.05).
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 *Club mini Zig-Zag.*
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Tifou.
7.30 Disney Club mercredi.
8.55 Club Dorothée matin.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Les Trois As.
14.35 Club Dorothée.
17.55 Sport : Football. *5e journée des poules finales* de la Ligue des champions : Spartak de Moscou-AS Monaco en direct de Moscou ; A 18.45, Mi-temps ; A 19.00, *2e mi temps.*
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.15).
19.55 Journal, La minute hippique, Météo et Météo des neiges.
20.25 Sport : Football. 5e Journée des poules finales de la Ligue des champions : FC Barcelone-Galatasaray ; A 21.15, Météo et mi-temps ; A 21.30, 2e mi-temps ; A 22.25, Les meilleurs moments des autres matches : Milan AC-RSC Anderlecht ; Werder Brême-FC Porto.
0.00 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. *Invité : Jean-René Fourtou,* Rhône-Poulenc.
0.20 Journal et Météo.
0.50 TF 1 nuit (et à 1.50, 3.00, 3.55, 4.30).
0.55 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.05, 5.05).
1.55 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (1re partie).
4.35 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
7.40 Clip : Moi, je m'en sort (et à 13.35, 18.40).
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05).
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.35 Série : Les Années collège.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 *Jeu : Un pour tous.*
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.30).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : La Vie en suspens. De Glenn Jordan, avec Richard *Chamberlain, Michael Learned.*
22.25 Première ligne. Justice en France : La justice passe. 1. L'instruction, de Daniel Karlin, Philippe Boucher et *Tony Lainé.*
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Thierry Fortineau, Maurice Garrel, interprètes, à propos du *Visiteur* ; Sophie Sillières, réalisatrice ; Judith Godrèche et Hélène Sillières, interprètes, à propos du film *Grande Petite* ; David Mc Neil *(Tous les bars de Zanzibar)* ; Robert Daley *(Trafic d'influence)* ; défilé de femmes rondes.
1.25 Moyen métrage : Histoire courte.
2.00 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.10 Emissions religieuses (rediff.).
4.10 24 heures d'info.
4.25 Dessin animé.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse.
14.25 Documentaire animalier.
14.50 Série : *La croisière s'amuse.*
16.35 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Faut-il avoir peur des déchets nucléaires, civils et militaires ? Enquête sur les sites ultra-secrets de la recherche nucléaire française. Invités : François Cogné, inspecteur général de la sûreté nucléaire du CEA ; Henri Walfard, directeur général de l'Agence nationale pour les déchets radioactifs ; Monique *Sène, directeur de recherche* au CNRS ; Christian Bataille, député PS du Nord ; Bruno Barrillot, journaliste ; Michèle Rivasi, présidente de la Com*mission de recherche et d'in*formation indépendante sur la radioactivité ; le capitaine de vaisseau François de Penfentenyo. Reportage : confiden*tiel Radioactif.*
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Archives du KGB, la fin du silence, documentaire de Françoise Erb et Claude Heym ; Deux choeurs pour Verdi ; Dub). Aquitaine (Toromania ; Génération *sensations ; Par 3 : le* golf d'Ilbarritz). Bourgogne, Franche-Comté (Campus ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Demain, c'est *nous ; Les éclats terrestres*). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Ballet de Nancy ; Tourisme à Mouzon ; Compact). Méditerranée (Plongée ; *Fantômes du monde* sous-marin). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Périphériques ; Témoins ; Carte postale d'une région européenne). Norman*die (Caméra normande ; Zigue*-Zague ; Saga-cités). Ouest (En flânant avec Roger Gicquel : Cap Sizun ; Tempo). Paris-Ile de-France, Centre (Décryp*tages ; Saga-cités ; Mag-cités* ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Ecoutez voir ; Aléas ; Saga-cités ; Une semaine en Auvergne ; *Accord d'Auvergne*). Sud (Pôle Sud).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

6.59 Pin-up.
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Orson et Olivia.

— *En clair jusqu'à 8.45* —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.45 Surprises.
8.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
9.05 ▶ *Cinéma : Le Chevalier* du château maudit. Film italien de Mario Costa (1959). Avec Massimo Serato, Irène Tunc, Pierre Cressoy.
10.25 Flash d'informations.
10.27 Surprises.
10.40 Le Journal du cinéma.
10.45 Cinéma : Panique chez les Crandell. □ Film américain de Stephen Herek (1991). Avec Christina Applegate, Joanna Cassidy.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 *Décode pas Bunny.*
14.30 Série animée : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : Les Putois à pattes noires. De Mike Barton.
14.55 Surprises.
15.05 Téléfilm : La Vie en cadeau.
16.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 3. Faire la pluie et le beau temps, de Lise Romanoff et Steven Rocha.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 *Magazine* : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : La Joie de vivre. □ Film français de Roger Guillot (1992). Avec Michel Bouquet, Gwennola Bothorel, Patrick Catalifo.
22.10 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : Basic Instinct. ■ Film américain de Paul Verhoeven (1991). Avec Michael *Douglas, Sharon Stone,* George Dzundza (v.o.).
0.24 Documentaire : Pin-up.
0.25 Cinéma : Les Nuits de la pleine lune. ■■■ Film français d'Eric Rohmer (1984). Avec Pascale Ogier, Fabrice Luchini, Tcheky Karyo.
2.00 Documentaire : Mon nom est Orson Welles.
2.50 Surprises.

TÉLÉ-EMPLOI

7.00 *Infos services* (et à 12.00, 17.30, 18.50). 8.30 Documentaire : Un jour, un métier (Alpiniste des villes). 8.45 Magazine : Atout sport (Les métiers du sport). 9.10 Magazine : Un emploi pour tous (rediff.). 10.05 Magazine : Passeport pour le multimédia (rediff.). 10.30 Reportage : Traits d'union (rediff.). 11.00 *Journal des régions* (rediff.). 11.10 Chronique : Bons tuyaux, mauvais plans (rediff.). 11.20 Magazine : Douze atouts pour l'emploi (Portugal, et à 16.00). 12.45 Journal de France 3. 13.00 *Série* : Bouge-toi (La répétition, et à 16.30). 13.20 Magazine : Passion, mode d'emploi (Les artisans du bois). 13.50 L'apprentissage, c'est pour moi. 14.15 Maga*zine : Passe, impair et gagne !* 14.30 Magazine : Une région, un jour (Champagne-Ardenne). 15.45 Documentaire : Les Métiers de France (Le facteur de vielles). 16.50 Magazine : L'Ecole pour un métier. 18.35 Débat : Vingt idées pour l'emploi.

ARTE

19.00 Il était une fois... Alfred le matelot.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Messonnier. Lifer's Group ; J. J. Cale ; Vusi Mahlasela ; Méthode de guitare ; Ensemble Mojdeh ; Alaska ; P. J. Harvey.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Musica : La Passion selon saint Matthieu. De Jean-Sébastien Bach. *Avec Guy De Mey,* Peter Kooy, Barbara Schlick, Ulla Groenewald, Ian Honeyman, Michael Schopper, De Nederlands Bach Vereniging, le *Chœur de garçons de la cathé*drale Saint-Bavo à Haarlem et The Amsterdam Baroque Orchestra, dir. Ton Koopman.
23.10 Cinéma : Neiges sanglantes. ■■ Film soviétique de Gregori M. Kozintsev et Leonid Trauberg (1927). Avec Sergueï Guerassimov, Andreï Kostritchkine, Piotr Sobolevski (muet).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05).
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.00, 6.00).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid. Hammerman ; Conan, l'aventurier ; La Petite Boutique des *horreurs ; Moi, Renart.*
16.00 Magazine : E = M 6.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.30, 4.40).
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Flash.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations. Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 *Magazine : Ecolo 6* (et à 0.55).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm : L'homme que je croyais épouser. De Robert Iscove, avec Lindsay Wagner, Michael Nouri.
22.30 Téléfilm : Riot Gun. De Philippe Triboit, avec Pierre-Loup Rajot, Consuelo de Haviland.
23.50 Magazine : Emotions.
0.20 Six minutes première heure.
2.00 Rediffusions.

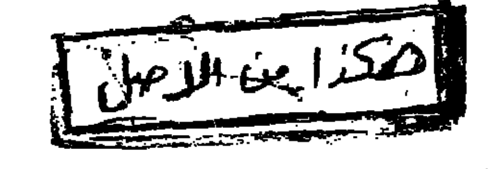
FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Béatrix Beck, écrivain.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Folon (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Françoise Huguier, photographe, sur les traces de...
0.05 Du jour au lendemain. Avec André Comte-Sponville (Valeur et vérité).
0.50 Musique : Coda. Howard Johnson, tuba (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : Motet, de Lully, par le Concert Spirituel ; œuvre anonyme, par *Richard Galliano, accordéon* et Bireli lagrene, guitare ; œuvres de Chamfort, par Alain Chamfort, chant et piano ; extraits du Trouvère, de Verdi et de *Louise, de Charpentier,* par Françoise Pollet, soprano et Claude Lavoix, piano ; Sonate pour clavier en la majeur, de Scarlatti ; Bagatelle pour piano en la mineur, de Beethoven ; Trois mouvements de Petrouchka, de Stravinsky, par Anatol Ugorsky, piano ; œuvres anonymes.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette à cordes no 1 en si bémol majeur, de Mozart ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut mineur op. 101, de Brahms ; Elégie pour alto et piano en sol mineur op. 44, de Glazounov.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Trio de Laurent Dehors, saxophone, avec David Chevallier, guitare *et Louis Moutin*, batterie et percussions.

Les interventions à la radio
France-Inter, 19 h 20 : « Le nouveau paysage politique italien » (« Le téléphone sonne »).



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Epilogue

– Ionesco est décédé !

– Neuf heures, seulement ? C'est incroyable !

– Il n'aura pas survécu beaucoup d'années à son vieil ennemi Ceausescu...

– C'est parfaitement désagréable, cette sonnerie, on dirait...

– Je ne sais pas ce qu'il aurait pensé.

– Il n'y a pas à hésiter, je vais me lever, et je ne réponds pas des conséquences !

– Oh ! bien sûr, il avait fait son temps, encore qu'à la Huchette...

– Ils ont encore forcé sur la dose, je le sens bien.

– Eugène, comme prénom, c'était daté, en soi...

– C'est dit : je me lève. Elle va m'entendre.

– Elle a eu le dernier mot, la mort. Elle s'y entend, la vache !

– Ils ne s'y attendent pas, mais ça finira mal et tout le monde y perdra. Bon, je me lève, je vais me coucher, je suis fatiguée. Morte, littéralement.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

« Créer un nouvel Etat-providence », par Alain Touraine ; « Diagonales » par Bertrand Poirot-Delpech : Effets pervers *(page 2)*.

ÉTRANGER

Sanglante manifestation à Johannesburg

Une manifestation du parti zoulou, l'Inkatha, s'est terminée par des incidents violents qui ont fait des dizaines de morts, lundi 28 mars à Johannesburg. Ces événements sanglants amplifient la crise entre l'Inkatha, l'ANC et le gouvernement *(page 3)*.

L'Ukraine coupée en deux

Les résultats du premier tour des élections législatives ont montré la coupure entre l'ouest du pays, nationaliste et favorable à un rattachement avec l'Europe et l'est, influencé par l'ancien régime et partisan de liens étroits avec la Russie *(page 5)*.

La Corée du Sud reste calme

Dans la crise opposant les États-Unis et la Corée du Nord, Séoul ne souhaite pas aggraver la tension avec Pyongyang et affiche quelques divergences avec Washington *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Bernard Tapie et l'argent de l'OM

Après l'annonce de sa mise en examen, dans l'affaire des comptes de l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie a dénoncé *« un complot médiatico-judiciaire »*. La police judiciaire de Marseille chiffre à plus de 80 millions de francs le montant des versements irréguliers ou inexpliqués du club entre 1988 et 1990 *(page 12)*.

Les aveux restrictifs de Paul Touvier

Lundi, Paul Touvier a raconté la préparation du massacre de sept juifs à Rillieux, le 29 juin 1944. Avec ses mots, ses oublis... ses aveux *(page 14)*.

Coup de filet contre le FLNC

Quatorze nationalistes, dont plusieurs membres du FLNC-Canal historique, ont été interpellés, dans la nuit de dimanche à lundi, alors qu'ils s'apprêtaient à faire sauter un complexe touristique près de Bonifacio, en Corse du Sud *(page 15)*.

CULTURE

Mort du musicien Pierre Vozlinsky

Le musicien Pierre Vozlinsky est mort, lundi 28 mars, à Paris, à l'âge de soixante-deux ans. Artisan important de la remise à niveau de la musique française, il était depuis 1987 directeur général de l'Orchestre de Paris *(page 20)*.

ÉCONOMIE

Bataille boursière dans l'industrie américaine de l'armement

Le fabricant d'avions militaires Grumman est convoité par deux groupes industriels : Martin Marietta et Northrop. Victime de la baisse du budget américain de la défense, l'industrie de l'armement est en pleine restructuration *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

Schliemann découvrit à la fin du siècle dernier, sur le site de l'ancienne Troie, le « trésor de Priam ». Disparu à la fin de la seconde guerre mondiale, il vient de *réapparaître à Moscou alors* que la vie de l'archéologue est transposée à l'opéra.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XIV

Le numéro du « Monde » daté mardi 29 mars 1994 a été tiré à 563 423 exemplaires

Après l'annonce des pertes du Crédit lyonnais

Jean-Yves Haberer demande la création d'une commission d'enquête pour clarifier ses responsabilités

Jean-Yves Haberer, ancien président du Crédit lyonnais, a demandé, mardi 29 mars, une commission d'enquête pour clarifier les responsabilités dans les pertes de la banque publique en 1993. Cette demande intervient alors que les pouvoirs publics s'interrogent sur le maintien éventuel de M. Haberer à la tête du Crédit national.

A croire que personne ne s'en doutait. Apparemment, seule la presse bien informée avait connaissance de l'ampleur des pertes du Crédit lyonnais. Officiellement, la banque du boulevard des Italiens a perdu 6,9 milliards de francs en 1993, mais l'ardoise supposée pourrait bien dépasser les 20 milliards de francs (*le Monde* du 26 mars). Le montant considérable de cette « ardoise » pourrait, selon des rumeurs de plus en plus insistantes, mettre Jean-Yves Haberer, président de la banque nationalisée de 1988 à 1993, et président du Crédit national depuis novembre 1993, dans une position plus que précaire.

L'Etat se dit prêt aujourd'hui à jouer son rôle d'actionnaire en garantissant, notamment, à hauteur de 18,4 milliards de francs un peu plus de 40 milliards de francs de créances immobilières et en participant, à hauteur de 3,5 milliards de francs, à une recapitalisation dont le montant avoisine 5 milliards de francs. Mais, de 1988 à novembre 1993, son rôle d'actionnaire, précisément, n'aurait-il pas consisté à regarder de plus près la stratégie à haut risque adoptée par la banque publique ?

Il est probable que, si le gouvernement avait eu conscience des pertes considérable du Crédit lyonnais, il n'aurait jamais proposé à son ancien président de prendre la tête du Crédit national. Pourtant, les signaux qu'aurait pu percevoir le gouvernement n'ont pas manqué : la Commission bancaire ainsi que des banques concurrentes n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme depuis 1991. Au printemps 1992, par la voix de Charles Pasqua, le Sénat avait annoncé la création d'une commission d'enquête sur le Crédit lyonnais, mais celle-ci n'a jamais rendu ses conclusions.

Quoi qu'il en soit, la décision que va devoir prendre le gouvernement n'est pas aisée. Maintenir M. Haberer en place serait reconnaître implicitement que l'on peut à la fois mal gérer et ne pas pour autant être sanctionné pour cette mauvaise gestion. Alors que, dans les entreprises privées, un certain nombre de dirigeants ont été remerciés par leurs actionnaires pour leur gestion défaillante...

De son côté, Jean-Yves Haberer ne prétend pas qu'aucune erreur n'a été commise, ni que les procédures de contrôle interne, qu'il a eues à cœur de perfectionner, ont été suffisantes. Mais il n'accepte pas d'être considéré, sans débat contradictoire, comme une victime expiatoire, alors qu'il met en avant de nombreuses raisons d'être fier des cinq années passées à la tête du Crédit lyonnais. En outre, il a demandé, mardi 29 mars, qu'une commission d'enquête examine tout ce qui s'est passé et clarifie les responsabilités.

Jean Peyrelevade, actuel président du Crédit lyonnais, s'est donné deux ans pour remettre son établissement à flot. Selon lui, la banque pourrait être en équilibre en 1994 et bénéficiaire en 1995. Mardi 29 mars, il a déclaré sur Europe 1 que la privatision serait envisageable à la fin de l'année 1995.

F. Bn

Le désarroi des chrétiens du Liban

Les maronites déplorent l'attitude discriminatoire du pouvoir à leur égard

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Du patriarche maronite, Mgr Nasrallah Sfeir, au dernier des fidèles, les chrétiens du Liban sont au moins unanimes sur un point : tous veulent la vérité, toute la vérité, et le plus vite possible, sur l'attentat commis contre l'église Notre-Dame-de-la-Délivrance – dix morts et soixante blessés – le 27 février dernier (*le Monde* du 1er mars). Les premiers résultats de l'enquête mettant en cause des chrétiens, liés à l'ancienne et puissante milice des Forces libanaises (FL), n'ont fait qu'ajouter à cette volonté, même si l'enquête menée par un Etat dont ils se sentent exclus n'inspire à beaucoup qu'une confiance limitée.

Marginalisée depuis les élections législatives de l'été 1992 que ses partis traditionnels ont boycottées, la communauté chrétienne, frustrée et démoralisée, subit ce nouveau coup avec d'autant plus d'amertume qu'elle a le sentiment d'être une cible. *« Les chrétiens ne sont pas traités sur un pied d'égalité avec les autres »*, nous affirme ainsi le patriarche maronite. *« On a désarmé les uns, laissé les armes aux autres, on sévit contre les uns et on ferme les yeux sur les méfaits des autres »*, ajoute-t-il, faisant une claire allusion au Hezbollah, la seule milice (intégriste chiite) qui n'ait pas été désarmée, à la demande de la Syrie.

« Que la justice, toute la justice soit faite dans cette affaire, encore faut-il pouvoir la faire à l'égard de tous », dit encore Mgr Sfeir, en indiquant que *« si le gouvernement avait été strict dans l'affaire de Balamand* (un attentat manqué contre une réunion internationale de prélats pour lequel ont été arrêtés des militants islamistes sunnites), *l'explosion de l'église n'aurait peut-être pas eu lieu »*. Prenant ses distances avec les premiers résultats de l'enquête – *« c'est le procès qui dira s'il y a des preuves ou non »*, dit-il –, Mgr Sfeir affirme que, s'il s'avère que *« des chrétiens sont coupables, cela ne veut pas dire que tous les chrétiens le sont et assument la responsabilité de ce crime »*.

Paradoxalement, le fait que des chrétiens soient inculpés a soulagé nombre d'entre eux qui voyaient déjà dans cette action les prémisses d'une campagne des intégristes musulmans, une réplique de ce qui se passe en Egypte contre les coptes. *« Au lieu d'avoir peur, j'ai honte*, dit le Père Basile Hachem, ancien supérieur des moines maronites. *S'il s'était agi d'islamistes, les chrétiens auraient eu l'impression qu'ils n'avaient plus leur place au Liban. Dans cette affaire, notre existence n'est pas en jeu. »*

Un mois jour pour jour après l'attentat, les paroissiens de Notre-Dame-de-la-Délivrance ont fêté le dimanche des Rameaux par une procession sous haute surveillance militaire. Mais rares étaient ceux qui osaient donner ouvertement leur avis. *« J'ai peur, on ne respire plus ici, je n'ose plus rien dire »*, confie une jeune femme qui assiste à la messe dehors, ses deux fillettes présentes lors de l'explosion ne voulant plus pénétrer dans l'église. *« Cette affaire est une porte ouverte pour d'autres buts »*, affirme sous couvert d'anonymat une religieuse venue témoigner sa solidarité. Malgré le peu de popularité des FL depuis la guerre qui les a opposées en 1990 à l'armée du général déchu Michel Aoun, peu de chrétiens accusent d'emblée l'ancienne milice comme si, confusément, tous se sentaient menacés.

« Le droit de s'exprimer »

Les mesures politiques associées à une affaire avant tout judiciaire ont en effet accru le climat de suspicion. Décidées en conseil des ministres, la dissolution du parti des FL et la prise de contrôle par l'armée de ses permanences (*le Monde* du 25 mars) – alors que le parti en tant que tel n'est pas, à ce stade, accusé –, sont ressenties comme des mesures d'autant plus menaçantes que le chef des FL, Samir Geagea, était, après Mgr Sfeir, le plus critique sur la gestion du pouvoir actuel. Ces mesures apparaissent à nombre de chrétiens d'autant plus discriminatoires qu'elles n'ont pas été appliquées par exemple à la Djamaa islamiya, dont des membres ont été impliqués dans l'affaire de Balamand.

Annoncé en même temps que cette dissolution, l'arrêt de tout bulletin d'information audiovisuel, à l'exception de ceux de la radio et télévision d'Etat, laisse planer le doute sur la liberté qui sera désormais laissée aux médias. Si chacun reconnaît que des mesures s'imposent pour régenter l'anarchie de l'audiovisuel au Liban – où l'on compte une quarantaine de télévisions et autant de radios privées –, le moment choisi inquiète. Mgr Sfeir se montre particulièrement net : *« l'opposition*, affirme-t-il, *doit avoir le droit de s'exprimer. Que Dieu inspire les responsables afin qu'ils mettent rapidement au point la loi de réorganisation des médias privés que l'on attend depuis longtemps et qui, nous l'espérons, garantira aux citoyens le droit d'exprimer leurs opinions »*. Promis par le gouvernement pour mardi 29 mars, le projet de loi, que chacun attend avec autant d'impatience que de crainte, devra toutefois encore avoir l'aval des députés.

Dans une affaire où elle est en première ligne, la communauté chrétienne vit d'autant plus mal son divorce avec le pouvoir qu'elle se sent sans recours. Adulée dans le camp chrétien au temps du général Aoun, l'armée qui joue aujourd'hui les premiers rôles, lui semble étrangère. Certains vont même jusqu'à accuser son chef, le général Emile Lahoud, un maronite de chercher, à travers l'élimination des FL, l'adoubement indispensable de Damas pour toute candidature présidentielle.

« La mainmise de l'armée est très dangereuse », estime un député chrétien, qui ajoute que *« les libertés sont en jeu »*. Ces accusations, le gouvernement les récuse et assure que tous les fauteurs de trouble seront traités de la même façon. De source officielle, on affirme ainsi que les arrestations des militants du Hezbollah qui ont défilé armés à Baalbeck, le 11 mars, vont avoir lieu très prochainement. De même source, on précise toutefois que *« le nettoyage radical »* du Liban, qui ne peut se faire sans l'accord de Damas, dépend de l'ensemble du processus de paix au Proche-Orient.

En attendant, ces premières arrestations n'ont pas mis fin aux craintes du pouvoir libanais. Pas moins de 12 000 soldats en civil ont discrètement veillé dans les églises à la sécurité des fidèles lors des cérémonies des Rameaux. En ce début de semaine sainte – propice aux rassemblements religieux – et à quelques semaines d'une visite du pape, dont le patriarche maronite attend *« qu'elle inspire aux chrétiens davantage de confiance en eux-mêmes et renforce leur option de vivre avec les musulmans »*, le gouvernement ne veut prendre aucun risque.

FRANÇOISE CHIPAUX

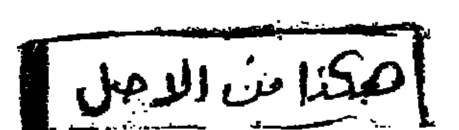
Actionnaire principal du quotidien

André Rousselet assure vouloir garantir l'indépendance d'« InfoMatin »

André Rousselet, ancien président de Canal Plus, qui vient d'entrer à titre personnel dans le capital d'*InfoMatin* (*le Monde* du 29 mars) a rencontré les salariés du jeune quotidien, mardi 29 mars dans la matinée, à Ivry. Le nouvel actionnaire majoritaire de COM, détenteur principal des parts de la Sodepresse, société éditrice d'*InfoMatin*, a tenu un discours plutôt général, sans apporter de précisions sur le montant financier de son engagement. *« Je m'engage dans* InfoMatin *comme dans Canal Plus*, a-t-il expliqué, *avec des ambitions mais je n'ai pas envie de m'immiscer dans l'indépendance du journal. Je ne me reconnais ni dans la droite ni dans la gauche. Et si le journal doit prendre position lors des prochaines présidentielles, ma voix sera une parmi d'autres. Je rejoins votre équipe dont je serai un membre parmi d'autres. »*

« Il n'y a pas d'entreprise perdante qui dure, a fait remarquer M. Rousselet, *il faut donc avant tout parvenir à l'équilibre. Je ferai faire un audit, il nous permettra de nous faire notre religion. Quand nous ferons des bénéfices, il sera temps de se poser de graves questions. »*

L'ancien président de Canal Plus, tout en admettant la fatigue de l'équipe actuelle, a indiqué qu'il déléguerait un gestionnaire, mais qu'il n'y aurait dans l'immédiat ni nouvelles embauches ni développement. Satisfaits de la capitalisation du titre, les salariés ont estimé le discours d'André Rousselet *« plutôt soft et gestionnaire »* mais ils restent dans l'attente.



Le Monde

INITIATIVES

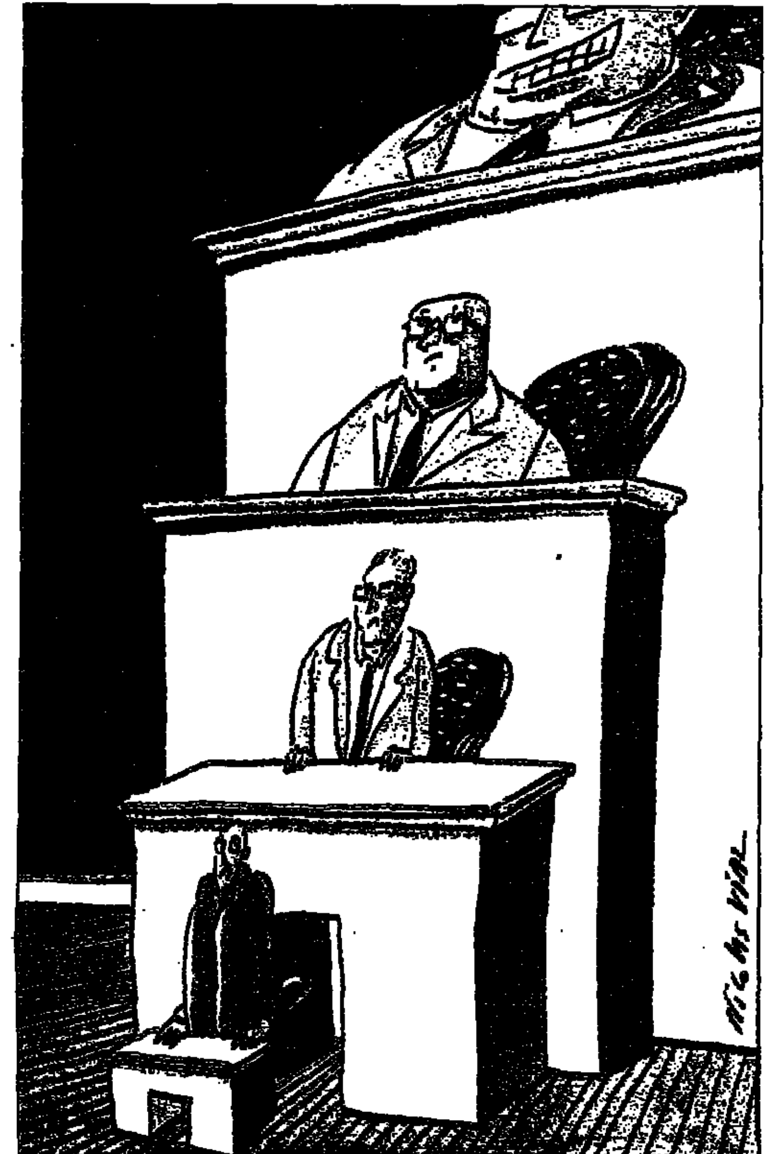
Les multiples visages de l'autorité dans l'entreprise

Pour gouverner ou simplement exercer du pouvoir, plusieurs méthodes existent. Des plus convaincantes aux plus discutables, elles révèlent toujours l'état d'une entreprise

UNE collectivité de travail – toute collectivité de travail – ne saurait se comporter différemment. Comme n'importe *quelle société humaine, elle est agitée* par des pulsions et, derrière sa façade ou sa raison sociale, se laisse aller à quelques turpitudes, pas toujours innocentes. Ainsi en est-il des *manifestations* d'autorité qui s'exercent ici plutôt qu'ailleurs, déterminent un climat, créent parfois une ambiance insupportable, et alimentent d'interminables conversations entre collègues.

Au quotidien, ce ne sont pas des « petits riens » qui ne prêteraient qu'à sourire. Au contraire. Interrogés, les salariés sont d'ailleurs intarissables sur le sujet et, sans trop d'efforts, pourraient ajouter à la liste des « cas », la moindre tentative de typologie souffrant ses *exceptions* et ses variantes. C'est que, d'un bout à l'autre de l'échelle, et pas seulement dans les fonctions de commandement, on en trouve des traces, chaque position, y compris hors de toute situation reconnue comme stratégique, ayant pour effet de mettre en jeu du pouvoir. Il suffit de voir comment s'y prend une secrétaire récalcitrante, ou même un gardien d'immeuble, pour comprendre que le mal ne se circonscrit pas aux PDG ou aux cheffaillons...

Personne n'y échappe vraiment. Et surtout pas celui qui, d'ordinaire, sait se montrer placide, insensible aux mouvements d'humeur, et apparemment capable de retenue. Un jour, en une occasion donnée, sur un détail le plus souvent, il fera preuve d'autorité, d'autant plus fermement exprimée qu'il croira ne pas devoir transiger. Le rouge au front, le visage métamorphosé, il *explosera dans une de ces crises mémorables qui* laisseront leur entourage sans voix. Parce que la coupe est pleine, ou pour défendre un principe, il décidera de « passer en force », au contraire de ses habitudes. Mais ce comportement peut être à répétition et, alors, les proches apprendront vite à détecter les petits signes annonciateurs de la sainte colère. Pour s'en prémunir.



D'AUTRES, moins prévisibles d'une certaine façon, excellent dans la manière d'être autoritaire sans le paraître. Mais leur méthode ne trompe vraiment personne, à l'usage. D'une phrase, d'une intonation ou d'un mouvement de sourcils, ils interviennent à l'économie avec le souci d'éviter les affrontements. Au pis, ils sont cauteleux, au mieux, d'habiles calculateurs qui ne prennent que des risques mesurés. Soit cette façon doucereuse d'en imposer leur est dictée par leur personnalité, et on dira alors qu'ils sont hypocrites, soit elle découle d'une adaptation à l'environnement et aux structures qu'ils ont parfaitement épousées. Les observateurs constatent que ces caméléons au pouvoir se rencontrent fréquemment dans les institutions et là où se concentrent des experts, constitués en collège des pairs.

Déjà, la tactique pointe son nez, à défaut de la stratégie. Elle n'en est que plus évidente quand sévissent ces esprits machiavéliques dont la devise consiste à « diviser pour régner ». Du grand art qui s'accompagne d'une foultitude de petitesses, selon *que le personnage a du talent ou qu'il se laisse aller* aux mesquineries. Certains se servent de cette technique éculée pour asseoir leur autorité plus sûrement que par leurs capacités intrinsèques, et ils provoquent en retour le mépris, parce qu'ils ne font pas longtemps illusion. Mais d'autres, bien plus roués, en font un système de gouvernement redoutable qui peut annihiler les clans et *réduire* les oppositions au nom de l'intérêt supérieur.

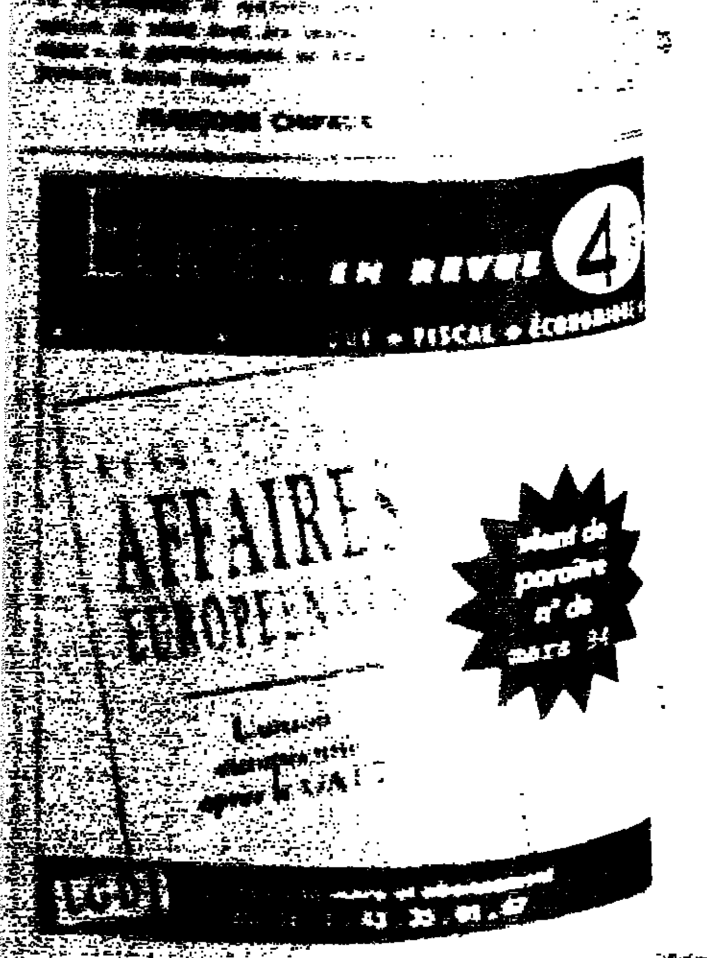
Nous ne sommes pas loin, alors, de ces stratèges dont on dira qu'ils pratiquent le billard à bandes – version critique – ou qu'ils sont doués pour l'anticipation, jouant, mieux que d'autres, *le coup d'après. Une telle* agilité confond les rivaux, médusés, et chacun finit d'ailleurs par leur prêter plus de prescience qu'ils n'en ont en réalité, le comble étant, pour eux, de réussir à illusionner tout le monde. Cette compétence reconnue ou crainte, leur autorité et donc leur pouvoir seront sans *limite. Jusqu'au jour – et* cela arrive fatalement – où ils seront dépassés par les événements ou contrés par plus forts qu'eux.

Mais il suffit de médire pour participer de cette joie secrète que tout salarié entretient dans l'adversité, content de brocarder les défauts alentour. Il y a, fort heureusement, des hiérarques, des experts, ou tout simplement des personnalités à l'aise dans leurs fonctions qui savent dégager une autorité naturelle. Ou qui s'y essaient avec plus ou moins de bonheur.

Ceux-là sont censés rassurer sur la qualité des relations au travail. On les voit *compétents et on ne les ima*gine pas autrement qu'équilibrés, voire justes. Par leur dynamisme, ils sont capables d'entraîner leurs collaborateurs, et c'est sans l'ombre d'une hésitation que le personnel se plie à leur volonté. Ils ont, dit-on, du charisme. Certaines sociétés, et non des moindres, fonc*tionnent ainsi, sous l'impul*sion de meneurs d'hommes dont la renommée est entretenue par les services de communication, enthousiastes au plaisir de pouvoir *« vendre »* l'entreprise sur leur nom.

Reconnus, ces patrons-là accèdent au vedettariat qui décuple leurs possibilités d'intervention, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Bien entendu, c'est le type même de statut qui fait rêver tout homme d'autorité. Mais, là encore, il arrive que ces belles histoires se terminent par l'oubli, quand ce n'est pas par le fiasco, qui n'est plus alors simplement personnel. Le passé des entreprises est plein de patrons historiques... qui ne le sont plus.

Alain Lebaube



DOSSIER • Les multiples visages de l'autorité dans l'entreprise

L'anticharismatique

Certains patrons cherchent d'abord à éviter les conflits

UN coup de barre à gauche, un coup de barre à droite. En langage de marin, cela s'appelle « louvoyer ». Indispensable en mer pour éviter les écueils, cette technique inspire encore certains cadres dans les entreprises et dans les administrations. Côté face, ces responsables dégoulinent de bonne volonté sirupeuse vis-à-vis tant de leur hiérarchie que de leurs collaborateurs. Côté pile, ils s'appliquent avant tout à contourner les personnalités des uns et des autres, redoutant les conflits comme la peste.

Catapultés à la tête d'un groupe de salariés, *« ces responsables n'ont en réalité bien souvent aucune des qualités naturelles qui font émerger les leaders : pas de convictions particulières, pas d'objectifs à long ou moyen termes, pas de plans de bataille »*, observe Nicole Aubert, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris et auteur de plusieurs ouvrages sur le leadership en politique et dans les entreprises.

A défaut d'être cooptés, *« ces antileaders en sont réduits à exercer une autorité par défaut »*, précise Mme Aubert. Si on peut leur faire confiance pour collecter scrupuleusement les avis de chacun, ils ne se prononceront pas pour autant eux-mêmes, s'abritant derrière les insurmontables contraintes auxquelles ils se heurtent. Avec eux, fleurissent les *« ce n'est pas le moment ! »* et autres *« nous n'avons pas les moyens ! »* ou *« de toute façon, vous savez bien qu'on ne peut pas changer le système... »*. Et quand les décisions tombent, elles sont alors présentées sur un mode collectif et impersonnel en tant qu'émanations des étages supérieurs de la hiérarchie. *« Ce type de chef, c'est la poisse !*, s'écrie, de son côté, ce salarié d'une entreprise tertiaire, mettant dans le même panier *« les chefs fuyants qu'on ne sait jamais comment prendre et les hypocrites en qui l'on ne peut pas avoir confiance. » « Si ce mode de management doucereux peut se comprendre en situation de crise aiguë au sein d'un groupe, il ne peut pas devenir permanent »*, renchérit Jean-François Carrara, consultant en ressources humaines chez Algoe management.

Les subordonnés ne sont en effet jamais dupes longtemps, d'autant que les occasions de mettre à nu ces carences d'encadrement ne manquent pas, surtout en temps de crise. *« Comment un cadre qui manque de confiance en lui, peut-il ensuite évaluer correctement les performances de ses collaborateurs ? »*, s'interroge Jean-François Carrara.

Ce profil, « anti charismatique » par excellence, tend toutefois à régresser. Ces comportements sont déjà bannis des modes d'organisation, plus resserrés et transparents, des PME, sous peine de mettre leur vie en danger. Mais ils tendent aussi à disparaître dans les grandes entreprises où les cadres sont jugés à l'aune de performances de leurs équipes. En fait, ces personnalités doucereuses ont surtout tendance à trouver refuge dans les organisations bureaucratiques, encore relativement épargnées par la crise, comme la fonction publique ou certains services fonctionnels des entreprises. *« On peut aussi les retrouver,* précise Nicole Aubert, *dans les organisations fondées sur la compétence d'un groupe d'experts, surtout lorsque ceux-ci participent à la désignation de leur responsable. » « Le contrôle permanent de la base empêche alors toute manifestation d'autorité trop éclatante... »*

Valérie Devillechabrolle

Le billard à trois bandes

Entre requins et dauphins, il arrive que les gros poissons se servent de petits pour avancer



LE jeu est du plus grand cynisme. En résumé, il s'agit de viser A, qui assume des responsabilités importantes dans une entreprise – assez importantes en tout cas pour qu'il ne soit pas attaquable directement –, à travers B. Bref, c'est du billard à deux, voire à trois bandes, avec un seul objectif : la déstabilisation.

La panoplie de celui qui opte pour ces manœuvres est finalement assez large ; *« il suffit*, comme l'indique ce consultant spécialiste en ressources humaines, *de savoir que le pouvoir donne des ailes. A partir de là, tout est imaginable »*. Il y a d'abord les manifestations d'autorité « règlements de comptes ». Le responsable du service gestion du personnel d'une multinationale américaine n'a pas supporté de se voir relégué dans des bureaux exigus lors du déménagement du siège social. En conflit ouvert avec le numéro deux du groupe, responsable des nouveaux agencements, il a donné consigne à son équipe d'*« éplucher les notes de frais »* de tous ceux qui, de près ou de loin, ont collaboré à la cellule déménagement. Un travail de sape qui, sous couvert d'une bonne gestion, a provoqué des tensions quotidiennes désagréables, ce que recherchait son instigateur.

L'art de la déstabilisation

D'un degré supérieur, les affrontements entre dauphins attitrés empruntent parfois des chemins tortueux. Tel est le cas de ce directeur des ressources humaines qui proposa, sous prétexte de promotion, la mutation à un poste plus élevé de son homologue en charge des services financiers, mais dans un établissement distinct du bras droit. Impossible de refuser, puisque la mobilité professionnelle était un cheval de bataille maison. Empêcher celle-ci aurait certainement porté préjudice au directeur financier alors obligé de se justifier auprès du PDG. Le coup fut bel et bien porté car véritablement déstabilisant. Reste encore l'autorité stratégique, celle dont estime devoir faire preuve celui qui arrive aux commandes d'une entreprise et qui souhaite afficher ses couleurs le plus vite possible. *« Depuis un an et suite à la volonté de l'ex-PDG,* explique ce directeur informatique, *j'étais responsable d'un groupe de projets chargé de mettre en place des systèmes d'information davantage en harmonie avec l'organisation du travail. Quand le nouveau président est entré en fonctions, et avant même que j'aie eu le temps de lui expliquer l'avancée de nos travaux, il m'a convoqué et m'a indiqué que cela était annulé. Ce coup d'éclat lui a permis – maintenant je m'en rends compte – de faire comprendre à l'ensemble de l'entreprise qu'il avait pris possession du territoire. L'informatique ne fut qu'un prétexte. »*

La nomination d'un nouveau PDG est, en effet, un terrain favorable à ces jeux politiques. *« J'ai pu observer, à plusieurs reprises, des manœuvres qui sont devenues des classiques du genre,* explique ce chasseur de têtes. *Un numéro un débarque avec la volonté de faire venir aux autres postes-clés de l'entreprise ses fidèles. Il va le signifier à ceux qui doivent céder leur place non pas par affrontement direct – sauf s'il a obtenu des actionnaires tout pouvoir –, mais en les dépossédant petit à petit de leurs prérogatives, refusant par exemple que l'un fasse désormais partie du comité de direction, s'arrangeant pour que l'autre prenne la responsabilité d'une étude « peau de banane » qui le conduira à la faute. »* Ces méthodes n'étonnent plus, elles semblent faire partie du paysage, même s'il n'est pas question pour autant de les afficher ouvertement. Avis aux non-initiés.

Marie-Béatrice Baudet

Ces caractériels qui terrorisent leurs subordonnés

Les éclats de voix à répétition sont leur méthode naturelle de commandement

POUR un oui ou pour un non, ils hurlent, crient, tempêtent, allant même jusqu'à humilier leurs subordonnés. Certains ont la méchanceté chevillée au corps. D'autres, pas si mauvais bougres au fond, reconnaissent parfois qu'ils dépassent un peu trop souvent les limites de l'acceptable. Dans tous les cas, ces caractériels, PDG, directeurs ou chefs, font régner une ambiance détestable dans leur entreprise ou leur service.

Lorsqu'il est arrivé comme numéro deux dans cette banque, Jean n'en est pas revenu. *« J'ai découvert que j'allais travailler avec un caractériel. Un type violent et brutal qui tempête pour des riens. »* Ses précédentes fonctions dans des entreprises plus calmes ne l'avaient pas habitué à ce management par explosion. *« Pour une chaise en mauvais état dans la salle de réunion, il convoque le responsable des services généraux et l'engueule copieusement en public. »* Evidemment, lorsque son patron demande des dossiers, c'est toujours à grand renfort de cris et en urgence... *« Et il ne les lit pas »*, constate Jean, un rien désabusé.

Autre petite particularité du personnage : il prend un malin plaisir à convoquer ses collaborateurs à 8 h 30 et à n'arriver lui-même qu'à 11 heures. Sans un mot d'excuse. Même les clients ont droit à ce traitement. Pris à froid, Jean s'est demandé pendant plusieurs mois ce que signifiait ce comportement. *« Au début, c'était la panique. Je ne savais pas ce qu'il y avait derrière. Si j'allais me faire virer. Après, on finit par laisser courir. Mais ce n'est pas agréable. On a quand même son orgueil. »* Evidemment, cela ne crée pas une atmosphère des plus détendues dans les services : *« Chaque jour, on se demande sur qui ça va tomber. »* Comment analyse-t-il la situation aujourd'hui ? *« Je pense que mon patron est un angoissé, un timide. Son comportement est une manifestation de faiblesse. »*

Il n'a pas fallu longtemps à Geneviève pour apprendre ce qui l'attendait. Un comité d'accueil se chargea de la prévenir dès ses premiers pas dans cette maison d'édition. *« Le jour de mon arrivée, tout le monde m'a dit que je n'avais vraiment pas de chance de travailler avec elle. »* Elle, bien sûr, c'est son chef de service. *« Elle hurlait. On a du mal à imaginer cela dans le cadre du travail. »* Quand elle était de mauvaise humeur le matin, on l'entendait rien qu'à sa manière de claquer la porte. Si une lettre traînait dans la boîte aux lettres du rez-de-chaussée parce que le facteur avait eu un peu de retard et que les secrétaires étaient déjà passées, elle brandissait triomphalement la missive, preuve intangible de la faute professionnelle grave, et la jetait par terre en hurlant pour que les secrétaires la ramassent. Les humiliations, il faut le préciser, étaient strictement réservées au petit personnel. Invariablement, les remarques vexatoires se terminaient par cette insulte suprême : *« Evidemment, vous êtes des non-cadres. »* Un peu fatiguée de ce terrorisme chronique, Geneviève finit par changer d'entreprise.

La recherche d'un bouc émissaire

Jeanne, secrétaire de direction, a bu du petit lait pendant six mois. Et puis, progressivement, les rapports se sont dégradés avec son patron. *« Au début, j'étais la secrétaire modèle. Puis les critiques sont apparues. Le ton est monté. Les propos se sont faits de plus en plus violents. »* En vrac, son directeur l'accuse de perdre des documents... qu'elle n'a jamais eus en sa possession, d'avoir un esprit de fonctionnaire, d'être une « stalinienne » qui a pour seule idée de faire couler la boîte. *« Un jour, il m'a balancé à la tête un document qui traînait sur une table en me disant que ce n'était pas sa place. C'est lui qui l'avait posé là. »* Difficile de résister à ce traitement de choc. *« J'ai de plus en plus de mal à maîtriser mon émotivité. J'en perds le sommeil. »* Quelquefois, son patron s'excuse de son comportement, lui expliquant que s'il est en colère c'est à cause de l'un de ses collaborateurs qui a commis une erreur. *« En fait, je suis son exutoire. »* Un rôle dont elle se passerait bien.

Laure, secrétaire dans un studio de création graphique, a eu également beaucoup de problèmes avec son supérieur hiérarchique direct. En plus du secrétariat pur, elle assurait la gestion des appels clients. *« Tout se passait bien. Et puis, brusquement, sans que l'on sache pourquoi, il explosait. Il ne voulait plus que je fasse ce travail. Il voulait le faire lui-même. Je crois que lorsque je lui dictais les corrections réclamées par un client, il avait l'impression que je lui donnais des ordres, alors que je ne faisais que transmettre une information. »* Un mois plus tard, tout se calmait, il lui confiait de nouveau le travail. *« Il était très violent. Mais je savais malgré tout qu'il appréciait ma façon de travailler. »* D'ailleurs, lorsque Laure a quitté l'entreprise, dans le cadre d'un licenciement économique, ils sont restés en contact. *« Chaque fois qu'il entend parler d'un travail, il m'appelle pour me donner le tuyau. »*

Catherine Leroy


Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-88-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner,* renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐

6 mois ______ ☐

1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
401 MQ 01 PP-Paris RP

DOSSIER • Les multiples visages de l'autorité dans l'entreprise



Diviser pour régner

D'aucuns n'hésitent pas à monter les services les uns contre les autres

DANS une entreprise de bâtiment, les bureaux des cadres sont alignés sur tout un étage et séparés non pas par des murs mais par des vitres. La pièce du milieu est occupée par le PDG, qui peut ainsi surveiller, à tout moment, les horaires, les comportements et le rythme de travail de ses collaborateurs. Ces derniers, qui portent tous le titre de directeur, sont directement rattachés à lui et ne doivent pas communiquer entre eux. Et que tout le monde marche au pas, sinon...

« Le PDG pressure les gens pendant des mois et dès qu'une personne montre des signes de fatigue il la met en concurrence avec une autre, plus jeune et moins bien payée, à laquelle il donne presque le même travail à faire », explique un témoin. Parfois, c'est en présence des deux intéressés qu'il enlève le travail à l'une pour le confier à l'autre. Au bout de quelques mois, une des deux personnes craque et quitte l'entreprise. Il est clair que celle qui reste sait à quoi s'en tenir. Détail touchant : le PDG surnomme ses jeunes cadres *« les petits biquets »*.

Ce genre de pratique fonctionne très bien par temps de crise. En effet, face au chômage, qui osera risquer des représailles en dénonçant de telles méthodes ? Tel est le sentiment des salariés d'une entreprise de communication dont le patron applique une gestion du personnel très sophistiquée. Par exemple, quand un problème collectif surgit, pas question d'organiser une réunion pour l'aborder car ce monsieur ne reçoit les salariés qu'un à un. Et de quoi parle-t-on dans ces face-à-face ? *« Surtout pas du problème concerné*, indique un chef de service. *Sa tactique consiste à systématiquement critiquer tel ou tel autre responsable en hurlant. Moi, je lui fais remarquer que ça ne me regarde pas, mais il s'en fiche. En fait, comme il sait que nous le jugeons incompétent, il se dit que, pour garder son autorité, il n'a qu'à monter les gens les uns contre les autres. »* Et, visiblement, ça marche la plupart du temps.

L'encouragement à la délation fait partie du dispositif. *« Le but du PDG est d'obtenir auprès de chacun de nous des informations sur nos collègues*, précise un autre salarié. *Par exemple, un jour, il m'a demandé si Mme X... avait bien dit qu'elle voulait la peau de M. Y... »* Pour verrouiller le système, le patron a placé auprès de lui des personnes qui ne méritent pas forcément les responsabilités qu'il leur attribue mais qui lui rapportent spontanément tous les ragots. Ensuite il sévit. Par exemple, un salarié a reçu un jour une note où le PDG lui avait écrit : *« Il nous a été rapporté et nous avons constaté que vous preniez votre service à 10 h 30... »* En contrepartie de leur dévouement, les *« taupes »*, comme les appelle un salarié, reçoivent des augmentations de salaire ou des promotions. Ce qui rend furieux tous ceux qui se donnent dans leur travail mais qui, parce qu'ils refusent de jouer le jeu, n'ont droit à aucune reconnaissance. Résultat : *« Tout le monde se méfie de tout le monde »*, soupire une salariée.

Heureusement, les tentatives de division échouent parfois. Ainsi, dans une autre entreprise, un nouveau directeur a cru qu'en jouant sur la mésentente qui existait déjà entre le service financier et le service marketing il assoirait d'emblée son autorité. Aussi a-t-il invité les salariés du service financier dans un grand restaurant et, tout au long du repas bien arrosé, il n'a cessé de les flatter et d'affirmer que le service marketing était vraiment nul et qu'il allait le mettre au pas. Tout le monde est sorti de table ravi. Deux jours plus tard, il a joué le même scénario avec le service marketing. Seul problème, il ignorait que, malgré tout, certains salariés des deux services entretenaient des relations amicales. Si bien que son petit jeu a été mis à nu et son autorité en a pris un coup.

Francine Aizicovici

Quand l'autorité vous tombe du ciel...

Bruno Léchevin, dirigeant syndicaliste, a de la chance : il a trouvé la clé du pouvoir dans son berceau

IL a ce qu'on appelle l'*« autorité naturelle »*, le *« charisme »*. *« A douze ans, j'organisais mes copains de quartier »*, se souvient Bruno Léchevin. Ce militant et dirigeant syndicaliste ne semblait pourtant pas prédestiné à cette carrière. Né dans une famille modeste de petits artisans au cœur du pays minier. Ses études se sont arrêtées à un CAP de menuisier.

En 1968, alors qu'il fait sa première année de CAP dans une « cité technique » de 2 000 élèves, où ses pareils sont toisés avec dédain par ceux qui préparent le bac, il est de ceux qui se font écouter en assemblée générale et qui conduisent les négociations finales. Ensuite il devient président de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), responsable syndical à EDF puis permanent national CFDT. Agé aujourd'hui de quarante-deux ans, il est depuis cinq ans secrétaire général de la Fédération Gaz-Electricité (FGE). *« Je n'ai pas le sentiment*, confie-t-il, *d'avoir jamais eu à me battre pour prendre la place de quelqu'un. »*

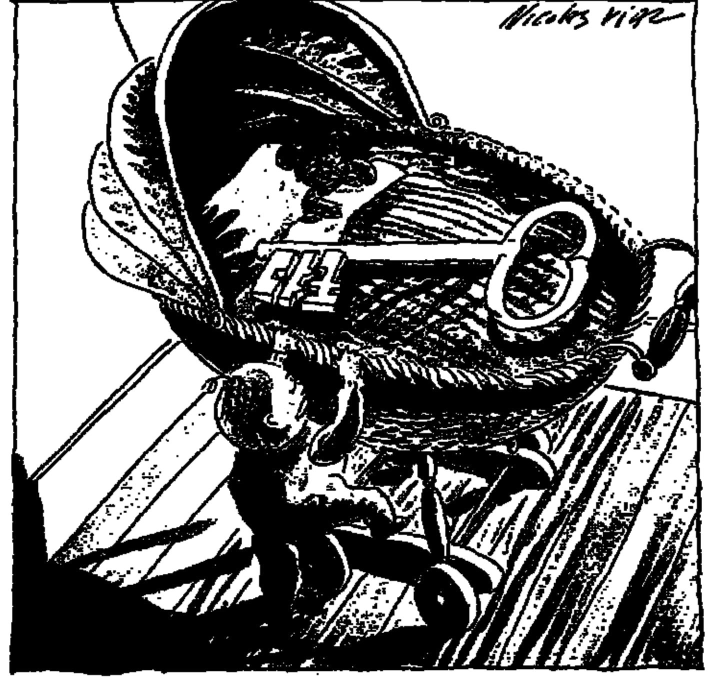
Foin des préoccupations boutiquières

Et c'est un fait qu'il exerce un fort ascendant, non seulement sur son entourage mais sur ses interlocuteurs patronaux. *« En cas de dossier difficile, c'est lui que ces derniers souhaitent rencontrer »*, constate l'un de ses coéquipiers à la FGE. *« Son charisme est évident »*, confirme l'un des acteurs – côté direction – d'une récente et longue négociation sur l'emploi : *« Que ce soit dans une vaste assemblée ou au sein d'un petit groupe, il sait entraîner l'adhésion tout en n'hésitant pas à rester en retrait. Sa force lui vient de son sens politique. Quand il intervient, c'est comme porteur d'un projet qui permet de déplacer les enjeux, de dépasser les thèmes revendicatifs et le court terme. Il est celui qui donne du sens. »*

A l'intérieur de son organisation, sa force lui vient de ce qu'il donne envie de se mobiliser autour de lui. D'abord du fait de sa totale sincérité et de la force de sa conviction : pour lui, le syndicalisme ne peut s'enfermer dans des préoccupations *« uniquement boutiquières »*, selon l'expression d'un de ses collaborateurs, il doit promouvoir la solidarité à tous les niveaux de la société, refuser les logiques d'appareil et de pouvoir. Accroché à ce qui, pour lui, est l'essentiel, il est ainsi celui qui redonne en permanence des points de repère.

Une franchise désarmante

C'est en même temps un homme de passion, sensible, anxieux, sujet à la colère. Vivant *« à 100 à l'heure »*. *« Incroyablement exigeant »* en matière de travail. Mais obtenant beaucoup parce qu'il donne sans compter, qu'il sait écouter, qu'il ne se laisse jamais abattre par l'échec, qu'il ignore la rancune. Le personnage est complexe : à la fois soucieux de l'autonomie de chacun et autoritaire, préoccupé de *« tout vérifier, tout regarder »*. Ce qu'il reconnaît d'ailleurs avec une franchise désarmante : *« Je fonctionne à la confiance. Mais, en même temps je me sens tellement impliqué que j'ai tendance à me mêler de tout. »*



Tout le monde reconnaît sa volonté de démocratie : dans les débats internes, il n'intervient qu'après que chacun s'est exprimé *« jusqu'à plus soif »*, se nourrit des arguments formulés, cherche le consensus. Il laisse le temps mûrir les problèmes et les esprits. Mais sa parole a fini par prendre tant de poids que la contestation, la critique ont tendance à s'atrophier : les collaborateurs se font peu à peu disciples... *« Je sens qu'il faudrait que je parte car j'ai trop d'emprise. Mais tout le monde essaie de m'en dissuader en raison des difficultés de la période. Je me sens piégé... Je crois que je me suis piégé moi-même. »*

Comment remplacer en effet un tel homme ? *« Certains types de leaders*, analyse une personne qui fut longtemps son plus proche collaborateur, *tuent toute possibilité de succession. Lui n'a rien du « tueur » ; mais le problème n'en est pas moindre parce que personne ne se sent au niveau de charisme et d'exigence qui est le sien. » « Il faudrait*, médite l'intéressé, *que j'accepte que mon successeur n'ait pas du tout le même profil que moi... »* Un tournant difficile à prendre !

Marie-Claude Betbeder

« Autorité professionnelle contre autorité organisationnelle »

Un entretien avec Philippe d'Iribarne

« COMMENT s'exerce l'autorité dans une entreprise ? »

– « Sous le vocable d'« autorité », on recouvre des réalités qui sont très différentes et qui reposent sur des légitimités qui ne sont pas du tout les mêmes. Des dizaines, voire des centaines de rapports d'autorité différents coexistent dans une entreprise, même si l'on peut les regrouper en plusieurs familles.

Dans une même sphère d'activité, plusieurs autorités peuvent s'exercer sans forcément se contrarier, par exemple l'autorité de l'ingénieur dans des choix techniques essentiels et celle du contremaître dans un fonctionnement plus quotidien. Par ailleurs, l'autorité de « l'aîné » dans une même spécialité – sa légitimité repose sur la connaissance des règles du métier dont il est le gardien – est très différente de celle du financier soumis aux contraintes économiques et qui doit se montrer très prudent dès lors qu'il intervient hors de son secteur, etc.

– Dans ce contexte, y a-t-il une manière propre à la France d'appréhender les rapports d'autorité ?

– Une des bases du bon fonctionnement qui sous-tend la société française repose sur le paradigme : Chacun est maître chez lui. La reconnaissance mutuelle de la compétence de chacun est essentielle. Dans une entreprise française, ce qui relève des ingénieurs sera bien fait, de même pour la maîtrise et les ouvriers. Mais c'est l'interaction entre les trois niveaux qui est beaucoup plus difficile à gérer. Là se situe le principal obstacle.

Aussi on attend de l'autorité suprême une dimension arbitrale. Le chef est le point de synthèse. La force de sa légitimité repose sur sa compétence professionnelle. Son autorité va de pair avec le respect qu'il inspire. Quel que soit le niveau qu'il occupe dans la hiérarchie, s'il n'y a pas adéquation de la personne au poste, si elle n'a pas la carrure, on estimera qu'elle n'est pas à sa place.

En revanche, dans les pays anglo-saxons, un rôle d'organisation et de coordination est beaucoup plus nettement dévolu aux chefs. Même s'il ne faut pas exagérer les différences entre les Etats-Unis et la France, l'autorité professionnelle interne à la fonction et l'autorité arbitrale située au-dessus des fonctions y tiennent une place moins prédominante. L'autorité anglo-saxonne est beaucoup plus organisationnelle. Quant à l'Allemagne, si l'autorité germanique est d'essence professionnelle, les divers groupes arrivent mieux à organiser leurs concertations sans pouvoir arbitral.

– Quel lien peut-on établir entre l'autorité exercée par un chef d'entreprise et l'efficacité de cette même entreprise ?

– Là aussi la réponse est plurielle, car il existe plusieurs formes d'efficacité. Mais on peut en simplifiant distinguer deux cas. Il y a l'efficacité que l'on obtient à structure constante. Par exemple, celle que la SNCF a démontrée en passant des locomotives des années 30 aux TGV. L'évolution se fait en fonction d'une trajectoire dictée par les progrès techniques et technologiques. Dans cette évolution, le rôle joué par l'autorité reste modeste.

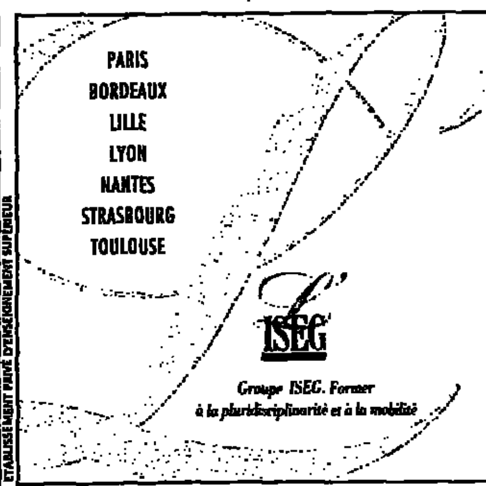
Mais, en période de mutation brutale de l'environnement, qui entraîne des changements dans les métiers, le rôle de l'autorité devient plus stratégique. Le chef doit alors redéfinir les rapports entre les groupes. Ainsi, avant même l'arrivée de Georges Besse, puis de Raymond Lévy à la tête de Renault, des ruptures comme la gestion par projet ou l'accent mis sur la démarche qualité avaient été pensées, mais il fallait l'impulsion d'une autorité neuve pour faire accepter ces nouveaux choix. Dans ce cas c'est au chef de persuader chaque personnel que, dans la somme des efforts demandés, il ne réalise pas plus que sa part. »

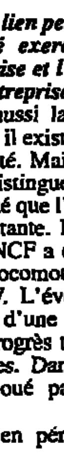
Propos recueillis par Alain Beuve-Méry

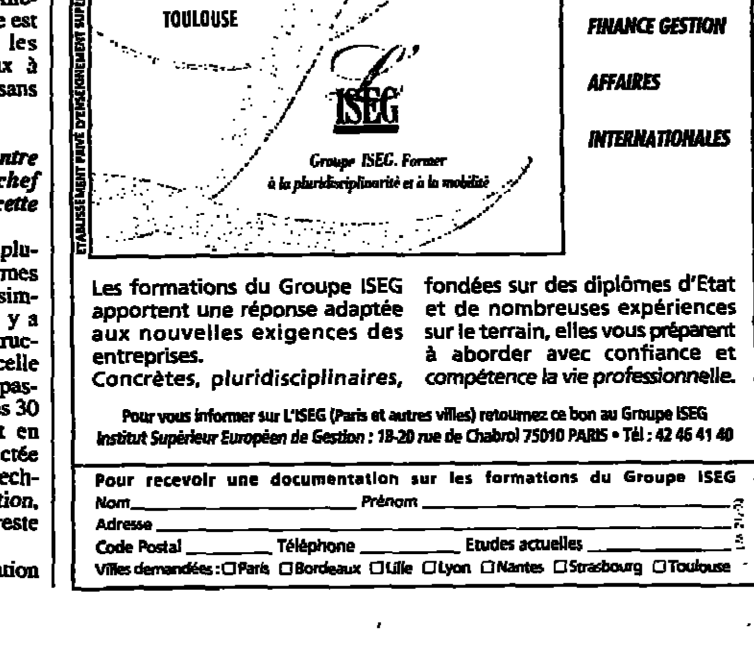
► **Economiste, directeur de recherches au CNRS, Philippe d'Iribarne est notamment l'auteur de deux livres, *la Logique de l'honneur* (Le Seuil, 1989) et *le Chômage paradoxal* (PUF, 1990).**











TRIBUNE

Faux-semblants et vrais problèmes de l'emploi

par Thierry Saussez

DEPUIS des décennies, la plupart des dispositifs publics d'insertion ou de réinsertion professionnelle incluent des rémunérations inférieures au salaire minimum et sont exonérés de charges sociales. Il n'existait pas, en tout cas en nombre suffisant, de mesures d'insertion professionnelle assorties d'une formation dans l'entreprise permettant de compléter les dispositifs de formation en alternance, comme les contrats d'apprentissage ou de qualification. A l'origine, le prédécesseur du contrat de qualification s'exerçait d'ailleurs à l'intérieur de l'entreprise. Et Martine Aubry avait créé, pour les jeunes diplômés, les contrats d'adaptation financés à 80 % du salaire conventionnel. L'insertion professionnelle est donc une idée légitime pour faire face au drame d'un jeune sur quatre au chômage. Cela vaut bien la peine d'essayer de nouvelles pistes et d'arrêter, dans ce pays, de rêver des grands soirs tout en refusant le moindre changement.

D'où vient alors la crise actuelle ? Quelles conclusions plus générales peut-on en tirer dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi ?

En voulant réunir, dans un même contrat, deux mesures visant des publics très différents, les jeunes sans qualification et les jeunes diplômés, en ne précisant pas assez les obligations de formation, on a donné prise à la confusion et à l'exacerbation des passions et des angoisses. Il suffit d'écouter, dans nos communes, l'opposition sincère de tant de jeunes à la dévalorisation de leur formation, acquise au prix de bien des sacrifices personnels et familiaux.

Le gouvernement va trancher. Que le CIP soit mis sous cloche ou abandonné n'est pas l'essentiel. L'urgent est de reprendre le dossier de l'insertion des jeunes. Les plus démunis d'entre eux ne défilent pas ailleurs que dans les services publics ou locaux de l'emploi. Il nous faut aussi entendre ceux qui font le moins de bruit. Nous avons besoin, pour les jeunes sans qualification, d'une mesure simple et efficace d'insertion en entreprise avec une formation sur le tas. Pourquoi ne pas proposer aux collectivités territoriales un partenariat exemplaire, l'Etat finançant à 80 %, les collectivités prenant en charge le solde ? Cela coûtera moins cher que l'accompagnement social. La fonction de tuteur est capitale et difficile. C'est d'elle que dépend l'insertion en entreprise. Pourquoi ne pas exonérer cette fonction de charges sociales ? Cela permettrait d'inciter plus fortement les entreprises. On peut aussi espérer garder des salariés âgés, non plus pour produire, mais pour transmettre leur savoir. Plutôt que de gâcher des compétences, des connaissances et des mémoires, ils deviendraient des traits d'union.

Le bon sens est aussi, avant d'appliquer éventuellement une mesure nouvelle, de maintenir les dispositifs précédents, notamment le contrat d'adaptation. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'administration centrale du travail doit tirer des conclusions plus générales. Nous savons bien que nous sommes sortis des grands systèmes de croissance et de plein emploi. L'emploi n'est plus un Lego avec lequel on joue facilement d'en haut. Il faut expérimenter. Le niveau microéconomique, par sa proximité et sa capacité de suivi individuel, est indispensable pour concrétiser les mesures nationales.

PRENONS garde de ne pas ouvrir un autre front d'incompréhension avec la jeunesse. Avant qu'un dispositif soit opérationnel, ne déstabilisons pas ceux qui existent. Cela aura un premier avantage : offrir une certaine stabilité aux utilisateurs. L'information est stratégique en matière d'emploi. Les PME-PMI connaissent d'autant plus mal les dispositifs publics que ceux-ci changent tout le temps. Cela donnera aussi plus de souplesse aux acteurs, notamment locaux, de l'emploi. C'est vrai des contrats emploi solidarité pour les jeunes, qu'il ne faut pas bloquer, même en les réorientant vers les chômeurs de longue durée, tant qu'une mesure d'insertion professionnelle n'est pas opérationnelle. C'est vrai pour les crédits de formation qui pâtissent, ici ou là, des nouvelles répartitions de compétences entre l'Etat et les régions. C'est vrai pour la chaîne, certes trop complexe mais irremplaçable, de l'information sur la formation qui ne sait plus très bien par qui et comment elle doit être financée.

Elus de terrain, nous sommes inquiets de voir un centre d'animation des ressources et d'information sur la formation (CARIF) qui ferme, des MIF (maisons de l'information sur la formation) en difficulté, des PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation), ou des missions locales contraintes de réduire leurs effectifs. Il faut se rendre compte que c'est souvent dans ces structures que s'établit le premier contact, donc le premier espoir des demandeurs d'emploi, dont certains, et plus du quart des jeunes, ne sont pas inscrits à l'ANPE. C'est également là qu'ils sont suivis et accompagnés dans leur évolution personnelle et professionnelle.

Le premier ministre notait récemment, devant quelques élus locaux, que la politique de l'emploi souffrait encore de trop d'abstraction, et réaffirmait son engagement total dans la lutte contre le chômage. Cet engagement doit être suivi, à tous les échelons de l'administration, en entendant les élus de terrain, en préservant les structures de proximité, en obtenant dès lors le relais indispensable à la compréhension et à l'acceptation de l'action gouvernementale.

▶ **Thierry Saussez est délégué général de l'Alliance villes-emploi.**

INSERTION

Le CIEDIL face à un avenir incertain

Le laboratoire national pour la formation en alternance est frappé de plein fouet par les coupes budgétaires liées à la crise

LE Centre intergénération pour l'emploi par le développement des initiatives locales a vu passer l'orage, violent. La foudre est tombée. Mais maintenant le CIEDIL doit penser à reprendre ses esprits après plusieurs mois d'incertitudes quant à sa survie.

Le CIEDIL est un sigle derrière lequel se cache une entreprise d'insertion par l'économique imaginée il y a maintenant dix ans par Gérard Van der Potte, alors directeur général de l'ANPE, et Gabriel Mignot, délégué à l'emploi. Ces deux experts veulent empêcher la prolifération des stages de formation-parking qui désespèrent les chômeurs. A l'inverse, ils croient en une structure qui replacerait les demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge, dans un cadre aussi proche que possible d'une entreprise industrielle. L'idée précise est de les embaucher avec un contrat de travail à durée déterminée comprenant 40 % de production et 60 % de formation.

Le projet est confié à Régis Bonnevialle, un ancien permanent CFDT du département de la Loire, lui aussi à l'origine de la démarche et qui en deviendra le *patron charismatique*. Le CIEDIL prend jour en juillet 1984 à Saint-Etienne. Très vite, il devient un modèle, salué officiellement par les pouvoirs publics, de gauche ou de droite, nationaux ou locaux, qui y voient notamment un appui solide pour le bassin d'emploi sinistré de la Loire. Le monde du privé ne s'y trompe pas non plus et plusieurs entreprises deviennent des partenaires fidèles. Le CIEDIL prend finalement la stature d'un laboratoire national grandeur nature pour la formation en alternance.

La crise initiée en septembre dernier va venir frapper ce qui constitue l'un des problèmes récurrents pour les entreprises d'insertion : leur financement et leurs résultats comptables.

Un manque de fonds propres

Majoritairement sous capitalisées, manquant de fonds propres, elles trouvent un soutien indispensable auprès des organismes publics qui les subventionnent à hauteur des dispositifs d'aide à l'emploi et de formation dont elles sont en droit de bénéficier. Le CIEDIL n'échappe pas à cette règle. Même si les difficultés financières sont régulièrement à l'ordre du jour, il trouve une oreille attentive auprès des responsables de la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) de la Loire ainsi qu'auprès du conseil général et de la *préfecture, tous trois décisionnaires en* matière de subventions publiques.

Dès septembre 1993, les choses s'enveniment. Les équipes changent à la DDTE et à la préfecture, le ton monte et les problèmes financiers du CIEDIL sont épluchés à la lumière de deux rapports d'audit consécutifs dont le conseil d'administration de l'entreprise d'insertion conteste tout à fait *« la fiabilité et l'objectivité »*. Les dotations à la formation et à l'insertion (près de 9 millions de francs) qui conditionnent également l'attribution des aides versées par le Fonds social européen (4 millions de francs) ne sont pas renouvelées en janvier comme elles l'étaient habituellement les années précédentes. Dix-sept salariés du service formation du CIEDIL connaissent le chômage partiel et les stagiaires de la formation professionnelle envoyés notamment par l'AFPA et l'ANPE sont mis en attente. *« Comprenons-nous bien,* explique-t-on à la préfecture, *nous ne remettons absolument pas en cause le bien-fondé du CIEDIL. Nous exigeons simplement qu'il construise un budget prévisible et fiable pour l'année 94. »*

L'abcès de fixation porte surtout autour de deux points : le taux d'encadrement de la population accueillie et le prix de l'heure-formation. *« Le CIEDIL,* insiste-t-on à la préfecture, *fonctionne avec un ratio d'un formateur pour trois stagiaires alors que nombre d'organismes réussissent avec un pour six, voire un pour huit. Nous pouvons faire des reproches du même type concernant les taux horaires de formation qui vont de 40 à 56 francs, ce qui est nettement plus élevé que ce que proposent d'autres organismes de formation du département. »*

Un raisonnement auquel aussi bien les responsables du CIEDIL que les élus locaux de tous bords, qui se sont montrés solidaires tout comme les responsables d'organismes au premier rang desquels l'AFPA, répondent en mettant en avant la spécificité de la démarche de l'organisme. *« Nous sommes une entreprise d'insertion particulière,* indique-t-on d'une seule voix au CIEDIL, conseil d'administration, personnel, stagiaires, tous en rangs serrés derrière la direction. *Nous voulons permettre à tous ceux que nous accueillons d'approcher de véritables métiers : fraiseur, menuisier, plâtrier... Ce qui n'est pas de même nature que de former un déménageur ou un peintre. » « Cela n'a rien à voir non plus avec les formations bidon vendues 22 francs l'heure stagiaire aux pouvoirs publics, par des organismes qui louent une salle et font du « papier-crayon ». Ne nous trompons pas de population »,* insiste Caroline Le Dantec, directrice de Vitamine T, une entreprise d'insertion du nord de la France, inquiète du procès fait au CIEDIL.

Un saupoudrage de subventions

Tuteurs qualifiés, ateliers équipés, improductivité, malfaçons... le choix du CIEDIL lui coûte effectivement cher, plus cher qu'à d'autres structures qui ont fait le choix de formations moins qualifiantes. Pour toute réponse, la préfecture indique qu'*« elle n'est pas fermée à l'utilité du CIEDIL mais qu'en aucun cas les caractéristiques de la structure ne doivent lui servir d'alibi en matière de gestion »*. *« Nous sommes là,* explique Jean-Pierre Philibert, député UDF de la Loire, membre de la commission de la formation à l'Assemblée nationale et parmi l'un des premiers politiques à afficher son soutien au CIEDIL, *devant une incompréhension du phénomène de la part de l'Etat. Il est plus facile en effet pour les pouvoirs publics de saupoudrer les subventions aux 280 organismes de formation du département plutôt que d'essayer de comprendre un dossier, particulier certes, mais tellement important pour la Loire. »*

De réunions en réunions, d'explications en explications, le pire est évité. Le 18 mars, le CIEDIL et Jean Daubigny, le préfet de la Loire, signent un protocole d'accord au terme duquel la majeure partie des subventions 1993 sont reconduites, à une exception majeure : le partenariat avec l'AFPA, non encore validé par la DDTE, ce qui représente un manque à gagner d'environ 2 millions de francs. La préfecture exige également un suivi trimestriel des comptes conditionnant l'attribution d'un financement supplémentaire de 900 000 francs *« en fonction des économies de gestion réalisées »*.

Le CIEDIL, sauvé à court terme, va tenter de panser ses blessures, notamment les mois d'activité perdus (5 millions de francs selon lui, soit presque un cinquième du budget annuel). Les stocks de production vont ainsi être vendus sur les marchés. Le CIEDIL veut faire feu de tout bois pour reprendre aussi vite que possible le travail. Mais si financièrement il sait qu'il risque de ne pas s'en sortir, c'est surtout moralement qu'il se sent le plus atteint, remis en cause au cœur de sa démarche, risquant donc de reléguer à plus tard les projets déjà élaborés avec plusieurs entreprises, Casino notamment. Objectif : donner une dimension industrielle à des emplois de service trop souvent dévalorisés et assimilés à la création de « domestiques de l'an 2000 ». Un débat essentiel et qui s'inscrit parfaitement dans la lutte contre l'exclusion pourtant annoncée comme une priorité nationale.

Marie-Béatrice Baudet

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

هكذا في الأصل

SECTEURS DE POINTE

. Ingénieurs Opticiens
. Ingénieurs Développement CAO/Calcul Scientifique



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Valeo Eclairage Signalisation s'est fixé comme objectifs prioritaires la qualité totale et le développement de sa capacité d'innovation. Pour faire face à notre expansion, nous recherchons pour notre Centre d'Etudes et de Recherche de **BOBIGNY (93)**

Ingénieurs Opticiens — *Réf. 13431*

Vous serez chargés, au sein de groupes projets performants, de la conception et du développement de systèmes optiques destinés à des produits industrialisés en grande série. Ingénieurs E.S.O. ou de formation Grande Ecole,vous possédez 2 à 5 ans d'expérience et maîtrisez l'anglais. Rigueur, dynamisme et capacité au travail en équipe *sont les qualités requises pour réussir dans cette fonction.*

Ingénieurs Développement CAO/Calcul Scientifique — **Réf. 13432**

Vous serez chargés du développement et de la maintenance en CAO d'applications métiers en environnement UNIX. De formation Grande Ecole, bilingue anglais, vous connaissez UNIX, la programmation (C). Vous avez acquis une première expérience de 3 ans minimum d'un *système CAO orientée en mécanique* avec modélisation de formes gauches. Votre curiosité technique, votre capacité de dialoguer avec des experts et des utilisateurs, votre goût du travail en équipe sont des atouts pour réussir dans ce poste.

Notre Groupe offrira, à des candidats à fort potentiel, de réelles perspectives d'évolution dans un environnement international.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) en indiquant sur l'enveloppe la réf. du poste choisi à **EUROMESSAGES** *BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex, qui fera suivre.*

ORC

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

. Ingénieur Mécanicien BE



Nous sommes leader européen et à la *pointe de la technologie* dans le chauffage et le conditionnement d'air destinés aux véhicules automobiles.

Nous recherchons pour la Direction Branche, située à **LA VERRIERE (78), un Ingénieur Mécanicien (BE) Bilingue anglais.**

Votre mission : • concevoir, organiser et mettre en place un service de gestion des documents techniques pour le compte des différents BE européens et américains spécialisés dans le chauffage et le conditionnement d'air.

Ingénieur Grande Ecole, bilingue anglais, vous possédez 4 ans d'expérience réussie en qualité d'Ingénieur Produit dans un BE et avez déjà travaillé sur la conception de systèmes mécaniques en grande série.

Capacités à manager, à organiser et à implanter un projet au niveau international, et bien sûr goût du *challenge sont des qualités indispensables pour réussir* dans cette fonction.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et rémunération actuelle et souhaitée, sous réf. B52 à notre Conseil **SELECOM** - 226, rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS.

ORC

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Notre Groupe, en forte croissance sur les marchés automobiles mondiaux, contribue activement aux développements des techniques automobiles de demain. Pour accompagner cette dynamique de progrès, notre Branche, leader européen dans les projecteurs et feux de signalisation automobile, recrute pour sa division France des

INGENIEURS
DÉBUTANTS
Grandes Ecoles

Notre objectif est avec vous de dynamiser la mise en oeuvre des axes de développements stratégiques du Groupe en renforçant la compétence dans les fonctions Etudes, Méthodes, Qualité, Achats, Production, Commerce...

Pour réussir ce projet original et ambitieux, dans l'esprit Qualité Totale qui nous anime, vous allez vivre une période de formation intensive sur plusieurs mois et apprendre ainsi l'Entreprise, sa culture, ses métiers, ses hommes, sans oublier le *coeur de sa stratégie industrielle* : son Système de Production.

Pour participer à ce challenge à travers cette forme d'intégration novatrice et valorisante, vous êtes un jeune ingénieur diplômé Grande Ecole, généraliste et/ou spécialisation mécanique, plasturgie, Qualité, optique..., femme ou homme d'entreprise. prêt à vous investir d'abord dans une *phase d'intégration/formation pour mieux vous développer* ensuite avec succès au sein du Groupe. La pratique courante d'une langue étrangère est exigée.

Merci d'adresser CV, photo, lettre à notre conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS Cedex 08 sous la référence 61. 0974 portée sur lettre et enveloppe.

ORC

RESPONSABLE TECHNIQUE du BE
Études et Produits ARMEMENT



Le Département DEFENSE du Groupe E. LACROIX SA à Muret (31) assure la recherche, le développement, la fabrication, la commercialisation de PRODUITS issus de son SAVOIR-FAIRE PYROTECHNIQUE.

Ce Poste basé à *Muret (Toulouse) s'adresse* à un INGÉNIEUR Grande École de Formation MÉCANIQUE, avec une expérience de PLUSIEURS ANNÉES en PYROTECHNIE.

Agé de 40 ans, vous justifiez impérativement d'une expérience approchante dans le domaine ARMEMENT. Vous maîtrisez l'ANGLAIS. Disponibilité, désir de s'impliquer, tempérament de «leader», sont les qualités qui vous sont demandées pour répondre aux objectifs fixés.

Rattaché à la Direction du SERVICE R&D, ce Responsable Technique du Bureau d'Étude gère, organise, met en place les équipes Ingénieurs et Techniciens du BE (20 personnes) et les outils nécessaires à la réalisation des ÉTUDES et DÉVELOPPEMENT des PROJETS, dans le strict respect des délais et des coûts.

Il utilise ses compétences *pour développer l'ensemble des techniques liées aux Produits,* et stimule l'Innovation.

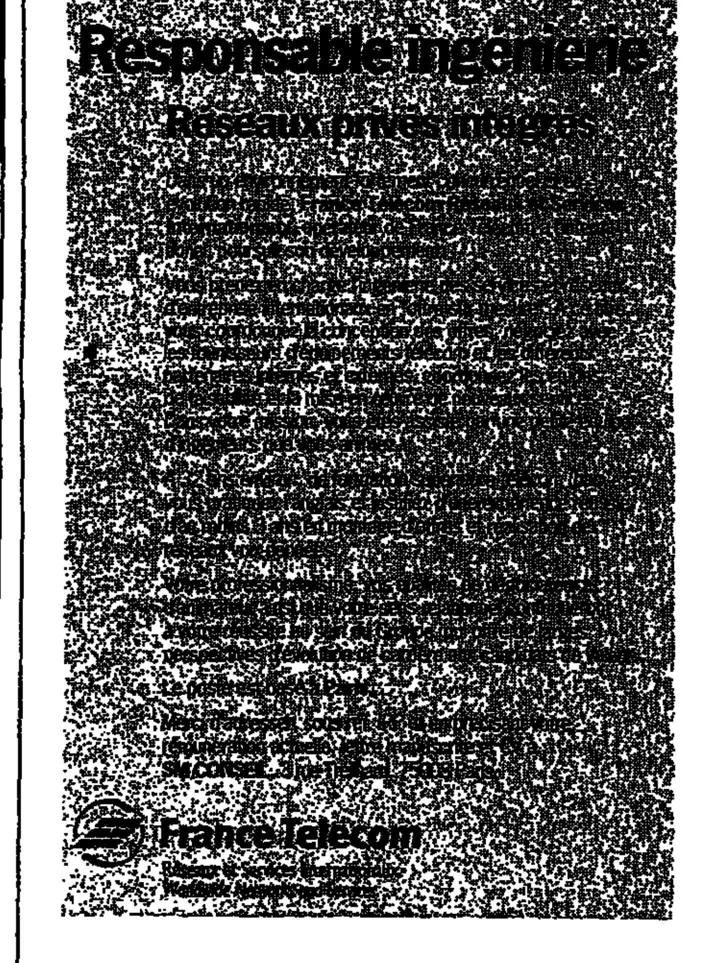
En véritable Animateur du BE, il propose aux Responsables de Projets des solutions optimisées, et apporte, lors des réunions avec les Clients, son soutien technique.

Merci d'envoyer lettre manuscrite (photo), accompagnée de votre Curriculum Vitae dans lequel vous décrirez avec tous les DÉTAILS UTILES vos EXPÉRIENCES sous M 94031 en précisant le Salaire Annuel Brut souhaité à
Marie-Françoise LAUTREC LEPY Conseil en Recrutement
27 rue Perchepinte 31000 TOULOUSE

Entretiens de pré-sélection à Toulouse/Paris. TOTALE DISCRÉTION ASSURÉE

Marie-Françoise LAUTREC LEPY

ORC



MEDIA SYSTEM

Centre de recherche pharmaceutique recrute

Responsable du département biostatistiques et data-management

Pour animer et diriger l'équipe chargée des statistiques expérimentales et du data-management appliqués à la *pharmacologie pré-clinique.*

Compte tenu de l'importance des missions et de la responsabilité d'animation, ce poste nécessite :

- une formation supérieure.
- une expérience confirmée dans les domaines techniques et scientifiques acquise au sein de la recherche pharmaceutique industrielle.
- de réelles qualités relationnelles.

Si ce poste basé en région parisienne vous intéresse, merci d'adresser lettre manuscrite CV et photo sous référence 49339 à Media System. 6 impasse des Deux Cousins. 75849 Paris Cedex 17 qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Entreprise de dimension internationale, leader sur son secteur, recherche, dans le cadre du développement de son offre réseaux internationaux, des

Architectes Réseaux

Ingénieur, vous avez acquis une expérience en conception et/ou en administration de réseaux d'entreprises. Vous disposez de solides compétences techniques et d'une bonne connaissance des offres et produits des opérateurs et constructeurs. Vous possédez de bonnes qualités relationnelles et une bonne maîtrise de l'anglais.

Les postes sont basés en Allemagne et Europe et présentent de réelles possibilités d'évolution à l'international.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence ARR à NC Communication 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris, qui transmettra.

SDMO® Groupes électrogènes

LEADER EUROPEEN SUR LE MARCHE DES GROUPES ELECTROGENES

recherche pour affirmer son développement sur **l'EST DE LA FRANCE**

INGENIEURS D'AFFAIRES

De formation Ecole d'Ingénieur ou similaire (de préférence électromécanique ou électrotechnique), vous souhaitez valoriser votre expérience technique acquise dans le Groupe Electrogène.

En nous rejoignant, vous prendrez en charge le suivi technique, la négociation d'affaires, ainsi que l'animation d'une région. Disponibilité et aisance relationnelle seront vos points forts pour vous affirmer dans cette fonction.

POSTES BASES A GENNEVILLIERS (92)

De larges perspectives d'évolution seront offertes à tout candidat de valeur.

Vous êtes vous reconnu ?

Envoyer votre candidature manuscrite, C.V. et prétentions
s/réf. 4182 à EUROMESSAGES
BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre
ou taper 3617 EUROMES code 4182

ORC

SECTEURS DE POINTE

Filiale d'un grand groupe multinational d'origine française, nous sommes leader européen dans notre métier : la protection de l'environnement.

Adjoint du directeur commercial

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement de notre chiffre d'affaires (plus d'un milliard de francs) nous amène à recruter un ingénieur d'affaires à fort potentiel. Rattaché directement au directeur commercial, vous le secondez en • étant l'interlocuteur de grands comptes et des administrations au plus haut niveau • prenant en charge les dossiers d'appel d'offre français et internationaux • étant à l'écoute du marché et des besoins de notre clientèle.

Agé de 30 ans environ, de formation ingénieur généraliste (X, Centrale, Mines...) ou chimiste, vous avez impérativement une première expérience réussie en qualité d'ingénieur grands comptes au sein d'un important groupe industriel. Aisance dans les contacts, autonomie et puissance de travail seront les garants de votre succès. Anglais courant impératif. Voiture de fonction, déplacements fréquents. Poste évolutif basé dans la région parisienne.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous réf. 49391 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

INGENIEUR DE PRODUCTION DEBUTANT
(ENSAM OU EQUIVALENT)

Notre entreprise, spécialisée dans la fabrication de produits réfractaires, est la filiale française d'un des premiers groupes internationaux dans ce domaine.

Dans l'une de nos usines, qui est située dans le sud de la région parisienne et qui comprend 110 personnes, vous assistez le responsable de la fabrication en prenant progressivement en charge l'animation des équipes de l'atelier central qui travaillent en 2 x 8. Vous participez aux projets d'investissements que nous continuons à développer. Puis, vous apprenez à connaître les activités de nos différents services en y exerçant des fonctions qui doivent vous permettre d'élargir vos compétences et d'évoluer au sein de notre entreprise, voire de notre groupe.

Vous débutez dans la vie professionnelle après des études d'ingénieur et vous parlez allemand ou anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M947, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris.

ODDO
AGENTS DE CHANGE

JEUNE INGENIEUR, PASSIONNE PAR LES MARCHES FINANCIERS

Diplômé d'une Grande Ecole (X, Centrale, Ponts et Chaussées, Mines ...), vous ne vous sentez pas attiré par la technique. Pourquoi ne pas mettre les outils mathématiques que vous maîtrisez au service des produits financiers ?

Sur des marchés en fort développement, votre capacité d'analyse et de résolution de réalités complexes, à laquelle doit s'ajouter la maîtrise des langues, vous permettront de vous valoriser comme teneur de marché ou arbitragiste sur les produits **Dérivés Actions.**

Société de Bourse autonome et fortement capitalisée, la qualité de notre actionnariat (AGF, CAISSE DES DEPOTS, SAN PAOLO, DAIWA) nous apporte pérennité et capacité à nous développer sur des opportunités nouvelles.

Notre projet d'entreprise, au sein duquel nous avons voulu faire une place de choix au volet humain, vous permettra de construire avec nous une carrière passionnante.

Pour un premier contact,
écrivez à notre Conseil
Denis SESBOUE,
sous la référence 5989.

ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

steria

Restez à l'avant-garde des systèmes en informatique bancaire

Chefs de projets

A l'avant-garde des technologies, le groupe Steria (2 100 personnes, CA 1 020 MF) a acquis depuis 20 ans un savoir-faire reconnu dans l'ingénierie de systèmes informatiques.

Au sein de notre branche Banques, vous participerez au développement de grands projets en informatique bancaire.

Diplômé d'une école d'ingénieurs, vous avez environ 5 ans d'expérience, dont 2 ans minimum en tant que chef de projets confirmé dans le secteur bancaire.

Vous maîtrisez les environnements UNIX ou client-serveur et SGBD/R, et votre expérience sur un projet d'intégration sera appréciée.

Votre goût du challenge, votre sens du service et votre esprit d'équipe vous permettront d'être associé à des projets d'envergure en informatique bancaire.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. CP/LM à Ségolène Gravier, Steria Banques, 147 rue de Courcelles, 75017 Paris.

Jonction

SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

INGÉNIEURS D'ÉTUDES LOGICIEL

Cette société de près de 2 000 personnes fait partie d'un grand groupe industriel français, leader mondial dans son domaine. Elle conçoit et développe des produits et systèmes de télécommunications très sophistiqués.

Intégré au sein de petites équipes projets, vous participerez à la conception et au développement de logiciels pour cibles stations de travail ou microprocesseurs en environnement UNIX, dans un contexte méthodologique exigeant.

Ces postes sont basés à Paris Ouest. Ils s'adressent, de préférence, à des ingénieurs grandes écoles de type ESE, ENST, ..., ayant acquis, impérativement, une première expérience d'au moins deux ans en informatique temps réel (C, Pascal, Assembleur 68000, ...), idéalement sur des applications télécommunications ou réseaux. La connaissance d' H.P. Open View serait appréciée.

Si vous souhaitez aujourd'hui évoluer vers des responsabilités plus larges, merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous la référence 114 E à notre conseil :

JSA Technologies
10, avenue Matignon-75008 Paris.



TECHNOLOGIES

UNE REUSSITE INTERNATIONALE

INTERNET

INTERNET est spécialisée dans la réalisation de systèmes intégrés destinés aux banques et permettant d'assurer en temps réel la gestion de leurs activités sur les différents marchés financiers internationaux.

Le succès de nos logiciels ATLAS et TRANSACT déjà installés sur plus de 200 sites nous conduit à renforcer nos équipes notamment dans les grandes villes européennes.

CONSULTANTS BANCAIRES

Interlocuteur privilégié de nos clients européens, vous leur apporterez votre savoir-faire et les conseillerez dans l'utilisation de nos logiciels.
Vous avez une solide expérience des marchés financiers et des opérations bancaires dans leur ensemble.
Une pratique des outils informatiques serait vivement souhaitée.

CONSULTANTS TECHNIQUES

Vous assisterez nos clients dans la mise en place et l'intégration de nos logiciels.
De formation supérieure, vous avez au moins deux années d'expérience professionnelle.
Une connaissance des environnements Unix, SQL, Sybase serait appréciée.

Pour ces postes, nous offrons de réelles perspectives de carrière et des salaires directement liés à vos compétences et à votre expérience.
Nous vous proposons de rejoindre une société à vocation internationale et leader sur son marché.
Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature en précisant le poste choisi à Marie-Hélène Gigot-Lafond - INTERNET SYSTEMS - 19/29, rue du Capitaine Guynemer - Berkeley Building - 92081 PARIS LA DÉFENSE.

MEDIAPA

FENWICK *Distributeur d'équipements d'assemblage et de contrôle de cartes électroniques*

FUJI ELECTROVERT SVS FOUR Pi

recherche un

ingénieur technico-commercial

- *A 28 - 32 ans, ingénieur diplômé, vous possédez déjà une première expérience dans un service production de cartes électroniques.*
- *Vous analyserez les besoins de notre clientèle essentiellement constituée de grands comptes, proposerez les solutions techniques appropriées et en assurerez le suivi.*
- *Parallèlement, vous développerez notre marché en prospectant les PME.*
- *Pour ce poste basé au siège social de Saint-Ouen la connaissance de l'anglais est nécessaire.*
- *Salaire : fixe + intéressement.*

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre conseil : OSWALDT ET ASSOCIÉS 54, rue d'Assas 75006 PARIS, ou saisissez directement votre CV sur 3617 FLASHCV code OSWALDT.

Oswaldt & Associés
CONSEILS EN RECRUTEMENT

Médianova

LE MONDE DES CADRES



Finance Bourse Organisation

Nous sommes le plus important cabinet de conseil en organisation uniquement dédié aux établissements financiers (20 MF de CA, 20 consultants).
Pour poursuivre le fort développement de nos activités de conseil en systèmes d'information banque et bourse, nous recherchons des professionnels ayant une expérience réussie de plus de 3 ans au sein de la DOI d'un établissement financier, d'un cabinet de conseil ou d'audit.

CONSULTANTS

X, Centrale, Télécom, HEC, ESSEC, ESCP

Pour participer à des missions de stratégie informatique au sein des établissements financiers les plus performants, nous recherchons des spécialistes possédant une réelle expérience dans les domaines fonctionnels et techniques suivants :
- étude stratégique et choix de solutions de sous-traitance ou facilities management,
- élaboration de schémas directeurs,
- diagnostic et recommandation d'architecture fonctionnelle,
- maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre de projets importants,
- choix et mise en place de réseaux et bases de données,
- étude d'amélioration de la productivité et réduction des coûts.

Nous vous offrons :
- une implication sur des missions qui vous permettra d'affirmer rapidement vos capacités techniques, managériales et commerciales.
- un environnement stimulant auprès d'associés et de consultants praticiens du conseil issus des plus grandes écoles et spécialisés dans le domaine financier.

Merci d'adresser lettre manuscrite référencée C30, c.v. et prétentions à Bernard NICOLAS, FBO CONSULTANTS, 15 rue de la Banque, 75002 PARIS.

FBO Consultants, l'alternative en matière de conseil

AXIAL

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES TELECOMMUNICATIONS
recherche un(e)

LINGUISTE / ENSEIGNANT(E) DE LANGUES

de préférence d'origine anglophone

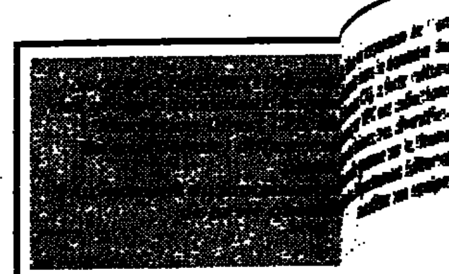
Vous assurerez des fonctions de CONSEILLER PEDAGOGIQUE. Vous contribuerez aux recherches en didactique et mettrez en place, en collaboration avec les enseignants-chercheurs, un cadre d'orientation pour les différents cursus et les programmes de langues. Vous concevrez de nouveaux modes d'évaluation des enseignements.

Diplômé(e) de l'Université, de préférence en linguistique appliquée ou en méthodologie d'enseignement des langues, vous êtes familiarisé(e) avec les procédures de conception et de mise en place de cursus de langues. Vous avez à la fois une expérience d'enseignant de langues et de formateur des enseignants. Vous aimez travailler en équipe et possédez un esprit d'innovation et de créativité.



Merci d'adresser votre dossier de candidature au Chef du Département Langues de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications 46, rue Barrault, 75634 PARIS CEDEX 13

MILLESIMES



Responsable

En charge du développen... collection, vous animez e... spécialistes, d'iconograph... production PAO.
Doté(e) d'une solide form... pratique du processus édit... alliée à la créativité sont...

Editeur Assist...

Vous secondez le respons... tâches : réalisation (prépa... suivi des plannings et des... et des fournisseurs.
De formation supérieure, ... dans l'édition, même de ... investir dans la création d...

Le projet, actuellement ... travail, un fort esprit d... candidats à bon potentiel, ...

Le contexte exige une très ... Ces postes, basés à Paris, ... en CDD d'un an mais ... une intégration.

Merci d'adresser votre dossier ... en indiquant la référence ... sur l'enveloppe, à notre Co... 92 rue Jouffroy d'Abbans ...

omica

SUD OUEST

2ème Quotidien Régional,
recherche pour ses
AGENCES DÉPARTEMENTALES

JOURNALISTES CONFIRMES
dans le SECRETARIAT D'EDITION

Conditions requises :
-Connaissance d'un système rédactionnel informatisé
-Expérience de la gestion d'une ou plusieurs éditions et de l'animation d'un réseau de correspondants.

Merci de transmettre votre candidature sous référence SE/0394 à
la Direction du Personnel
et des Relations Humaines
Journal SUD-OUEST
8, rue de Cheverus - 33000 BORDEAUX

Groupe Sud Ouest

Dominique Barré SA

se développe, recrute 2 consultants et vous informe de son changement d'adresse

Le Carré Vendôme, 17 rue Dunoir, 69003 Lyon.
Tél. 78.62.93.83 - Fax 78.60.52.89.

DB DOMINIQUE BARRÉ S.A.

MEMBRE CSNCR - OPQCM

Sud, plein sud ,...bien au sec

passer la Seine....

LBW
Agence Conseil en Communication

Nouvelle Adresse à partir du 21 Mars :

51-59 rue Ledru-Rollin
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. 45 15 23 50
Fax. 45 15 01 56

NOTRE MÉTIER, ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION

Gemini Consulting

Dans un environnement fortement concurrentiel, où les entreprises doivent évoluer et changer en permanence, nous aidons nos clients à développer des avantages compétitifs durables, en accélérant la transformation de leur entreprise.

Nos clients se situent parmi les entreprises internationales de premier rang, dont les qualités de management sont largement reconnues.
Nous leur apportons :
- l'intégration de plusieurs savoir-faire et notre approche pluri-disciplinaire de la conduite du changement,
- l'énorme expérience acquise, au niveau *mondial, par chacun de nos secteurs d'activités* et par chacune de nos disciplines,
- un partenariat étroit avec leurs équipes, afin d'assurer le transfert de nos méthodes et de créer les conditions d'une transformation sans cesse renouvelée.

Gemini, avec plus de 2000 consultants rattachés à 18 bureaux sur 4 continents, a la plus forte croissance mondiale dans son secteur et doit sa réussite aux qualités exceptionnelles de ses consultants :
- Tournés vers l'action, ils se focalisent sur la mise en oeuvre du changement et sur l'obtention de résultats concrets
- Ils ont une expérience multi-fonctionnelle et une ouverture internationale
- Ils font preuve de créativité et recherchent en permanence l'excellence
- Ils apportent au travail en équipe toute la richesse de leurs personnalités et de leurs compétences
- Ils ont un sens aigu des rapports humains et s'attachent au développement des autres
- Ils vivent et font vivre nos valeurs et notre éthique professionnelles.

Stratégie

Nos consultants conçoivent des stratégies innovantes, qui renforcent les positions de nos clients.

Capables d'évaluer le portefeuille d'activités de nos clients dans une perspective d'ensemble et de penser en dehors des référentiels existants, les candidats que nous recherchons s'attachent à apporter des solutions nouvelles. Une grande expérience sectorielle, une expérience significative de la réflexion stratégique et un fort leadership leur permettent d'influencer la vision stratégique des dirigeants de grandes entreprises.
Réf. : 9401

Gestion Opérationnelle

Nos consultants travaillent en ... collaboration ... clients pour ... fonctionnement ... organisation ... méthodes de ... leurs processus ... générer des g... significatifs ... financiers.

Nous recherchons ... candidats qui ... rôle-clé dans ... majeurs de ... changement ... bâtir sur ... Ils allient une ... connaissance ... plusieurs sect... d'activités (de... l'industrie ... à une expertise ... fonctionnelle ... niveau (achats ... production ... production ... distribution ... R&D, qualité...).
Réf. : 9402

... Réf. : 9403

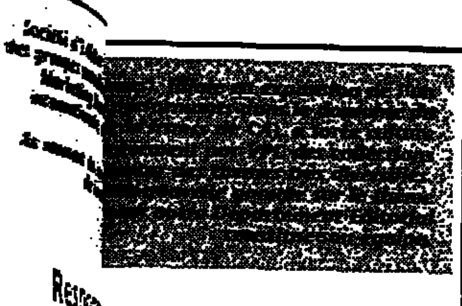
Nous recherchons, pour compléter nos équipes dans ... d'activités de l'industrie et des ...
Ils doivent :
- avoir au moins 5 ans d'expérience dans une entreprise ... ou dans un cabinet de conseil ...
- avoir un niveau de compétence élevé dans l'une des ... et être ouverts à ...
- démontrer des capacités de management et de co... fonctionnelles,
- maîtriser parfaitement deux langues, dont l'anglais ... langue (espagnol, ...
- avoir une formation de haut niveau ; un MBA d'une ... réputée sera ...
Tous nos consultants travaillent chez nos clients et ...

GEMINI

Merci de bien vouloir adresser lettre et CV - avant le ... Irène KLACZYNSKI - Gemini Consulting - 98 rue de ... PARIS - Fax : 33 1 40 ...

LE MONDE DES CADRES

TE/ENSEIGNANT(E) LANGUES



Responsable éditorial H/F réf. B/1003/RE

...ent et de la réalisation de la nouvelle ... contrôlez l'équipe de rédacteurs, de ... et ceux qui assurent en interne la ...

...tion supérieure, vous avez une bonne ... L'aisance rédactionnelle, la rigueur ... atouts essentiels.

Éditeur ... H/F réf. B/1003/ED

...able éditorial dans l'ensemble de ses ... ation des textes, suivi de fabrication), ... budgets, coordination des rédacteurs

... une première expérience significative ... courte durée, vous permettra de vous ... un projet d'envergure.

...n phase de test, l'environnement de ... équipe sont mobilisateurs pour des ... motivés par l'édition.

... bonne pratique de l'anglais.
... ont dans un premier temps à pourvoir ... tement susceptibles de déboucher sur ...

...er de candidature, ... du poste choisi ... onseil : ORNICAR ... 75017 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Consultant : recrutement et conseil

Nos partenaires-clients sont des Sociétés Internationales "High Tech". Nous les assistons et les conseillons dans la recherche de leurs collaborateurs et la constitution de leurs équipes. Dans cet univers professionnel spécifique, les recrutements font appel soit aux ressources des annonces d'offres d'emploi, soit aux apports de l'approche directe. Nous vous confions un ensemble de missions et vous en avez la responsabilité complète depuis la définition des postes jusqu'au suivi de l'intégration des cadres engagés chez nos *partenaires-clients ; et ce, dans un véritable esprit de Conseil et de Service.* Si notre équipe et nos outils informatiques vous apportent le support et les moyens nécessaires à la réalisation de vos recherches, vous êtes cependant impliqué activement dans leur mise en œuvre et leur animation. Et vous pouvez être totalement dévolu à votre rôle de conseil car vous n'avez pas à développer de clientèle. Vous avez une expérience de trois à quatre années de recrutement en entreprise ou en Société de services et vous souhaitez valoriser ce savoir-faire dans un domaine industriel en constante évolution. Adressez votre dossier en précisant vos souhaits de rémunération à Joëlle DUJOUR qui traitera confidentiellement chaque candidature.
Réf. 3037/LF

ALPHA CDI 20, av. André-Malraux, 92300 LEVALLOIS-PERRET.



ALPHA CDI

CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

Notre Fédération Nationale anime les activités communes de 20 Centres de lutte contre le Cancer agréés par le Ministère de la Santé, et intervient dans les domaines médical, scientifique, économique et social. Aujourd'hui, notre mission nous amène à développer nos activités fédérales dans les secteurs médical et scientifique. Nous souhaitons donner ainsi une place toute particulière à l'analyse, la mise en valeur et l'organisation dans ces domaines. C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous intégrer.

Responsable de la mise en application de la politique fédérale, vous coordonnez l'ensemble de nos interventions sur ces activités. Vous *prenez en charge* la gestion administrative des dossiers de recherche biomédicale, organisez les réunions scientifiques, assurez les relations avec les différentes instances scientifiques nationales et internationales, suivez et développez notre banque de données des essais thérapeutiques. *De formation* supérieure scientifique, homme de synthèse et *de rigueur, excellent* rédacteur, vous avez fait la preuve de vos capacités relationnelles et d'organisation au cours de missions précédentes.
La connaissance de notre environnement associée à un savoir-faire en Études et Statistiques sont indispensables pour *mener avec succès* votre mission.

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo) sous la réf. CAM à FNCLCC 101, rue de Tolbiac - 75013 PARIS.

MEDIAPA

... ACCÉLÉRER ... TRANSFORMATION D'ENTREPRISE

Développement de l'Organisation et du Management

Nos consultants contribuent à revitaliser *l'organisation* et à dynamiser les équipes, durant toutes les étapes du processus de *Transformation* de l'Entreprise.

Les candidats doivent avoir une forte expérience dans un ou plusieurs domaines de la discipline : définition des structures de l'organisation, élaboration de modèles de compétences, amélioration *de l'efficacité* des processus de management, développement du management, mise en place d'une *stratégie* des ressources humaines, conduite de projets de mobilisation et de revitalisation à grande échelle... et doivent démontrer une *compréhension* approfondie de l'importance des structures et des hommes dans la *conduite* du changement.
Réf. : 9403

Marketing et Ventes

Nos consultants aident nos clients à développer *des offres correspondant* aux besoins de leur clientèle, à dynamiser leurs ventes pour acquérir de *nouvelles* parts de marché.

Les candidats que nous recherchons ont une forte expérience dans le marketing ou la vente. Ils ont participé à l'introduction de nouveaux produits, au développement de nouveaux marchés ou circuits de distribution, au management d'équipes de vente. Ils connaissent parfaitement tous les *outils, techniques et* processus de marketing, de vente et d'animation des ventes.
Réf. : 9404

Gestion de l'Information

Nos consultants travaillent en étroite collaboration avec nos clients pour définir des systèmes d'information au service de la *stratégie de* l'entreprise, par l'adaptation des systèmes existants ou la spécification de nouveaux systèmes.

Nous recherchons des candidats ayant une expérience dans le management de grands projets de systèmes d'information. Ils doivent en particulier avoir été exposés à la *gestion des interfaces* entre informaticiens et utilisateurs. En s'appuyant sur leur savoir-faire, ils doivent développer et mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information au service de la stratégie globale de l'entreprise.
Réf. : 9405

...eurs d'activités de l'Industrie et des Services, des professionnels correspondant à ces profils.

... ou dans cabinet de conseil réputé,
...lines et être ouverts à notre approche *pluri-disciplinaire* de la conduite du changement,
... exceptionnelles,
...ème langue (espagnol, italien...) est un plus,
... School réputée sera fortement apprécié.
...ès fréquemment. Leur lieu de résidence peut se situer n'importe où en Europe.

...4 à :
...ult 75015 PARIS - Fax : 33 1 40 45 19 99

Rédacteur en Chef

pour prendre en charge l'un de ces deux titres. Sous la responsabilité du Directeur de la Rédaction, vous piloterez le pôle tourné vers l'actualité du monde de l'assurance, la réalisation de grands dossiers du moment ; vous animerez l'équipe de journalistes, SR, participerez au travail rédactionnel, coordonnerez l'activité des sous-traitants...

Nous recherchons avant tout un homme de presse disposant d'une bonne connaissance du secteur économique et financier.

Agé de 30/33 ans, vous êtes par exemple chef de rubrique et vous souhaitez accélérer votre carrière. Le journalisme est votre passion et vous avez l'âme d'un manager.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence M/1006 sur l'enveloppe, à notre Conseil
ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Participez au développement économique des PME/PMI

Au sein d'un organisme d'expansion économique, vous favoriserez la création et le développement de *PME/PMI.* Conseillant les entrepreneurs et collaborant aux montages et aux suivis de leurs projets, votre rôle ne se limitera pas à *de simples préconisations. Vous prendrez* une part active dans la mise à disposition de moyens et de solutions, en particulier en stratégie et finance, en alliance industrielle, en tranfert de technologies, etc. Votre action s'exercera au niveau d'un bassin géographique fort industrialisé mais très apprécié pour la qualité de son environnement.

A 35 ans minimum, de formation type Sup de Co, votre expérience professionnelle vous a amené à participer activement à la direction d'une entreprise, à réaliser des missions d'audit, à maîtriser l'ingénierie financière, à vous familiariser avec les *technologies et les produits industriels.*

Vous êtes avant tout un homme d'action qui sait convaincre.
Vous parlez l'anglais ou l'allemand et votre motivation pour les actions d'intérêt général permettra votre intégration au sein de l'équipe.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf.1305 à LBW, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS.

LBW

CARRIÈRES INTERNATIONALES

L'ESO - European Southern Observatory - est une organisation intergouvernementale chargée de missions d'avant-garde dans le domaine de la recherche astronomique dans l'hémisphère sud. Les huit Etats membres de l'ESO sont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

L'offre de l'ESO constitue une opportunité exceptionnelle pour celles et ceux qui souhaitent évoluer au sein d'un environnement scientifique international.

L'ESO souhaite s'adjoindre dès que possible pour le Service "Personnel et Services Généraux" de l'administration du siège de l'ESO à GARCHING près de Munich (Allemagne) les compétences d'un (m/f)

EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(VE)
(Réf. EAD 132)

Profil: le candidat idéal bénéficie d'une instruction complète de niveau secondaire ainsi que d'une formation en secrétariat ou en sciences administratives et témoigne de plusieurs années d'expérience en tant qu'employé administratif, de préférence dans un bureau du personnel ou financier. Consciencieux et familiarisé à l'outil informatique, il fait preuve de toutes les qualités nécessaires au travail d'équipe et possède une excellente connaissance de l'anglais et de l'allemand.

Fonction: au sein du service du Personnel, le candidat retenu aura pour mission:
les tâches principales : le traitement, le maintien et la mise à jour des statistiques concernant les frais de mission - à terme dans un système informatisé.
autres tâches diverses: ☐ le secrétariat (y compris dactylographie de la correspondance interne et externe relative au programme des boursiers/étudiants, aux commandes, aux déménagements, à la constitution de dossiers, etc.) sur traitement de textes et informatique; ☐ participation aux tâches relatives aux Services Généraux en l'absence du titulaire.

Rémunération: pour ce poste, l'ESO offre une rémunération qui sera fonction de la qualification, de l'expérience et de la situation familiale du candidat; elle sera similaire à celle offerte par les organisations intergouvernementales.

Bien que la préférence soit accordée aux ressortissants des Etats membres de l'ESO, la candidature des personnes originaires d'autres pays et attestant des compétences requises sera également prise en considération. Ce poste est ouvert à tous les candidats, hommes ou femmes.

Les candidatures, accompagnées d'un simple c.v. (pas de documents, copies, *formulaires,... sauf si mentionné) indiquant la référence du poste, doivent être* transmises avant le 20 avril 1994 à l'Administration du Personnel et des Services Généraux, European Southern Observatory, Karl-Schwarzschild-Strasse 2, D-85748 Garching bei München, Allemagne.

ESO

EUROPEAN SOUTHERN OBSERVATORY

CONSEIL EN CARRIÈRES

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre ? Vous vous interrogez sur votre vie professionnelle; vous avez le sentiment qu'il vous faut faire le point et vous êtes prêts à agir.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 19 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.



Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél. 022.342.52.49
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

V.A.G France s.a.

Directeur de la division Ventes-Marketing SKODA

ŠKODA

Avec Volkswagen, Audi et Seat, Skoda est la 4e marque du groupe V.A.G. Depuis plus d'un an, *l'implantation du réseau et* l'importation en France de cette marque sont organisés par V.A.G France.

A la fois "chef de marque" et directeur commercial, vous assurez l'interface avec le réseau de 150 concessionnaires *ainsi que les relations avec la maison mère (République* Tchèque). Véritable manager, vous assumez, avec votre équipe (15 collaborateurs), la supervision des différentes fonctions de la division : • produit • après-vente • prix • communication • distribution.

A 35 ans environ, de formation école de commerce ou d'ingénieur avec une formation complémentaire commerciale, vos 10 années d'expérience dans le monde automobile ont fait de vous un *homme de terrain rompu au fonctionnement* d'un réseau de concessionnaires

Parfaitement bilingue anglais, vous imaginez aisément que la maîtrise de l'allemand est un réel plus ! Candidat à fort potentiel, votre réussite dans cette mission très motivante pourra vous ouvrir, à terme, des perspectives d'évolution au sein du groupe.

Le poste est basé à Villers-Cotterêts (à 1 heure de Paris).

Merci d'adresser votre dossier de candidature à V.A.G France, DPRS, BP 64 02601 Villers-Cotterêts Cedex.

MEDIA SYSTEM

BANQUE MOYENNE

filiale d'un grand groupe financier recherche

•••

CAMBISTE CLIENTÈLE

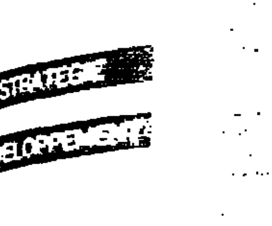
Rattaché directement au responsable des marchés.

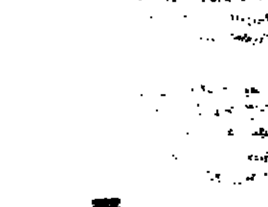
Chargé d'assurer des cotations et de négocier les opérations de change avec la clientèle.

•••

Formation supérieure.
Première expérience opérationnelle en salle de marchés.
Age : 28/30 ans environ.
Langue anglaise indispensable.
Lieu de travail : Paris.

Envoyer candidature manuscrite et curriculum vitae avec photo, sous référence : N° 8747.
LE MONDE PUBLICITÉ, 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris. Cedex 08.







LES DIRIGEANTS

Directeur France

STRATEGIE

DEVELOPPEMENT

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE SPECIALISEE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT RECHERCHE SON DIRECTEUR FRANCE

A la tête d'un département regroupant plusieurs centres de profit, vous assurez, par une action commerciale et relationnelle soutenue la promotion et le développement de nos activités dans les domaines de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau.

A 40 ans environ, de formation Ingénieur ou Ecole Supérieure de Commerce, vous avez aujourd'hui une connaissance approfondie des *opérateurs publics (DDE, DDA,* Collectivités locales, Agences de l'Eau...) et privés. Ce savoir-faire, acquis grâce à une expérience de 10 années *à des fonctions de Direction dans* les domaines de l'Ingénierie, TP ou activités connexes de Conseil auprès des services publics vous amène naturellement à assumer la *responsabilité* stratégique et commerciale de notre Département.

Ce poste basé en Région Parisienne implique de nombreux déplacements.

Adresser lettre de candidature, CV, photo et prétentions sous réf. DFM à : *TOUCCAN - 16, Bld Vital-Bouhot* 92200 NEUILLY sur SEINE. Confidentialité garantie.

TOUCCAN

Chef de Cabinet

Groupe international d'investissement

Rémunération intéressante — Paris + déplacements

Opportunité exceptionnelle, pour une personne d'envergure, de diriger le cabinet du Président d'un important groupe privé d'investissement et de finances.

LA SOCIETE
- Importantes participations dans des sociétés en Europe, Amérique du Nord et Extrême Orient.
- Excellentes relations avec les plus importantes banques d'affaires et autres gestionnaires de capitaux.
- Biens privés au Royaume-Uni, en France et en Espagne. Activités commerciales au Moyen-Orient.

LE POSTE
- Direction opérationnelle du bureau du Président, notamment en matière de communication. Responsabilités de Secrétaire Général.
- Assistance dans la mise en place des stratégies du groupe grâce à une parfaite compréhension des politiques et objectifs.
- Liaison avec les principaux dirigeants et les conseils du groupe.

EXPERIENCE
- Position similaire dans une importante organisation financière, commerciale, multinationale, gouvernementale ou juridique.
- Une personne de langue maternelle anglaise. Bonne connaissance du français un avantage. Excellente en communication écrite et prête à voyager dans toute l'Europe.
- Personnalité assurée, dynamique, de la plus haute intégrité, sachant faire preuve d'initiative.

Envoyez réponse en anglais, avec CV complet, précisant salaire, réf LN1150M
NBS, Berwick House, 35 Livery Street, *Birmingham*, B3 2PB, Angleterre

N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company

N·B·S

Birmingham +44 (0)21 233 4656 • London +44 (0)71 493 6392
Aberdeen • Bristol • Edinburgh
Glasgow • Leeds • Manchester • Slough

DIRECTEUR GENERAL

A vous d'agir pour passer de 400 MF de CA au milliard en 4 ans.

Si vous êtes déjà le manager opérationnel d'une affaire industrielle fabriquant et commercialisant des produits destinés au grand public, cette offre devrait vous intéresser.

Le président créateur de cette entreprise exerçant dans l'agro-alimentaire est appelé à d'autres *fonctions pour élargir le groupe d'entreprises qu'il a créé.*

Après un passage en double commande sur 6 à 12 mois, le pilotage dans l'entreprise sera confié à un véritable manager expérimenté dans la fonction, ayant coiffé l'industriel, le commerce et la gestion.

De formation grande école d'ingénieur, complétée par le CPA par exemple, c'est un généraliste qui sait animer, coordonner, arbitrer que nous souhaitons engager, ayant un esprit de synthèse très développé, le sens stratégique de l'action et le culte du profit.

NOUS VOUS GARANTISSONS LA PLUS GRANDE DISCRÉTION.

Ecrire sous référence 3222 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 Boulogne cedex qui transmettra.

ORC

Directeur d'Unité opérationnelle

Métropole lilloise



SCHERING S.A.
Filiale Pharmaceutique du Groupe Allemand SCHERING AG

Renommé pour l'importance de sa recherche, nous développons, fabriquons et commercialisons des produits éthiques à usage thérapeutique et d'imagerie médicale. Avec un effectif de 590 personnes, nous avons réalisé 770 MF de CA en 1993.

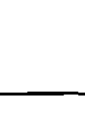
Une formation commerciale supérieure ou de gestion (ESC, ISG...), ou une formation scientifique bac + 5, vous parlez l'anglais couramment. Vous justifiez d'une expérience d'au moins 4 ans du management d'une ***force de vente et du marketing*** *dans* ***l'industrie pharmaceutique.***

Rattaché au Directeur Général Adjoint, vous êtes responsable de l'accroissement du C.A. et de la marge des gammes de produits se rapportant à l'Unité opérationnelle. Vous animez et dirigez 190 personnes dont 12 en direct : 4 groupes thérapeutiques (Contrôle Fertilité, Endocrinologie-Ménopause, SNC, Dermatologie) composés des fonctions Recherche, Marketing, Communication médicale, d'un réseau de visiteurs médicaux et d'un service Formation.

Vos missions : définir la stratégie *de votre Unité à court, moyen et long termes, et assurer sa mise en place •* ***coordonner*** *les activités de recherche se rapportant à vos groupes thérapeutiques •* ***harmoniser*** *leurs actions et veiller à l'utilisation optimale du réseau de visite médicale •* ***assurer la gestion*** *de votre Unité en regard des objectifs définis par l'entreprise •* ***gérer et développer*** *les compétences individuelles et collectives.*

Sylvie CATHELAIN vous remercie de lui adresser votre candidature, ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération*** *sous référence* ***LM/9419****, 7 rue de Monceau, 75008 Paris.*

MEDIA SYSTEM



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Etablissement Hospitalier Privé - Marseille
recherche son

DIRECTEUR

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, vous serez responsable :
- du **fonctionnement général de l'établissement** (162 lits)
- de **la gestion financière,**
- de **la gestion de son personnel** (200 personnes)
- et de **son développement.**

A **45 ans environ**, vous possédez une **solide formation économique et juridique (CAFDES** souhaité) et une **expérience réussie dans la direction d'un établissement hospitalier.**

AJCR

Merci d'adresser lettre + CV + photo + prétentions s/réf. 3 FB 01 à notre Conseil : AJCR - Hélène OLIVETTI - 3 rue Beauvau - 13001 MARSEILLE.

ORC

Directeur Activité Services

+ 500 KF

CENTRALE, MINES, ARTS ET MÉTIERS

Notre Groupe d'envergure mondiale (+ 10 milliards de CA) fabrique des produits de haute technicité destinés aux domaines de l'industrie et du bâtiment. Nous recherchons pour notre filiale française un : Directeur Activité Services.

Membre du Comité de Direction :
- vous avez une responsabilité fonctionnelle (commerciale et technique) sur l'ensemble du réseau France.
- vous exercez une responsabilité opérationnelle en animant un centre de profit de plus de 500 personnes et de + 500 MF de CA.

A 38-40 ans, vous avez prouvé vos qualités d'entrepreneur, de "manager" et de négociateur de préférence en *Corps d'Etat Technique* (électricité, climatisation, chauffage...) ou en Ingénierie, Maintenance, organisme de contrôle..., secteurs à forte notion de service.

Acteur de changement, vous pilotez des projets innovants et savez mobiliser votre équipe sur de nouvelles actions adaptées aux évolutions du marché.

Anglais et mobilité indispensables.

Merci d'adresser votre *candidature sous référence* D2991 à Euromessages, BP 80, 92105 BOULOGNE Cedex ou tapez 3617 EUROMES2 code D2991

EUROMESSAGES

Directeur Général

Nous sommes l'une des principales organisations interprofessionnelles du secteur agro-alimentaire. Notre vocation est de développer et de renforcer les relations de notre filière, de connaître et d'adapter l'offre et la demande, d'améliorer la qualité et d'assurer la promotion de notre produit.

■ PARIS

■ Appuyé par votre équipe et en relation directe avec nos Présidents, vous dynamisez notre politique à tous les niveaux : interne, externe, national et européen. Vous menez vos actions au quotidien tout en conservant une vision prospective.

■ Vous êtes évidemment un homme de communication convaincu, souple et adaptable, sachant écouter, informer et déléguer.

■ Âgé d'environ 40 ans, vous avez une formation supérieure économique ou commerciale. Bien sûr, vous justifiez d'une expérience dans notre secteur d'activité ou avez la connaissance des organisations interprofessionnelles ou syndicales. Votre anglais est courant.

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle sous référence M E/219 A à : PÉREIRE CONSEIL 62/64 Bd Péreire 75017 Paris.

PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

Ville Universitaire de l'Ouest

Notre groupe bénéficie d'une forte image dans le public comme dans notre profession, nous sommes une des cent premières entreprises nationales. Notre activité, très opérationnelle, est passionnante, notre organisation est décentralisée et responsabilisante. Pour aller plus loin, nous recherchons pour une de nos importantes sociétés son

Directeur Administratif et Financier

Rattaché au Président, membre du Comité de Direction Générale, vous aurez pour mission d'animer les fonctions administratives, financières et informatiques (environ 80 personnes) et vous contribuerez à la garantie des résultats par le développement du *système d'informations, par la pertinence des procédures et outils de* gestion.

A environ 35 ans, diplômé d'une grande école, vous voulez valoriser votre expérience professionnelle dans ce poste complet. Manager de talent, votre mobilité intellectuelle et géographique vous permettra, comme nous le souhaitons, d'évoluer vers d'autres fonctions de Direction Générale dans un groupe performant.

Nous vous remercions d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo sous la réf. DAF/LM à notre conseil : Olivier PLESSE
OUEST RESSOURCES HUMAINES
32 rue Tronjolly - 35000 Rennes, *qui vous* garantit totale discrétion et réponse. Les premiers entretiens pourront se dérouler à Paris.

ORH



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

La Direction des Marchés d'un Etablissement financier de Premier Plan recherche dans le cadre de son développement

2 ANALYSTES FINANCIERS
JUNIORS
■ Zone France ■ Zone Europe

Pour ces deux postes en création (France référence FFF, Europe référence EE), vous rejoignez le service des engagements et du contrôle des risques de crédit pour prendre en charge l'analyse financière et la mise au point de propositions d'engagement sur les contreparties, pour le compte d'une clientèle de banques et de sociétés industrielles.
De formation supérieure (Bac + 5), vous justifiez d'une première expérience réussie de 1 à 3 ans de l'analyse financière.
L'anglais est indispensable pour le poste Europe.

1 ANALYSTE FINANCIER
SENIOR
■ Zone Pacifique

Dans le même cadre, vous prendrez en charge, outre l'analyse financière et le suivi des risques de crédit, la mise en place et le suivi des systèmes de risques dédiés à notre centre opérationnel de Tokyo.
De formation supérieure (Bac + 5), vous justifiez d'une expérience significative d'un minimum de 3 ans dans ce domaine sur la zone concernée de préférence (réf. PPP).
La maîtrise de la langue anglaise est impérative.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant sur l'enveloppe la réf. choisie à COMMUNIQUE 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX.

MEDIAPA

FILIALE D'UN GRAND GROUPE DE COMMUNICATION

RECHERCHE SON

CONTRÔLEUR DE GESTION RÉGION

Vous devrez mettre en place, développer et faire évoluer le contrôle de gestion de nos structures régionales. Rattaché au secrétariat général, vous aurez à définir et mettre en place des procédures internes, assurer assistance et formation au personnel local et garantir à la direction générale une remontée fiable, rapide et régulière de l'information.

A 30 ans environ, titulaire d'un DESCF et/ou d'un diplôme d'ESCAE ou assimilé, vous bénéficiez d'une expérience d'au moins trois années en cabinet d'expertise-comptable exerçant dans le domaine des PME, ou dans une fonction similaire (audit ou contrôle de gestion franchisés, succursales...). Vous avez de solides notions comptables, fiscales et juridiques et manifestez un goût affirmé pour le « terrain » et les relations humaines. Mobilité, autonomie et implication sont les qualités requises pour ce poste, où de très fréquents déplacements en province sont à prévoir. La maîtrise des tableurs (EXCEL) est un atout supplémentaire.

Envoyez lettre de motivation, CV, photo et prétentions, au Monde Publicité nº 8742 - 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08.

Importante société de travaux publics spécialisée dans la pose de canalisations,

recherche

son juriste

- Spécialiste des contrats à l'export, trois à cinq ans d'expérience professionnelle, parfaitement bilingue anglais/français, autre langue vivement souhaitée : allemand.

Ecrire sous nº 8751 LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

En 1994, **l'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE** organise deux concours d'entrée :

CONCOURS 1994

● Le premier, qui offre 90 postes, s'adresse aux candidats âgés de 27 ans au plus au 1er Janvier 1994 et titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à quatre années d'études après le baccalauréat.

● Le second, pour 20 postes, concerne les fonctionnaires et agents publics âgés de 40 ans au plus au 1er Janvier 1994 et justifiant à la même date d'au moins quatre ans de service.

Les candidats doivent déposer leur demande d'inscription au Parquet du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de leur résidence, auquel ils doivent se présenter personnellement.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le Vendredi 29 Avril 1994.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les *5, 6, 7 et 8 septembre 1994* au siège des Cours d'Appel de France métropolitaine et d'Outre-Mer, ainsi que dans les Tribunaux de Grande Instance de Cayenne, Nanterre et Nantes.

Les épreuves orales d'admission auront lieu en Novembre et Décembre 1994, à des dates fixées ultérieurement par le Jury.

Les conditions détaillées d'admission à concourir et le programme des épreuves peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante :

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE - 9, rue du Maréchal Joffre - 33080 BORDEAUX CEDEX
Téléphone 56 00 10 23 - FAX 56 00 10 99

EMGS

Nous recherchons pour notre Société de conseils (9 personnes dont 6 Consultants) le Directeur qui par ses connaissances du droit du travail et de la législation sociale, son expérience des Ressources Humaines, confirmera notre forte croissance.

Directeur Juridique et des Ressources Humaines

ORGANISATION ET GESTION SOCIALE

400 - 500 KF

Vos responsabilités :
- en contact direct avec les entreprises vous assurez votre fonction de conseil, assisté de l'équipe que vous animez
- au travers de notre tissu relationnel déjà en place, vous développez notre CA et proposez de nouveaux services
- vous gérez votre centre de profit

Vos atouts :
- 35/45 ans, ayant au minimum une maîtrise de Droit
- vous avez exercé la fonction de DRH dans plusieurs secteurs et vous souhaitez devenir conseil
- vous avez l'écoute, le pragmatisme, la diplomatie, le goût de la négociation et les capacités d'analyse et de synthèse nécessaires.

Localisation : Paris

MICHEL JOUHANNAUD CONSEILS **mjc** RESSOURCES HUMAINES — INTERNATIONAL SEARCH GROUP

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous réf MX/LM à Michel Jouhannaud Conseils
38, rue de Villiers - 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex.

ORC

Filiale d'un groupe international puissant et comprenant 2 sites industriels basés en [illegible], notre société recherche son

Responsable de la Comptabilité

A 30 ans, titulaire d'un DECS, vous avez idéalement acquis 5 à 7 ans d'expérience de la comptabilité au sein d'une PME industrielle.

Reportant à la Direction Financière de la société et en relation avec la Direction Financière anglaise du groupe, vous aurez pour mission :

- la tenue de la comptabilité générale jusqu'au bilan ainsi que l'établissement de la liasse fiscale,
- l'arrêté de fin de période et le reporting vers la maison mère,
- les déclarations fiscales et la tenue des comptabilités auxiliaires (fournisseurs, clients, analytique, stocks),
- la tenue de la trésorerie,
- le suivi des encours clients,
- la révision des comptes,
- les relations audit interne et avec le Commissaire aux Comptes.

La maîtrise de l'informatique (micro et AS 400) est impérative. L'anglais courant et la pratique du reporting anglo-saxon sont incontournables.

Ce poste requiert rigueur, méthode, ténacité et d'excellentes qualités relationnelles.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, C.V., photo) sous référence 61205 à EURO RSCG Carrières - 2, rue Marengo - 75001 PARIS qui transmettra. Merci de ne pas téléphoner.

EURO RSCG CARRIÈRES



McDONALD'S FRANCE RECHERCHE UN

JURISTE (H/F)

DROIT DES AFFAIRES

Numéro 1 mondial de la restauration à service rapide.

Vous évoluerez au sein de notre département Franchise et assurerez les relations juridiques avec l'ensemble de nos établissements.

Vos principales missions :
- Elaborer les contrats de location-gérance puis suivre la vie juridique des filiales et des établissements.
- Apporter conseil et assistance aux franchisés sur le plan juridique et coordonner les actions avec les cabinets conseils.

Pour mener à bien ces différentes missions dans le cadre d'un rapide et fort développement de nos implantations, vous devez avoir acquis une expérience d'environ 5 ans au sein d'un groupe possédant un large réseau ou dans un grand cabinet d'Avocats. Une connaissance de la franchise est un atout supplémentaire. Diplômé en Droit des Sociétés et parlant un anglais courant, vous êtes adaptable, à l'aise dans la communication, entreprenant et pragmatique. Le poste est basé à Saint-Quentin-en-Yvelines (78).
Pour nous rejoindre, vous pouvez adresser votre candidature sous référence FMD1M à notre Conseil : INFRAPLAN - 83 Boulevard Raspail - 75006 PARIS

ORC

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

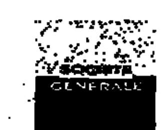
JURISTE BANCAIRE

Pour la Direction des Affaires Juridiques de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Au sein d'une équipe de 12 juristes, vous prendrez en charge le traitement et la *résolution des situations contentieuses ou pré-contentieuses rencontrées par la Banque* dans les domaines juridiques les plus variés (droit civil, droit commercial, droit pénal...). Conseil des agences, des directions centrales et des filiales, vous participerez à la sécurité judiciaire du groupe.

Agé(e) de 28 ans environ, de formation juridique supérieure (maîtrise de droit privé suivie d'un DESS ou DEA de droit), vous pouvez justifier d'une pratique *confirmée, d'environ 3 ans, des procédures judiciaires, y compris internationales*, acquises dans un cabinet d'avocat ou dans le service contentieux d'une grande entreprise. Rigueur intellectuelle, esprit de synthèse, sûreté de jugement et aisance relationnelle vous permettront de réussir dans cette fonction. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, C.V. et prétentions), sous référence J/BAN, à Chantal MARIA - Société Générale Service du Recrutement - 7, rue Caumartin - 75009 PARIS.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

EURO RSCG CARRIÈRES

Des marques mondiales
Un audit de haut vol
Une carrière internationale

Notre groupe est un des grands mondiaux de l'alimentaire.

C'est une expérience chez un des grands mondiaux de l'audit que nous recherchons.

Nos exigences sont à la mesure des opportunités d'évolution de carrière que nous offrons (vos prédécesseurs à ce poste viennent de bénéficier de promotions à des postes de direction opérationnelle dans nos filiales françaises et étrangères).

HEC, ESSEC, ESCP... MBA, poursuivez une carrière à la hauteur de vos ambitions et qui vous permettra au niveau de la holding du Groupe :

- de valoriser une première expérience d'audit de 2 ou 3 ans acquise de préférence dans un cabinet anglo-saxon de forte notoriété
- d'intégrer un environnement international, de conseiller et d'assurer une assistance technique diversifiée (finances, comptabilité, gestion, organisation...) auprès de nos filiales France et étranger
- de participer aux différentes études financières dont celles concernant les nouvelles acquisitions.

Bonne maîtrise de l'anglais indispensable, deuxième langue étrangère souhaitée.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf.
13B 2639 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publiposcal

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

LE CRÉDIT AGRICOLE DE L'EURE CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : 1 ÈRE BANQUE DU DÉPARTEMENT : 721 SALARIÉS. 32 AGENCES.

RESPONSABLE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX — EVREUX

Vous êtes un juriste confirmé dans le domaine du contentieux bancaire.

En venant rejoindre un établissement financier régional performant, vous animerez le service contentieux qui traite les dossiers de l'ensemble des marchés (particuliers, professionnels et entreprises).

Outre une formation supérieure en droit, votre expérience de 3/5 ans minimum du contentieux bancaire, vous a permis d'acquérir une excellente pratique de tous les problèmes liés au recouvrement de créances.

Un réel intérêt pour l'outil informatique, votre capacité à manager, votre savoir-faire et votre sens de la négociation sont des qualités indispensables.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) au CREDIT AGRICOLE DE L'EURE - Direction des Ressources Humaines - 5 rue de la Rochette - 27004 EVREUX CEDEX.

MEDIAPA

Présent dans 45 pays avec 10.000 personnes et un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs, nous sommes un des leaders mondiaux du textile pour l'habillement et l'ameublement. Nous recherchons aujourd'hui, un

RESPONSABLE ORGANISATION ET STRUCTURE

Vous conduirez des missions de nature très variées, dont la finalité sera de contribuer de façon tangible à la performance des divisions françaises et étrangères du groupe. Une mission dans laquelle vous utiliserez l'ensemble des méthodologies propres aux activités de conseil en organisation : analyse de la valeur des services, budget base zéro, reengineering des organisations et des processus opérationnels, juste à temps administratif...

Agé de 26/30 ans, vous êtes diplômé d'une grande école de gestion et justifiez d'une expérience de conseil généraliste ou d'audit interne en environnement industriel de 2 à 3 ans. La pratique courante de l'allemand et de l'anglais est impérative.

Merci d'adresser votre lettre de candidature et CV sous la référence 9404 à Marc GALOPIN, DMC 10, avenue Ledru-Rollin 75579 PARIS Cedex 12.



BOUGER AU RYTHME DE LA MODE

Audit de groupe

Le département "Audit du groupe" de notre *Service de Comptabilité et d'Expertise* organise et anime l'activité d'audit financier et comptable, composante de la réussite de nos projets de développement. Ces opérations, qui sont réalisées en priorité à l'international sous la forme de prises de participation, élargissent le périmètre de notre Groupe et nécessitent ainsi le développement de notre audit.

Au sein d'une équipe de cinq cadres, vous collaborez à l'élaboration et au développement de nos méthodes. Vous assurez personnellement, assisté éventuellement d'un autre auditeur, les contrôles systématiques ou à la demande de certaines filiales.

A 30-35 ans, votre expérience dans ce domaine, en cabinet ou en entreprise, contribuera à consolider notre activité dans ce secteur.

Adaptabilité, ténacité, sens des relations interpersonnelles, analyse des problèmes, capacité de travail, initiative et maîtrise de deux langues étrangères (anglais et allemand) seront vos atouts pour notre réussite commune.

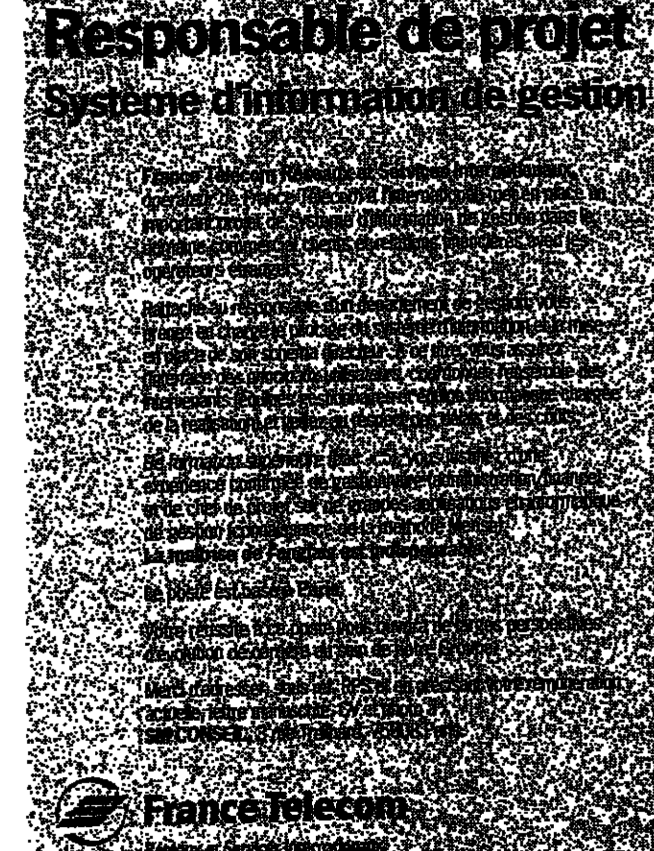
Pour ce poste à Paris 17e, merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. M 2903 à Thierry Gless, Département Recrutement d'EDF et GDF, 16 rue de Monceau, 75383 Paris Cedex 08.

ENSM P
ENPC
ECP
HEC
ESSEC
ESCP



MEDIA SYSTEM

Responsable de projet
Système d'information de gestion



MEDIA SYSTEM

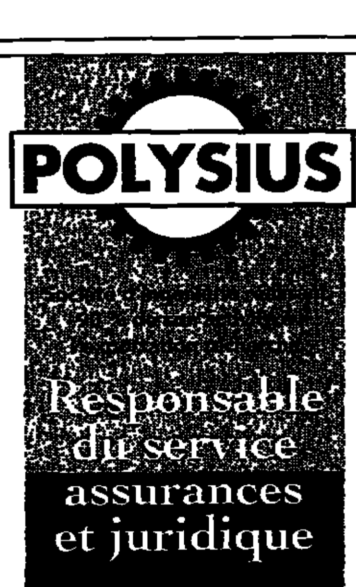
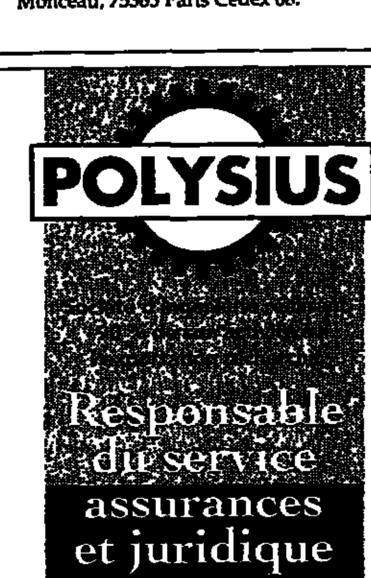
EMPLOI ACCOMPAGNEMENT DE RESTRUCTURATIONS COLLECTIVES

Nous sommes un cabinet en réorientation de carrière, basé à Paris, figurant parmi les leaders sur son marché et très attaché à la qualité de ses prestations.

RESPONSABLE DE CENTRE DE PROFIT

Agé d'au moins 40 ans, vous avez occupé des responsabilités en ressources humaines durant plusieurs années en entreprise ou en cabinet. Rompu aux plans de restructuration, bon praticien de la législation du travail, vous animerez une équipe de 12 consultants et ferez preuve d'un sens commercial affirmé.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous réf. 1524/M à CURRICULUM 6 passage Lathuile 75881 PARIS cedex 18 qui transmettra en toute confidentialité. Il sera répondu à toutes les candidatures.

Sous l'autorité du Directeur Général, vous aurez la responsabilité de la négociation de nos polices d'assurances permanentes et de chantiers, soit un budget de 5 MF/an et vous suivrez les éventuels sinistres industriels.

Vous assurerez le secrétariat juridique de notre Société et saurez conseiller nos responsables de projets lors de *la négociation des contrats.*

En cas de litige, il vous appartiendra de suivre les procédures contentieuses en relation avec nos conseils extérieurs.

De formation juridique supérieure (*DEA, DESS, ...*), *âgé de* 30 ans environ, vous avez acquis *une réelle* compétence de généraliste dans une entreprise internationale si possible dans *l'ingénierie* ou la construction.

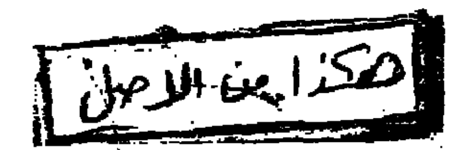
La maîtrise de l'anglais est indispensable, la connaissance de l'allemand serait un plus.

De réelles qualités de rigueur, de *méthode*, d'autonomie et de polyvalence ainsi qu'un bon sens relationnel sont nécessaires pour réussir *dans ce poste basé à* AIX EN PROVENCE après une période de 3 mois en Région Parisienne.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. J/104 à MT CONSEIL BP 154 - 92504 RUEIL MALMAISON Cedex.

MT CONSEIL

ORC



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

S'investir sans modération

Adjoint du responsable ressources humaines

BRASSERIES Kronenbourg

Les Brasseries KRONENBOURG, situées à Strasbourg, numéro 1 français sur le marché de la bière, réalisant un CA de 5,7 MdF avec des marques solidement implantées : Kronenbourg, 1664, Kanterbrau, Gold, Tourtel, Chopp, Force 4, Obernai Village.

Professionnalisme, rigueur, créativité, dynamisme caractérisent la Direction des Ressources Humaines et Sociales de Kronenbourg, fortement investie dans la réussite des projets de l'entreprise.

Au sein de cette équipe, l'Adjoint du Responsable Ressources Humaines siège et production que nous recherchons se verra confier une triple mission :

- *assumer l'ensemble des volets de la gestion pour la population ETAM siège (300 personnes) : administration, recrutement et gestion prévisionnelle, interface avec la formation, participation aux chantiers d'organisation orientés vers la qualité, la mobilité interne, la productivité...,*
- animer les relations sociales de l'établissement (DP - CHSCT...),
- conduire des études transversales sur les différents sites industriels en s'engageant dans ses recommandations.

De formation supérieure, après une première expérience d'environ 3 ans dans la fonction humaine, il pourra conforter son expertise et prouver sa valeur dans ce poste formateur, riche et exigeant, tremplin pour une évolution intéressante dans l'entreprise et le groupe.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 13A 2665/4 à etap, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN

PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Entrez au cœur de notre organisation

Organisateur interne

Activités de marché, *ingénierie financière*, assurance-vie, gestion de patrimoine... dans tous ces domaines, BIP affirme le savoir-faire d'une équipe de *professionnels*. *Notre métier* : maîtriser et gérer les risques du marché pour en saisir toutes les opportunités. C'est pourquoi notre service *Organisation est au cœur de nos structures.*

En effet, notre équipe Organisation, pôle de compétences diversifiées, est un *véritable prestataire de service* interne à la disposition de l'ensemble des responsables du *groupe : directoire, chefs de* département...

Au sein de cette équipe, vous assurerez des missions de diagnostic et de conseil : *actualisation du schéma directeur* du système d'information ; définition d'outils, méthodes de pilotage, procédures et circuits d'information ; assistance à la *réorganisation de départements* ou de services ; projets de recherche de qualité et de productivité. Vous interviendrez dans nos principaux domaines *d'activité* : marchés, back-office, OPCVM, comptabilité, gestion de patrimoine, assurance-vie.

Pour cette fonction pluridisciplinaire, vous avez une formation supérieure (bac + 5) spécialisée en organisation et/ou finance et, éventuellement, *une première expérience* dans la finance. Créatif et rigoureux, vous avez d'excellentes qualités de contact et la volonté de faire *aboutir vos projets.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous réf. ORGINT, à BIP, Direction des Ressources Humaines, 108 bd Haussmann, 75008 Paris.

MEDIA SYSTEM

Banque Internationale de Placement



Groupe Dresdner Bank

SOCIETE D'INTERIM INTERNATIONALE.
Un groupe Anglo-Saxon, l'un des tous premiers intervenants en matière de recrutement (CDI, CDD, Intérim) en Europe, recherche pour la création de son entreprise de travail temporaire à Paris :

Directeur d'Agence

Vous avez obligatoirement 3 à 5 ans d'expérience dans le développement d'une société ou agence d'intérim.

Commerciaux

Vous avez 1 à 2 ans d'expérience dans le domaine de l'intérim et une expérience ou formation dans le domaine comptable et financier.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes porteurs de possibilités d'évolutions rapides veuillez contacter **Charles-Henri Dumon**, au 47 57 24 24 ou adressez CV+ Photo + n° de tel + rémunération actuelle à **Michael Page France**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois Perret Cedex, sous réference : IT 02 CHD.



Michael Page France

Rejoignez le n°1 du Recrutement Juridique et Fiscal en France et devenez

Consultant

chez Michael Page Tax & Legal

Au sein de cette division de Michael Page France vous assurerez, après une période de formation, la prospection des clients, la négociation, les missions de recrutement.

Pour réussir et vous épanouir au sein de notre équipe vous devrez nous convaincre de vos aptitudes commerciales, relationnelles et de votre tenacité.

Agé de 26/29 ans de formation juridique supérieure et parlant anglais, vous justifiez d'une expérience en cabinet d'avocats ou en entreprise internationale.

Contacter Christophe Duchatellier au (1) 47 57 24 24 ou adresser CV + lettre manuscrite + rém. actuelle + à Michael Page Tax & Legal, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. CDU1403MO.



Michael Page Tax & Legal

BANQUE PARISIENNE DE TAILLE MOYENNE

intégrée à un important groupe financier recherche

Juriste de Banque

***

Rattaché au Directeur des Engagements et des Risques, sa mission comporte :

- la participation au montage juridique des opérations de haut de bilan, LBO, capital risque, crédits domestiques et éventuellement internationaux...
- le suivi des opérations au stade de la surveillance précontentieuse.

Formation juridique de haut niveau (bac + 5 ou bac + 6), droit des sociétés, droit bancaire.
Connaissance parfaite des opérations et techniques bancaires acquises de préférence en milieu bancaire.
Expérience de 5 ans minimum.
Age : 30 à 40 ans environ.
Parfaite maîtrise de la langue anglaise.
Autonome dans son travail, excellent négociateur (références).

•••

Envoyer lettre de candidature manuscrite et curriculum vitae avec photo, sous référence n° 8748.
Le MONDE PUBLICITÉ, 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris. Cedex 08.

Une usine (située en province, 500 personnes) appartenant à un secteur technologique avancé, recherche son

CHEF DU PERSONNEL

Votre profil : une formation supérieure, une solide expérience de la fonction "Personnel" dans sa globalité, de plus en milieu industriel, un goût prononcé ainsi qu'un véritable savoir-faire en matière de relations humaines (en particulier dans les contacts et la *négociation).*

Si *vous vous reconnaissez dans ce profil, si vous pouvez nous* apporter la preuve de vos compétences au travers d'une expérience réussie, si vous acceptez le challenge d'une offre s'adressant à un véritable professionnel, alors adressez-nous votre CV qui sera étudié en toute confidentialité.

Merci de joindre également une lettre manuscrite et une photo sous réf. 49436 à Jonction, 140 rue Gallieni, 92100 Boulogne.



Juriste droit des affaires

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTERNATIONALE, LEADER DANS SA SPÉCIALITÉ, RECHERCHE POUR SON SIEGE SOCIAL SITUÉ EN RÉGION PARISIENNE UN JEUNE JURISTE DROIT DES AFFAIRES.

Chargé d'assister les sociétés du groupe sur l'ensemble de leurs dossiers juridiques et fiscaux, vous serez leur interlocuteur pour les opérations de fusion et d'acquisition, pour les implantations à l'étranger (joint-venture...), pour la négociation et la rédaction de contrats commerciaux et industriels. Vous interviendrez également dans les domaines du droit de la distribution, des *assurances et de la propriété industrielle.*

Titulaire d'un DEA, DESS ou DJCE en droit des affaires, vous avez acquis une *expérience significative en entreprise ou dans un* cabinet, ce qui vous a permis de mettre en pratique vos connaissances du droit français des sociétés et de la fiscalité (France et international). La maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature en faisant parvenir votre dossier (CV, lettre manuscrite et prétentions) sous réf. 49392 M à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.